Le Monde

Cahier Initiatives Emplois

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16081 – 7 F

MERCREDI 9 OCTOBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'offensive des talibans

Notre envoyé spécial, Bruno Philip, raconte l'offensive des talibans, dans la vallée du Panshir, contre les troupes du régime déchu de Kaboul. p. 2

Le général Lebed à l'OTAN

L'élargissement de l'Alliance atlantique aux pays de l'Est ne pourra être réalisé *que par la prochaine génération*, affirme le conseiller de Boris Eltsine. p. 4

Un grand mariage bancaire

Deux groupes bancaires spécialisés dans le crédit aux collectivités locales, le Crédit local de France et le Crédit communal belge, se marient. p. 17

La « fusion » de Lyon et de Grenoble

Les deux capitales de Rhône-Alpes se mettent en réseau après trente ans de désamour. p. 11

Polémique sur l'amniocentèse

Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé, s'oppose à l'extension du remboursement du dépistage de la trisomie 21. p. 9

Versets culinaires



Jean-Pierre Quélin tourne les pages du nouveau Larousse gastronomique. p. 22

Wall Street à la hausse

Bénéficiant de la vitalité de l'économie américaine, Wall Street a dépassé pour la première fois le seuil des 6 000 points de l'indice Dow Jones. p. 17

L'ENA et les critiques

Un point de vue de Raymond-François Le Bris, son directeur. p. 15

Un entretien avec le PDG de TF1

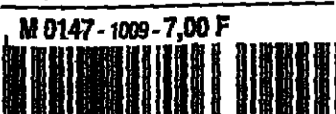
Patrick Le Lay présente dans *Le Monde* l'offre de programmes numériques du bouquet Télévision par Satellite (TPS). p. 28

Philippe Léotard sur scène

Au Casino de Paris, la voix éraillée et profonde du comédien, poète et chanteur. p. 24



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1009 - 7,00 F

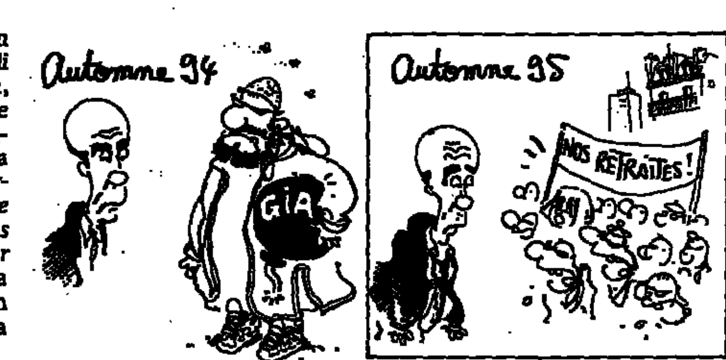
La police savait que le FLNC envisageait de frapper à Bordeaux, Marseille et Lyon

M. Juppé veut mettre « hors d'état de nuire » le terrorisme corse

LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, a violemment réagi, lundi 7 octobre, à la revendication, *quelques heures plus tôt*, par le FLNC-canal historique, de l'attentat perpétré samedi soir contre la mairie de Bordeaux. *« Le gouvernement est déterminé à combattre ce terrorisme-là, comme nous avons combattu l'an dernier d'autres formes de terrorisme »*, a déclaré M. Juppé, au terme d'un entretien avec le président de la République.

Le premier ministre a toutefois ajouté que le FLNC-canal historique avait refusé, lors de sa visite en Corse au mois de juillet, la *« main tendue »* par le gouvernement. Sur la base d'informations précises transmises fin septembre par les Renseignements généraux, le ministère de l'intérieur avait prévenu Matignon de risques d'attentats nationalistes à Bordeaux, Lyon et Marseille. Le FLNC aurait eu l'intention de s'en prendre non seulement à M. Juppé, mais également à MM. Barre et Gaudin.

Lire pages 6 et 29





Immigrés : régularisations et expulsions facilitées

M. Debré corrige les incohérences de la loi Pasqua

***LE GOUVERNEMENT** s'apprête* à retoucher, *trois ans après son* adoption définitive, la loi Pasqua sur l'immigration. Promis par Alain Juppé lors de son discours de politique générale, mercredi 2 octobre, un projet, préparé depuis de longs mois par le ministère de l'intérieur, attend les tous derniers arbitrages du gouvernement pour être transmis au conseil d'Etat, puis examiné en conseil des ministres.

Né du souci de contrer le Front national sur son sujet favori, cet *« avant-projet »*, dont nous publions le contenu, tente de maintenir un équilibre entre les demandes répressives des élus de la majorité et les contradictions manifestes de la législation actuelle, mises en lumière par le drame de l'église Saint-Bernard. Il prend en compte l'avis du conseil d'Etat rendu à la veille de l'évacuation des sans-papiers.

D'un côté, le texte prévoit de durcir des conditions de délivrance des certificats d'hébergement, de permettre aux policiers de fouiller les véhicules, mais surtout de faciliter les reconduites à la frontière en restreignant la possibilité du juge de remettre un irrégulier en liberté. De l'autre, il ouvre la voie à une régularisation générale des parents d'enfants français, de nombreux conjoints de Français, et de certains jeunes arrivés en France sans passer par la procédure du regroupement familial. Ces personnes auraient droit à un titre de séjour d'un an. Il prévoit même de rendre inexpulsable *« l'étranger dont l'éloignement aurait sur sa situation personnelle des conséquences d'une extrême gravité, manifestement disproportionnées avec ses motifs »*.

Ce projet consacre dans sa forme un succès du ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré, qui réclamait un texte particulier émanant de ses services. Les parlementaires de l'UDF avaient, de leur côté, fait connaître leur impatience lors de leurs journées parlementaires à Deauville. Cependant, certaines des propositions les plus répressives de M. Debré ont fait l'objet d'un arbitrage défavorable du président de la République et du Premier ministre.

Lire page 9

Le 90e anniversaire de Léopold Sédar Senghor, citoyen de Verson

CAEN
de notre correspondant

Verson, 3 535 habitants, aux portes de Caen, dans le Calvados, fête mercredi 9 octobre les quatre-vingt-dix ans d'un citoyen peu ordinaire. *« Je suis sans doute le seul maire au monde à avoir comme administré un ancien chef d'Etat africain, membre de l'Académie française ! »*, dit Jean-Claude Raoult, maire de Verson, fier de la présence, au 150, rue du Général-Leclerc, de Léopold Sédar Senghor, auquel l'Unesco rendra hommage le 18 octobre.

En épousant Paulette Hubert en 1957, le poète-président découvrit la Normandie. Et quand il quitta la présidence de la République du Sénégal, le 31 décembre 1980 après vingt ans de pouvoir, Léopold Sédar Senghor s'installa définitivement, avec son épouse, dans la propriété familiale. *« Verson,* dit-il, *m'a donné la possibilité de vivre la normandité comme un lyrisme lucide. »*

Les Versonnais vivent prosaïquement la présence de Léopold Sédar Senghor, dont ils aperçoivent de moins en moins souvent l'élégante silhouette. *« Depuis un an ou deux,* remarque l'un de ses voisins, *il ne sort plus, si ce n'est le dimanche matin. J'aperçois la voiture quand il part à la messe à l'église de Verson ou à Saint-Etienne de Caen. »* Les habitants sont plus habitués à saluer la garde présidentielle. *« Un des gardes est mon premier client. A 7 heures du matin, il vient acheter* Le Monde *et* Le Figaro *»*, indique Georges Moreau-Le Goff, qui glisse parfois *L'Equipe* au milieu du paquet de journaux. *Mme Senghor est une passionnée de course automobile. Alors, quand il y a un grand prix... »*

A la Maison de la presse de Verson, la poésie a aussi ses rendez-vous. *« Chacun des livres du président que je vends est dédicacé. Je lui mets nom, prénom, profession de l'acheteur. C'est un homme pointilleux. »* Il y a cinq ans, le président Senghor a passé un petit mot au libraire de Verson : *« Puis-je vous demander, quand il s'agit d'une femme, si elle est mariée ou non ? C'est pour mettre à chacune Madame ou Mademoiselle sans hésiter. »* Pour fêter l'anniversaire, l'Espace Senghor de Verson, carrefour associatif et culturel inauguré l'an dernier, a rassemblé et présenté nombre de ses poèmes. Des poèmes que le garde-champêtre, Raymond Gilles, sculpteur à ses heures, relit avec bonheur. « Chants d'ombre, Hosties noires, Lettres d'hivernage, *quels délices de lectures ! J'ai un immense respect pour cet homme. Les Africains de la région caennaise sont très attachés à lui. On me demande souvent où il habite. C'est leur père spirituel. »* L'Afrique et le Sénégal imprègnent Verson. Verson imprègne le Sénégal. *« Dans le cadre d'un jumelage-coopération avec un village de Casamance, je vais chaque année au Sénégal,* raconte un habitant, Jean-Claude Bouchard. *La dernière fois, j'ai rencontré un ministre. Quand il a appris que j'étais de Verson, en Normandie, son visage s'est immédiatement illuminé. »*

Jean-Jacques Lerosier

Les arts « primitifs » à l'honneur en 2002

LE PRÉSIDENT de la République a tranché : le nouveau musée consacré aux civilisations et aux arts premiers s'installera dans les locaux du Musée de l'homme et du Musée de la marine, au Trocadéro. Le fond de ce futur établissement, qui ouvrira ses portes en 2002, sera constitué à partir des 250 000 pièces du département d'ethnologie du Musée de l'homme et des 24 000 pièces du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie. Le coût de l'opération devrait s'élever à 1 milliard de francs. Le projet, contesté par le directeur du Muséum national d'histoire naturelle, est approuvé par l'etnologue Claude Lévi-Strauss.

Lire page 20
et notre éditorial page 14



L'heureux sans-faute d'Alan Greenspan

LE NIVEAU du chômage serait-il moins élevé, en Europe, si les politiques monétaires française et allemande s'inspiraient du modèle américain ? La croissance de l'économie française serait-elle aussi forte qu'outre-Atlantique si la Banque de France était dirigée par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale (Fed) ? La santé économique et financière des Etats-Unis conduit à se poser ces questions.

Force est de constater que la Fed s'acquitte pleinement de la triple mission que lui a assignée la loi, consistant à assurer *« le plein emploi, la stabilité des prix et la modération des taux d'intérêt à long terme »*. Les rendements à long terme américains, malgré le décalage conjoncturel qui existe entre les Etats-Unis et l'Europe, sont à peine supérieurs aux taux des obligations françaises ou allemandes. La solidité du marché obligataire américain s'accompagne d'une grande vigueur de Wall Street. L'indice Dow Jones établit chaque jour ou presque des records historiques : il a franchi un court instant, lundi 7 octobre, le seuil symbolique des 6 000 points. En six ans, la Bourse new-yorkaise a progressé de 140 %, tandis qu'au cours de la même période la Bourse de Paris gagnait 35 %. Les banques américaines, enfin, sont parmi les plus rentables du monde.

En matière économique également, la Fed a atteint ses objectifs. Les prix à la consommation progressent actuellement outre-Atlantique à un rythme annuel de 2,9 %, après s'être établis à 2,5 % en 1995, le niveau le plus bas depuis 1971. Les Etats-Unis, par ailleurs, connaissent une situation de quasi-plein emploi. Conséquence directe d'une croissance soutenue (le produit intérieur brut américain a progressé de 2,6 % en moyenne depuis 1992, deux fois plus qu'en France et qu'en Allemagne), le taux de chômage est au mois de septembre de 5,2 %, son plus bas niveau depuis sept ans. Rares sont ceux, aujourd'hui, même outre-Atlantique, qui contestent l'excellente santé économique des Etats-Unis (56 % des citoyens américains, selon un sondage du *Wall Street Journal*, 70 % selon une autre enquête *New York Times-CBS* jugent satisfaisant l'état de l'économie).

Pierre-Antoine Delhommais

Lire la suite page 14

Un sculpteur du mouvement



SERGIO PININFARINA

QUATRE mots suffisent pour définir son design : *« Simplicité, harmonie, fonctionnalité, innovation »*. Ce pourrait être la devise de ce carrossier génial qui a dessiné les plus belles Ferrari, mais collabore aussi depuis plus de 40 ans avec Fiat, Lancia, Alfa Romeo et Peugeot, dont le coupé 406, sa dernière création, est présenté au Mondial de l'automobile.

Lire page 13

AFGHANISTAN La prise de Kaboul par les fondamentalistes religieux a créé une onde de choc et marque une rupture dans les équilibres régionaux. Seul le Pakistan semble satisfait par cette nouvelle donne qui inquiète fortement l'Inde et l'Iran. ● WASHINGTON, qui a soutenu l'offensive des talibans, souhaiterait toutefois que le nouveau régime ne tombe pas dans des excès fondamentalistes et l'exhorte à respecter les droits de l'homme. Les Etats-Unis craignent maintenant que les maîtres de Kaboul cherchent à *« exporter leur révolution »* dans les pays voisins ● L'OFFENSIVE de l'armée des *« étudiants en religion »* contre les forces du général Ahmad Shah Massoud, réfugié dans son fief du Panshir, se poursuivait sans que l'on puisse émettre un quelconque pronostic sur l'issue des combats.

Les talibans rassurent le Pakistan, font peur à l'Inde et inquiètent l'Iran

L'arrivée au pouvoir à Kaboul des fondamentalistes musulmans a créé une nouvelle donne diplomatique dans la région. Si Islamabad et Washington semblent satisfaits, Téhéran, New Delhi et Moscou ne cachent pas leur appréhension

ALORS QUE LA PLUPART des capitales régionales ont réagi avec inquiétude, voire avec hostilité, à la victoire des talibans à Kaboul, les *Pakistanais ont été les seuls à s'en* réjouir. Le premier ministre Benazir Bhutto a beau nier, avec énergie, qu'Islamabad ait jamais soutenu les nouveaux maîtres de Kaboul dans leur marche triomphale, de telles protestations ne convainquent pas grand monde.

En fait, ce débat est quelque peu dépassé car la vraie question est maintenant de savoir dans quelle *mesure* les talibans sont contrôlables. Dans le *« maquis »*, ces derniers avaient déjà montré leur imprévisibilité en prenant des *initiatives militaires à l'insu de leurs* conseillers pakistanais. De même, Islamabad est aujourd'hui quelque peu embarrassé par la déplorable image internationale entretenue par les outrances de ses nouveaux alliés de Kaboul et s'efforce d'exercer *sur eux une « amicale »* pression. Le gouvernement de Mme Bhutto tente ainsi de les dissuader d'ouvrir les hostilités avec le général de souche ouzbèque, Rashid Dostom, qui contrôle le nord-ouest de l'Afghanistan.

SOULAGEMENT

Ces quelques soucis ne pèsent pas lourd face à l'énorme soulagement qu'inspire à *Islamabad la* prise de Kaboul. Le Pakistan tient là sa revanche sur des années de déconvenues afghanes. Dès sa création en 1947, il s'était en effet heurté à l'inimitié de Kaboul qui n'avait pas toléré que le nouvel Etat, né de la partition de l'empire des Indes, conserve une partie des zones pashtounes dont les Britanniques avaient amputé la terre afghane. *Depuis cette date, Kaboul s'était* employé à affaiblir son voisin oriental en attisant la revendication d'un « Pashtounistan » sur son sol.

Il en coûta aux Afghans une quasi-quarantaine décrétée par l'axe Islamabad-Washington, ce qui les conduisit à prendre langue avec les Indiens et les Soviétiques. Cette logique des blocs trouva son tragique aboutissement durant l'occupation soviétique des années 80. Elle ne disparut pas vraiment avec l'effondrement de l'URSS et l'arrivée des *résistants* moudjahidins à Kaboul puisque le régime du président Burhanuddin – renversé par les talibans – avait renoué de bonnes re*lations avec Moscou et continuait* son flirt avec New Delhi.

C'est dire que la prise de Kaboul par les *« étudiants en religion »* marque une rupture dans les équilibres régionaux : le Pakistan pourra enfin s'adosser, à Kaboul, à un pouvoir allié et utiliser le sol afghan comme un « hinterland » stratégique. C'est là un atout extrêmement précieux pour Islamabad tant *dans sa stratégie d'accès* aux marchés émergents d'Asie centrale que dans son duel avec son ennemi juré indien, notamment autour de l'abcès du Cachemire. New Delhi en effet a tout lieu de redouter que le nouveau théâtre afghan n'envenime la situation dans cet Etat – le seul à majorité musulmane de l'Union – où les séparatistes viennent de saluer la prise de Kaboul en tirant des salves de coups de feu en l'air.

L'Inde pensait être sur la voie d'un *« règlement »* de cette crise après avoir organisé avec succès – mais aussi dans des conditions controversées – un scrutin provincial remporté par un mouvement (la Conférence nationale) acquis à la thèse de l'appartenance de l'Etat musulman à l'Inde. Un tel optimisme est ébréché maintenant que le Pakistan, libéré de ses démêlés traditionnels avec l'Afghanistan, a toute latitude pour concentrer ses efforts sur le *« Cachemire occupé »*.

La victoire des talibans est une grosse déception pour une autre capitale régionale : l'Iran. On aurait pourtant pu penser qu'elle remplirait d'aise le régime iranien. Après tout, les « étudiants en théologie » ne sont-ils pas porteurs, eux aussi, de la promesse d'un Etat radical musulman comme le fut la révolution islamique en Iran ? Or il n'en est rien et le jugement que vient de porter sur eux le guide de la République islamique, c'est-à-dire son autorité *suprême*, est sans appel. *« Nous ne savons même pas quel est leur degré de connaissance de l'islam (...). Ce qui s'est passé en Afghanistan, et surtout le soutien des Etats-Unis à ce groupe* (les talibans), *a clairement montré que la propagande américaine au sujet de la défense des droits de l'homme et de la femme est totalement mensongère »*, a déclaré l'ayatollah Ali Khamenei.

DIATRIBE

Ce n'est pas tant l'antagonisme historique entre chiites et sunnites que reflète la diatribe iranienne contre les talibans. Téhéran a su se concilier des mouvements sunnites à travers le monde et a même tenté, il y a quelques mois encore, de réconcilier toutes les factions afghanes, y compris les talibans. Les craintes iraniennes portent davantage sur le fondamentalisme obtus et rigoriste des « moines soldats » afghans, qui se mêlent peu de politique et dont s'accommodent bien les Etats-Unis. A un moment où le régime iranien – ou du moins son aile moderniste – cherche à se dépouiller progressivement de son fonds de commerce islamiste, la victoire des fondamentalistes afghans risque de redonner du souffle aux forces iraniennes les plus intégristes.

Une victoire définitive des talibans renforcerait aussi le sentiment d'isolement du régime iranien, face à un islam sunnite en *phase ascendante, qui, en Turquie* et en Afghanistan, s'installe à ses frontières – même si l'islamisme moderniste du Refah turc n'a rien en commun avec le fondamentalisme des talibans. Téhéran redoute enfin et peut-être surtout que l'Afghanistan serve de tête de pont au Pakistan et aux Etats-Unis pour contrer les relations de coopération économique et politique que *l'Iran a commencé à tisser* avec les républiques musulmanes d'Asie centrale.

Frédéric Bobin et Mouna Naïm

Washington exhorte le nouveau régime à respecter les droits de l'homme

WASHINGTON
de notre correspondant

Le régime des talibans obtiendra sans doute le soutien de Washington si son avènement entraîne une stabilisation de la situation à la fois en Afghanistan et dans cette partie de l'Asie centrale, condition sine qua non pour favoriser les intérêts stratégiques et commerciaux des Etats-Unis *dans la région. En revanche,* l'Amérique n'aurait rien à gagner si le nouveau gouvernement devait succomber à une sorte de dictature fondamentaliste, voire cherchait à exporter sa « révolution ». Washington a donc élevé *le ton,* lundi 7 octobre, soulignant que les talibans se placeraient *« au ban de la communauté internationale »* et se priveraient ainsi de toute aide financière en persistant à bafouer les droits de l'homme, comme en atteste le statut *imposé aux femmes*.

Après la prise de Kaboul, les Etats-Unis avaient été l'un des premiers pays à souhaiter que le nouveau régime mette en œuvre un *« processus de réconciliation nationale »*, et des diplomates américains avaient rapidement pris contact avec des représentants de Kaboul. Ceux-ci, de leur côté, avaient souhaité que des relations *« amicales »* s'instaurent avec les Etats-Unis. Le Pakistan et les Etats-Unis sont aujourd'hui également pressés d'ouvrir des axes commerciaux avec les nouvelles Républiques d'Asie centrale, elles-mêmes avides de monnayer leurs importantes richesses énergétiques sur le marché international. L'administration aurait ainsi encouragé la négociation d'un accord entre la compagnie *pétrolière américaine Unocal*, le groupe saoudien Delta Oil, et le gouvernement du Turkménistan. Si la situation se normalise en Afghanistan, ce consortium souhaite pouvoir exporter les richesses gazières turkmènes, via *un gazoduc* qui traverserait la partie ouest de l'Afghanistan, pour déboucher au Pakistan, puis sur l'océan Indien. Dans la mesure où il pouvait exercer un rôle pacificateur en Afghanistan ou du moins imposer une autorité aux factions rivales, le mouvement des talibans répondait donc à un besoin, et il fut encouragé par les Pakistanais. La responsabilité de *Washington, en revanche*, n'est pas clairement établie.

CONTREPOIDS

Tout au plus peut-on constater que la nature privilégiée des relations pakistano-américaines rend improbable la mise en place d'une nouvelle politique afghane d'Islamabad qui n'aurait pas reçu l'approbation tacite de Washington. Les Etats-*Unis* étaient aussi préoccupés par le rapprochement entre Moscou et l'ancien président Rabbani. Les talibans étant, d'autre part, à la fois sunnites et pashtouns, ils sont opposés aux shiites iraniens, et membres de la même ethnie qu'une minorité influente de la population pakistanaise. A ce titre, ils ont l'avantage, aux yeux *de Washington, de pouvoir* constituer un contrepoids naturel à l'influence de l'Iran dans la région, et de servir de relais (du moins théoriquement) à celle du Pakistan.

Pour que ces espoirs américains se concrétisent, les talibans doivent se montrer capables de rétablir la paix et la liberté de communication, tout en étant *« présentables »* s'agissant des droits de l'homme, et, enfin, qu'ils acceptent une certaine ouverture pro-occidentale. Or l'évolution actuelle n'a rien de rassurant pour Washington et Islamabad : qui sait si la « création » des talibans *ne risque pas d'avoir ouvert une* nouvelle boîte de Pandore en Afghanistan ?

Laurent Zecchini

Un avertissement de M. Boutros-Ghali

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali a averti, lundi 7 octobre, que les restrictions imposées aux femmes par les talibans pourraient compromettre la fourniture par les Nations unies d'aide à l'Afghanistan. Sans mentionner nommément les talibans, le secrétaire général a prévenu que l'imposition de restrictions à l'encontre des femmes aurait *« des répercussions sérieuses »* sur la capacité de l'ONU de distribuer l'aide humanitaire et à la reconstruction en Afghanistan. Il a souligné que les normes internationalement reconnues, notamment la non-discrimination entre les sexes, continueraient à s'appliquer au personnel de l'ONU travaillant dans ce pays. M. Boutros-Ghali a ajouté que de telles mesures de discrimination contrevenaient aussi *« directement à l'esprit et à la lettre »* de la déclaration de Pékin de 1995 sur les femmes. – *(AFP.)*

« Incha Allah, on reprendra le Panshir la nuit prochaine »

VALLÉE DU PANSHIR
de notre envoyé spécial

Une gorge étroite et désolée, grimpant vers un nulle part de rocaille ocre où se répercute l'explosion des obus : voici l'entrée de la vallée du Panshir, ligne de front grandiose et imprécise. A partir d'ici, les talibans montent depuis la fin de semaine dernière à l'assaut du réduit d'Ahmad Shah Massoud, chef militaire déchu d'un gouvernement renversé que la prise de Kaboul par les *« étudiants en religion »* a *condamné à une retraite* humiliante dans son nid d'aigle natal.

Ici, il faut déloger l'adversaire en osant se mettre à découvert, progresser dans la rocaille, pierre par pierre, avancer sans rien voir ou presque, vers un ennemi invisible et trop en hauteur pour être facilement vaincu. A l'entrée de la gorge, un conducteur de char, solitaire et boiteux, talkie-walkie en main, le front ceint d'un bandage sanguinolent, déclare avec autorité symboliser *« l'avant-poste »* des blindés talibans. Depuis samedi, plusieurs dizaines de ses camarades de « l'infanterie » ont grignoté une poi*gnée de kilomètres plus en amont*. D'autres sont arrivés à prendre le contrôle d'une ligne de crête, avec vue imprenable sur l'ennemi.

En ce début d'après-midi lumineux, on ne se bouscule pourtant pas sur le dernier front actif de la guerre civile afghane. Les talibans aiment attaquer la nuit. *« Nous nous déplaçons par petits groupes d'une cinquantaine d'hommes au maximum. Nous nous battons, nous crions* « Dieu est grand », *ça suffit pour vaincre... »*, commente le soldat.

Quelques centaines de mètres plus loin, un bulldozer s'échine à déblayer la route. La semaine dernière, les soldats de Massoud ont fait exploser la montage et bloqué la vallée. Le conducteur fait son travail en vrai professionnel, indifférent à cette guerre qui, par intermittence, joue ses grandes orgues. Turban, longue barbe et veste de toile kaki sur pantalon bouffant, le commandant *Haji Jumar Gul* explique avec jovialité le but de sa manœuvre : *« On va tout faire sauter ! »* Ses hommes viennent en effet de placer de la dynamite sur les roches effrondrées. Une énorme explosion secoue la gorge, se répercutant en écho dans la montagne. La route sera bientôt rouverte, permettant le passage des chars.

ROQUETTES

Puis tout le monde se réfugie dans une anfractuosité, car, plus haut, « l'opposition » s'ingénie à viser, à coups de mortier, les soldats-ouvriers au travail. Des roquettes s'abattent sur les *crêtes*, très haut, et s'écrasent, très bas, à une centaine de mètres, de l'autre côté de la rivière Panshir. Plus tard, le bulldozer ramènera à toute vitesse vers l'hôpital de campagne les corps sanglants de deux talibans encore vivants mais sérieusement blessés.

Au fur et à mesure que l'après-midi s'avance, les véhicules tout terrain des assaillants affluent dans Gulbhar, un gros bourg de maisons en pisé, qui commande l'entrée de la vallée. Des dizaines de soldats sans uniforme, bardés *de cartouchières*, le regard farouche, les yeux soulignés d'un trait de khôl, la crinière parfois longue, la barbe toujours fournie, ont envahi les rues et les maisons de thé. Des combattants se reposent sur la plate-forme de leur camionnette, des bouquets de fleurs en papier rouge curieusement accrochés à l'antenne radio. *« Incha Allah, on reprendra le Panshir la nuit prochaine »*, assure l'un d'eux. On en voit d'autres grimper au loin dans la montagne, l'objectif étant de contourner les positions de l'ennemi par le côté ouest de la vallée. La nuit prochaine...

Les jeux sont loin d'être faits pour ces intégristes qui ont réussi en moins de deux ans à s'emparer des deux tiers de l'Afghanistan. *« Les talibans n'y arriveront pas,* confie un client d'une auberge de Gulbhar, membre, comme Massoud, de l'ethnie tadjike... *Les Russes avaient eu du mal contre lui en dépit de leurs chars et de tous leurs moyens. »*

« GARDE RAPPROCHÉE »

Aujourd'hui emportés par une *flamboyante dynamique* de victoire, les « étudiants en religion » ne reculeront ni devant les obus ni devant la mort pour s'emparer du fief de l'ancien ministre de la défense de Kaboul. *« Dieu est grand et si je me trouve en face de Massoud, je le tue ! »*, annonce un taliban en riant. Massoud résistera-t-il, cette fois ? A Kaboul, certains experts estiment que les Panshiris ne soutiendront pas forcément en masse leur héros, à part sans doute une « garde rapprochée » qui n'excéderait pas quelques milliers d'hommes.

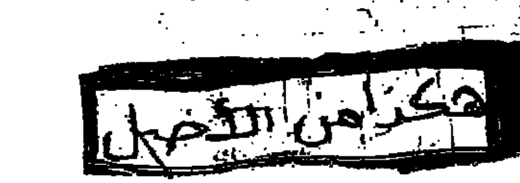
Quelle amère ironie pour celui qui était arrivé à mettre sur pied l'armée *la plus* structurée de la galaxie des groupes de la résistance. Forcé aujourd'hui de revenir à la case départ après avoir régné militairement sur Kaboul pendant quatre ans et demi ! Moins mobile que les talibans, se déplaçant avec *rapidité sur leurs pick-up*, prêts à frapper vite à tout instant, seigneur de la guerre d'un régime qui partait en lambeaux, la débâcle a été totale pour Massoud. Elle a fait exploser le mythe de ce stratège de génie et de ce leader islamiste modéré vaincu par l'extrémisme farouche des talibans. A l'échelon national, son rôle semble fini. Mais, au Panshir, le « lion » est dans son territoire et les « étudiants séminaristes » devront sans doute payer le prix fort pour arracher ce qui serait une victoire symbole de leur avance inexorable.

Bruno Philip

L'onde de choc régionale

Un conflit vieux de dix-sept ans

● **27 avril 1978 :** coup d'Etat à Kaboul du Parti démocratique du peuple afghan (PDPA, communiste), renversant le prince Daoud, *qui sera exécuté*.
● **27 décembre 1979 :** début de l'invasion soviétique. Babrak Karmal est « élu » président du pays et secrétaire général du PDPA.
● **14 avril 1988 :** l'Afghanistan, le Pakistan, *l'URSS* et les Etats-Unis signent des accords à Genève sur le retrait complet des troupes soviétiques.
● **15 février 1989 :** le dernier des 115 000 soldats *soviétiques quitte* l'Afghanistan.
● **25 avril 1992 :** chute du régime communiste, présidé par M. Najibullah, qui avait remplacé Babrak Karmal. Les moudjahidines entrent dans Kaboul.
● **25-29 avril 1992 :** début des combats fratricides entre factions de la résistance. Le Hezb-e-islami de Gulbuddine Hekmatyar affronte la coalition formée par le Jamiat-e-islami de Burhanuddine Rabbani et d'Ahmed Shah Massoud et les milices ouzbèques ex-communistes du général Rashid Dostom.
● ***30 août 1992 :*** élection contestée de M. Rabbani comme président de la République par une *choura* (assemblée) boycottée par la plupart des partis pashtounes.
● **19 janvier 1993 :** nouvelle bataille à Kaboul entre partisans de M. *Hekmatyar et ceux de* M. Massoud.
● **7 mars 1993 :** signature à Islamabad d'un accord de paix entre huit factions. Le mandat présidentiel de M. Rabbani est prorogé jusqu'à la mi-1995. *M. Hekmatyar* devient premier ministre.
● ***Janvier 1994 :*** alliance entre M. Dostom et M. Hekmatyar contre le gouvernement.
● **Novembre 1994 :** émergence politique et militaire du mouvement des talibans, qui s'empare de l'ancienne capitale royale de Kandahar.
● **Février-mars 1995 :** échec de *l'offensive des talibans sur Kaboul*.
● **Septembre 1995 :** victoire de talibans à Herat.
● **Mai 1996 :** M. Hekmatyar redevient premier ministre après s'être réconcilié avec le gouvernement.
● ***26-27 septembre :*** les talibans entrent dans Kaboul.



Le voyage en Libye de M. Erbakan a soulevé une tempête en Turquie

La coalition au pouvoir sérieusement ébranlée

ANKARA
de notre correspondante

Le premier ministre islamiste turc, Necmettin Erbakan, actuellement au Nigeria, peut s'attendre à des débats houleux lorsqu'il rentrera à Ankara après la visite très controversée qu'il a effectuée, du 4 octobre au 6 octobre, en Libye, où sa politique étrangère peu orthodoxe a essuyé un nouvel échec cuisant. Loin de répondre aux avances et aux offres d'amitié du premier ministre turc, qui avait appelé à la levée des sanctions contre Tripoli, le dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, a publiquement critiqué la diplomatie turque et l'accord de coopération militaire avec Israël, déploré l'oppression des Kurdes, avant d'asséner le coup de grâce en affirmant publiquement que *« le Kurdistan devrait être établi »*. *« Je parle de la nation kurde. Cette nation devrait avoir sa place sous le soleil du Moyen-Orient »*, a déclaré M. Kadhafi devant une délégation d'hommes d'affaires et de politiciens turcs atterrés.

Washington a *sévèrement* critiqué la visite de M. Erbakan à Tripoli, lui reprochant notamment d'avoir décrit la Libye comme un pays ayant souffert du terrorisme – dans une référence au bombardement américain de 1986 –, et le ministère des affaires étrangères à Ankara a annoncé le rappel de l'ambassadeur à Tripoli, pour *« consultations »*.

La presse nationale a saisi l'occasion pour attaquer violemment le gouvernement de M. Erbakan. De son côté, Mesut Yilmaz, le dirigeant du Parti de la mère patrie (ANAP), dans l'opposition, a demandé la démission immédiate du chef du gouvernement. *« M. Erbakan devrait rentrer en Turquie sans plus tarder. De l'aéroport, il devrait se rendre immédiatement à Cankaya* (le palais présidentiel) *et donner sa démission »*, a-t-il déclaré.

Le but du voyage était avant tout d'obtenir le remboursement de 365 millions de dollars dus par la Libye à des firmes turques. Tansu Ciller, lorsqu'elle était premier ministre, avait, elle aussi, fait escale à Tripoli dans le même but. En demandant la levée des sanctions imposées par l'ONU à Tripoli, M. Erbakan espérait aussi tripler les échanges commerciaux entre les deux pays. Par naïveté ou par mauvais calcul, le premier ministre, déterminé à imprimer sa marque sur une politique extérieure qui, malgré toutes les promesses faites à son électorat islamiste, demeure largement inchangée et tournée vers l'Occident, a fait le voyage de Tripoli contre l'avis des spécialistes du ministère des affaires étrangères, et même de ses proches collaborateurs, notamment le ministre Abdullah Gül, du Parti de la prospérité (RP).

FIASCO

Avant d'affronter la tempête de critiques qui l'attend à Ankara, M. Erbakan *s'est arrêté au Nigeria* – un autre Etat sur la liste noire de la communauté internationale –, dans l'espoir d'élargir les horizons commerciaux de la Turquie. Des accords déjà signés prévoient que Lagos fournira, dès 1999, quelque 100 millions de dollars de gaz naturel liquéfié à la Turquie.

A son retour, le premier ministre devra non seulement s'expliquer devant l'Assemblée nationale, mais aussi justifier ses actions auprès de son partenaire, le Parti de la juste voie (DYP). Le fiasco libyen risque d'augmenter les frictions entre les deux partis de la coalition. Le ministre de l'intérieur, Mehmet Agar, du DYP, avait déjà refusé de signer le document autorisant le voyage. De là à prédire la chute imminente de la coalition, il y a un pas, que les médias – qui entretiennent un climat d'incertitude depuis la rentrée et suggèrent une intervention possible de l'armée – ont allègrement franchi.

Les diplomates occidentaux à Ankara, eux, soulignant l'absence de solution de rechange viable au gouvernement actuel et les intérêts des deux partis à maintenir leur alliance, se montrent en revanche plus circonspects. *« La coalition pèche par manque de cohésion »*, explique un diplomate européen, qui estime que *« la crise libyenne »*, dont se régale l'opposition, portera surtout atteinte à l'image du premier ministre, dans le pays et à l'étranger.

Nicole Pope

Les parlementaires hutus posent des conditions à l'ouverture de négociations au Burundi

Les pays voisins vont se réunir pour envisager une levée de l'embargo

A peine autorisé à se réunir de nouveau, après avoir été supprimé par les putschistes actuellement au pouvoir à Bujumbura, le Parlement a marqué, lundi 7 octobre, sa détermination à s'opposer à ceux-ci. Cette première réunion remplit cependant l'une des conditions posées à la levée des sanctions qu'imposent au Burundi les pays voisins, qui doivent se rencontrer à la fin de la semaine.

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

Loin de faire le jeu des nouvelles autorités, portées au pouvoir par le coup d'Etat militaire du 25 juillet, le Parlement burundais est entré en résistance. Son président, Léonce Ngendaumana, a ouvert, lundi 7 octobre, la session parlementaire, mais pour déclarer aussitôt que les travaux ne débuteront réellement qu'après le rétablissement de la Constitution, remplacée depuis le putsch par un décret-loi qui retire à l'Assemblée nationale une bonne partie de ses prérogatives.

Dominé par le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), parti majoritairement hutu, vainqueur des élections de 1993, le Parlement avait été immédiatement suspendu par les putchistes, mais il devait être rétabli, le 12 septembre – en même temps, les partis politiques étaient de nouveau autorisés –, sous la pression des pays voisins du Burundi qui appliquent, depuis le 31 juillet, un strict embargo à l'encontre du régime du major Pierre Buyoya.

Lundi, le quorum minimum des deux tiers (soit 54 députés) n'était pas atteint à l'Assemblée. Seuls 26 députés du Frodebu, sur 65, étaient présents. Les autres élus du Frodebu, en exil, refusent de rentrer au pays, soit parce qu'ils craignent pour leur sécurité, soit parce qu'il sont passés du côté de la rébellion armée. *« C'est un succès*, commente le porte-parole du Frodebu, Frédéric Bamvuginyumvira, *car nous avons pu poser publiquement les conditions de la reprise des activités du Parlement. Nous exigeons le rétablissement de la Constitution et l'ouverture immédiate de négociations. »*

Avec cette « grève » parlementaire, l'aile modérée du Frodebu cherche à occuper le terrain, après avoir perdu de son influence depuis le 25 juillet, au profit des radicaux des deux camps, les représentants de la minorité tutsie qui étaient favorables au putsch et les rebelles hutus du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), dirigé par Léonard Nyangoma.

« INVITÉS »

Le Frodebu demande donc à être invité à Arusha, où aura lieu à la fin de la semaine un sommet des chefs d'Etat de la région qui pourrait décider une révision des sanctions imposées au Burundi. A l'issue de sa dernière réunion, le Comité de suivi des sanctions avait suggéré que le major Buyoya, ainsi que les autres parties au conflit, soient *« invités »* en marge du sommet *« pour être disponibles »*, indiquant par là qu'il souhaite initier un dialogue entre les belligérants.

Sur ce point, le major Buyoya a peu à peu cédé aux exigences de ses voisins en rétablissant le Parlement et les partis politiques et en posant des conditions moins catégoriques à l'ouverture de négociations avec les rebelles. *« Je ne serrerai pas la main à Nyangoma »*, a-t-il récemment déclaré, en laissant ainsi entendre qu'il ne s'opposait plus au dialogue. Si cela se concrétise, il aura donc rempli les trois conditions posées par les pays de la région pour la levée des sanctions. Mais l'homme fort du Burundi doit se garder des extrémistes de son camp, qui multiplient les menaces sans que l'on sache si elles sont destinées à Pierre Buyoya ou bien aux pays voisins, pour leur signifier de ne pas trop exiger du chef des putchistes. Charles Mukasi, le président de l'Unité pour le progrès national (Uprona, à majorité tutsie), a déjà averti que *« Buyoya ne survivrait pas politiquement »* à une rencontre avec M. Nyangoma, le chef des rebelles. Des rumeurs selon lesquelles des extrémistes tutsis seraient prêts à assassiner Pierre Buyoya circulent aussi à Bujumbura. Mais l'élimination du major Buyoya risquerait d'aggraver l'isolement international des putschistes, qui, pour le moment, bénéficient encore d'une certaine sollicitude de la part des Occidentaux.

De son côté, la rébellion pose les mêmes exigences que le Frodebu pour la reprise des travaux parlementaires, à savoir le retour à la Constitution – ce qui signifie, à terme, le retrait de la junte –, ainsi qu'une garantie de sécurité pour les députés qui rentreront. Se disant prêt à négocier avec Pierre Buoyoya, Jérôme Ndiho, porte-parole du CNDD, reste toutefois muet sur la présence ou non de M. Nyangoma à Arusha. M. Nyangoma a pourtant tout à gagner d'une prise de contact avec les militaires burundais, par laquelle ceux-ci reconnaîtront qu'il est incontournable, d'autant plus qu'il vient de recevoir le soutien de trente-quatre députés frodébistes. Ces *« défections »* ont d'ailleurs divisé le Frodebu entre une *« tendance Nyangoma »* et une *« tendance Minani »*, du nom du président de ce parti, qui refuse la lutte armée. Des pourparlers internes au Frodebu seraient en cours pour résoudre ces divergences.

« GESTES POSITIFS »

Quant au président Sylvestre Ntibantunganya, réfugié dans la résidence de l'ambassadeur américain (qui le qualifie de *« président légitime »* du Burundi) depuis le 25 juillet, il refuse toujours d'en sortir. Selon un responsable du Frodebu, M. Ntibantunganya exige au préalable une garantie de liberté de mouvement, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Ce que le major Buyoya refuserait de lui accorder. Par ailleurs, plusieurs dirigeants du Frodebu (dont certains ont quitté récemment les ambassades où il s'étaient réfugiés après le putsch) affirment que le régime leur interdit la sortie du territoire.

Les pays occidentaux, qui ont dépêché plusieurs envoyés spéciaux cette semaine à Bujumbura, souhaitent que les sanctions soient assouplies, compte tenu des *« gestes positifs »* du major Buyoya. Mais, fort du soutien des chefs d'Etats voisins, le Frodebu et le CNDD insistent sur le fait que la légalité constitutionnelle n'est toujours pas totalement rétablie. Ils réclament le retrait des putschistes et la mise en place d'une autorité intérimaire, prévue par la Constitution, avant d'engager les négociations. Reste à savoir si les pays de la région, qui ont demandé le *« retour à l'ordre constitutionnel »*, pencheront du côté des Occidentaux ou des opposants au pouvoir actuel à Bujumbura.

Jean Hélène

Les élections législatives confortent le pouvoir koweïtien

KOWEÏT
de notre envoyée spéciale

Les candidats pro-gouvernementaux ont largement dominé les élections législatives au Koweït, et le nouveau Parlement élu lundi 7 octobre devrait se montrer moins pugnace vis-à-vis du gouvernement que celui de 1992, élu non seulement après la libération de l'occupation irakienne, mais surtout après six ans d'interruption de la vie parlementaire.

Le bloc islamiste sunnite – Frères musulmans et fondamentalistes confondus – a maintenu ses positions alors que les chiites, qui représentent environ 30 % de la population, ont remporté cinq sièges contre quatre en 1992. Enfin, les libéraux, qui représentent la véritable opposition au régime, sont en recul. Ils ont incontestablement souffert du retrait de quelques grandes figures, comme Ahmed El Khatib, défenseur acharné de l'expérience démocratique koweïtienne, ou Ahmed El Jouan, virulent opposant, paralysé depuis 1991 après une tentative d'assassinat, ou encore Yacoub Hayati. Deux ministres libéraux, celui de l'éducation, Ahmed Rubaï, violemment combattu par les islamistes, et celui de la justice, Mishari El Anjari, ont en outre été battus.

Compte tenu du fait que neuf députés ne se représentaient pas, ce Parlement sera composé d'à peu près 50 % de nouveaux visages par rapport à celui de 1992. Comme de tradition, et malgré une certaine désillusion des électeurs, qui ne représentent que 15 % des personnes vivant au Koweït – la moitié de la population est étrangère et les femmes n'ont pas le droit de vote –, la participation a été élevée puisque plus de 80 % des inscrits se sont prononcés.

« SERVICES »

Ce résultat confirme la tendance des électeurs koweïtiens, préoccupés de leur sort personnel, à élire des candidats aptes à résoudre les difficultés quotidiennes plutôt que des hommes défendant des principes politiques. Cette option a servi les candidats proches du gouvernement, jugés plus à même d'être efficaces pour rendre des « services » : trouver un emploi dans l'administration, une maison, ou une aide pour des soins à l'étranger...

Unique dans les pays du Golfe, l'expérience démocratique koweïtienne reste toutefois très limitée, malgré la liberté de critique dont bénéficient les parlementaires. Le pouvoir réel reste entre les mains de l'émir et du gouvernement dirigé, depuis l'indépendance, par le prince héritier. Les ministères de souveraineté sont aux mains de la famille régnante, et, conformément à la Constitution, les ministres, dont le nombre ne doit pas excéder un tiers du Parlement, y ont le droit de vote.

Le gouvernement devrait donner sa démission dans les prochains jours et l'émir Cheikh Jaber El Ahmed Al Sabah appeler, comme depuis 1978, le prince héritier, Cheikh Saad El Abdallah Al Sabah, à se succéder à lui-même pour composer un nouveau cabinet.

Françoise Chipaux

Le général Lebed réitère l'opposition de Moscou à l'élargissement de l'OTAN à l'Est

La visite à Bruxelles du secrétaire du Conseil de sécurité russe est plus symbolique que politique

Pour sa première visite en Occident, Alexandre Lebed, secrétaire du Conseil de sécurité russe, a été reçu, lundi 7 octobre à Bruxelles, par le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana. Il a réitéré l'opposition de Moscou à l'élargissement de l'Alliance atlantique à l'Est. Mardi, il devait rencontrer le général américain, George Joulwan, commandant en chef des forces européennes de l'OTAN, près de Mons.

BRUXELLES
de notre correspondant

La venue du général Lebed, secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie au siège de l'OTAN, lundi 7 et mardi 8 octobre à Bruxelles, a revêtu un caractère plus symbolique que politique. Que l'ancien officier de l'armée rouge, membre de cette génération qui, selon ses propres paroles, « a été malheureusement victime de la guerre froide », choisisse l'antre de l'ennemi d'hier pour sa première sortie en Occident témoignait de sa volonté de se tourner résolument vers l'avenir.

Pour les représentants des pays membres de l'Alliance, l'invitation lancée par le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, à Alexandre Lebed entrait dans le cadre des contacts permanents, formels et informels, que l'Alliance cultive avec les responsables d'une Russie incontournable dans la mise en place d'une nouvelle architecture de sécurité du continent. C'est ainsi que le ministre russe de la défense, le maréchal Rodionov avait été convié à un dîner à l'issue de la rencontre des ministres de la défense de l'Alliance à la fin du mois de septembre, à Bergen en Norvège.

POUR « LA PROCHAINE GÉNÉRATION »

« Il ne faut pas mesurer cette visite à l'aune des résultats de quelconques négociations », indiquait-on dans l'entourage du secrétaire général. En effet, avant de se rendre à Bruxelles, le général avait multiplié les déclarations musclées sur le refus de la Russie de voir l'Alliance accéder au désir d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale : *« Si le domaine de responsabilité de l'OTAN se déplace jusqu'aux frontières de la Russie, alors nous devrons repenser la disposition de nos forces armées, leur regroupement stratégique et leur plan de mobilisation »*, avait-il notamment déclaré à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. Il eût été étonnant qu'Alexandre Lebed changeât d'avis en l'espace de vingt-quatre heures, ce qui faisait douter à certains responsables de l'Alliance de l'utilité d'une visite d'un homme ouvertement candidat à la succession de Boris Eltsine, mais dont la position politique est on ne peut plus instable au Kremlin.

A Bruxelles, Alexandre Lebed a donc réitéré l'opposition de principe, maintes fois affirmée par les dirigeants russes, à l'adhésion de nouveaux pays à l'OTAN. Celle-ci ne pourra être réalisée, selon lui, que *« par la prochaine génération libérée de la mentalité de la guerre froide »*. Dans son tête-à-tête avec Javier Solana, et lors de sa rencontre avec les seize ambassadeurs des pays membres de l'Alliance, le général a insisté à nouveau sur les dangers pour la stabilité du continent que ferait courir un élargissement effectué sans l'aval de laRussie, qui représente *« la moitié de l'Europe »*. Il a également mis en garde ses interlocuteurs sur les risques de voir, dans cette hypothèse, le processus de démocratisation de la Russie, mis à mal par la montée des communistes et des nationalistes. D'ailleurs, *« l'Etat d'esprit actuel à la Douma laisse planer des doutes sur la ratification du traité Start 2 et d'autres traités de désarmement si l'OTAN persistait dans ses intentions »*, a-t-il indiqué, lundi, lors d'une conférence de presse commune avec Javier Solana. Que se passerait-il si l'Alliance passait outre les objections de Moscou ? *« La Russie n'en ferait pas une crise d'hystérie »*, a-t-il répondu. Il n'en fallait pas plus au secrétaire général de l'OTAN pour estimer qu'il existait, certes, des divergences entre les dirigeants russes et ceux de l'Alliance, mais que ces dernières n'étaient pas *« insurmontables »*.



BONNE IMPRESSION

De toute façon, faisait-on valoir dans les milieux proches de M. Solana, l'élargissement de l'OTAN ne se conçoit que dans le cadre d'un refonte totale des structures de l'Alliance comportant trois volets, la réforme du système de commandement, l'établissement de nouveaux rapports avec la Russie consignés dans une « charte » ou un « document » (Moscou souhaiterait un traité en bonne et due forme) et enfin l'adhésion de nouveaux membres. Tous sujets sur lesquels des discussions serrées sont en cours au sein même de l'Alliance, dont l'avancement est pour l'instant ralenti par la campagne électorale américaine, et par des divergences persistantes entre Paris et Washington sur l'attribution du commandement Sud-Europe, que la France voudrait voir confié à un Européen.

L'intérêt de la visite à Bruxelles d'Alexandre Lebed ne se résumait pas, pour ses hôtes, à l'accueil du secrétaire du Conseil national de sécurité, un organisme aux attributions plutôt floues dans l'organisation des pouvoirs au Kremlin. Alexandre Lebed considéré comme éventuel successeur de Boris Eltsine a plutôt fait bonne impression à ses interlocuteurs, faisant passer, en dépit des divergences, le débat dans le registre de la raison et de la discussion *« civilisée »*, plutôt que dans celui de la passion et de l'invective.

Luc Rosenzweig

L'UE compte entre 500 000 et 1 million d'héroïnomanes

C'est l'une des conclusions alarmantes du premier état des lieux « consensuel » dressé par l'Observatoire européen des drogues

LE PREMIER ÉTAT DES LIEUX « consensuel » de l'usage de produits stupéfiants dans l'Union européenne devait être rendu public, mardi 8 octobre à Lisbonne, par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). Présenté avec la plus grande prudence par les épidémiologistes de l'OEDT, le « Rapport annuel sur les problèmes de drogues dans l'UE » révèle des tendances de consommations alarmantes en s'efforçant de ne pas montrer quiconque du doigt.

L'observatoire, opérationnel depuis septembre 1995, se cantonne à un rôle d'expertise et s'applique à souligner, davantage que les divergences, les traits communs aux quinze Etats de l'UE en matière d'usages de drogues et d'offres de soins. Il plaide, entre les lignes, en faveur d'une approche plus « régionaliste » et mieux coordonnée de la prise en charge de la demande de drogues, tant l'imbrication des différents niveaux de décision se révèle parfois inappropriée. Il manque une comparaison des crédits consacrés à la lutte contre les drogues. L'observatoire assure que l'étude est *« en cours »*.

La consommation d'héroïne reste le problème commun le plus lourd à gérer, d'une ampleur du même ordre dans tous les Etats. 500 000 à 1 million de personnes en consommeraient de façon régulière dans l'Europe d'aujourd'hui, soit *« la moitié de ce qui est estimé pour les Etats-Unis »*. La toxicomanie à l'héroïne semble connaître à l'heure actuelle *« une stabilisation, voire un déclin dans les grandes villes, mais une hausse dans les plus petites agglomérations »*. Le taux d'héroïnomanes en France atteint 280 personnes pour 100 000 habitants et on compte, en Allemagne de l'Ouest, 120 à 260 usagers de drogues dures pour 100 000 habitants. Ce taux varie de 165 à 200 pour 100 000 aux Pays-Bas. En Suède, les toxicomanes injecteurs (surtout d'amphétamines) sont estimés entre 160 et 230 pour 100 000.

LE SUCCÈS DES COCKTAILS

Le nombre de toxicomanes intraveineux contaminés par le virus du sida varie, en revanche, considérablement d'un pays à l'autre. Cette proportion est *« relativement peu élevée »* en Belgique (6,6 % des toxicomanes contaminés), en Grèce (3,8 %) et au Royaume-Uni (6,1 %), et *« élevée »* en France (27 %), en Italie (64,5 %) et en Espagne (65,9 %). La tendance générale est à la baisse des infections par le VIH chez les injecteurs de drogues, sauf en Espagne et en Italie, et plus encore au Portugal (34,4 %).

« Faibles en prévalence mais forts en facteurs de risque, les indicateurs de l'usage d'héroïne sont l'inverse de ceux du cannabis », constatent les chercheurs de l'OEDT. La marijuana et ses dérivés restent en effet les produits les plus consommés dans l'Union et ceux dont les conséquences sanitaires et sociales sont les moins importantes. L'expérience de la cocaïne concerne par ailleurs 1 % des adultes en Finlande, en Belgique, en France et en Allemagne, près de 2 % d'entre eux au Danemark et au Royaume-Uni et 4 % en Espagne.

Le succès croissant des cocktails associant drogues, médicaments et alcool préoccupe également les épidémiologistes. L'usage détourné de tranquillisants comme le flunitrazépam (Rohypnol) a été signalé par beaucoup d'Etats membres. De nombreux pays ont en outre observé, à la fin des années 80, une popularité croissante, parmi les jeunes européens, des amphétamines, de l'ecstasy et aussi, dans une moindre mesure, du LSD. Les amphétamines semblent davantage prisées dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, où 10 % des adolescents de 15-16 ans en ont déjà pris (contre 2 % à 4 % de cette classe d'âge, en moyenne, dans les autres pays de l'Union). Au total, les usagers de drogues, quelles qu'elles soient, représentent 30 à 40 % de la population pénitentiaire de l'Union européenne.

Laurence Folléa

Le cannabis, produit le plus usité

Après un regain de popularité dans les années 90, le cannabis reste le produit le plus usité en Europe et majoritairement consommé *« comme un relaxant dans le cadre d'activités de loisirs (ou même professionnelles) »*, selon les experts de l'OEDT. 5 % à 8 % des Belges, des Finlandais et des Suédois confient avoir déjà consommé du cannabis, contre 11 % à 16 % des Français, des Allemands, des Espagnols et des Anglais et 30 % des Danois.

Si on les interroge sur les douze derniers mois seulement, les personnes admettant avoir consommé du cannabis représentent des pourcentages plus faibles, de l'ordre de 1 % en Finlande à 3 % dans l'ex-RDA et à 4 %-5 % au Danemark, en France et au Royaume-Uni. Chez les plus jeunes, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Suède, 5 % des lycéens de 15 et 16 ans avouent y avoir goûté, contre 11,9 % en France, 15 % en Belgique, 18 % au Danemark, 19 % en Espagne, 20 % aux Pays-Bas et 30 % au Royaume-Uni.

L'Ukraine recueille les premiers fruits de sa politique de stabilisation monétaire

KIEV
de notre envoyée spéciale

Pendant longtemps, c'est l'adjectif « ancien » qui a le mieux convenu à l'Ukraine. Avec ses dirigeants communistes, ses vieilles structures industrielles et agricoles, ses centrales nucléaires à problèmes, le pays avait visiblement plus de mal que les autres anciennes Républiques socialistes à s'extirper des cendres de l'URSS. Puis, en l'espace de quelques mois, Kiev s'est doté de nouveaux leaders, d'une nouvelle Constitution, d'une nouvelle monnaie. Mettant en œuvre une politique monétaire très stricte, les responsables de l'économie ont réussi à faire chuter le taux d'inflation, tandis que de réelles privatisations ont été amorcées.

Impressionnée par tous ces changements (amorcés au lendemain de l'élection du président Leonid Koutchma, à l'été 1994), convaincue de l'importance stratégique de l'Ukraine, la communauté internationale est très présente. L'Ukraine est déjà le troisième récipiendaire de l'aide bilatérale américaine, loin, il est vrai, derrière Israël et l'Egypte, mais devant la Russie. Les Etats-Unis ont prévu de lui verser 183 millions de dollars en 1996-1997. L'Union européenne, par le biais de son programme Tacis d'assistance technique à l'ex-URSS, devrait lui apporter 700 millions d'écus en trois ans. Beaucoup de fonds sont évidemment dédiés à soulager le traumatisme de Tchernobyl, mais d'autres sont également ciblés sur l'agriculture ou l'industrie. Lancé il y a plus de trois ans sous l'égide de Tacis avec le concours de l'Institut international de l'administration publique, un programme de formation de la fonction publique du nouvel Etat vient de s'achever.

Des discussions commencent avec le Fonds monétaire international, afin d'obtenir une facilité de crédit à moyen terme, alors que l'actuel crédit de confirmation de 900 millions de dollars ne viendra à expiration qu'en décembre. Un fonds de stabilisation de la grivna, la nouvelle monnaie ukrainienne, pourrait aussi être mis en place afin de protéger le marché des changes de secousses trop fortes car l'Ukraine revient de loin. Le lancement de la grivna était annoncé depuis si longtemps que la *« monnaie virtuelle »* était devenue un sujet commun de plaisanterie. Les nouveaux billets, finalement mis en circulation le 1er septembre, portent la date de leur fabrication... 1992 ! Il a fallu du temps aussi pour s'attaquer à la hausse des prix. En 1992, le pays avait connu une hyperinflation de 10 000 %, bien supérieure à celle de la Russie. Résultat, le karbovanets, qui était une monnaie provisoire, était l'une des seules monnaies vis-à-vis de laquelle le rouble, pourtant en pleine déconfiture, s'appréciait ; les régions industrielles dépérissaient ; une partie de la population choisissait l'exode, et refluait vers la Russie, où les salaires sont au moins d'un tiers supérieurs.

> L'inflation, de 2 % en septembre, devrait se ralentir encore au cours des prochains mois

Pourquoi donc l'Ukraine n'avait-elle pas lancé plus tôt un *« big bang »* économique ? Les motivations politiques étaient visiblement absentes, et Kiev se trouvait en outre moins bien placé que Moscou pour lancer des réformes économiques radicales ; le pays est un gros importateur d'énergie. De plus, si l'accord passé avec Moscou lors de la disparition de l'URSS l'a libéré de toute dette, il a laissé les caisses de l'Etat vides de toutes réserves de change.

A première vue, le bilan des derniers mois est très encourageant. L'inflation, de 2 % en septembre, devrait se ralentir encore au cours des prochains mois. La parité du karbovanets, puis de la grivna (un cent-millième de karbovanets) est stable face au dollar. Les experts s'interrogent pourtant sur la viabilité de la réforme. Ils font valoir que, pour préserver la valeur de la grivna, il est indispensable de réduire le déficit budgétaire, l'un des plus élevés de la région. Certains postes, comme les achats de récoltes céréalières, ont été sortis du budget, tandis que le rééchelonnement de la dette contractée auprès de la Russie a allégé les comptes.

Mais le train de vie de l'Etat n'a pas encore été fondamentalement modifié – le pays compte environ soixante-dix ministères ! – tandis que des secteurs entiers de l'économie, comme le charbon (qui emploie 1 million de personnes), restent à la charge entière de l'Etat. La plupart des grandes entreprises bénéficient toujours en outre de financements privilégiés.

Le secteur énergétique illustre très bien les difficultés du pays. En 1995, l'Ukraine a dû importer du charbon, dont elle est pourtant une grande productrice. Des mouvements sociaux perturbent régulièrement l'activité dans les mines, où le taux d'accidents du travail est quatre fois plus élevé qu'en Russie et... quarante fois plus qu'aux Etats-Unis ! Les mineurs sont, plus que les travailleurs d'autres secteurs, touchés par les arriérés de salaires.

L'Ukraine était, sous le communisme, chargée d'approvisionner l'Europe centrale en énergie nucléaire. aujourd'hui, ces pays sont connectés aux réseaux de l'Ouest, tandis que la Russie met en service, avec la Sibérie, la plus grande ligne de courant continu du monde. Les revenus du transit sont donc très réduits, le seul débouché possible pour l'instant va vers le sud, la Bulgarie. La détérioration récente des relations avec Moscou pourrait, si elle se poursuit, retarder encore la reprise de l'économie. Les deux pays étaient, à l'origine, les piliers de la nouvelle zone commerciale qui devait succéder à l'URSS. Mais la multiplication des conflits, celui sur la flotte de la mer Noire en premier lieu, a noirci le tableau. Moscou a récemment introduit une série de taxes et de quotas sur les produits ukrainiens, accusant notamment l'Ukraine de concurrence déloyale sur le marché de la vodka. Pour le député libéral Sergueï Teriokhine, qui rappelle que l'Ukraine réalise plus du tiers de ses échanges avec la Russie, il s'agit d'une véritable guerre commerciale.

Rapides en matière de stabilisation monétaire, les progrès sont ailleurs plus lents. La nouvelle Constitution est restée très marquée par le passé soviétique. Le texte est flou au sujet de la propriété de la terre. Celle-ci est *« propriété de la nation ukrainienne »*, les citoyens pouvant par ailleurs, *« en accord avec la loi »*, détenir des terres. Le texte garantit aussi la gratuité de l'éducation et de la protection sociale.

Une immense réforme fiscale est en chantier. Il faut, par exemple, trouver le moyen de financer les comptes sociaux tout en diminuant les cotisations patronales, qui s'élèvent à plus de 50 % de la masse salariale. Les entreprises rechignent, par ailleurs, de plus en plus à payer des myriades de taxes, dont celle du fonds pour Tchernobyl, payable même par les victimes de la catastrophe nucléaire ! Comme en Russie, les problèmes d'arriérés de salaires provoquent d'importantes tensions sociales. Dimanche 6 octobre, 10 000 enseignants manifestaient à Kiev contre la *« destruction du système éducatif »*, en réclamant le paiement de leurs salaires, impayés depuis plusieurs mois. L'Ukraine, semble effectivement en passe de détruire l'ancien système. Elle amorce à peine la construction du nouveau.

Françoise Lazare

Eruption énigmatique sous les glaces d'Islande

REYKJAVIK
de notre correspondant

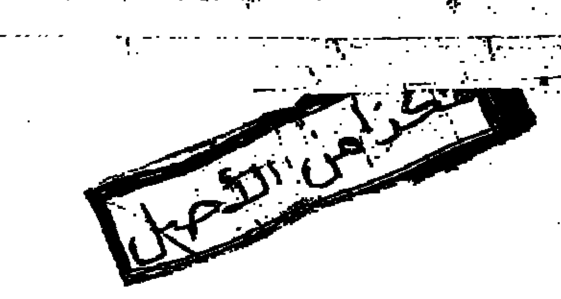
Où va l'eau de fonte du glacier ? C'est la question que se posent vulcanologues, géologues, météorologistes et autres géographes, impuissants à expliquer les conséquences de l'éruption qui a commencé, lundi 30 septembre, sous le glacier Vatnajökull, dans le sud de l'Islande. La fissure – le long de laquelle des cratères rejettent des cendres en fusion depuis plus d'une semaine – est connue des spécialistes : une éruption a déjà eu lieu au même endroit, en 1938. Les cratères, invisibles à l'œil nu, ont percé des cheminées traversant 600 mètres de calotte glacière d'où s'échappe un nuage de vapeur et de cendres haut de 6 kilomètres, qui empêche le survol du glacier.

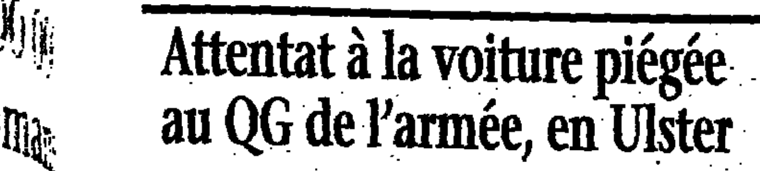
Selon les géologues, cette éruption fait fondre environ un demi-kilomètre cube de glace par jour, qui s'écoule ensuite dans le lac de Grimsmvötn situé sous la glace. Celui-ci aurait dû se remplir en trois jours, déborder et provoquer une crue spectaculaire, après que les eaux se furent frayé un chemin entre glaces et moraines.

Or, si les mesures sismiques confirment que l'activité volcanique se poursuit, aucune crue n'est en vue. Les spécialistes – qui ne peuvent observer un phénomène qui se produit sous plusieurs centaines de mètres de glace – supposent que le lac de Grimsmvötn est beaucoup plus grand qu'on ne le pensait. Qu'il le soit ou non, la montée des eaux pourrait, en l'absence d'échappatoire, faire sauter la calotte glacière comme un bouchon de champagne, provoquant la chute d'importants blocs de glace.

Les conséquences de cette catastrophe naturelle seraient toutefois limitées : des tranchées ont été préventivement creusées dans la route nationale située à proximité pour permettre à l'eau de s'écouler et, entre la mer et le glacier, il n'y a qu'une côte sauvage où ne vivent que des phoques.

Gérard Lemarquis





Attentat à la voiture piégée au QG de l'armée, en Ulster

LONDRES. Deux voitures piégées ont explosé, lundi 7 octobre dans l'après-midi, au cœur du dispositif militaire britannique en Irlande du Nord : le quartier général de l'armée à Lisburn, près de Belfast. Les charges – entre 250 et 500 kilos d'explosifs – ont explosé à une dizaine de minutes d'intervalle, la première dans un parking proche des bâtiments administratifs, la seconde près du dispensaire, faisant de nombreux dégâts. Trente et un blessés, dont deux enfants, ont été dénombrés. Le premier ministre britannique, John Major, a qualifié l'attentat, qui n'a fait l'objet d'aucune revendication, de *« diabolique »* et de *« barbare »*.

Le cessez-le-feu en vigueur en Irlande du Nord depuis l'été 1994 avait été officiellement rompu par les républicains, le 9 février, quand une bombe a fait deux morts à Canary Wharf, à Londres. – *(Corresp.)*

Le ministère de la coopération est épinglé par la Cour des comptes

PARIS. Les crédits alloués par le ministère de la coopération sont mal gérés et leur distribution mal contrôlée, indique la Cour des comptes dans son rapport annuel, publié lundi 7 octobre. La Cour déplore en particulier que l'exécution des dépenses du Fonds d'aide et de coopération (FAC) n'est soumise *« à aucune forme de contrôle financier »*. La Cour relève à titre d'exemple que *« les crédits du FAC ont servi au financement en 1992 d'un sommet franco-africain, dont une partie importante (27 millions de francs) sous forme de subvention au gouvernement gabonais, ce qui rendait tout contrôle de l'utilisation illusoire »*.

Le rapport fait cependant observer que le ministère, en dépit de son appellation, *« n'a qu'une place marginale »* dans l'aide au développement. A ce titre, seuls 11,5 % des crédits sont inscrits dans son budget, l'essentiel étant, en réalité, distribué par le ministère des finances.

La France a acheté quatre avions-espions à Israël

PARIS. Le ministre de la défense, Charles Millon, a confirmé, dans une réponse à une question écrite de Bertrand Delanoë, sénateur PS de Paris, que la France a acheté à Israël, début 1996 (*Le Monde* du 19 février), quatre avions Hunter de reconnaissance sans pilote pour les besoins de la direction du renseignement militaire (DRM). M. Delanoë *« s'étonnait »* de n'avoir trouvé aucune mention de cette commande dans le budget militaire et il rappelait que le Pentagone avait envisagé de suspendre l'achat de Hunter en raison de défauts techniques.

« Les difficultés rencontrées aux Etats-Unis pour la mise en œuvre opérationnelle de ces matériels ont été résolues », écrit M. Millon, qui ne donne aucune indication sur le montant de la transaction et la date de livraison. Les Hunter sont *« destinés à des missions d'observation, de jour comme de nuit, dans un rayon d'action d'environ 500 kilomètres »*, ajoute le ministre français de la défense.

Les Quinze ont adressé un message « urgent » à M. Arafat et M. Nétanyahou

DUBLIN. Les quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, réunis samedi 5 octobre à Dublin, ont finalement décidé d'envoyer un seul et même message *« urgent »* au premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et au dirigeant de l'OLP, Yasser Arafat. Les Quinze avaient élaboré deux messages séparés (*Le Monde* du 8 octobre) mais se sont résolus en définitive à encourager, dans les mêmes termes, M. Arafat et M. Nétanyahou à aller de l'avant dans le processus de paix.

Dans leur message ils se déclarent *« convaincus que seule l'application totale des accords de paix peut assurer la sécurité à la fois des Israéliens et des Palestiniens »*, et soulignent la nécessité *« d'appliquer rapidement des mesures concrètes pour revitaliser le processus de paix »*.

L'Union européenne *« fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à une conclusion rapide des négociations et donner un nouveau départ à la coopération régionale »*, ajoutent-ils.

Satisfecit des agences de notation financière internationales pour la Russie

MOSCOU. Les trois principales agences de notation financière internationales ont réservé un accueil très favorable à la Russie, qui s'apprête à revenir sur les marchés internationaux des capitaux, pour la première fois depuis l'effondrement de l'URSS. Les emprunts à long terme émis par l'Etat ont en effet été bien notés, lundi 7 octobre, à la fois par Moody's, Standard and Poors et IBCA. Le ministre des finances Alexandre Livchits a souligné que la Russie est ainsi placée à peu près au même niveau que le Mexique, l'Inde, la Slovaquie, ou la Hongrie. Moscou espère lever sur les marchés entre 300 et 500 millions de dollars en devises d'ici à la fin de l'année. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **AFRIQUE DU SUD : la commission Vérité et réconciliation** a adressé, lundi 7 octobre, des citations à comparaître à deux anciens généraux, en fonctions sous le régime de l'apartheid, pour les contraindre à témoigner sur les violations des droits de l'homme dont ils ont été accusés. C'est la première fois que la Commission use de ses pouvoirs coercitifs pour son enquête sur la période de l'apartheid. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : le président de la Bundesbank** Hans Tietmeyer a déclaré, lundi 7 octobre, que *« l'institut monétaire européen ne devrait pas se laisser aveugler par les résultats d'une année* (...). *Les participants à la monnaie unique ne doivent pas atteindre les critères sur un effort à court terme »*. Il a ajouté que les banques centrales des pays qui ne sont pas dans la monnaie unique ne devraient pas *« pouvoir accéder de façon illimitée au crédit intrajournalier »* de la future banque centrale européenne. – *(AFP.)*

■ **GABON : le ministre français de la défense,** Charles Millon, a affirmé, lundi 7 octobre, à Libreville, que la France maintiendra des forces prépositionnées au Gabon. *« S'il y a des modifications,* a-t-il dit, *ce sera au niveau des structures, des moyens ou des soutiens, mais il n'y aura pas de modification substantielle au dispositif. »* – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président Eltsine a quitté,** lundi 7 octobre, l'hôpital pour se rendre à la maison de repos de Barvikha (banlieue de Moscou), où il restera *« vraisemblablement »* jusqu'à son opération, prévue d'ici à la mi-décembre, a annoncé le Kremlin. – *(AFP.)*

Francisco Soberon, gouverneur de la banque centrale de Cuba

« Un certain niveau d'inégalité est inévitable »

L'Europe et les Etats-Unis s'affrontent à propos de l'île

La querelle entre l'Europe et les Etats-Unis, en désaccord sur le blocus commercial imposé à Cuba par Washington, a été officiellement portée devant l'Organisation internationale du commerce. L'Union européenne proteste contre la loi américaine Helms-Burton mise en place, en mars 1996, et qui vise à renforcer le blocus qui entoure l'île depuis plus de trente ans. Pendant ce temps, La Havane tente une reconversion économique qui renforce les inégalités sociales et lui fait remettre en question certains de ses dogmes antérieurs. Pour la première fois depuis la révolution, le chômage est apparu, touchant un peu plus de 7 % de la population active.

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait examiner, le 16 octobre, à Genève, la demande officielle d'arbitrage déposée le 4 octobre par l'Union européenne qui proteste contre la loi américaine Helms-Burton. Ce texte, qui affecte directement les intérêts des pays qui commercent avec Cuba, vise à renforcer le blocus dont les Etats-Unis, depuis plus de trente ans, entourent l'île.

Depuis sa mise en place, en mars 1996, la loi Helms-Burton constitue une importante pomme de discorde entre l'Europe et les Etats-Unis. Après le Mexique et le Canada, qui ont déjà protesté contre les sanctions frappant deux de leurs sociétés travaillant avec La Havane, les Européens, quoiqu'en y mettant les formes, dissimulent de moins en moins l'irritation que leur procurent les tentatives américaines de les entraîner dans un blocus anticubain.

Spécialement désigné par le président Clinton pour tenter d'arrondir les angles avec ses alliés, le sous-secrétaire américain au commerce, Stuart Eizenstat, avait effectué, il y a quelques semaines, une tournée en Europe. Elle n'a apparemment pas donné les résultats escomptés puisque l'Union européenne, qui avait un instant envisagé d'attendre les lendemains de l'élection présidentielle américaine pour réagir, a décidé de passer immédiatement à l'action, sans préjudice des mesures de représailles que préparent plusieurs pays membres.

Ministre et gouverneur de la banque centrale, Francisco Soberon incarne la mue douloureuse de l'économie cubaine, durement touchée par l'effondrement du bloc soviétique et le boycottage américain. Familier de la City de Londres où il a passé six ans, il est notamment chargé du dossier stratégique de la dette extérieure. Il est aussi l'architecte de la réforme bancaire.

« Où en est la renégociation de la dette cubaine ?

– Nous ne voulons pas agir de manière précipitée. Nous préférons avancer avec sérieux et explorons des solutions bilatérales. La renégociation de notre dette, d'un montant de 10,5 milliards de dollars (51 milliards de francs), est particulièrement complexe : Cuba n'est plus membre du Fonds monétaire international, les Etats-Unis nous livrent une guerre sur tous les fronts et notamment dans la sphère des finances internationales. L'économie cubaine vit une phase difficile depuis la disparition des pays socialistes européens.

– Etes-vous en mesure de fournir des données plus précises sur l'économie cubaine, comme vous l'ont demandé les responsables du Club de Paris, lors de votre voyage en Europe en septembre 1995 ?

– Nous remettons de l'ordre dans notre appareil statistique. Nous avions une comptabilité inspirée des pays de l'Est et avons maintenant adopté la nomenclature standard des comptes nationaux. Nous souhaitons fournir plus d'informations, mais n'oubliez pas que la loi Helms-Burton demande au président des Etats-Unis d'élaborer un rapport sur l'économie cubaine. Nous ne voulons pas lui faciliter la tâche. Je peux cependant vous dire que les importations sont un peu supérieures à 2,5 milliards de dollars, les exportations d'un peu plus de 1,5 milliard et que les recettes brutes du tourisme atteindront 1,3 milliard cette année.

« Nous n'adopterons jamais le modèle néolibéral »

– Quelles sont les recettes de l'ajustement à la cubaine ?

– Cuba n'a d'autre choix que de recourir à des crédits à court terme, à un an, à des taux supérieurs à ceux du marché. Peu à peu, nous obtenons plus de crédits à moyen et long terme. On écrit tout et n'importe quoi sur Cuba. Mais les banquiers ont leurs propres paramètres. Ils savent que notre situation s'améliore, que les finances publiques sont en voie d'assainissement et que le peso se revalorise face au dollar. Ils nous font de plus en plus confiance. Les financements que nous obtenons demeurent cependant très insuffisants et ne nous permettent pas de recapitaliser nos entreprises ou d'investir pour améliorer leur efficacité énergétique.

– Quelles sont vos relations avec les banques commerciales ?

– Nous avons agi sur la masse monétaire. En moins de trois ans, nous l'avons réduite de 25 %. En augmentant certains prix, par exemple les alcools et les cigarettes, et en réduisant les subventions aux entreprises publiques. Nous avons redimensionné ces entreprises, en réduisant parfois le personnel. Pour la première fois depuis la révolution le chômage est apparu, touchant un peu plus de 7 % de la population active. Nous appliquons une politique de crédit restrictive. Les chefs d'entreprise cubains ne faisaient pas la différence entre un crédit et une subvention. Désormais, nous faisons des analyses de risques et examinons les comptes d'exploitation. La réévaluation du peso va se poursuivre sans précipitation.

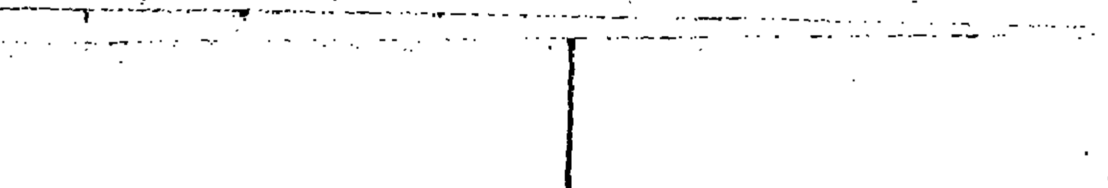
– Cette politique ressemble aux plans du FMI...

– Nous refusons les thérapies de choc. Notre philosophie nous oblige à prendre en compte les intérêts du peuple et à appliquer les réformes de manière graduelle. Je suis heureux que notre politique d'ajustement ne réponde pas aux injonctions du FMI, qui obéit aux intérêts de son actionnaire majoritaire, les Etats-Unis, et qui administre, sans créativité, les mêmes médecines à des pays différents.

– Les réformes ne risquent-elles pas d'être remises en cause ?

– Nous avons pris ces mesures par conviction. Nous avons changé comme le monde a changé. Nous pensions naguère garantir les niveaux de vie sur la base d'une plus grande égalité. Nous reconnaissons qu'un certain niveau d'inégalité est inévitable, à condition qu'il ne soit pas cruel. Mais nous n'adopterons jamais le modèle néolibéral. La privatisation ne règle pas tous les problèmes. »

Propos recueillis par Jean-Michel Caroit



CORSE La revendication, par le FLNC-canal historique, de l'attentat commis à la mairie de Bordeaux dans la nuit du 5 au 6 octobre, a amené Alain Juppé à affirmer, lundi 7 octobre, la volonté de *« combattre le terrorisme sous toutes ses formes »*. La sécurité a été renforcée à Bordeaux, Lyon et Marseille, visées, selon la police, par les nationalistes corses. ● DANS L'ÎLE, les policiers n'envisagent pas de pratiquer de larges « coups de filet », qui risqueraient de redonner une légitimité, aux yeux de la population, à l'action des clandestins. ● LES NATIONALISTES peuvent en effet trouver avantage à une épreuve de force qui leur permettrait d'affirmer que le premier ministre refuse toute solution politique.

La police prévoyait l'« escalade » du FLNC-canal historique

Les informations et les analyses des policiers les avaient amenés à mettre en garde le gouvernement contre de possibles attentats à Bordeaux, Lyon et Marseille. Alain Juppé se donne pour objectif de démanteler la mouvance nationaliste

« LA GUERRE est déclarée », déclarait sobrement, mardi matin 8 octobre, un responsable policier, quarante-huit heures après l'attentat perpétré par les nationalistes corses contre la mairie de Bordeaux. La veille, après une journée d'attentisme, les services du premier ministre avaient réagi très violemment à la revendication de l'attentat par le FLNC-canal historique, allant jusqu'à afficher une détermination *« à combattre le terrorisme »* identique à *« celle mise en œuvre l'an dernier »* lors de la vague d'actions terroristes islamistes sur le sol français. Le gouvernement a, en outre, ordonné le renforcement des mesures de sécurité dans plusieurs grandes villes de province et à Paris, où les policiers redoutent d'autres attentats dans les jours à venir. *« Nous avons un certain nombre de signes inquiétants qui montrent qu'ils ont décidé d'intensifier leurs actions violentes*, a déclaré mardi matin le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. (...) *Le gouvernement sera intraitable avec celles et ceux qui sont les auteurs et les complices de ces violences. »*

Six escadrons de CRS ont été dépêchés – trois à Bordeaux, deux à Marseille, un à Lyon. Ces trois villes figuraient en tête des objectifs recensés par les renseignements généraux (RG) depuis la fin du mois de septembre comme pouvant être le théâtre d'actions terroristes du FLNC-canal historique. C'est sur la base de cette mise en garde que le directeur général de la police nationale, Claude Guéant, avait alerté les services locaux de l'imminence du danger, le ministère de l'intérieur prévenant Matignon que la personne du premier ministre pourrait être symboliquement visée par un attentat commis à Bordeaux, la ville dont il est le maire (*Le Monde* du 8 octobre). Les RG estimaient de plus que les maires de Lyon, Raymond Barre, auteur de déclarations peu appréciées des nationalistes – *« Si les Corses veulent leur indépendance, qu'ils la prennent »*, avait-il lâché le 24 mai –, et de Marseille, Jean-Claude Gaudin, *ministre de* l'aménagement du territoire, accusé par le FLNC de brader les intérêts de l'île à Bruxelles, pouvaient, eux aussi, être visés, à travers des actions dans leurs villes respectives.

UN TÉMOIGNAGE

Cette mise en garde anticipée n'ayant pas empêché les poseurs de la bombe de Bordeaux d'agir à leur guise, certaines voix se sont élevées, au sein de la police, pour regretter l'absence de réaction de Matignon, et notamment la carence du dispositif de sécurité autour de l'hôtel de ville de Bordeaux, placé sous la garde de la police municipale bordelaise. *« La sécurité du palais Rohan était assurée aussi efficacement que possible »*, assure-t-on néanmoins à la mairie de Bordeaux. Une « évaluation » de la sécurité du bâtiment, entouré d'un vaste jardin public, avait été effectuée l'an dernier, lors de la vague d'attentats islamistes. Cette étude avait mis en évidence une *« grande fragilité »* du côté des jardins, entraînant la mise en place de rondes de sécurité. Une patrouille était d'ailleurs passée près du lieu de l'attentat samedi vers 23 h 20, soit quelque vingt minutes avant l'explosion.

Hormis la revendication du FLNC-canal historique, branche armée de la Cuncolta Naziunalista, tapée à la machine sur papier à en-tête du mouvement nationaliste et authentifiée dès lundi après-midi, l'enquête policière n'a dégagé que peu de certitudes. Les policiers savent que la bombe posée dans les jardins entourant le palais Rohan était composée d'un kilo de dynamite et dotée d'une mèche allumée manuellement. Cet explosif avait été utilisé le 29 septembre, lors de l'attentat commis par les nationalistes corses contre le palais de justice d'Aix-en-Provence. Aucun indice matériel ne semble avoir été découvert sur les lieux de l'attentat bordelais.

Les enquêteurs supposent que les poseurs de la bombe se seraient laissé enfermer à l'intérieur du parc, en s'abritant derrière un bosquet, pour œuvrer durant la nuit. Un témoin a déclaré avoir aperçu, vers 23 heures, un homme escalader la grille d'enceinte pour sortir du parc, attendu dans la rue par deux autres hommes. Mais ce témoignage est considéré avec circonspection, en ce qu'il signifierait que quarante minutes se seraient écoulées entre la mise à feu et l'explosion. L'enquête est placée sous la responsabilité de la section antiterroriste du parquet de Paris. Une information judiciaire contre X... devrait être ouverte dans les prochains jours.

Hervé Gattegno

Les responsables de la sécurité tablent sur la durée

BASTIA
de notre correspondant

L'annonce de la revendication par le FLNC-canal historique de l'attentat de Bordeaux n'a surpris personne en Corse. Depuis une dizaine de jours, la rumeur d'un prochain attentat dans la ville d'Alain Juppé alimentait les conversations. De même, la fermeté de la réaction affichée par Matignon ne fait pas illusion. Chacun sait que, depuis 1982, les gouvernements successifs ont usé de la carotte et du bâton pour gérer le délicat dossier nationaliste. Toute la question maintenant est de savoir comment sortir de l'échec de la solution mise en place avec la suspension des attentats du FLNC-canal historique, annoncée dans la nuit du 11 au 12 janvier à l'occasion d'une conférence de presse groupant environ 600 militants et dont l'échéance est fixée au 12 octobre.

Respectée grosso modo jusqu'au 15 août, cette suspension des attentats est, depuis, régulièrement remise en cause par les clandestins. Cette rupture larvée est mise sur le compte du changement de politique imposé par Matignon en Corse en juillet. Mais cette rupture couvait déjà depuis plusieurs semaines, à tel point que Charles Pieri, l'un des deux secrétaires nationaux d'A Cuncolta, la vitrine légale du FLNC-canal historique, n'avait pas hésité à envisager que cette organisation porte *« ses actions dans l'Hexagone »* (*Le Monde* du 28 mai). Ce raidissement, ainsi que les affrontements entre factions nationalistes rivales, avait favorisé le recentrage de la gestion du dossier corse sur des bases plus conventionnelles. Les élus de l'île, et particulièrement les élus consulaires, en avaient tiré profit puisqu'ils avaient été directement associés au projet économique fondé sur l'élaboration d'une zone franche, annoncé à Ajaccio par Alain Juppé. Même si les quelques dizaines d'attentats perpétrés en Corse à la fin de l'été n'ont jamais été revendiqués, leur origine ne fait pas de doute.

INTERMÉDIAIRE POSSIBLE

La question est de savoir si la pression croissante exercée sur les pouvoirs publics vient, ou non, appuyer des contacts secrètement noués avec des émissaires du pouvoir à Paris. Officiellement, il n'y a plus aucun lien avec les conseillers de Jean-Louis Debré, le ministre de l'intérieur, associés à la phase précédente de discussions. Les nationalistes du canal historique n'ont jamais caché que la recherche d'une solution s'étendait, pour eux, sur toute la durée du mandat présidentiel de Jacques Chirac.

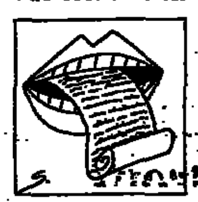
L'un des conseillers de l'Elysée, Maurice Ulrich, a souvent été cité comme intermédiaire possible entre la revendication nationaliste et l'arbitrage du chef de l'Etat. *« Les commentaires d'Alain Juppé ne nous concernent pas, c'est ce que fait Jean-Louis Debré et ce que décide Jacques Chirac qui nous importe »*, déclarait en février François Santoni, l'un des deux secrétaires nationaux d'A Cuncolta, alors que le premier ministre rejetait vigoureusement les revendications politiques des nationalistes. La discussion autour de ces dernières avait pourtant fourni la base de l'accord conclu en secret pour décréter la trêve de janvier à Tralonca. Dès lors, reste-t-il pour Alain Juppé une autre issue que la répression en Corse ? La méthode des larges coups de filet policiers contre les nationalistes ne semble pas encore à l'ordre du jour. En tout cas, apparemment pas du côté de la préfecture de police, où l'on tient à faire remarquer que toutes les portes ne sont pas fermées, que le rapport de forces n'est pas aussi brutal que le laisse supposer la situation : *« D'un côté, les clandestins sont prêts à payer le prix de la répression, à aller en prison et revenir à l'action ; de l'autre, nous avons fait fructifier, ces derniers mois, le fonds judiciaire de certains dossiers impliquant gravement des nationalistes. D'un côté et de l'autre, nous avons les moyens d'attendre, et la rupture larvée de la trêve est la meilleure façon de ne pas nous enfermer dans la stratégie de la répression. »* Manière de dire que la police a surtout l'intention de continuer un travail d'investigation classique.

La durée semble, en effet, une notion sur laquelle chacun spécule. Paradoxalement, le temps travaille contre les nationalistes, affaiblis par leurs divisions et le jusqu'au-boutisme de certains d'entre eux. Mais dans l'esprit de ces mêmes nationalistes, qui spéculent sur la chute du gouvernement Juppé – hypothèse de nouveau écartée par le premier ministre dimanche sur TF 1 –, le temps est leur allié le plus sûr. Cette issue leur permettrait de cultiver l'espoir du retour de certains ministres moins hostiles au « dialogue » avec les clandestins...

Michel Codaccioni

« Démantèlement des réseaux » et « mise hors d'état de nuire »

« REVENDIQUONS : attentat mairie de Bordeaux le 05/10/96. » C'est par cette formule lapidaire, inscrite à la machine à écrire sur une feuille à en-tête du FLNC-canal historique, que le mouvement clandestin a revendiqué, dans un communiqué authentifié lundi 7 octobre en milieu d'après-midi, l'attentat commis contre la mairie de Bordeaux dans la nuit du 5 au 6 octobre.


VERBATIM

A la suite de cette revendication, les services du premier ministre ont diffusé, en fin d'après-midi, un communiqué affirmant que *« le gouvernement conduit en Corse une politique dont les priorités sont le rétablissement de l'ordre public, le soutien de l'activité économique, grâce notamment à la mise en place sur l'ensemble du territoire de l'île d'une zone franche, et le dialogue avec les formations politiques représentées par des élus à l'Assemblée de Corse »*.

« Depuis le début de l'année, continue l'Hôtel Matignon, *vingt-deux personnes appartenant à la mouvance nationaliste ont été arrêtées en Corse, notamment au cours du mois de septembre : les personnes arrêtées, pour certaines en flagrant délit, ont été déférées à la justice et incarcérées. Parallèlement, des caches d'armes ont été découvertes, dont l'une aujourd'hui même* [lire ci-dessus]. *La revendication par le FLNC-canal historique de l'attentat commis à la mairie de Bordeaux, après celui commis à Aix-en-Provence, confirme le refus de cette organisation, pourtant représentée à l'Assemblée de Corse, de participer au dialogue proposé par le gouvernement et de se soumettre aux lois de la République.*

» Le gouvernement est décidé à combattre le terrorisme sous toutes ses formes en Corse, comme sur n'importe quelle autre partie du territoire national, avec la même détermination que celle mise en œuvre l'an dernier lorsque notre pays fut confronté à d'autres violences terroristes.

» La police, la gendarmerie et la justice ont reçu les instructions les plus fermes pour que soient identifiés, arrêtés et jugés dans la rigueur de la loi les délinquants qui croient, à l'instar de véritables mafias, intimider la République et la contraindre. Celles et ceux qui défient ouvertement la loi en Corse continueront à être combattus sans faiblesse et sans défaillance. L'objectif est le démantèlement de leurs réseaux et leur mise hors d'état de nuire. »

Après un entretien d'une heure et demie avec Jacques Chirac à l'Elysée, au début de la soirée, Alain Juppé a déclaré : *« Le FLNC-canal historique a donc fait le choix du terrorisme malgré la main tendue, puisque, lorsque je suis allé en Corse* [en juillet], *j'avais proposé le dialogue à toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée territoriale, ce qui est le cas du FLNC-canal historique. »*

Le « tout-répressif » peut produire plus d'inconvénients que d'avantages

ANALYSE

LE GOUVERNEMENT a-t-il vraiment l'intention de se lancer dans la *« guerre aux terroristes »* corses, ou bien les roulements de tambour de Matignon s'apparentent-ils surtout à une posture politique destinée à redorer dans l'opinion continentale un blason bien terni, sans embarquer l'Etat dans une escalade disproportionnée ? Le doute est permis, tant l'attitude de Paris a été fluctuante et incertaine depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République en mai 1995.

L'attitude des nationalistes, prêts à replonger dans une spirale de violence et de clandestinité dont ils sont eux-mêmes fatigués – et où ils n'ont rien à gagner, hormis la fidélité à leur propre légende –, paraît absurde. Mais celle de l'Etat ne l'est pas moins. Un gouvernement, quel qu'il soit, ne peut évidemment accepter le défi à son autorité qu'a représenté l'attentat de Bordeaux, mais Alain Juppé ne devrait pas, non plus, ignorer que la situation est le produit direct des incohérences accumulées depuis des mois au sein de l'exécutif entre un ministre de l'intérieur qui s'est employé à ouvrir des portes au dialogue et un premier ministre qui n'a eu de cesse de les refermer.

AMALGAME ERRONÉ

Face à M. Juppé, qui, selon leur analyse, ne leur offrait le choix qu'entre « disparaître » sans gloire ou brûler leurs vaisseaux, les nationalistes du FLNC-canal historique ont choisi la seconde solution, même s'ils savent très bien qu'il est hors de question de « rempiler » pour vingt ans. Quant à M. Juppé, lorsqu'il affirme, de façon étrange, que le FLNC-canal historique a refusé *« la main tendue »* lors de sa visite sur l'île, en juillet, tout en assimilant aussitôt les nationalistes corses aux terroristes islamistes, il interprète l'histoire de façon très libre. Si les nationalistes se tournent vers la violence, après huit mois de participation au « processus de paix », c'est bien parce que le premier ministre avait, sur place, claqué la porte du dialogue politique.

Que les nationalistes sortent du cadre des interlocuteurs habituels d'un dialogue démocratique est l'évidence même, mais les assimiler à des *« mafias »* ne suffit pas à les éliminer de la scène insulaire. Mettre sur le même plan le terrorisme islamiste et la violence des nationalistes corses relève d'un amalgame – volontairement ? – erroné. L'histoire, la *géopolitique*, les contextes culturel et idéologique sont à l'évidence totalement différents. De plus, les nationalistes corses n'ont jamais cédé au terrorisme aveugle.

Le plus étonnant est la crispation du premier ministre dans une attitude de refus sur des sujets qui ne valent sans doute pas une telle obstination. Certes, M. Juppé, par inclination personnelle, n'est pas porté aux réformes institutionnelles. Aux présidents de conseils généraux, réunis à Montpellier, il a expliqué, le 19 septembre, que *« la stabilité institutionnelle fait* [leur] *force »*. Est-ce une raison pour rejeter toute réflexion sur ces sujets, au risque de la rupture d'une trêve péniblement négociée ? D'autant que des personnalités aussi modérées que Charles Napoléon, descendant de Bonaparte, n'hésitent plus à évoquer la suppression des deux *départements* corses (*Le Monde* du 11 septembre).

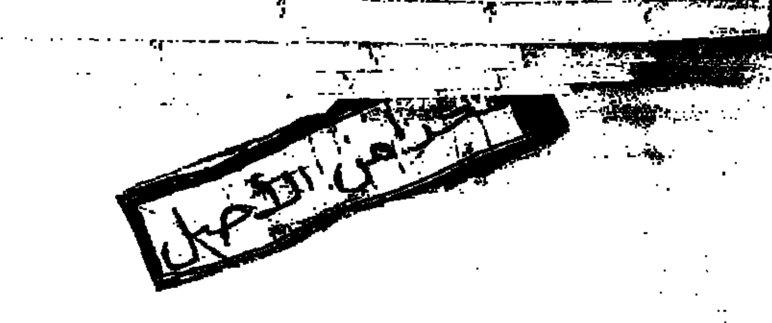
RELÈVE

Enfin, l'attentat de Bordeaux, après des dizaines d'autres de moindre ampleur commis depuis la mi-août, montre, une fois de plus, qu'il ne suffit pas de mettre le « tout-répressif » à l'ordre du jour pour faire cesser la violence. Certes, lorsque les ministres de l'intérieur sucessifs appliquaient sans succès cette politique, à la fin des années 70, le mouvement nationaliste était en phase ascendante, tandis qu'il est aujourd'hui divisé et largement discrédité. Le terrain est donc beaucoup plus favorable pour les forces de l'ordre. Cependant, l'action d'éclat de Bordeaux a sans doute rendu au FLNC-canal historique une partie de son lustre auprès de ses sympathisants.

Le premier ministre aurait tort de penser que le *« démantèlement »* des réseaux clandestins lui permettra d'en finir avec un problème qui a de profondes racines – économiques, politiques, culturelles – et, même, avec le nationalisme. Nombre de dirigeants actuels de cette mouvance ont probablement leur avenir politique derrière eux, mais ce sont parfois leurs fils qui commencent à prendre la relève...

Enfin, un observateur avisé relève qu'à l'approche des élections de 1998, les élus, y compris « traditionnels », auront besoin des voix des familles nationalistes. Pour toutes ces raisons et quelques autres, Paris n'a pas forcément autant d'intérêt qu'on le croit à remplir les prisons de nationalistes corses.

Jean-Louis Andreani



Les parlementaires de droite au secours des journalistes

La pression des salariés et des patrons de presse incite plusieurs députés et sénateurs de la majorité à proposer le maintien de l'abattement fiscal de 30 %

« LES PARLEMENTAIRES de gauche se sont comportés comme des lâches à cause de la presse. » Le 28 septembre, Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, relatait son amère expérience aux lecteurs de *La Montagne.* Lorsqu'il était ministre du budget, M. Charasse avait dû battre en retraite sur un sujet qui lui tenait à cœur : la suppression des abattements fiscaux pour frais professionnels dont bénéficient cent seize professions, parmi lesquelles celle de journaliste. Le maire de Puy-Guillaume affirmait ne pas exclure que *« les parlementaires de droite se couchent aussi »*.

Le pronostic tombait à pic pour redonner du cœur à l'ouvrage à la profession. Comme leurs confrères de l'Aude, d'Eure-et-Loir et de Dordogne, les journalistes de *La Montagne* venaient précisément d'envisager, lors d'une assemblée générale, une opération « homme invisible » contre les parlementaires de leur zone de diffusion : ceux qui se prononceraient en faveur de la suppression de l'abattement de 30 % dont bénéficient les journalistes verraient disparaître leur nom et leur photo des colonnes du quotidien. Cette menace de boycottage a amené Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, à se déclarer *« investi du devoir de protéger la liberté d'expression et de vote des députés »*.

« L'affaire des 30 % » figure désormais parmi les premiers sujets de discussion dans les couloirs parlementaires. Les différents syndicats de journalistes et les patrons de journaux protestent. Des délégations sont reçues à tour de bras. A dix-huit mois des élections législatives, les députés de la majorité, dont la soudaine prise en considération des difficultés d'exercice de la profession de journaliste n'est certes pas exempte d'arrière-pensées, affichent un embarras certain. Le cercle s'élargit bien au-delà des députés patrons de presse ou anciens journalistes. Depuis quelques jours, on assiste à une pluie d'amendements visant au maintien de l'abattement, en tout ou en partie.



Par le biais de deux questions écrites, Thierry Mariani (RPR, Vaucluse) a interpellé Jean Arthuis, ministre de l'économie, sur ce sujet. M. Mariani, qui qualifie le projet du gouvernement d'*« erreur politique »*, explique que l'on réfléchit à la question dans l'entourage de Charles Pasqua et de Nicolas Sarkozy. Deux députés balladuriens, Denis Merville (RPR, Seine-Maritime) et Bernard Serrou (RPR, Hérault), planchent sur le sujet. Après une rencontre avec les journalistes de son département, Jean-François Deniau (UDF-PR, Cher) a promis qu'il déposera un amendement. Son voisin sénateur, Serge Vinçon (RPR), a annoncé qu'il fera de même, tandis que François Gerbaud, sénateur (RPR) de l'Indre, juge *« inopportune »* la suppression des 30 %.

A l'Assemblée, l'initiative de M. Deniau a reçu l'appui de Jean-Pierre Philibert (UDF-PR, Loire) et d'Olivier Darrason (UDF-PR, Bouches-du-Rhône). Des cent seize professions concernées par les « niches fiscales », les journalistes sont, de loin, ceux sur lesquels les parlementaires s'apitoient le plus volontiers.

Caroline Monnot et Jean-Baptiste de Montvalon

Pierre Joxe entend renforcer l'autorité de la Cour des comptes

L'ancien ministre prend appui sur l'opinion et sur le Parlement

Rendant public officiellement, lundi 7 octobre, le rapport annuel de la Cour des comptes, son premier président, Pierre Joxe, ancien ministre socialiste, a insisté sur sa volonté de voir les observations de la Cour suivies d'effet. Il compte y parvenir en prenant appui, face aux administrations, sur l'opinion publique et sur le Parlement.

SON RAPPORT ANNUEL publié, la Cour des comptes n'entre pas pour autant en léthargie. La vieille institution, léguée par la royauté à la République, a depuis longtemps secoué sa poussière, même si elle reste fermement attachée à un protocole et à un décorum surannés.

Deux événements se sont conjugués pour renforcer son poids dans la vie institutionnelle : la crise, avec son cortège de misère, et l'apparition au grand jour de la corruption, qui ont rendu de plus en plus insupportable le gaspillage de l'argent public ; la nomination à la tête de la Cour d'un homme, Pierre Joxe, qui, s'il prenait sa retraite de la politique active, n'entendait pas s'endormir dans cette institution prestigieuse où il avait commencé sa carrière.

L'extension du champ de compétence de la Cour, imposée par les circonstances (organismes faisant appel à la générosité publique, Sécurité sociale) a aidé l'ancien ministre socialiste à prouver l'utilité des contrôles des comptes publics par des magistrats indépendants. Il a su profiter de ce regain d'intérêt pour développer la politique d'information de l'organisme qu'il présidait. Pour que toutes ses remarques ne soient pas noyées dans le rapport annuel, il a multiplié le nombre des fascicules particuliers (tel que celui sur « le groupe Crédit lyonnais » en octobre 1995) ; fait publier le rapport annuel au début d'octobre, pour qu'il ne le soit pas dans le creux des vacances estivales ; raccourci le délai d'examen de l'exécution des lois de finances pour améliorer l'information du Parlement, puisqu'il souhaite que la Cour soit un outil au service des députés et des sénateurs.

L'autorité de la Cour des comptes dépend de son indépendance. M. Joxe savait que sa personnalité risquait de la mettre en cause aux yeux de ceux qui pensent qu'un homme politique ne peut devenir un magistrat sans a priori. Il a donc fait le nécessaire pour dissiper tout soupçon. Ses « amis » socialistes en ont été les premières victimes. Quand, en octobre 1995, François Hollande est devenu porte-parole du PS, le premier président lui a expliqué qu'un membre de la Cour ne peut, l'après-midi, contrôler les comptes d'administrations gérées par la droite et, le soir, distiller les critiques de la gauche contre le gouvernement. Il fallait choisir : M. Hollande a dû se mettre en « disponibilité ».

INTRANSIGEANCE

La Cour a été surprise par cette rigueur, qui n'est pas dans ses traditions. Elle a été encore plus prise à contre-pied lorsque M. Joxe a rappelé qu'un traitement doit être justifié par un travail. Comme au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, la rémunération dépend en partie de la quantité de dossiers traités. Encore faut-il qu'il y en ait un minimum.

Le premier président a donc décidé de ne pas payer un conseiller référendaire, Robert Michelin, dont l'assiduité laissait plus qu'à désirer. Cet ancien conseiller général (PS) de Côte-d'Or avait été nommé à la Cour, au tour extérieur, en janvier 1992. Il a préféré partir, en janvier 1996, pour diriger les services du conseil général du Territoire de Belfort. Pour ceux qui sont restés à la Cour, comme Marie-France Garaud, ancienne conseillère de Georges Pompidou, aujourd'hui proche de Philippe de Villiers, la leçon a porté.

A droite, on n'est pas toujours reconnaissant à M. Joxe de cette intransigeance. Lorsqu'il a fallu nommer un nouveau président de la chambre régionale des comptes des Pays-de-la-Loire, il avait proposé un magistrat apprécié à la Cour, Daniel Malingre, qui avait été un militant de la FGDS et du PS. Dans des cas comparables, cela n'avait soulevé aucune difficulté, mais, cette fois, le ministre de l'écononomie et des finances, qui doit donner son aval à une telle nomination, s'y est opposé. Est-ce simplement parce que ce ministre, Jean Arthuis, est aussi élu de la Mayenne, un des départements de la région ?

M. Joxe sait, surtout, que l'autorité de la Cour sera reconnue par l'opinion quand celle-ci sera persuadée que les remarques, les critiques, les accusations des magistrats financiers sont suivies d'effet. Il a longuement insisté sur ce point, lundi 7 octobre, lors de la conférence de presse au cours de laquelle il a rendu public le rapport annuel (*Le Monde* daté 6-7 et du 8 octobre), en évoquant, notamment, la SNCF, les contrats emplois-solidarité et les retards de paiement de l'Etat à France Télécom. Il est bien décidé à faire plus pour que les observations de la Cour ne restent pas sans effet, même si, comme il l'a reconnu, rien n'oblige légalement les organismes concernés à suivre ses conclusions.

Aussi M. Joxe entend-il utiliser le poids de l'opinion publique et des parlementaires pour accroître la pression sur les administrations.

Thierry Bréhier

Le trouble de la droite à Gardanne offre une opportunité au Front national

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Damien Barriller, candidat du Front national dans la dixième circonscription des Bouches-du-Rhône, se vantait, dès le début de sa campagne, d'être le seul candidat bénéficiant de l'appui de tout son parti. Son organisation ne lui a pas ménagé son soutien. Le secrétaire général, Bruno Gollnish, a déjà tenu une réunion publique et Jean-Marie Le Pen, le président, viendra clore sa campagne. Les maires de Marignane, d'Orange et de Toulon ont animé, lundi 7 octobre, un dîner-débat dans la commune communiste de La Bouilladisse.

Le bras droit de Bruno Mégret, délégué général, martèle deux thèmes : la préférence nationale et la lutte contre l'insécurité. Le premier lui permet d'aborder la lancinante question de l'emploi, sensible dans un secteur où les mineurs sont passés de neuf mille à quinze cents en deux décennies. Sa solution est simple : arrêter les importations, fermer les frontières. Pour le second thème, il utilise, sans hésitation, le traumatisme provoqué par le meurtre récent du jeune Nicolas à Marseille. Tracts, lettres, affiches, discours y reviennent à l'envi et, de l'aveu même d'irréductibles ennemis de l'extrême droite, ce candidat pourrait en engranger les dividendes.

La faiblesse du candidat de la droite pourrait favoriser sa démarche. Hervé Fabre-Aubrespy, tout à sa campagne de proximité, peine à trouver des thèmes porteurs : ne pas défendre le gouvernement Juppé peut être, en ce moment, de bonne guerre, mais rend son discours peu lisible. Ses seuls soutiens viennent de la coalition RPR-UDF et son « villiérisme » n'est pas ici un atout majeur...

ASSEZ ROUGE ET ASSEZ VERT

La dernière semaine de campagne va voir défiler Robert Hue (PCF), Jean-Pierre Chevènement (MDC), un dirigeant des Verts, Martine Aubry (PS) et l'écologiste Noël Mamère. Cela devrait faire apparaître plus clairement les différences entre les deux candidats de gauche : le communiste Roger Meï et Bernard Kouchner (Parti radical socialiste).

Maire de Gardanne, M. Meï a réussi une bonne partie de son pari initial : rassembler le pôle de radicalité de la gauche. Il a obtenu le soutien de toutes les sensibilités communistes. Un moment tenté par les refondateurs, puis rassuré par le recentrage de M. Hue, il a ressoudé localement sa famille, excitée par l'hypothèse presque inattendue de la victoire. Il a fait mieux encore. Son parcours récent lui a permis d'attirer l'extrême gauche, qui sera présente à sa réunion unitaire de mercredi. M. Chevènement sera là aussi pour officialiser le ralliement du Mouvement des citoyens. *Mezzo voce*, des socialistes vexés par le parachutage de M. Kouchner font savoir qu'ils voteront volontiers pour lui dès le premier tour.

M. Meï a réussi à capter également l'essentiel des forces écologistes. Les Verts du département, un ancien candidat de Génération écologie et beaucoup de membres des associations de terrain, rassurés par ses prises de position des dernières années, l'ont annoncé officiellement. Le conseiller général qu'il est s'est en effet prononcé contre *« le bétonnage du plateau de l'Arbois »*, dont l'aménagement est une priorité du socialiste et président du conseil général, Lucien Weygand. Il a l'image d'un communiste assez rouge pour satisfaire la gauche de la gauche et assez vert pour plaire aux écologistes.

Dans ces conditions, le désir de réunification de la gauche, constamment rappelé par M. Kouchner, a du mal à prendre corps. D'abord parce que le *« french doctor »* utilise une bonne part de son énergie à gérer la délicate succession de Bernard Tapie, au parti duquel il appartient. Il n'est d'ailleurs pas sûr que ce combat soit si facile car, paradoxalement, le député déchu n'a pas laissé que de mauvais souvenirs. Certains des rescapés de sa campagne de 1993 en gardent une réelle nostalgie. Ensuite, parce que les militants qu'a réunis le candidat du PRS, qui se targue souvent d'avoir forcé *« des gens qui ne se parlaient plus à renouer le dialogue »*, sont pour l'essentiel d'anciens socialistes.

Le lent effritement local du PS a produit, depuis des années, un processus de scission lente ravivé par chaque défaite. Mais cette bonne volonté retrouvée ne signale pas un réel élargissement politique. Et ce n'est pas le soutien officiel de l'organisation de Noël Mamère, qui sera présent mercredi, qui va changer les choses : Convergences écologie solidarité est à peu près inexistant sur le terrain.

Michel Samson

Deux candidats sous surveillance

Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a menacé, *lundi 7 octobre*, Hervé Fabre-Aubrespy de lui retirer le soutien de la majorité. Se référant aux propos de Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, selon lesquels Alain Juppé fait *« erreur sur toute la ligne »*, M. Péricard a demandé au candidat du MPF de se déterminer. *« Il devra dire avant l'élection s'il se situe dans le soutien au gouvernement ou dans le droit fil de ce qu'a dit M. de Villiers »*, a affirmé M. Péricard, précisant : *« En fonction de sa réponse, notre attitude pourrait changer. »* De son côté, l'ancien député de la circonscription, Bernard Tapie, est pour le moins réservé sur la candidature de Bernard Kouchner. *« Gardanne n'a pas besoin d'un type qui serre les louches sur les marchés »*, a-t-il affirmé dans un entretien publié le 1er octobre par *Le Figaro*, ajoutant que M. Kouchner fait *« une erreur »* en sollicitant *« des ténors nationaux du PS »*.

Des députés critiquent l'« arbitraire » des critères d'attribution du pécule de départ aux militaires

Cette disposition devrait intéresser 1 000 officiers et 10 500 sous-officiers entre 1997 et 2002

L'Assemblée nationale doit débattre, mercredi 9 et jeudi 10 octobre, du projet de loi qui fixe les mesures en faveur des personnels civils et militaires, dont l'attribution d'un pécule dit de *« fin d'activité »*, dans le cadre de la professionnalisation des armées. Le rapporteur de la commission de la défense de l'Assemblée nationale a demandé au ministre de la défense de lever tout arbitraire dans l'attribution de ce pécule.

LE RAPPORTEUR de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, Michel Voisin (UDF, Ain), demande au ministre de la défense, Charles Millon, de soumettre les modalités pratiques du pécule – versé aux cadres des armées qui quittent volontairement l'uniforme – au Conseil supérieur de la fonction militaire, de façon à *« lever tout arbitraire » dans l'obtention de cet avantage* financier. Il lui demande aussi de prévoir une information systématique de la collectivité militaire.

« Si l'absence de détails permet une grande latitude de gestion au ministre de la défense dans l'attribution du pécule, elle n'offre pas aux militaires de carrière de garantie quant à l'égalité d'accès au pécule », écrit M. Voisin avant le débat, mercredi 9 et jeudi 10 octobre, au Palais-Bourbon, sur le projet de loi qui fixe les mesures en faveur des personnels civils et militaires dans le cadre de la professionnalisation des armées. A la commission de la défense, plusieurs députés ont souligné cet aspect particulier du projet de loi et manifesté leurs craintes que cette incitation au départ ne suscite pas l'intérêt attendu à cause de la situation de l'emploi.

Entre 1997 et 2002, le gouvernement prévoit de consacrer 4,4 milliards de francs au financement d'un pécule dit de *« fin d'activité »*. Cette disposition, appliquée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne par exemple, devrait intéresser 1 000 officiers et 10 500 sous-officiers dans les trois armées et leurs services, dont les effectifs globaux sont en déclin. Le corps des officiers généraux n'est pas concerné. Des gendarmes pourront en bénéficier – mais dans des conditions limitées – même si la gendarmerie voit ses effectifs croître de l'ordre de 4,5 % en six ans.

VOIES DE RECOURS

Il est acquis que le pécule est assimilable à une indemnité de retraite, de licenciement ou de préretraite dans le secteur civil. A ce titre, le pécule est exonéré de l'impôt sur le revenu, mais son montant reste assujetti à la contribution sociale généralisée (CSG) et au remboursement de la dette sociale (RDS). Ainsi, par exemple, un colonel toucherait un pécule brut moyen équivalant à quatorze mois de solde (307 720 francs en 1997, mais 298 796 après retenues) à trois ans de la limite d'âge, et à quarante-cinq mois de solde (989 100 francs en 1997, mais 960 416 après retenues) à plus de dix ans de la limite d'âge. Le pécule est une mesure provisoire, qui cessera dès que l'objectif de la professionnalisation sera atteint et stabilisé. *Grosso modo*, il sera accordé en fonction de la limite d'âge du grade et d'une durée minimale de service actif.

Chaque armée ou service dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle, calculée selon le rythme de la déflation planifiée de ses effectifs. Les directions du personnel de chaque armée ou service instruisent le dossier. Cette gestion, qui se veut déconcentrée, exige que la demande de l'intéressé soit agréée par le ministre de la défense.

« Le ministère de la défense, estime le rapporteur de la commission de la défense, *devra définir des critères d'attribution prioritaires, afin de lever tout arbitraire dans l'attribution du pécule. »* M. Voisin demande que, une fois le projet de loi adopté par le Parlement, le ministre de la défense adresse à chaque militaire une note d'information en même temps que son bulletin de solde. Il lui demande de préciser, dans cette note d'information individuelle, les voies de recours – y compris le recours administratif gracieux devant la hiérarchie et le recours contentieux devant des tribunaux administratifs – susceptibles d'être suivies par ceux qui contesteraient une décision de rejet de leur dossier. *« Il convient »*, conclut M. Voisin, désireux d'éviter *« tout caractère arbitraire »*, *« de permettre à chaque militaire de connaître ses droits, de façon à ce qu'il puisse les faire valoir »*.

Jacques Isnard

L'Association pour la formation professionnelle veut accentuer son effort en faveur des jeunes

L'INSERTION professionnelle des jeunes devient une priorité pour l'AFPA. Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, elle est une des composantes du service public de l'emploi avec l'ANPE. Son directeur général, Didier Guibert, a présenté, mardi 8 octobre, le bilan 1995 de son organisme et ses principales perspectives d'actions pour les mois qui viennent, dans le cadre d'un « contrat de progrès » courant sur la période 1994-1998.

Dans un système de formation continue de plus en plus concurrentiel, l'AFPA, qui a longtemps vécu sur elle-même, devra répondre davantage aux demandes de ses « clients » (Etat, collectivités, entreprises), et notamment s'investir dans la réforme de la formation professionnelle, dont le ministre du travail, Jacques Barrot, a récemment tracé les grandes lignes (*Le Monde* du 3 octobre) : développement des formations en alternance, adaptation permanente de la main-d'œuvre aux mutations technologiques, construction d'un système national de validation des compétences permettant de reconnaître les savoirs acquis depuis l'école.

L'an dernier, 151 400 personnes ont bénéficié d'une formation assurée par l'AFPA – soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 1994 – dont 106 000 chômeurs. De plus, elle a réalisé 356 761 entretiens (accueil, information, orientation, bilans de compétences...). Au premier semestre 1996, l'AFPA a accueilli 82 600 personnes en formation et réalisé 214 200 entretiens. L'an dernier, elle a mis en place trente-trois formations nouvelles ou rénovées pour des métiers qu'elle juge « porteurs ». Ainsi, elle a créé, en janvier, à Marseille, une formation pour le désamiantage qui va être proposée dans d'autres centres fin 1996.

DISPOSITIFS D'INSERTION

Didier Guibert a également annoncé que son organisme va s'impliquer davantage dans le cadre des plans régionaux pour l'emploi des jeunes signés récemment entre l'Etat et les partenaires locaux. Dans chaque région, elle va nommer un « monsieur jeunes » qui sera le correspondant des services de l'Etat, et elle a décidé d'être plus présente au sein des « espaces jeunes » que l'ANPE multiplie depuis quelques mois.

Dans le cadre de la politique de la ville, l'association réalise un diagnostic socio-économique préalable dans des quartiers en difficulté ou élabore et pilote des dispositifs d'insertion. L'AFPA entend aussi s'engager plus avant dans la professionnalisation des emplois de proximité (garde d'enfants, personnes âgées, transports, environnement, gestion locative, etc.) susceptibles, selon une enquête publiée fin juillet par le CNPF, de créer environ 300 000 postes de travail (en équivalents temps plein).

Depuis la signature, en novembre 1994, d'un accord-cadre de cinq ans entre le ministère du travail, le ministère de la défense et l'AFPA, celle-ci informe les cadres des armées et oriente les appelés vers les formations offertes à l'issue du service militaire. Elle propose à certains jeunes en grandes difficultés, et ayant choisi le service long, de suivre une formation préqualifiante de quatre à six mois.

La réduction du nombre de militaires va amener l'AFPA, selon M. Guibert, à *« ouvrir de nouveaux chantiers »* dans ce domaine. Ainsi, un effort significatif devra être fait pour reconvertir à la vie civile des engagés arrivant en fin de contrat. En 2002, date de l'achèvement de la réforme, l'effectif de ces nouveaux engagés devrait atteindre 90 000 personnes. Dès 1997, l'AFPA va signer des contrats avec les régiments basés au Mans, à Tarbes et à Valence pour requalifier ou reconvertir des cadres et des engagés devant quitter l'armée.

Jean-Michel Bezat

Les salaires du privé progressent plus que ceux de la fonction publique

LE GOUVERNEMENT ayant décidé de « geler » les augmentations générales dans la fonction publique en 1996, le traitement brut de base des fonctionnaires titulaires de l'Etat n'a pas progressé au deuxième trimestre de 1996, selon une étude de l'Insee publiée lundi 7 octobre. Toutefois, les agents de la catégorie C ont bénéficié d'une augmentation de 0,1 %, liée à l'application de la dernière tranche de l'accord Durafour. Le salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés du privé a, dans le même temps, progressé de 0,8 %. Celui des ouvriers a même augmenté de 1 %. Les deux augmentations du SMIC, le 1er mai (+ 2 %) et le 1er juillet (+ 0,5 %), ont entraîné des hausses plus fortes pour les ouvriers les moins qualifiés que pour ceux qui disposent de niveaux de qualification plus élevés. Sur la même période, les prix à la consommation ont baissé de 0,1 %.

Les syndicats hospitaliers pressent le gouvernement de les entendre

LA COORDINATION médicale hospitalière (CMH), le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) et la Confédération des hôpitaux généraux (CHG) ont sollicité, lundi 7 octobre, *« un rendez-vous urgent »* auprès du ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot. Les trois organisations réclament, dans un communiqué commun, que cet entretien ait lieu avant le 17 octobre, date de la grève dans la fonction publique, à laquelle se sont ralliés plusieurs syndicats de médecins libéraux. Elles entendent exprimer leur *« vif désarroi face à l'absence de toute négociation statutaire »*.

Par ailleurs, l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP) ont demandé, lundi, aux hospitaliers d'*« assurer leurs fonctions »* le 17 octobre, tout en affirmant leur *« solidarité avec le mouvement de grève »* des médecins libéraux.

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a averti**, lundi 7 octobre, que *« le moment approche où la multiplication des foyers conflictuels »* va conduire à *« une initiative de grande envergure, qu'elle se situe au seul niveau de la santé ou qu'elle ait un caractère plus général »*. *« Plus s'avance la mise en œuvre du plan Juppé, plus la nocivité des différentes réformes qu'il porte devient évidente, plus il y a nécessité de créer les conditions d'y faire barrage »*, a déclaré M. Viannet devant le personnel de l'hôpital de la Salpêtrière, à Paris.

■ **AUDIENCE : le comité de vigilance sur la « Sécu » demande à être reçu par le premier ministre.** Regroupant notamment la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC, ce comité, réuni lundi au siège de la FNMF, a demandé une audience à Alain Juppé pour faire le point sur la réforme de la Sécurité sociale. Jean-Pierre Davant, président de la FNMF, souhaite notamment avoir des précisions sur la réforme de l'assiette de la cotisation maladie.

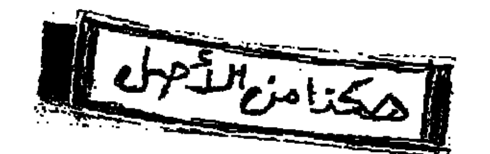
■ **MAJORITÉ : Jean-Louis Beaumont (UDF, Val-de-Marne) votera contre la loi de financement de la Sécurité sociale,** qui sera débattue fin octobre à l'Assemblée nationale. Dans un communiqué publié à l'issue d'un colloque, samedi à Paris, avec des professionnels de santé, le député a plaidé pour *« la suppression du monopole de la Sécurité sociale »*. M. Beaumont avait été un des rares députés de la majorité à ne pas voter, le 2 octobre, la confiance au gouvernement.

■ **RENTRÉE : le Parti socialiste lance une campagne sur le thème** « Rebâtir l'espoir à gauche ». Présentée, lundi 7 octobre, par Manuel Valls, secrétaire national chargé de la communication, cette campagne va être marquée par la diffusion de deux affiches et d'un tract de quatre pages. Tiré à trois ou quatre millions d'exemplaires, le tract reprend une citation de Lionel Jospin – *« Ce pouvoir est né d'un mensonge. Il se poursuit sur un échec »* – et appelle à *« construire un projet pour l'emploi »*.

■ **RÉFÉRENDUM : Alain Madelin, vice-président du Parti républicain, propose,** dans la *Lettre* de son mouvement Idées-action, d'*« associer les Français »* à une réforme de l'Etat, qui pourrait être soumise à référendum.

■ ***RACISME : Marie-Christine Blandin, présidente (Verts) du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, demandera,*** vendredi 11 octobre, en séance plénière, l'annulation des désignations d'élus régionaux du Front national dans les conseils d'administration de lycées. Mme Blandin fonde sa demande sur le refus des élus régionaux du FN de se désolidariser des déclarations de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »*.

■ **DÉCORATION : Jacques Chirac a remis,** lundi 7 octobre à l'Elysée, la grand-croix de la Légion d'honneur au docteur Léon Boutbien, ancien résistant et gaulliste de gauche. Le chef de l'Etat a également promu grand officier l'égyptologue Jean-Philippe Lauer, qui, en avril, lui avait servi de guide sur les sites archéologiques de Saqqarah, en Egypte. Auteur du rapport sur la réforme de la fiscalité, dont le gouvernement s'est inspiré, l'ancien directeur général des impôts Dominique de La Martinière a reçu la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, comme Charles Ceyrac, ancien président (RPR) du conseil général de la Corrèze.



ÉTRANGERS Un avant-projet de loi sur l'immigration préparé par le ministère de l'intérieur va être prochainement examiné par le conseil des ministres. Réformant la loi Pasqua trois ans après son adoption, il tente une synthèse entre les revendications répressives des élus locaux et la nécessité de régulariser certaines situations. ● LE « DROIT DE VIVRE EN FAMILLE » justifierait la régularisation des enfants d'étrangers en situation régulière arrivés très jeunes en France. De même, un étranger courant des risques extrêmes en cas de reconduite serait désormais protégé. Les reconduites à la frontière devraient être facilitées dans certains cas. ● ALAIN JUPPÉ a arbitré en faveur du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, en acceptant qu'une loi sur l'immigration porte *son nom* mais il a refusé de fixer la date de sa discussion parlementaire.

Le gouvernement a décidé de modifier la loi Pasqua sur l'immigration

Dans un avant-projet de loi, le ministère de l'intérieur envisage la régularisation de certaines catégories d'étrangers. Mais ce texte prévoit également de renforcer les contrôles et de faciliter les procédures de reconduite à la frontière

TROIS ANS après son adoption *définitive*, la loi Pasqua sur l'immigration va être notablement retouchée. Depuis de longs mois, les services du ministère de *l'intérieur* y travaillent. Au printemps dernier, Jean-Louis Debré avait abouti à un projet très répressif destiné à satisfaire les revendications des élus locaux de la majorité désireux de contrer l'influence du Front national en enfourchant, comme lui, le cheval de bataille de l'immigration. Mais le chahut provoqué, même dans la majorité, par les propositions drastiques de la commission parlementaire Philibert-Sauvaigo, saluées par l'extrême droite comme *« allant dans le bon sens »*, avait amené le premier ministre à temporiser.

L'affaire des sans-papiers de l'église Saint-Bernard a conduit le gouvernement à remettre l'ouvrage sur le métier. Un *« avant-projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration »*, rédigé au ministère de l'intérieur, attend depuis la mi-septembre les derniers arbitrages gouvernementaux. Il repose sur un équilibre entre des dispositions restrictives et des mesures de régularisation inspirées par le drame des familles africaines de Saint-Bernard et l'avis du Conseil d'Etat. Ainsi, le texte rend plus difficile la mise en liberté des étrangers en instance de reconduite à la frontière. Mais il attribue aussi des papiers à certains étrangers ayant des liens familiaux avec la France.

● **Des certificats d'hébergement plus difficiles à obtenir.** De nombreux irréguliers entrent en France avec un visa de court séjour qui nécessite la délivrance par le maire du lieu d'accueil d'un certificat d'hébergement. Les élus réclament depuis longtemps des *pouvoirs de contrôle accrus sur* la délivrance de ce document. Au printemps dernier, la commission Philibert-Sauvaigo sur l'immigration clandestine avait demandé la création d'un *« fichier des hébergeants »*.

Conformément à l'arbitrage du président de la République, l'avant-projet ne leur donne pas satisfaction sur ce point. Il permet cependant à un maire de demander au préfet une enquête de police destinée à vérifier un éventuel *« détournement de procédure »*. Actuellement, seuls les agents de l'Office des migrations internationales (OMI), et non les policiers, sont autorisés à mener de telles investigations.

Le texte reprend aussi la proposition des parlementaires d'obliger les hébergeants à *« informer la mairie de sa commune de résidence du départ de l'étranger accueilli »*. Si *« les demandes antérieures de l'hébergeant font apparaître un détournement de la procédure »*, ou si celui-ci *« n'a pas informé la mairie du départ d'un étranger »* arrivé au cours des deux années précédentes, le maire pourra refuser de viser le certificat.

● **Des régularisations au titre du *« droit de vivre en famille »*.** L'avant-projet pourrait régler certaines situations ubuesques qui alimentent les mouvements de « sans-papiers ». A commencer par celle des parents étrangers d'enfants français, non expulsables mais dépourvus de droit au séjour. Après avoir demandé par circulaire aux préfets de leur accorder *« au cas par cas »* des papiers, le ministère de l'intérieur a choisi d'épurer globalement ce contentieux en attribuant au père ou à la mère d'un *« enfant français résidant en France »* une carte temporaire d'un an.

Régularisation, également, pour les conjoints de Français. L'avant-projet fait sauter un verrou essentiel de la loi Pasqua – l'exigence d'un séjour régulier au moment de la demande – qui empêche de nombreux couples « mixtes » de régulariser leur situation. De même, certains enfants d'étrangers arrivés en France sans être passés par la procédure du regroupement familial verront leur statut régularisé. Protégés jusqu'à dix-huit ans, ils tombaient dans l'irrégularité dès leur majorité. Avant 1993, la législation leur attribuait une carte de résident s'ils étaient *entrés en France avant* l'âge de dix ans. La loi Pasqua a abaissé ce plafond à six ans, créant des milliers de futurs sans-papiers...

Pour *désamorcer cette* bombe à retardement, le ministère ajoute la possibilité d'attribuer une carte de séjour au jeune entré avant l'âge de dix ans *« s'il justifie être dans l'impossibilité de poursuivre toute vie familiale dans son pays d'origine »*.

Régularisation, toujours, pour toute personne *« qui justifie par tous moyens résider en France habituellement depuis plus de quinze ans »* : là encore, le ministère revient aux dispositions d'avant 1993, en remplaçant toutefois la carte de résident par une carte temporaire d'un an.

Protection, enfin, pour *« l'étranger dont l'éloignement aurait, sur sa situation personnelle, des conséquences d'une extrême gravité, manifestement disproportionnées avec ses motifs »*. Celui-ci ne pourra plus être expulsé ou reconduit à la frontière. Il s'agit de protéger les personnes ayant toutes leurs attaches en France ou celles dont la sécurité serait en danger dans leur pays d'origine.



● **Des fouilles de véhicule par les policiers.** L'avant-projet propose d'autoriser les policiers à effectuer *« la visite sommaire des véhicules circulant sur la voie publique, à l'exclusion des voitures particulières »*. Limité à une bande de vingt kilomètres après la frontière, ce contrôle se fera avec l'accord du conducteur *« ou à défaut, sur autorisation du procureur »*. Cette mesure vise à répondre au nombre croissant de filières clandestines passant par la route. Aujourd'hui, les policiers, contrairement aux douaniers, ne peuvent faire ouvrir un camion qu'en cas de flagrant délit ou sur commission rogatoire d'un juge.

● **Des reconduites à la frontière facilitées.** Après l'évacuation de l'église Saint-Bernard, des juges avaient remis en liberté plusieurs Africains placés en rétention, pour sanctionner des irrégularités dans leur interpellation. Le préfet avait fait appel de cette décision mais, celui-ci n'étant pas suspensif, les sans-papiers avaient été mis en liberté.

L'avant-projet de loi veut remédier à ces aléas. Il repousse le moment de l'intervention du juge dans la procédure de reconduite. Alors que celui-ci est automatiquement saisi vingt-quatre heures après tout placement en rétention, ce délai serait porté à quarante-huit heures. La durée totale de la rétention possible serait cependant maintenue à dix jours, conformément au maximum toléré par le Conseil constitutionnel. Le projet de M. Debré visant à allonger ce délai a été écarté par MM. Chirac et Juppé.

Surtout, le texte modifie les règles d'appel afin d'éviter les mises en liberté intempestives. Si le projet est voté, le parquet, ou le préfet par son intermédiaire, aura la possibilité d'obtenir que l'appel contre la remise en liberté soit suspensif et, donc, que l'étranger soit maintenu en rétention. Les parties se trouveront alors dans une situation dissymétrique : l'appel interjeté par l'étranger contre son maintien en rétention n'aura aucun effet immédiat. En revanche, le parquet pourra demander à la cour d'appel qu'elle se prononce *« sans délai »* sur le caractère suspensif ou non de son appel. Si l'appel d'une ordonnance de remise en liberté est jugé suspensif, l'étranger sera aussi maintenu en rétention jusqu'au jugement d'appel sur le fond.

Philippe Bernard et Nathaniel Herzberg

Le PS est réservé sur les « quotas »

Le Parti socialiste se démarque des propositions d'Henri Emmanuelli sur l'immigration. Son porte-parole, François Hollande, a estimé, lundi 7 octobre, que l'idée de quotas avancée la veille par M. Emmanuelli n'était *« pas pour l'instant la position du PS »*. Appliqué aux Etats-Unis, le principe des quotas officialise l'existence d'une immigration légale et organise celle-ci en fonction du pays d'origine et de la profession des candidats. *« Nous ne voulons pas de politique au coup par coup, et c'est en ce sens que par exemple des quotas avec certains pays d'Afrique peuvent être envisagés,* a précisé M. Hollande. *Mais nous ne voulons pas afficher de politique tant qu'elle n'a pas été définie par tout le parti socialiste. »*

De son côté, Jean-Pierre Philibert, secrétaire national de l'UDF chargé de l'immigration, a qualifié l'idée de quota d'*« absurde et irréaliste »* : *« Qui peut croire que les candidats à l'immigration irrégulière respecteraient ces quotas ? »*

Alain Juppé a finalement tranché en faveur de Jean-Louis Debré

ET JEAN-LOUIS DEBRÉ A SOURI... Mercredi 2 octobre, de la tribune de l'hémicycle où il prononçait sa déclaration de politique générale, Alain Juppé venait d'aborder *« un sujet difficile, passionnel, mais que nous n'avons pas le droit d'éluder : l'immigration »*. Après le rappel d'usage des *« grands principes »* de la France en matière d'accueil des étrangers, il indique que le gouvernement *« proposera »* au Parlement deux projets de loi, *« l'un pour mieux lutter contre le travail clandestin, qui sera présenté par le ministre du travail et des affaires sociales, et l'autre, pour modifier l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, qui sera présenté par le ministre de l'intérieur »*.

L'annonce suscite, sur les bancs du RPR et sur certains bancs UDF, de bruyantes manifestations de satisfaction, qui tranchent avec l'atmosphère pesante et déçue de cette séance. M. Debré peut *afficher une mine réjouie : Il vient d'apprendre* ainsi qu'une loi sur l'immigration portera son nom. Enfin, son vœu a été exaucé ! Depuis l'affaire des sans-papiers de l'église Saint-Bernard, et sous la pression du Front national, le ministre de l'intérieur n'a pas manqué une occasion de plaider pour une nouvelle loi, afin de rassurer l'électorat sur la fermeté du gouvernement. Il l'a fait encore, le 17 septembre, lors d'un comité interministériel, en déplorant que le *« message »* du gouvernement *« soit complètement brouillé »* par les mesures en faveur de l'insertion et de l'intégration défendues, de l'autre côté de la table, par les ministres de la ville et de l'intégration, Jean-Claude Gaudin et Eric Raoult.

EXIGENCES DE LA MAJORITÉ

M. Juppé est partagé et ne veut surtout pas donner le sentiment de courir après le Front national. Face à un ministre de l'intérieur bien décidé à inscrire son nom en lettres aussi grosses que *celui de Charles Pasqua dans* le registre des hôtes de la place Beauvau, il constate, comme d'autres membres du gouvernement, la *« schizophrénie »* des Français, qui *« réclament des lois Pasqua et refusent l'expulsion de Saint-Bernard »*. Cependant, le premier ministre doit également tenir compte des exigences de sa majorité à quelques jours de la rentrée du Parlement. Au cours d'un *dîner*, le 23 septembre, à Deauville, où ils sont réunis, les députés UDF les plus virulents sur la question expriment leur impatience et ne se laissent pas convaincre par les propos modérateurs que leur tient M. Gaudin. De M. Juppé, annoncé pour le lendemain, ils attendent un engagement ferme en faveur des propositions contenues dans le rapport d'un des leurs, Jean-Pierre Philibert (Loire).

Le chef du gouvernement refuse de trop s'avancer sur le sujet. Dans son discours, il annonce le dépôt, en octobre, d'un projet de loi sur le travail clandestin et, *« dans un second temps »*, celui d'une *« série de dispositions de nature législative, dont plusieurs sont inspirées des conclusions des rapports parlementaires »*. Son discours écrit précisait que ces *« dispositions »* seraient soumises au Parlement *« au plus tard au printemps prochain »*, mais il décide, à deux reprises, d'omettre cette indication.

Les grognements et les critiques de la majorité, alors qu'il vient lui demander un vote de confiance, décideront finalement M. Juppé à céder : il y aura bien une loi Debré.

Pascale Robert-Diard

Hervé Gaymard est accusé de s'opposer à l'extension du dépistage de la trisomie 21

DANS UNE DÉMARCHE peu commune, les responsables du Collège national des gynécologues et obstétriciens français, des biologistes agréés et des cytogénéticiens de langue française ont, lundi 7 octobre, publiquement mis en cause Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale.

Ils l'accusent de s'opposer à l'extension du dépistage de la trisomie 21 aux femmes de moins de trente-huit ans dont on sait qu'elles ont un risque élevé de donner naissance à un enfant porteur de cette grave malformation chromosomique. Si l'examen du patrimoine génétique de l'enfant à naître après prélèvement de liquide amniotique (amniocentèse) à la 17e semaine de grossesse demeure le seul test permettant d'affirmer le diagnostic, on dispose, depuis plusieurs années, d'une technique simple (dosage de marqueurs hormonaux après prélèvements sanguins) permettant de dépister les femmes susceptibles d'être enceintes d'un fœtus trisomique et auxquelles une amniocentèse peut être proposée.

Cette technique conduit à ne plus retenir, comme à la fin des années 80, le seul critère de l'âge pour la prise en charge par la collectivité de ces examens. Pour autant, seules les femmes de plus de trente-huit ans peuvent, en France, bénéficier de cette prise en charge.

INCOHÉRENT ET INJUSTE

C'est cette situation incohérente et injuste que dénoncent aujourd'hui les spécialistes concernés. Ils font notamment valoir que, chaque année, un millier d'enfants trisomiques naissent en France, dont plus de 75 % chez des femmes de moins de trente-huit ans. *« La méthode de dépistage permettant l'évaluation du risque de trisomie 21 associant deux ou trois marqueurs sanguins maternels est parfaitement validée*, explique le professeur Michel Tournaire, président du Collège national des gynécologues et obstétriciens français. *Cette méthode est largement utilisée dans des pays comme la Grande-Bretagne, la Suisse, la Belgique ou les Etats-Unis. »*

Si elle était couramment mise en œuvre, cette méthode permettrait de diagnostiquer entre 60 % et 70 % des cas de trisomie 21 grâce à des amniocentèses pratiquées chez les 5 % de femmes enceintes de moins de trente-huit ans et ayant des taux anormaux de marqueurs hormonaux.

Les pouvoirs publics ne découvrent pas aujourd'hui le problème. Les différents ministres en charge de ce dossier ont, depuis 1992, été régulièrement saisis de ce dossier. Bernard Kouchner avait demandé sur cette question un avis au Comité national d'éthique, qui s'était prononcé en juin 1993. Dans cet avis, les membres du Comité expliquaient notamment ne pas voir d'objection à *« un programme visant à affiner les indications médicales par utilisation, chez les femmes qui le désirent, des tests biologiques sanguins »*.

Par la suite, la loi sur la bioéthique de 1994 et ses décrets d'application ont permis d'encadrer de manière rigoureuse la pratique du diagnostic prénatal grâce à une procédure d'agrément des centres et des équipes autorisés à pratiquer cette activité. Tout était donc en place pour que l'on autorise cette extension du dépistage sans craindre d'éventuelles dérives.

En février dernier, les professionnels concernés estimaient que ce n'était plus qu'une question de semaines (*Le Monde* du 29 février). *« Tout aujourd'hui est bloqué, M. Gaymard ayant décidé de confier au professeur Jean-François Mattéi une nouvelle mission sur ce thème. Cela est à nos yeux inacceptable*, a déclaré au *Monde* le professeur Michel Tournaire. *Nous refusons que l'on laisse au professeur Mattéi le soin de conseiller les pouvoirs publics sur une question qui est depuis longtemps tranchée. M. Mattéi est en effet l'un des rares spécialistes de cytogénétique qui déclare son opposition à la mise en œuvre de cette méthode de dépistage. Il est ici juge et partie. Nous ne réclamons que l'application de la loi et la prise en charge par la collectivité de l'amniocentèse chez les femmes qui peuvent et souhaitent bénéficier de cet examen. »*

Au secrétariat d'Etat à la santé, on précise que la mesure réclamée par les professionnels est évaluée à environ 40 millions de francs annuels et que M. Gaymard n'a pas encore pris de décision définitive sur cette question.

J.-Y. N.

COMMENTAIRE

LÉGÈRETÉ

La polémique sur la prise en charge du dépistage anténatal de la trisomie 21 emprunte pour beaucoup à celle, qui depuis un quart de siècle, oppose adversaires et partisans du droit à l'avortement. Avec toutefois une différence notable.

Dans le cas de la trisomie 21, il ne s'agit que de prendre position sur le fait de savoir si une femme enceinte peut, quel que soit son âge, demander au corps médical des informations sur le caractère chromosomique, normal ou anormal, de l'enfant qu'elle attend et, le cas échéant, recourir à une interruption de grossesse.

Qui, hormis les couples concernés et les soignants spécialisés, peut dire ce qu'il en est de ces souffrances et des interrogations qu'elles engendrent ? En France, un secrétaire d'Etat à la santé, décidément peu rompu aux questions de santé publique, a cru pouvoir trancher : les femmes concernées devront attendre plusieurs mois avant de connaître le sort que leur réserve la puissance publique.

Comment comprendre ? Les éléments du dossier sont largement connus et la plupart des pays industrialisés ont déjà fait le choix que réclament aujourd'hui, pour des raisons d'équité, les médecins français.

On fait valoir auprès d'Hervé Gaymard qu'un tel débat ne saurait être tranché *« à la légère »*. A la légère ? La décision de M. Gaymard de confier un énième rapport au professeur Mattéi aura pour conséquence de maintenir l'injustice actuelle qui voit des femmes financièrement aisées avoir accès à une technique que la collectivité refuse aux autres. Il y a là une incohérence à laquelle une forme d'aveuglement idéologique n'est sans doute pas étrangère.

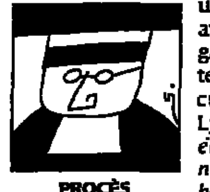
Jean-Yves Nau

La prison avec sursis requise contre les dirigeants de l'Eglise de scientologie

Un procès « pédagogique », selon le procureur

LYON
de notre envoyé spécial

Ce fut, juridiquement, une quasi-absence de démonstration. Mais pouvait-il en être autrement dans un procès avant tout engagé, selon les termes du procureur de Lyon, *« pour éclairer l'opinion publique »* ? Laissant au tribunal, pour l'essentiel, le soin *« d'apprécier »* les faits reprochés aux vingt-trois personnes poursuivies pour escroquerie ou complicité, le procureur Thierry Ricard a requis, lundi 7 octobre, trois ans de prison avec sursis et 500 000 francs d'amende contre Jean-Jacques Mazier, fondateur et ancien président de l'Eglise de scientologie de Lyon, ainsi que deux ans de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende contre Danièle Gounord et Jean-Paul Chapellet, responsables parisiens. Il a réclamé des peines de un à deux ans de prison avec sursis contre dix-huit autres prévenus, dont la plupart ont été qualifiés de *« petites mains »*.



PROCÈS

« Par-delà les prévenus, cette affaire possède une dimension pédagogique majeure », a estimé d'entrée M. Ricard. Ce fut donc logiquement au nom de cette *« dimension pédagogique »* que, bien qu'il s'en défendît, le procureur fit finalement plus le procès de la scientologie que celui des adeptes poursuivis. Le représentant du ministère public a dénoncé *« une entreprise sectaire de dimension internationale ayant une finalité essentiellement commerciale avec des méthodes dangereuses de nature à troubler durablement l'ordre public »*. Il s'est appuyé sur le rapport du professeur Jean-Marie Abgrall, expert-psychiatre, qui a stigmatisé les techniques de manipulation mentale mises en œuvre par la scientologie.

Le procureur a estimé que le suicide de Patrice Vic, adepte de trente et un ans, qui s'était défenestré le 24 mars 1988, était dû à la pression exercée par M. Mazier, à la veille de son décès, afin qu'il souscrive un emprunt de 30 000 francs destinés à couvrir les frais d'une *« cure de purification »*.

En revanche, M. Ricard est resté plutôt flou sur les tenants et les aboutissants de l'escroquerie poursuivie, dont les policiers, à la barre, avaient dit avec une imprécision désarmante qu'elle devait profiter *« à quelques-uns »* aux Etats-Unis. Il n'a pas argumenté, par exemple, sur ce paradoxe qui veut que les adeptes, manipulateurs-manipulés, sont parfois autant victimes qu'acteurs des faits qui leur sont reprochés.

La tâche du représentant du ministère public soulignait une fois de plus l'urgence à faire progresser la réflexion sur les moyens de droit destinés à lutter contre les sectes. Evitant d'emprunter la voie stérile de la discussion « théologique » sur la réalité du *« nouveau mouvement religieux »* de Ron Hubbard, les parties civiles, dans leurs plaidoiries, avaient auparavant rappelé les préceptes philosophiques sectaires et les méthodes accablantes de la scientologie.

Mᵉ Henri Llacer, conseil de l'épouse de Patrice Vic, a évoqué le *« chantage »* sur les victimes, dont une vingtaine ont été *« rachetées »* pour qu'elles retirent leur plainte avant le procès. Mᵉ Jean-Michel Pesenti, conseil de quatre autres parties civiles, a dénoncé *« la machine de guerre »* de Ron Hubbard, *« ce génie en communication »*, dont il a souligné l'adage : *« Le meilleur moyen de devenir millionnaire est de fonder sa propre religion. »*

« PROPAGANDE NOIRE »

Attaché aux écrits du mouvement sectaire, Mᵉ Pesenti s'est livré à une édifiante lecture de courriers internes à l'organisation dans lequel il est question de recherche *« de clients potentiels »*, de *« nouveaux filons »* et où l'on conseillait de *« ne pas saigner à blanc les anciens »*. Il a énoncé une liste de questions nauséeuses généralement posées par les *« ministres »* de la scientologie à leurs *« fidèles »* lors de *« conseils pastoraux »* : *« As-tu jamais été communiste, journaliste, homosexuel... ? »*, *« As-tu jamais fait l'amour avec une personne de la mauvaise race ? »*...

Mᵉ Pesenti a également rappelé la *« propagande noire »* à laquelle se livre l'organisation contre *« ses ennemis »*, afin de les discréditer *« pour qu'ils soient mis au ban de la société »*. Il a enfin évoqué les tentatives d'infiltration de l'Eglise de scientologie *« dans toutes les couches sociologiques et professionnelles »* et repoussé *« le paravent de la religion »*, dont se prévalent les scientologues. *« Avec la scientologie,* a estimé l'avocat, *je ne respire pas le sacré, mais plutôt l'organisation de nature mafieuse. »*

Jean-Michel Dumay

Joseph Sercia, rival de Yann Piat, éclaire la justice sur les mœurs politiques varoises

A Toulon, une peine de prison a été requise contre l'ancien vice-président du conseil général

Joseph Sercia, ancien vice-président (UDF-PR) du conseil général du Var, a comparu avec cinq autres prévenus, lundi 7 octobre, devant le tribunal correctionnel de Toulon. Il est accusé d'avoir recruté une équipe de colleurs d'affiches pour perturber, en mars 1993, une réunion électorale de Yann Piat, qui devait être assassinée onze mois plus tard. Trois ans de prison avec sursis ont été requis à son encontre.

TOULON
de notre correspondant régional

La première journée de l'audience du tribunal correctionnel de Toulon (Var), consacrée aux troubles provoqués lors d'une réunion électorale de Yann Piat, le 16 mars 1993, peu avant les élections législatives, a dégagé un sentiment de malaise. L'affaire semblait simple : une altercation entre costauds, employés par des candidats opposés, et le jet d'une grenade fumigène. Insultes, horions suivis d'une retraite en bon ordre, on a déjà vu pire – et ailleurs que dans le Var.

Simple encore, l'identification des protagonistes. Des photos prises lors du meeting montraient que les prévenus étaient bien sur les lieux. Des témoignages non contestés permettaient aussi de comprendre ce qui se passa, ce soir-là, à l'Espace 3000 de Hyères. Le meeting s'était déroulé sous tension. Un sérieux échange de mots opposa un orateur, directeur de cabinet de Yann Piat, à un des perturbateurs supposés. Et il y eut, discours conclu, des insultes, des coups, un fumigène. Devant le tribunal, personne ne le nie. Chacun assume sa présence sur les lieux. Les responsables supposés de la bagarre reconnaissent même leur appartenance à l'équipe de l'adversaire de Yann Piat, Joseph Sercia, aujourd'hui conseiller général (divers droite) et, à l'époque, vice-président (UDF-PR) du conseil général, accusé d'avoir commandité l'agression.

DES ABSENTS

Pourtant, l'affaire file comme sable entre les doigts. D'abord parce que certains prévenus manquent à l'appel. Ayant désigné tous ses anciens camarades qui le soupçonnent d'être un indicateur de police, Eric Johannel, n'est pas présent à l'audience : il vit à la Réunion. On l'a pourtant, depuis les faits, vu à Toulon et lu dans les journaux. Guy Farjette, frère du célèbre Jean-Louis, patron du « milieu » local, et responsable des équipes d'afficheurs recrutés au Cosmos, boîte de nuit de Hyères, est aussi absent. La rumeur le dit en ville ; son absence inexpliquée n'émeut guère.

Des *témoins, pourtant* susceptibles d'en dire beaucoup, ne font qu'un passage éclair à la barre. Maurice Arreckx, en parrain politique tranquille, vient redire son amitié pour Joseph Sercia et affirmer qu'il n'avait choisi personne lors du premier tour de cette élection législative. Il repart cinq minutes plus tard, pour préparer son propre procès, qui commence ici dans six jours. Son conseiller préféré, Guy Lieutaud, lui, n'a pas estimé utile de venir témoigner.

Le président Gros, soucieux que l'affaire ne se réduise pas à une simple histoire de coups et blessures, s'efforce d'en donner le contexte politique. Dominique Vescovali est entendu. Membre de la direction du RPR varois, rallié à Yann Piat jusqu'à son assassinat le 25 février 1994, il conte ses démêlés avec Pierre Grimaldi, soupçonné d'être le chef des afficheurs-perturbateurs.

Accusé d'avoir dénoncé, lors d'un meeting précédent, la *« culture mafieuse »* régnant dans ce département, Dominique Vescovali s'était rétracté sous la pression de quelques-uns de ses amis et de bon nombre de ses ennemis. Il avait assuré Pierre Grimaldi qu'il retirerait cette expression de son discours du soir : c'était l'objet de leur vive discussion d'avant-meeting.

A ce moment des confrontations, le procès semble acquérir sa vraie dimension. Même si l'accusation devait peiner à démontrer l'intentionnalité des faits. Epifanio Pericolo, par exemple, grand, crâne rasé, bouc rapeux, était bien là. *Mais*, voilà, il ne s'intéresse pas à la politique, et sa présence à l'Espace 3000 n'était due qu'au fait qu'*« il aime l'animation »*. Michel Guigou, large, cheveux de jais, traits anguleux, accusé de surcroît d'avoir jeté une grenade défensive sur une permanence de Yann Piat un mois auparavant, aime bien les armes. *Mais* personne ne l'a vu jeter de grenade fumigène au meeting : il nie tout en bloc. Quant à Paul Grimaldi, râblé, éternel collier de barbe noire, il n'était là que pour porter la contradiction. Si on lui a obéi quand il a ordonné la fin des troubles, c'est qu'il bénéficie d'une aura due à sa bonne réputation auprès des portiers du Cosmos.

« JEUX D'OMBRE »

Sable entre les doigts, *« jeux d'ombres »* donc, pour reprendre l'expression d'un avocat mettant en garde le tribunal contre une confusion entre ce procès et celui qui, un jour, devra examiner l'assassinat de Yann Piat.

Devant une affaire si fuyante, peut-être faut-il alors se raccrocher à quelques faits reconnus, quelques phrases prononcées avec une candeur parfois déconcertante. On entend Paul Grimaldi, fidèle de Jo Sercia, reconnaître sans hésiter avoir *été à ce meeting* pour en rendre compte à son ami Jean-Louis Farjette, qui s'intéressait de près à la politique varoise depuis son exil italien. Avant d'être exécuté à San Remo.

On voit Joseph Sercia, l'oeil écarquillé derrière ses lunettes rondes, nullement gêné d'avoir recruté ses afficheurs avec l'aide de Guy Farjette. On l'écoute avouer sans problème qu'il avait bien tenté de dissuader Yann Piat de se présenter aux élections en lui proposant quelques compensations honorifiques et rémunérées. On entend encore Maurice Arreckx avouer qu'il *« ne connaissait qu'une seule personne du "milieu" »* et qu'il la respectait, cette personne étant tout bonnement Jean-Louis Fargette. Et tout cela trace le portrait d'une campagne électorale, en mars 1993, dans l'ouest varois.

Le procureur Albert Lévy a requis des peines de trois ans de prison avec ou sans sursis contre Joseph Sercia, Epifanio Pericolo, Paul Grimaldi, Eric Johannel et Guy Fargette. En outre, six ans d'emprisonnement ont été requis contre Michel Guigou. Les plaidoiries de la défense devaient continuer mardi matin.

Michel Samson

Gérard Longuet est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris

LE JUGE D'INSTRUCTION parisien Mireille Filippini a renvoyé, lundi 7 octobre, Gérard Longuet devant le tribunal correctionnel de Paris, pour *« recel d'abus de crédit »* dans l'affaire de la construction de sa villa de Saint-Tropez (Var). L'ancien ministre de l'industrie bénéficie en revanche d'un non-lieu pour l'infraction de *« recel d'abus de biens sociaux »* pour laquelle il avait été mis en examen en décembre 1994.

L'ancien président du Parti républicain (PR) a choisi d'interpréter cette décision judiciaire, qui *« établit clairement* [son] *innocence »*, comme une victoire et a annoncé sa candidature aux élections nationales et régionales de 1998.

Découvert par le conseiller à la cour d'appel de Rennes, Renaud Van Ruymbeke, qui enquêtait sur les finances du PR, le dossier de la villa de Saint-Tropez avait fait apparaître une différence importante entre le prix payé par M. Longuet (2,5 millions de francs) et le coût réel du chantier pour l'entreprise Céréda (4,2 millions). Il avait également révélé un très sérieux retard dans les paiements effectués par M. Longuet à Céréda SA.

CONFORME AUX RÉQUISITIONS

L'instruction de ce dossier, confiée en 1994 au juge d'instruction parisien Mireille Filippini, avait donné lieu à un bras de fer entre ce magistrat et le parquet. En décembre 1995, estimant qu'aucune infraction n'était imputable à l'ancien président du parti républicain, Mᵐᵉ Filippini avait transmis son dossier au parquet en vue d'un règlement. Elle s'appuyait notamment sur une contre-expertise qui avait conclu que M. Longuet avait payé sa villa au prix du marché, même si le montant total des travaux était bien plus élevé. Les experts, reprenant l'argumentation de René Céréda, estimaient que le surcoût était imputable à l'imprévoyance de l'entrepreneur.

Constatant que certaines des entreprises qui avaient travaillé sur le chantier étaient attributaires de marchés publics dans le fief électoral de Gérard Longuet – la Meuse –, le parquet de Paris avait demandé en juin un supplément d'enquête au juge Filippini. Le fait que M. Longuet n'ait pas réglé la totalité du coût des travaux pouvait, en effet, donner lieu à des interrogations : dans une affaire de marchés truqués et de trafic d'influence, la chambre d'accusation de Nancy avait constaté que plusieurs entrepreneurs meusiens – dont certains avaient travaillé sur la villa de M. Longuet – avaient effectué, en échange de marchés publics, des travaux gratuits sur les villas de deux proches de M. Longuet, le député (PR) André Droitcourt et son fils, Hervé, incarcéré depuis le mois de janvier (*Le Monde* daté 23-24 juin).

Le juge d'instruction avait cependant opposé une fin de non-recevoir aux demandes d'investigations du parquet, qui n'avait pas fait appel de ce refus. Au début du mois d'août, le ministère public avait cependant demandé le renvoi de M. Longuet devant le tribunal correctionnel pour *« recel d'abus de crédit »*, dans la mesure où il n'avait commencé à honorer ses factures qu'après un contrôle fiscal de l'entreprise Céréda, en 1990, alors que la villa était pratiquement terminée. Le juge Filippini s'est finalement conformé aux réquisitions du parquet.

Lundi, après s'être félicité, dans un *communiqué*, de son renvoi en correctionnelle, l'ancien ministre de l'industrie d'Edouard Balladur et président (UDF-PR) du conseil régional de Lorraine a annoncé son retour en politique. *« Libéré du soupçon qui pesait injustement sur moi, j'ai décidé de reprendre pleinement ma place dans la vie publique de mon pays »*, a déclaré M. Longuet, avant de préciser : *« Je serai candidat à l'occasion des prochaines élections régionales et nationales, pour la Meuse et la Lorraine, comme je serai au service de mon parti, le Parti républicain, et de ma formation, l'UDF. »*

Roland-Pierre Paringaux

Nouvelle mise en examen pour Loïk Le Floch-Prigent

L'ANCIEN PDG d'Elf, Loïk Le Floch Prigent, a été une nouvelle fois mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux et recel, le 26 septembre, par le juge d'instruction parisien Eva Joly, en charge du dossier Elf-Bidermann. La justice s'interroge sur le versement par le groupe Elf de 15,5 millions de francs en espèces à la société civile Cabinet Matignon, entre 1992 et 1993. Présentées comme des avances sur commission sur des exploitations de brevets en Afrique, ces sommes étaient directement prélevées sur un compte spécial du groupe à la BNP. L'accès de ce compte était réservé à la présidence d'Elf. Une fois versées à Cabinet Matignon, les commissions étaient immédiatement retirées vers une destination inconnue.Lundi 7 octobre, le juge Joly a rejeté une troisième demande de mise en liberté de M. Le Floch-Prigent, détenu depuis le 5 juillet à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. Ses avocats ont déposé un recours devant la chambre d'accusation.

DÉPÊCHES

■ **BIBLE : la commission doctrinale de la Conférence des évêques de France a refusé** son *imprimatur* à la troisième édition de la Bible des communautés chrétiennes, dont une précédente édition avait été qualifiée par la justice comme *« de nature à raviver l'antijudaïsme »*. La commission doctrinale, présidée par le cardinal Pierre Eyt, archevêque de Bordeaux, s'est rangée à l'avis des exégètes qu'elle avait consultés, selon lesquels *« cette Bible pastorale, dans ses introductions, ses notes et ses traductions, prend des positions discutables »*.

■ **ÉDUCATION : une vingtaine de candidats admis en liste complémentaire** aux concours de recrutement d'enseignants se sont enchaînés pendant deux heures, lundi 7 octobre, aux grilles du rectorat de Rennes. L'éducation nationale n'a pas eu recours à ces listes pour pallier les désistements des candidats reçus, car les professeurs seraient *« en surnombre »*. Le collectif des candidats estime que la proportion de postes supprimés de cette manière est de 23 %.

■ **JUSTICE : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris décidera** le 21 octobre d'éventuelles sanctions disciplinaires à l'encontre du directeur de la police judiciaire (PJ) de Paris, Olivier Foll, qui avait refusé d'assister le juge Eric Halphen lors d'une perquisition au domicile du maire de Paris, le 27 juin. Le parquet général a estimé que la PJ aurait dû prêter son concours au juge, mais il a préconisé une simple *« observation »* à l'encontre des deux fonctionnaires de police.

VILLES Querelles de maires, jalousies et concurrences ont longtemps empêché les villes de Lyon et de Grenoble d'envisager leur proximité comme un atout économique et culturel. Jusqu'au début des années 90, quand les universitaires ont donné le signal de l'union en se regroupant pour négocier avec l'Etat le schéma « Université 2 000 ». ● LA RÉCONCILIATION entre les deux villes, en 1995, et la préparation de la candidature de Rhône-Alpes aux Jeux olympiques ont ouvert la voie à une prise de conscience d'intérêts convergents. ● LES HUIT MAIRES des principales villes de la région ont mis au point, en 1996, un vaste programme de coopération économique, technologique et culturelle, étayée d'accords et de conventions-cadres. ● AUTRE DOMAINE où les villes tissent des liens de coopération : le tourisme. Dans le Val de Loire, Orléans, Blois et Tours conjuguent leurs efforts.

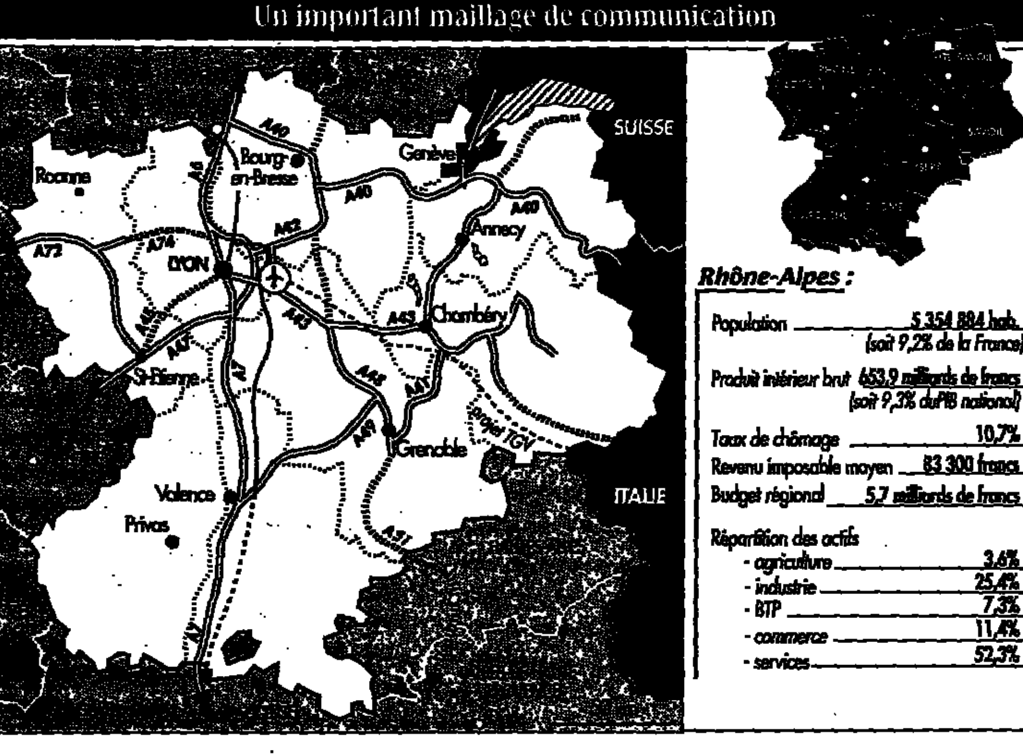
Lyon et Grenoble se découvrent des intérêts communs

Au lieu de se tourner le dos comme elles l'ont toujours fait, les deux principales villes de Rhône-Alpes coopèrent désormais. Saint-Etienne, Valence, Bourg-en-Bresse, Annecy, Chambéry et Privas participent au « réseau ». Objectifs : développement économique et coopération culturelle

LYON
de notre correspondant régional

De Lyon à Grenoble, une heure suffit, sans jouer avec les limitations de vitesse. Il faut moins de quarante-cinq minutes de Lyon à Saint-Etienne. De Grenoble, Chambéry, c'est la porte à côté, et Annecy se rejoint dans la foulée. Entre Annecy et Lyon, ce n'est pas le bout du monde : une heure et demie. Rhône-Alpes, région découpée selon des critères typiquement administratifs, sans histoire commune, a pourtant une identité : un réseau de villes importantes, bien irrigué par des voies de communication. Un beau cas d'école pour les aménageurs du territoire.

Mais, jusqu'ici, cette proximité a plutôt été niée. Particulièrement par les maires de Lyon et de Grenoble, qui ont longtemps entretenu un mépris constant et réciproque. Quant aux villes de Savoie et de Haute-Savoie, elles cultivaient comme une différence leur lointaine appartenance à un duché disparu. Jalousies et concurrence, c'était le règne du chacun pour soi.



TRENTE ANS APRÈS...

Il y eut bien quelques tentatives de rapprochement : en 1989, Lyon et Saint-Etienne signèrent un protocole qui s'est traduit par l'implantation d'une zone économique commune. Et, la même année, Michel Noir rendait visite à Alain Carignon. Cela faisait trente ans qu'un maire de Lyon n'avait pas mis les pieds à Grenoble... Mais ces petits pas diplomatiques n'ont guère débouché sur du concret. Ce sont les universitaires qui ont ouvert la voie, au début des années 90. Pour négocier avec l'Etat le schéma « Université 2000 », ils se sont mis autour d'une table et ont découvert leurs complémentarités. Les grandes écoles ont fait de même, constituant, elles aussi, une conférence régionale. Pendant ce temps-là, les élus continuaient à se chercher. En 1993, M. Noir invitait les maires des sept autres villes-centres de la région à se concerter pour se faire entendre dans le débat sur l'aménagement du territoire. Mais l'absence du maire de Grenoble à ces rencontres affaiblissait une démarche qui visait aussi à contrer le conseil régional de Rhône-Alpes et son président (UDF), Charles Millon.

Les élections municipales de 1995 ont totalement modifié le paysage. Très vite, les nouveaux maires de Lyon, Raymond Barre (UDF), et de Grenoble, Michel Destot (PS), tous deux persuadés que seule l'union fait la force, prirent langue. Dans le même temps, même si c'est finalement Lille qui a été choisie pour représenter la France, la préparation de la candidature de Rhône-Alpes aux Jeux olympiques a participé à la prise de conscience d'intérêts convergents et de perspectives communes. Le couple lyonno-grenoblois se parlant enfin, plus rien ne s'opposait alors à la constitution d'un réseau des villes de Rhône-Alpes.

Trois réunions « au sommet », avec les huit maires, ont été organisées en 1996. La dernière, tenue fin septembre à Grenoble, en présence du président du conseil régional, a fixé les objectifs autour de deux axes : le développement économique et une coopération culturelle renforcée.

« EXCELLENT ESPRIT »

La promotion sur les marchés extérieurs des bassins économiques, les transferts de technologie et le renforcement du tissu industriel constituent le volet économique.

Le chapitre culturel s'appuie sur des relations déjà entretenues, notamment entre les trois centres culturels scientifiques et techniques ou les écoles d'art. Ce souci d'harmonisation pourrait déboucher sur une meilleure coordination entre les équipements, comme les trois musées d'art contemporain (Lyon, Grenoble et Saint-Etienne) et la mise en place d'un « ticket-pass commun » pour les visiteurs.

Une convention-cadre établissant ces choix sera votée dans les prochains mois par les assemblées délibérantes. Le président du conseil régional s'est déjà engagé à pourvoir, à hauteur de 700 millions de francs sur cinq ans, ces actions concertées. Elles peuvent paraître encore prudentes, mais *« on revient de si loin »*, concède le secrétaire général de la Communauté urbaine, que les maires avancent avec précaution. M. Barre avait proposé, il y a un an, que le développement de l'aéroport de Satolas soit financé par un emprunt garanti par l'ensemble des villes de la région.

L'idée est, pour le moment, restée en sommeil, notamment en raison des complexités techniques qu'elle soulève. Les villes vont prioritairement travailler à des liaisons rapides avec cette plate-forme qui réunit aérogare et gare TGV.

De l'avis de tous les participants, les réunions se déroulent dans un *« excellent esprit »*. Cette conférence des villes-centres de Rhône-Alpes se veut une structure informelle, d'autant qu'aucun encadrement juridique ou administratif n'existe. Chacun veut aussi garder sa marge de manœuvre. Ainsi, les agglomérations du sillon alpin (Annecy, Chambéry, Grenoble et Valence) ont créé leur propre lieu de concertation.

Il y a encore des craintes sur la mainmise que pourrait exercer Lyon. Même au niveau de la région, on se méfie du centralisme. Cette coopération est aussi diversement appréciée par certains présidents de conseils généraux qui, coincés entre le conseil régional et ce nouvel échelon, redoutent d'être cantonés à la ruralité.

Bruno Caussé

Vingt-cinq regroupements dans l'Hexagone

Dès 1987-1988 apparaissent des initiatives spontanées de coopération entre villes. En Poitou-Charentes, par exemple, les maires de Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle signent un pacte. D'autres font de même en Bourgogne et en Champagne-Ardenne. En 1990, la notion de « réseau de villes » est officiellement entérinée lors d'un comité interministériel que préside le premier ministre Michel Rocard. Chaque contrat de plan Etat-région (1994-1998) prévoit une ligne de crédit spécifique pour ces actions. L'Etat pousse les villes à s'intéresser non seulement aux équipements, mais au développement économique. Un club national des réseaux de villes est créé : Jean-Pierre Chevènement, maire (MDC) de Belfort, le préside, et le vice-président est Dominique Perben, maire (RPR) de Chalon-sur-Saône, ministre de la fonction publique. On compte quelque 25 réseaux de villes, qui couvrent, dans la quasi-totalité des cas, plusieurs régions, sauf l'Ile-de-France.

Orléans, Blois et Tours sur le filon de la Loire

ORLÉANS
de notre correspondant

Dans le val de Loire, on marche sur l'histoire à chaque pas. Aussi la signature de la charte unissant les trois villes – Tours, Blois et Orléans – a pris un tour cérémonieux dans le fastueux décor de l'hôtel Groslot d'Orléans, là même où mourut François II, un roi de France, après un vilain mal d'oreille. Il est vrai que parmi les signataires, venus en grand équipage et entourés pour la circonstance de leur cour, Jack Lang est un prince en politique, Jean-Pierre Sueur, un actif baron de la nouvelle gauche, et le maire de Tours, Jean Germain, un vainqueur inattendu du roi Jean (Royer), en 1995, qui cherche à consolider son fief.

Les trois cités ligériennes vivaient plutôt jusque-là en s'ignorant ou en se combattant. Tours n'a jamais tellement accepté le sacre d'Orléans comme capitale régionale. Le dernier « traité » remonte à quelque vingt ans. Le nouveau a été rendu plus facile : les trois maires portent la même livrée politique, couleur rose. « L'esprit de clocher – *même, si en l'occurrence, il s'agit de celui de cathédrales – c'est sympathique, mais inefficient à l'heure de l'Europe* », a insisté le maire d'Orléans.

MEILLEUR PARTI

La mise en réseau des trois villes (un million d'habitants au total) devrait leur permettre de mieux s'affirmer par rapport à l'agglomération parisienne et de tirer parti de sa croissance. Faire travailler ensemble les services municipaux, en coopération avec la Région et les autres collectivités, est l'objectif. Dans le domaine du tourisme notamment. La « vallée des Rois » dispose d'un patrimoine hors du commun, mais l'accueil est loin d'être à la hauteur du renom. Les châteaux de la Loire restent encore dix fois moins visités que les monuments parisiens, le séjour des visiteurs ne dépasse guère deux ou trois jours. Les élus commencent à prendre conscience qu'ils dorment à côté d'un filon capable de ranimer des économies locales bien mal en point. Les trois villes vont donc créer une structure commune chargée de la promotion touristique.

Autres secteurs où l'on mettra ses forces en commun : l'université et la recherche, le développement économique, la politique de la ville, l'environnement (un sentier piétonnier le long de la Loire), l'action culturelle (production et diffusion des spectacles). En matière de transport, les trois maires prévoient de faire une démarche auprès de la SNCF pour améliorer la desserte ferroviaire par l'Interloire, projet à l'origine duquel se trouve le patron de la Région, Maurice Dousset (UDF-PR).

« Nous ne voulons affaiblir qui que ce soit », a juré Jack Lang. Un axe ligérien fort ne peut être que bénéfique à la Région. Les chambres de commerce et d'industrie l'ont bien compris. Leurs présidents ont assisté à ce mariage à trois, lui apportant ainsi leur bénédiction.

Régis Guyotat

Jacques Chirac donne des assurances aux parlementaires bretons

LES PARLEMENTAIRES bretons semblaient plutôt satisfaits de leur rencontre avec le président de la République, lundi 7 octobre (*Le Monde* du 8 octobre). Selon le président du conseil régional, Yvon Bourges (RPR), Jacques Chirac s'est engagé à ce que chaque emploi industriel perdu du fait des restructurations militaires soit compensé et a confirmé qu'il n'y aurait pas de licenciement sec. Le chef de l'Etat se serait aussi montré *« particulièrement sensible »* aux menaces que fait peser la prochaine déréglementation du secteur des télécommunications sur les centres de recherche bretons. Par ailleurs, M. Chirac aurait affirmé que le prochain programme communautaire d'orientation de la pêche, en préparation à Bruxelles, était *« inacceptable en l'état »*. Il aurait assuré que l'Etat tiendrait ses engagements en participant sans retard au programme Bretagne eau pure et que le gouvernement devrait lancer prochainement les études d'un éventuel TGV pendulaire vers Quimper et Brest. Les trente-sept parlementaires présents sont cependant partis sans délocalisation d'activités à annoncer, ni promesse sur des mesures fiscales attractives pour Brest et Lorient. – *(Corresp.)*

■ **ALSACE : le taux de chômage** en août a plus progressé en Alsace que dans le reste de la France : 3,4 % contre 1,3 %. Ce résultat confirme la tendance défavorable relevée dans les deux départements depuis quelques mois. En un an, le taux des demandeurs d'emploi a progressé de 7,2 % pour 5,3 % en moyenne dans les autres régions. Il reste néanmoins largement inférieur (7,5 %) à celui de la France (12,6 %), en raison des 60 000 frontaliers qui travaillent en Suisse ou en Allemagne. – *(Corresp.)*

■ **PARIS : vingt-sept associations** ont décidé de mener des actions communes contre le projet d'aménagement de Paris Rive gauche, dans le 13e arrondissement, pour lequel l'enquête publique va se dérouler jusqu'au 16 novembre.

■ **VIENNE : le président du conseil général**, René Monory, a proposé de réduire de 4 % les impôts locaux et la vignette en 1997. Cette mesure représenterait, pour les contribuables du département, une réduction d'impôts de 18,4 millions de francs par rapport à 1996.

■ **VAUCLUSE : une convention médicale** lie désormais les hôpitaux d'Orange et de Vaison-la-Romaine. L'accueil d'urgence sera maintenu à Vaison avec la création d'une antenne du SMUR. La chirurgie d'urgence, elle, s'effectuera à Orange. Ce projet de partenariat entre les deux hôpitaux permet d'offrir avec les moyens existants un service adapté aux besoins et d'inscrire le nord du Vaucluse dans les orientations du schéma régional de l'organisation sanitaire et sociale. – *(Corresp.)*

Les drôles de manières de l'ex-municipalité de Toulon

TOULON
de notre correspondant

Deux cigares Montecristo commandés à Saint-Martin pour la modique somme de 1 967 francs, des repas à plus de 1 000 francs par invité, une dépense de 200 000 francs en 1992 pour gérer les absences de personnel en faisant appel à des entreprises intérimaires..., la rigueur gestionnaire ne semble pas avoir été le fort de la municipalité toulonnaise entre 1988 et 1995. C'est ce qui ressort du rapport provisoire – et encore confidentiel – de la chambre régionale des comptes (CRC), consacré à la gestion de la ville de Toulon. Les commissaires enquêteurs ont notamment eu quelques difficultés à se retrouver dans le dédale des fonctions doubles et mal définies de certains employés municipaux, notamment la trentaine de fonctionnaires affectés au cabinet de l'ancien maire, François Trucy (PR), dont *« les recrutements spécifiques »* n'étaient pas conformes à la loi.

Le cas du directeur de cabinet, Jean-Pierre Colin, a particulièrement retenu l'attention de la CRC, qui met en exergue deux études dont il a été chargé en 1991 et 1993 et pour lesquelles il a touché 249 000 francs alors que, selon les commissaires enquêteurs, *« il ne disposait d'aucune compétence particulière en la matière »* et qu'il a été *« rémunéré pour une mission effectuée essentiellement à l'intérieur de son activité principale »*. M. Colin a mis fin à ses fonctions de directeur de cabinet le 30 avril 1993. Dès le lendemain, il été embauché au salaire mensuel de 28 000 francs (contre 26 000) par Toulon communication, un organisme présidé alors par M. Trucy et financé par la municipalité.

Les investissements en matière d'équipements sont également dans le collimateur de la Chambre. Ainsi est dénoncée *« une politique de grands travaux mal maîtrisée »* dont *« les comptes de la commune font apparaître pour le seul aménagement, hors réalisation, des équipements (Palais des congrès, Maison des technologies, hôtel de ville) un coût de 164,5 millions de francs. Le Palais des congrès, évalué à 104 millions de francs, revient à 140,5 millions de francs »*, pour n'être, en fait, qu'un *« vaisseau spatial tombé dans une zup des années 60 »*. Quant à la Maison des technologies, elle aura occasionné *« une dépense publique inutile de 5,9 millions de francs »*.

Affairisme, corruption, violences... voilà de nombreuses années que Toulon est entré dans un tunnel. Ce n'est pas ce rapport qui l'en fera sortir. Ni le procès de l'ancien premier magistrat de la ville, Maurice Arreckx, qui commence la semaine prochaine.

José Lenzini

DISPARITIONS

Monique Lange

La passion des mots

LA ROMANCIÈRE Monique Lange est morte, lundi 7 octobre, d'une crise cardiaque, dans son appartement parisien. Elle était âgée de soixante-dix ans.

C'est en 1982 que Monique Lange, née le 11 septembre 1926, connut son premier véritable succès de librairie, avec *Les Cabines de bain* (Gallimard), qui révélèrent au grand public une écriture nerveuse, sensible, immédiate, ironique. Dans ce récit autobiographique, situé sur la plage de Roscoff où elle séjourne en convalescence, elle évoque, avec une ferveur caractéristique de toute son œuvre, de nombreux épisodes de son passé : « *Elle croyait aux mots. Elle croyait tellement à la formulation par les mots qu'elle allait aussi souffrir dans sa chair à cause d'eux. Elle, la bavarde, aurait beaucoup de mal à s'exprimer, mais elle veut guérir à Roscoff, elle va apprendre à retrouver ceux qu'elle aime... et peut-être aussi les mots.* »

Cette passion des mots écrits et dits, Monique Lange l'a vécue dans le milieu éditorial qu'elle fréquenta dès 1949. Employée des éditions Gallimard successivement pour *La Revue de cinéma*, *Les Temps modernes* et la collection de littérature étrangère jusqu'en 1964, elle noua des amitiés extraordinairement solides avec William Faulkner, Jean Genet et Violette Leduc. Tous trois l'avaient élue pour amie privilégiée. Le premier l'avait avertie : « *L'écriture, c'est* sweat and tears [sueur et larmes]. »

C'est toute une conception de la littérature comme nécessité vitale que défendait Monique Lange. Et l'on comprend qu'un écrivain aussi exigeant, aussi misanthrope que Jean Genet ait fait une exception pour elle, tant l'enthousiasme de Monique Lange était communicatif. « *Ma ferveur par rapport à ses livres était démesurée* », écrira-t-elle dans un hommage qu'elle lui rendra (*Le Magazine littéraire*, septembre 1993). Elle entre dans son intimité comme dans celle de Violette Leduc, qu'elle soutint dans les années difficiles et qu'elle célébra dans *Le Nouvel Observateur* au moment des grands succès. Le mari de Monique Lange, l'écrivain espagnol Juan Goytisolo, raconte également les amitiés touchantes de ce petit cercle littéraire des années 50-60 dans *Les Royaumes déchirés* (Fayard et Stock).

SINCÉRITÉ DÉSARMANTE

Les livres de Monique Lange sont brefs, incisifs, violents : il s'agit souvent d'hommages vibrants, à sa mère, dans *Une drôle de voix* (Gallimard, 1966), à son père, journaliste fantasque, inattendu, bouleversant et insupportable, dans *Les Cahiers déchirés* (Nil, 1994). Mais aussi à des amis aimés trop intensément dans *Les Poissons-chats* – ainsi surnomme-t-elle les hommes qui ne sont pas attirés par les femmes – (Gallimard, 1959) et *Les Platanes* (Gallimard, 1960). La sincérité désarmante de ces pages était une chose nouvelle dans la littérature française parce que sans affectation, sans mise en scène : comme si ces confidences échappaient à l'écrivain et que le lecteur fût son unique interlocuteur.

La lecture des livres de Monique Lange donne cette impression d'une parole simple et mouvante, sans préjugé. On retrouve cette tonalité unique dans *Rue d'Aboukir* et *Cannibales en Sicile* (Gallimard, 1962 et 1967). Elle consacra à son enfance passée en Indochine *Une petite fille sous une moustiquaire* (Gallimard, 1972). Elle y racontait entre autres ses rapports compliqués avec la religion et la façon dont elle prit conscience du martyre juif de sa famille : « *Tous ces gens-là étaient morts simplement parce qu'ils étaient juifs et moi je faisais tant d'histoires pour ne plus l'être.* »

Monique Lange rédigea également deux biographies : *Histoire de Piaf* (Ramsay, 1988) et *Jean Cocteau, prince sans royaume* (Lattès, 1989). Toutes deux construites de manière originale par éclairs impressionnistes, elles rendent justice à deux destins auxquels Monique Lange prenait soin de n'imposer aucune grille réductrice. Parallèlement à son activité d'écrivain, elle participa à de nombreux films comme scénariste. Clouzot (pour *La Prisonnière*), Losey (pour *La Truite*, d'après Roger Vaillant) firent appel à elle. Mais aussi Rossellini, Vadim, Lelouch.

La fidélité de son amitié était légendaire à Paris. Elle faisait de temps à autre allusion à des problèmes cardiaques mais, de même qu'elle ne prenait feu que pour l'œuvre des autres, la santé des autres la préoccupait plus que la sienne, comme si tout ce qui la concernait personnellement était très secondaire. C'était sa manière de donner des leçons d'humanité.

René de Ceccatty

■ **WIESLAW GORNICKI**, ancien porte-parole du général Jaruzelski, est mort, lundi 7 octobre, à Varsovie, à l'âge de soixante-cinq ans. « Conseiller particulier » du général Jaruzelski, Wieslaw Gornicki était devenu le porte-parole du numéro un polonais au début des années 80. Après le coup de force du 13 décembre 1981 dirigé contre Solidarité, le capitaine Gornicki était apparu à la télévision en uniforme militaire pour défendre l'instauration de l'état de guerre. Ecrivain et ancien correspondant de presse, connu notamment pour ses reportages sur le Cambodge après la chute des Khmers rouges, Wieslaw Gornicki avait été longtemps accrédité aux Nations unies, à New York. Il s'était notamment distingué, à partir de 1966, par ses attaques répétées contre l'écrivain polonais émigré aux Etats-Unis Jerzy Kosinski, auteur de *L'Oiseau bariolé*, que les autorités de Varsovie accusaient de collusion avec la CIA.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Nedjma LIASSINE
et
Vincent COLONNA
sont tout étonnés d'annoncer l'entrée dans notre monde de leur fils dont l'origine semble phénicienne.

Annibal, Elias, Virgile,

le 6 septembre 1996, dans le quartier cosmopolite de Ménilmontant.

32, rue de Ménilmontant,
75020 Paris.
9, rue Arthur-Groussier,
75010 Paris.

Philippe et Catherine D'ESTERNO
sont heureux d'annoncer la naissance de

Diane, Marie, Hortense

le 3 octobre 1996, à Paris.

88, rue Raynouard,
75016 Paris.

Décès

– M. et Mme Jean-Charles Pean,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Keros,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses frère, beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Thomain, Gizard, Poisson, Lyon, Laloux et Morin,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Madeleine AMIOT-PEAN,

survenu le 4 octobre 1996, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 9 octobre, à 15 h 30, en l'église de l'Immaculée-Conception, à Boulogne-Billancourt, suivie de l'inhumation au cimetière de Boulogne-Billancourt.

Port de Pessac,
24230 Saint-Seurin-de-Prats.

– Jeanne Carayon-Benezech,
son épouse,
Pierre et Annie Carayon,
Jean et Paulette Carayon,
Patrice et Sophie Carayon,
Fanny et Hugo,
François Carayon,
Arnaud et Anne-Sophie Carayon,
Laurent et Cécile Carayon,
Anne-Laure Carayon,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Carayon, Benezech, Bessede, Camp, Lheureux et Faure,
font part du décès, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

Gabriel CARAYON,
inspecteur général
de l'éducation nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite.

La cérémonie d'enterrement aura lieu en l'église réformée de Vabre (Tarn), le mercredi 9 octobre 1996, à 10 h 30.

Un service d'action de grâces sera célébré en l'église réformée de Port-Royal, 18, boulevard Arago, Paris-13e, le samedi 12 octobre, à 10 h 30.

« Heureux ceux qui travaillent pour la paix, ils seront appelés fils de Dieu. »
Matthieu 5,9.

66, rue d'Alleray,
75015 Paris.
2, avenue Fontaine-Argent,
25000 Besançon.

– La Confédération syndicale de l'éducation nationale (CSEN),
Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-CSEN),
La Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin,
L'Office du tourisme de Pontoise,
L'association Presse-Enseignement,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Jean-Marcel CHAMPION,
professeur agrégé de l'Université,
détaché à l'Ecole pratique
des hautes études (Sorbonne),
secrétaire général de la CSEN,
vice-président du SNALC-CSEN,
administrateur de la Société historique de Pontoise,
président d'honneur
de l'Office du tourisme de Pontoise,
vice-président de Presse-Enseignement,
officier des Palmes académiques
à titre posthume,

survenu le 3 octobre 1996, dans sa cinquante-septième année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 9 octobre, à 14 h 30, en la cathédrale Saint-Maclou de Pontoise (Val-d'Oise).

– L'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie
fait part avec douleur du décès du

baron Maurice GOLDSTEIN,
président
du Comité international d'Auschwitz,

survenu le 6 octobre 1996, à Bruxelles, après une longue maladie.

Le baron Maurice Goldstein, rescapé d'Auschwitz, servit avec ferveur la cause de la Mémoire à travers l'Europe et le monde.

L'ensemble de ses amis partage le deuil de sa famille.

– Juan Goytisolo,
son mari,
Carole et Jean Achache,
sa fille et son gendre,
Mona et Elio Achache,
ses petits-enfants,
Henri et Si Zuo Lange,
son frère et sa belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du décès survenu le 7 octobre 1996, de

Monique LANGE,
écrivain.

Rendez-vous au cimetière du Montparnasse, jeudi 10 octobre, à 15 h 15, porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Juan Goytisolo,
Carole Achache,
33, rue Poissonnière,
75002 Paris.
(Lire ci-contre.)

– Mme Yvonne Massy,
son épouse,
M. et Mme Richard Massy,
M. et Mme François Baguet,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marius MASSY,

décédé à Périgueux (Dordogne), à l'âge de soixante-seize ans.

La bénédiction sera célébrée le mercredi 9 octobre 1996, en l'église de Coursac, à 15 heures.

– Mme Paul Nivat,
Les familles Nivat, Laureillard, Bonami, Dreiss et Novello,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Paul NIVAT,
promotion X 1925,

le 4 octobre 1996.

– Aix-en-Provence.

Jacqueline Brondino,
La famille,
Les amis,
font part de la mort, le 27 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

Odette PETITJEAN,
institutrice retraitée,

veuve du libraire

Jean-Baptiste BRONDINO,

disparu subitement en 1961.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière Saint-Pierre, dans l'intimité, le 2 octobre.

11, rue de la Mule-Noire,
13100 Aix.

– Mme Lucie Peyraud, née Tempier,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien PEYRAUD,
ancien président
du Syndicat des vins de Bandol,
ancien président
de la Mutualité sociale agricole du Var.

– Bernard et Renée Ribier,
Michèle et Alain Ferry,
Geneviève et Jean-Louis Buisson,
ses enfants,
Hervé, Emmanuelle et Luc, Jean, Thomas et Hélène, Nadège et Olivier, Mathieu, Guillaume,
Anne et Philippe, Céline et Bruno, Aurore, Benjamin,
ses petits-enfants,
Antoine, Nicolas,
ses arrière-petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Janine RIBIER,
née BARRIER,

survenu le 4 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Une bénédiction aura lieu en la collégiale Saint-Martin de Montmorency (Val-d'Oise), le mardi 8 octobre, à 16 h 30.

La cérémonie religieuse aura lieu en la basilique Notre-Dame-des-Miracles, à Mauriac (Cantal), le mercredi 9 octobre, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière de Mauriac.

3, rue de la Santé,
75013 Paris.
15, rue de Clairvaux,
95160 Montmorency.
43, rue de Cuzieu,
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

Messes anniversaires

– Pour l'anniversaire du décès, le 14 octobre 1995, de

Bruno MORANDO,

la messe du samedi 12 octobre 1996, à 18 h 30, à Saint-Pierre, sera célébrée à son intention. La famille et les amis de Bruno seront heureux de partager la réelle affection qu'il a toujours donnée sans retour.

Paroisse Saint-Pierre,
place Victor-Basch,
75014 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Anniversaires de décès

– Il y a un an,

Marc FONTAINE

se donnait la mort.

Ses proches, ses amis se souviennent de ce qu'il fut, et ont une pensée pour sa *mère,*

Anne,

qui s'est éteinte cet été.

Francine KALIKA,
née NEEGERS,
femme de lettres et romancière,

m'était arrachée subitement.

Merci de lui accorder une pensée.
Georges.

– Le 9 octobre 1992,

Charles LONGHI

s'en allait.

Ceux qui l'ont connu et estimé se souviennent.

– Le 8 octobre 1995,

Jacques RECOULES

quittait les siens.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui. Ne meurent que ceux qui sont oubliés.

Conférences

– Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne organise dans le cadre de l'« Université permanente » des cycles de conférences en histoire de l'art et archéologie suivis de visites de sites ou de musées. Les conférences (préhistoire, art contemporain, histoire de l'architecture...) débuteront dès la fin du mois d'octobre 1996.

Pour tous renseignements contacter Sylvie Sournail au 40-46-28-57, fax : 43-54-66-91.

– Alliance israélite universelle, collège des études juives, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris. Conférence inaugurale : « **Le rabbin face au monde contemporain** », avec MM. René S. Sirat, Jacky Amar et Philippe Haddad, lundi 14 octobre 1996, à 20 h 30 (PAF). Début des cours réguliers : mardi 15 octobre. Renseignements : 42-80-35-00.

Féminité et Masculinité :
complémentarité ou rapport de forces ?
Michèle RAPOPORT, psychologue

Conférence au Prima Hôtel Empire
3, rue de [illegible], 75017 Paris
(métro Ternes)

Le jeudi 10 octobre 1996,
de 18 h 30 à 20 h 30.

Réservation : CNPG, 10, rue Pergolèse 75116 Paris.

Marie NICOLLAS, 44-17-61-07. Participation : 40 F.

Colloques

XIIIe Colloque « Ferrette »

Le XIIIe Colloque annuel « Ferrette » organisé par l'Ordre maçonnique mixte international « Le droit humain » a lieu les 12 et 13 octobre 1996, à Mulhouse, avec six cent cinquante participants, sur le thème :

Les nouveaux horizons de l'éthique
Vers une redéfinition des valeurs essentielles de la personne humaine.

Participation sur invitation « Le droit humain ». Fédération française, 49, boulevard de Port-Royal, 75013 Paris.

Débats

– **Jeudi 10 octobre** : journée-débat organisée à l'Ecole polytechnique par Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, et Nicolas Hayek, PDG de Swatch. Thème : « **Entreprise, innovation et croissance** » à l'Ecole polytechnique (route de Saclay, 91120 Palaiseau). Renseignements : 43-19-23-60 *ou 69-33-47-36.*

Soutenances de thèse

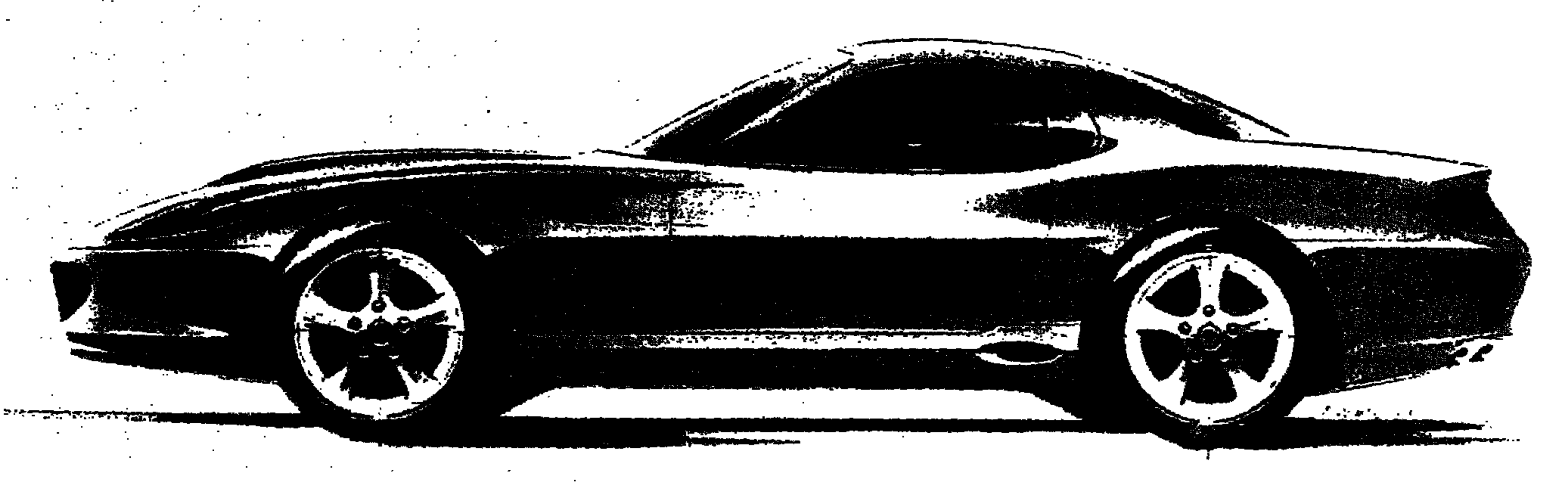
– **Mme FALL, née Oumoukaatou KEBE,** soutiendra le samedi 12 octobre 1996, à 14 heures, sa thèse : « **La composition des pièces dans le théâtre de Plaute** », à Paris-IV - Sorbonne, à l'amphi Cauchy sous la direction de **M. le professeur Alain MICHEL.**

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : 42-17-21-36
Tarif de la ligne H.T.

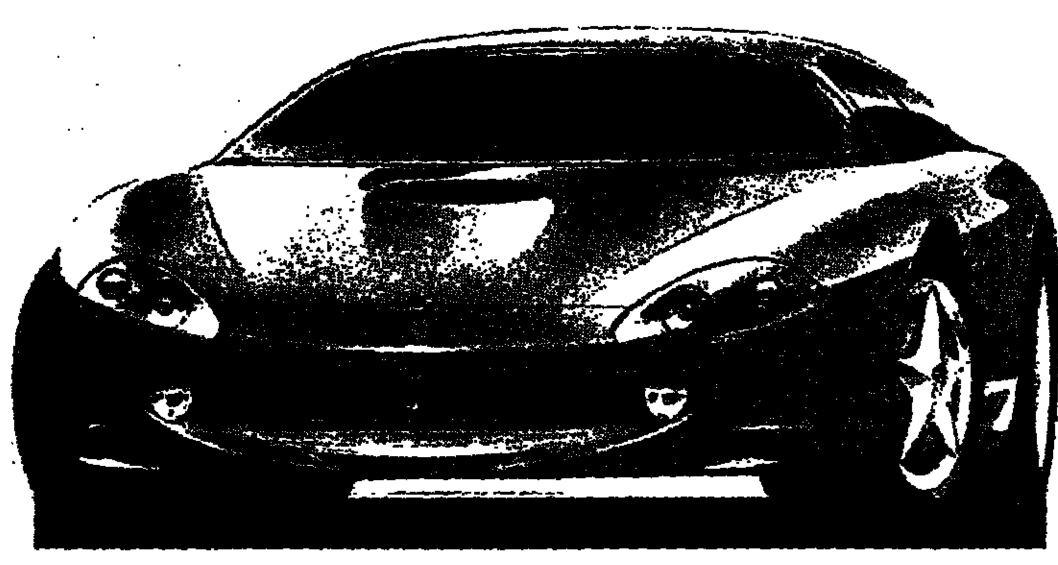
Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.





Les sculptures en mouvement de Pininfarina



Son père avait introduit l'automobile au Musée d'art moderne de New York. Sergio, le fils, fête ses soixante-dix ans au Mondial de Paris. La « carrozzeria » maison est passé à partir des années 50 de l'artisanat à la dimension industrielle

AVEC son capot plongeant qui réduit la calandre à une simple fente, ses traits épurés, comme sculptés par la vitesse, ses jantes soutenues par six grosses branches suggérant la puissance, le nouveau coupé 406 Peugeot ne peut renier son air de famille avec la 456 GT, la plus « bourgeoise » des Ferrari. Sa première apparition publique au Mondial de l'automobile de Paris (jusqu'au 13 octobre), aux côtés d'une autre débutante, la Ferrari 550 Maranello, qui succède à la mythique Testarossa, et la même griffe apposée sur les flancs de ces deux nouveaux pur-sang mécaniques confirment leur paternité commune. Le teint rosi derrière de fines lunettes, Sergio Pininfarina, qui vient de fêter ses soixante-dix ans le 8 septembre, ne cache d'ailleurs pas sa fierté devant ses deux nouveau-nés : *« C'est pour moi un aboutissement. Plus de quarante ans de fidèle collaboration avec Peugeot et Ferrari. »*

Sergio Pininfarina conserve d'ailleurs un souvenir amusé de sa première journée à la *carrozzeria* créée en 1930 par son père au 107, corso Trapani, à Turin. Jeune ingénieur en mécanique diplômé de l'école polytechnique locale, il avait accompagné un photographe prendre les clichés de la « maquette roulante » de la 403, le premier modèle commandé quelques mois plus tôt, en 1951, au carrossier italien par Jean-Pierre Peugeot. *« A mon retour*, raconte-t-il, *mon père m'a demandé mes impressions. Je lui ai fait part de mon étonnement d'avoir constaté que cette maquette avait deux vitres d'un côté et trois de l'autre. Il m'a regardé d'une drôle de façon. Je n'ose pas imaginer ce qu'aurait été ma carrière si je n'avais pas relevé ce détail. »*

Dès le début du siècle, Turin était devenu l'un des grands centres de l'automobile. Autour de Fiat, de petites usines, comme celle de Vicenzio Lancia, et de nombreux artisans rivalisaient d'ingéniosité pour séduire les premiers clients fortunés. Dixième des onze enfants d'une famille qui avait fui la misère des travaux des champs, Battista Farina a débuté en 1905, à onze ans, dans l'un de ces ateliers de carrosserie, ouvert par son frère Giovanni. C'est là qu'il a reçu les premières félicitations du chevalier Giovanni Agnelli pour avoir dessiné, en 1911, le radiateur puis la carrosserie de la Fiat Zéro, petite torpédo longue et mince qui inaugurait un style. Le foisonnement des marques et sa notoriété lui ont permis ensuite de s'installer à son compte en travaillant régulièrement pour Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Isotta-Fraschini ou, plus épisodiquement, sur des modèles uniques réalisés pour des têtes couronnées ou des clients figurant dans le Bottin mondain.

A l'orée des années 50, Battista Farina, surnommé « Pinin », le diminutif de son deuxième prénom Giuseppe (les deux noms seront réunis en 1961 par décret signé par le président de la République italienne), était considéré comme le chef de file d'une étonnante école de design turinoise, qui allait fortement influencer le style des automobiles de cette seconde moitié de siècle avec Bertone, Giugiaro, Gandini et Ghia. *« Etre italien est un avantage dans tous les métiers artistiques, car nous vivons entourés de chefs-d'œuvre »*, estime Sergio Pininfarina pour expliquer ce phénomène.

La consécration artistique de cette activité intervint en 1952, avec l'entrée au Musée d'art moderne de New York de la première *rolling sculpture* (sculpture en mouvement), le coupé Cisitalia 202, chef-d'œuvre de Pininfarina conçu au lendemain de la guerre, en 1947. Elevé dès le plus jeune âge dans le culte de la beauté automobile, passionné de compétition avec son cousin Giuseppe Farina, premier champion du monde de formule 1 avec Alfa Romeo en 1950, Sergio Pininfarina rêvait d'une collaboration entre son père et Enzo Ferrari. Mais aucune de ces deux divas ne souhaitait faire le premier pas vers l'autre.

Avec des trésors de diplomatie, Sergio Pininfarina parvint, en 1951, à organiser un déjeuner entre les deux hommes en terrain neutre, un restaurant de Tortona exactement à mi-chemin entre Modène et Turin. *« L'entente fut immédiate, car ils souhaitaient ardemment cette collaboration*, raconte-t-il. *Pininfarina donnait à Ferrari l'identité visuelle qui lui manquait, mais M. Ferrari fut moins ravi d'apprendre que mon père me confiait ce nouveau programme pour mes débuts dans l'entreprise familiale. »* Sergio Pininfarina dut gagner pas à pas la confiance, puis l'estime du Commendatore, jusqu'à la mort de son père en 1966. *« Enzo Ferrari est venu lui rendre un dernier hommage dans la chambre mortuaire que nous avions installée dans l'usine. En sortant, il m'a dit : "Maintenant, il faut qu'on se tutoie". Un privilège qu'il n'avait accordé qu'à mon père. C'était sa façon de me dire qu'il me considérait comme son digne héritier. »*

Quatre mots suffisent pour définir le design Pininfarina : « Simplicité, harmonie, fonctionnalité, innovation »

Aujourd'hui encore, Sergio Pininfarina feuillette avec une nostalgie amusée ses catalogues de dessins de style des années 50. *« Ces esquisses étaient irréelles, avec des empattements très longs*, dit-il. *Il fallait épater le client en suscitant une impression artistique démesurée. »* Aux dessins retenus succédaient les maquettes. La commande de la 403 sera l'occasion de mesurer le décalage entre les méthodes de travail de Pininfarina et celles de Peugeot, qui ne possédait pas encore de bureau de style. Les carrossiers de La Garenne imaginaient la future voiture sur un plan en trois vues que des menuisiers matérialisaient par une maquette en bois à l'échelle 1/5. L'opération était répétée autant de fois qu'il le fallait, jusqu'à la maquette définitive. A Turin, les maquettes à échelle réduite ne servaient que pour les essais aérodynamiques. Les autres étapes créatives et les retouches de style s'effectuaient sur des maquettes grandeur nature en résine polyuréthane. *« D'autres utilisaient le plâtre, mais je n'ai jamais réussi à le tutoyer*, dit Sergio Pininfarina. *De plus, le plâtre est fragile et craint l'humidité, des handicaps pour nous qui devions envoyer nos maquettes jusqu'aux Etats-Unis ou au Japon. »*

Quarante ans plus tard, le travail du designer a évolué. Les meilleurs dessins de style sont traités avec un programme informatique baptisé CAS (Computer aided styling), qui permet de voir évoluer en images virtuelles le modèle à l'échelle naturelle dans un environnement choisi. *« Grâce au CAS, le dessinateur peut parfaitement visualiser son projet sans avoir encore touché à la matière. Les modèles retenus sont ensuite réalisés en résine époxy pour être présentés aux constructeurs »*, explique le designer italien.

LA *carrozzeria* Pininfarina est passée de l'artisanat à la dimension industrielle. Dès 1955, Sergio avait été chargé par son père d'étudier la construction d'une usine à Grugliasco, dans la banlieue ouest de Turin, inaugurée en 1965. A côté des chaînes d'assemblage, ont été construits un centre de calcul et de dessin automatique (1967), puis la première soufflerie d'Italie à l'échelle 1 (1972). Pour faire face au développement de ses activités, la société Pininfarina est structurée depuis 1979 en holding, qui contrôle Industrie Pininfarina de Grugliasco et la Pininfarina Studi e Ricerche, transférée en 1982 à Cambiano pour mieux préserver la confidentialité des projets étudiés. Enfin, en 1986, Sergio Pininfarina a inauguré à San Giorgio Canavese, près de l'aéroport de Turin, un autre établissement industriel où sont actuellement assemblés ou construits le coupé Fiat, le break Lancia K Station Wagon, le cabriolet Bentley Azure et le coupé 406 Peugeot.

Avec quelque 2 000 salariés, une production d'environ 30 000 automobiles par an et un chiffre d'affaires en 1995 de 2,3 milliards de francs, dont un peu plus de 300 millions pour les activités de design, Sergio Pininfarina a dû adapter son emploi du temps. *« Je ne peux plus, comme mon père autrefois, consacrer des jours entiers à des dessins de style*, dit-il. *Je n'ai pas abandonné la créativité, mais je suis plutôt un juge qui donne une inspiration, critique un dessin ou corrige un intérieur. Mes journées se partagent entre la création et la gestion financière. »*

A défaut de posséder peut-être l'œil et la main de son père pour des réalisations très personnelles, Sergio a su préserver l'esprit Pininfarina et faire prospérer l'héritage. Quatre mots lui suffisent pour définir le design Pininfarina : *« Simplicité, harmonie, fonctionnalité, innovation. » « Simplicité : plus une forme est simple, plus elle est belle et durera longtemps. La beauté se trouve dans la simplicité des formes et l'harmonie des proportions. C'est ce qui caractérise les chefs-d'œuvre. Harmonie : c'est l'équilibre des proportions entre l'avant et l'arrière, les pleins et les vides. Cette harmonie des masses, des formes, des proportions caractérise une époque. Fonctionnalité : un projet réussi est celui où on trouve une justification à chaque centimètre carré. Innovation : c'est ce qui confère une personnalité à la voiture. Une beauté trop pure qui se répète finit par lasser. C'est comme une femme trop belle avec des yeux sans expression. »*

L'indépendance du designer est toutefois limitée. Il doit respecter les contraintes imposées par le constructeur pour la nature du produit et sa faisabilité industrielle, mais aussi l'esprit et la tradition de la marque. *« Dessiner une Ferrari est sans doute un peu moins difficile que dessiner une Peugeot car les proportions sont plus expressives, on peut faire preuve de plus de fantaisie et les contraintes de coûts sont moindres*, explique Sergio Pininfarina. *Travailler pour Peugeot est une très bonne école car cette marque ne se satisfait pas d'image. Rien n'est gratuit dans le design d'une Peugeot. »*

Au fil des années, la nature de la collaboration avec les grands constructeurs comme Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Honda ou Peugeot a également évolué. Depuis la création du département de style de Peugeot, au début des années 80, Pininfarina est placé en concurrence avec ce dernier pour tous les projets. Cette concurrence démarre dès les dessins de style et reste secrète jusqu'à la présentation des maquettes grandeur nature à la direction générale, qui peut choisir l'un des thèmes proposés ou décider une synthèse de plusieurs éléments. Il reste alors deux ans et demi au constructeur pour industrialiser le projet de style retenu avant sa commercialisation.

Si cette collaboration s'effectue désormais dans l'anonymat, la griffe Pininfarina est recherchée pour les cabriolets ou les coupés. *« Ce sont des véhicules à diffusion plus restreinte, mais très porteurs d'image. La signature de Pininfarina ajoute alors à l'image de marque de Peugeot »*, explique Frédéric Saint-Geours, directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot. Le constructeur français, qui avait investi 5,7 milliards de francs pour les études et l'industrialisation de la 406, a ainsi consacré quelque 2 milliards supplémentaires pour le coupé 406, qui, pour la première fois dans le cadre de la collaboration avec Peugeot, est entièrement industrialisé et produit par Pininfarina.

DEVENU au fil des ans un industriel à part entière, Sergio Pininfarina a été élu pour deux mandats (1988-1992) à la présidence de la Confindustria, l'équivalent italien du CNPF. L'autre *« sainte folie »* de sa vie a été son engagement pour deux mandats de député européen sous l'égide du Parti libéral (1979-1988). *« Dans les années 70, nous étions très préoccupés par l'avenir de l'Italie*, explique-t-il. *J'ai fait de la politique pour combattre les politiciens italiens. Notre administration, notre gestion des affaires publiques sont désastreuses. J'ai toujours pensé que la créativité des Italiens avait tout à gagner au contact de la rigueur allemande, de la grandeur française, du pragmatisme anglais. Ma première législature a été merveilleuse. Nous avions le sentiment de bâtir l'Europe. La seconde a été plus routinière. Je ne me suis pas représenté. »*

A soixante-dix ans, Sergio Pininfarina a fixé l'heure de sa retraite, car il entend profiter pleinement de ses deux passions, la musique et le golf, mais la garde secrète. L'avenir de l'entreprise lui paraît assuré avec ses trois enfants, Laurenza, Paolo et Andrea, qui devrait être appelé à lui succéder. Sa société a beaucoup investi pour répondre aux grands thèmes de demain : sécurité, écologie, trafic, aérodynamique. *« Je crois*, dit-il, *que le parc automobile offrira une diversification toujours plus poussée dans les prochaines années. Les deux grands problèmes que devront résoudre les pouvoirs publics et les constructeurs sont le respect de l'écologie et la congestion du trafic urbain, mais, dans le respect de cette nouvelle conception de l'automobile, la personnalité esthétique d'un modèle sera toujours le facteur-clé de son succès. »*

Gérard Albouy

Dessins de style de Pininfarina pour Ferrari

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance*

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'heureux sans-faute d'Alan Greenspan

Suite de la première page

Et les dernières statistiques indiqueraient même que les inégalités commencent à se réduire et la pauvreté à reculer !

La pertinence des choix monétaires opérés au cours des dernières années par M. Greenspan est-elle responsable de ce bien-être économique ? Le savoir-faire de ce républicain convaincu va-t-il offrir sur un plateau au candidat Bill Clinton un second mandat à la Maison Blanche ?

Les admirateurs de M. Greenspan mettent en avant l'action énergique déployée au début des années 90 par la Réserve fédérale, dont les effets bénéfiques se feraient, aujourd'hui encore, ressentir dans l'économie américaine. Prenant vite conscience de la gravité des difficultés traversées par le système bancaire américain et des conséquences de celle-ci sur la croissance, la Fed avait brutalement assoupli sa politique monétaire. Du début de l'année 1991 à l'été 1992, les taux d'intérêt à court terme avaient été ramenés de près de 8 % à 3 %, soit à zéro en termes réels (net d'inflation). Aujourd'hui encore, malgré la montée ininterrompue du chômage sur le Vieux Continent, les taux réels à court terme français et allemands se situent à environ 2 %.

SOUPLESSE

Mieux, le dispositif de crise mis en place par la Fed fut maintenu pendant près de deux ans, afin de redonner des forces et des liquidités à l'économie, malgré les critiques de nombreux experts qui annonçaient – à tort jusqu'à présent – qu'une politique monétaire aussi laxiste *était suicidaire car elle allait* immanquablement provoquer une flambée d'inflation. Dans la période récente, M. Greenspan a fait preuve d'une grande souplesse, en *« sachant composer avec l'évolution inattendue tant des marchés financiers que de l'activité »*, selon l'expression employée par Anton Brender et Florence Pisani, économistes à la Compagnie parisienne de réescompte. Selon eux, le comportement de la Fed *« a confirmé que l'activité d'une banque centrale relève plus de l'art que de la science »*.

Aux erreurs d'anticipation et au dogmatisme de M. Tietmeyer et M. Trichet s'opposeraient donc les intuitions géniales et le pragmatisme de M. Greenspan. Alors que la Fed s'efforcerait de procéder à un réglage fin de la conjoncture économique – le fameux *fine tuning* –, les banques centrales d'Allemagne et de France resteraient accrochées à des objectifs monétaires dépassés et continueraient à combattre un mal – l'inflation – devenu imaginaire. Enfin, M. Greenspan, contrairement à ses collègues européens, aurait compris que la vigueur économique d'un pays n'a rien à voir avec la force de sa monnaie.

La Fed a pourtant des détracteurs. Aux Etats-Unis d'abord, où certains responsables politiques, persuadés que l'économie américaine a la capacité de connaître des taux de croissance bien supérieurs, de l'ordre de 4 % à 5 %, lui reprochent d'avoir inutilement bridé l'activité en menant une politique monétaire... trop restrictive.

D'autres analystes tiennent à relativiser les succès de M. Greenspan. Ils soulignent le rôle stabilisateur, sur l'activité économique, joué au cours des dernières années par les marchés financiers eux-mêmes. C'est ainsi que la remontée spontanée des rendements obligataires américains (de 5,80 % à plus de 7 %) observée au premier trimestre, alors que la politique monétaire américaine restait inchangée, aurait suffi, à elle seule, à éviter une surchauffe de l'économie en renchérissant le coût des emprunts immobiliers et des investissements des entreprises.

La politique monétaire américaine, surtout, manquerait gravement de cohérence, selon d'autres observateurs, et elle risque de déstabiliser, tôt ou tard, les marchés financiers internationaux et l'économie mondiale. La Fed ne respecte plus guère les objectifs intermédiaires – croissance des agrégats de monnaie et de crédit – qu'elle s'est pourtant officiellement fixés. Pis : alors qu'elle avait déclenché, en 1994, une frappe préventive pour empêcher l'apparition de tensions sur les prix, la Fed attend aujourd'hui que les signes inflationnistes apparus récemment aux Etats-Unis se confirment pour se décider à agir.

« DÉSINFLATION OPPORTUNISTE »

Officieusement, est mis en avant un concept nouveau de *« désinflation opportuniste »*, selon lequel une petite poussée d'inflation ne justifie pas de resserrement monétaire lorsqu'une phase de ralentissement économique se profile. Mais il reste très flou, et il est notamment contesté par les économistes de l'école monétariste, qui accusent la Fed de mener une politique à l'aveuglette et dangereusement laxiste. Selon eux, elle prépare le terrain à un retour de l'inflation aux Etats-Unis ; la progression des coûts salariaux observée au cours des derniers mois en constitue le signe annonciateur.

On peut également reprocher à la Fed son égoïsme. La politique monétaire américaine, ces dernières années, a eu des conséquences fâcheuses pour les économies européenne et japonaise. Le resserrement, à usage purement interne, auquel elle a procédé en 1994 – et dont l'utilité reste encore à démontrer – provoqua un krach historique sur les marchés obligataires mondiaux, bridant la reprise économique qui se dessinait alors en Europe. Au printemps de 1995, la réserve fédérale américaine se refusa au moindre geste sur ses taux pour tenter d'empêcher le dollar de tomber à ses plus bas niveaux historiques face au deutschemark et au yen, une chute qui eut des effets dévastateurs pour les exportations des entreprises de l'Archipel et du Vieux Continent.

Il reste à savoir, au-delà du bien-fondé de ces critiques, si la bonne santé actuelle de l'économie américaine ne vient pas davantage de ses structures saines et de sa modernisation que du doigté monétaire de M. Greenspan. Les Etats-Unis tireraient aujourd'hui pleinement profit d'une politique budgétaire rigoureuse, d'un marché du travail déréglementé, de la mobilité des citoyens, d'une pression fiscale réduite, des restructurations et des gains de productivité réalisés par les entreprises américaines au cours des dernières années, de leur avance technologique et de leur capacité à innover.

En un mot, la croissance de l'économie américaine doit plus au génie créatif de Bill Gates, le président de Microsoft, qu'à la science monétaire inégalée d'Alan Greenspan.

Pierre-Antoine Delhommais

RECTIFICATIF

NOBEL DE LITTÉRATURE

Dans le poème de Wislava Szymborska, Prix Nobel de littérature, publié par *Le Monde* du 5 octobre, il fallait lire : *« La poésie, mais qu'est-ce donc que la poésie ? Plus d'une réponse branlante* [et non *« brûlante »*] *a déjà été donnée. »*

Le Monde

ÉDITORIAL

Les « primitifs » à l'honneur

APRÈS des années de tergiversations, de volte-face et de faux-fuyants, les arts dits « primitifs » vont trouver un abri digne d'eux. Le président de la République a annoncé, comme on s'y attendait après les conclusions de la commission Friedmann, qu'un grand musée leur serait dévolu au Trocadéro. L'Afrique, blanche et noire, les îles du Pacifique et les deux Amériques auront donc leur ambassade culturelle à Paris. Cette démarche a quelques mérites. D'abord parce qu'elle rend justice à des arts tenus pour négligeables par les institutions françaises et corrige ainsi l'extrême myopie de la plupart de nos conservateurs. Ensuite parce qu'elle efface nombre de préjugés, plus enracinés qu'on ne le pense, et qu'elle en finit avec cette notion d'*« artisanat »* élaboré par des *« peuplades en enfance »*, tout juste bon à figurer dans un établissement où l'on dissèque les mœurs et les coutumes.

La bataille n'est pas achevée. De nombreux scientifiques se réfugient encore derrière la valeur d'usage de ces objets qui n'ont pas été façonnés, soulignent-ils, dans un but artistique et dont les auteurs ou les usagers ignoraient l'aspect esthétique que nous leur attribuons. L'écrivain Michel Leiris, qui travailla longtemps au Musée de l'Homme, leur avait répondu par avance dans *L'Afrique fantôme*. *« Il ne viendrait à l'esprit d'aucun Occidental tant soit peu cultivé,* affirmait-il, *de contester, en prétextant cette ignorance, la légitimité de l'attribution d'objet d'art à ces pièces. »*

Si la décision présidentielle marque un incontestable pas en avant, beaucoup de problèmes ne sont pas réglés. Le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, exilé avec ses maigres collections à la porte Dorée, et le Musée de l'Homme, endormi dans sa poussière, laisseront la place à un établissement d'un type nouveau. Ni musée des beaux-arts, *nous dit-on, mais où l'art aura* toute sa place, ni musée d'ethnologie mais où cette discipline sera également à l'honneur.

Ce nouveau profil reste à définir avec plus de netteté. Les arts primitifs auront une antenne au Louvre où quelque deux cents pièces seront présentées. Cette vitrine sera-t-elle provisoire – le temps des travaux d'aménagement du Trocadéro – ou définitive ? Les personnels formés à ces disciplines sont rares en France. Qui va gérer le nouvel établissement ? Faudra-t-il, dans un premier temps, recruter des compétences à l'étranger ? L'opération est aujourd'hui estimée à un milliard de francs. N'est-ce pas sous-estimer son coût ? Car il faut, outre la rénovation du bâtiment, compléter les collections par des achats, mais aussi financer le déménagement et la réinstallation du Musée de la Marine.

Il serait injuste, en effet, de laisser celui-ci croupir en caisse. Il faut donc lui trouver un port d'attache digne de lui. Et sans doute profiter de l'occasion pour élargir son cahier des charges. Un tel établissement ne peut plus se cantonner à la glorification d'un passé militaire. Il doit s'ouvrir à l'histoire des voyages et des transports, embrasser l'ensemble du monde maritime, dans ses composantes physiques, économiques, écologiques et sportives.

Les ailes du progrès *par Peter Sís*



DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Serge July

■ Le gouvernement n'a pas de politique en Corse. Cet attentat [de Bordeaux] en est la preuve. Juppé et Debré n'ont pas voulu reprendre les interlocuteurs des gouvernements précédents qui, depuis vingt ans, ne cessent de « dialoguer » avec les groupuscules clandestins. Ils ont tenté de s'inventer leurs nationalistes en désignant le FLNC-canal historique. Cette errance politique aura provoqué l'escalade de ces derniers mois. Et la répression, si elle n'est pas suivie d'une solution durable, ne fera que différer le problème (...)Cette politique est à l'image de ce qui se passe dans l'Hexagone. Il est des domaines où l'amateurisme gouvernemental confine au pathétique. Cela s'appelle jouer avec le feu.

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ Sauf à perdre un peu plus de crédit, le pouvoir ne pouvait que réagir très fortement au défi du FLNC-canal historique. Un défi qui tendait à faire plier par l'intimidation, la menace et la force – ciblée au plus haut niveau, ce qui est sans précédent –, la volonté de l'Etat (...)Cette évolution hélas prévisible est le résultat d'un échec. Celui du gouvernement qui, comme ses prédécesseurs, a cru possible de désarmer le terrorisme corse par le dialogue et la négociation. (...) L'affrontement – inévitable – qui s'annonce est d'autant plus préoccupant que l'attitude du FLNC semble relever moins d'une stratégie maîtrisée que d'une dérive, sous la pression de ses éléments les plus durs.

Moa, moa, moa !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

MOI JE SERAIS le chef, toi le soldat. Tu me rendrais les honneurs. Tu aimerais m'obéir. D'ailleurs, mon zizi c'est le plus grand. Mon prof m'installe sous son bureau. Quand les autres élèves *s'amusent, moi je bosse jusque* tard. Parti de rien, moi. Grimpé au mérite. L'année où j'ai intégré. Mon rang d'entrée. Mon rang de sortie. Le rang de perles de ma femme. Notre rang à tenir. X-Mines. X-Ponts. ENS-ENA. HEC-Sciences-Po. Mon nom dans l'annuaire. Mon « grand corps ». Cherchez pas : je suis le meilleur en tout.

L'égalitarisme, cette balançoire ruineuse ! Fabrique des assistés irresponsables, nivelle par le bas. Pas de société qui avance sans sélection-émulation. Un « moi », ça se travaille comme une œuvre d'art. Mon plan de carrière. Mon brio à table. Le Général me disait. Le président m'a dit. Le numéro deux de la Safip a la joie d'annoncer le mariage de sa fille avec moi. Notre photo sur mon bureau, mes enfants tout bronzés, ma neige dans nos cheveux. Ma. Me. Mi. Mo. Mu. Ma BMW. Mon premier milliard. Mes phares à iode *pousse-toi de là. Mon droit à la* file de gauche. Mon chauffeur m'adore. Mon portable, mon permis Air Inter, payés par ma boîte. Pas volés, mes passe-droits. Bossé dur, moi.

Assez parlé de moi, que pensez-vous de mon livre ? « Un écrivain se révèle sous le manager », a écrit un critique ami de ma belle-sœur, « Immense talent. Se lit comme un roman. » Vous m'avez vu à la télé ? Je passe bien, il paraît. *Vous ne savez plus dans* quelle émission ? Sur les « nouveaux gagneurs », probablement. Ma photo devant mes livres et mes poutres apparentes, bien ? Mon éditeur veut la suite, très vite. Les gens sont fous de moi. Mon titre est parmi les meilleures ventes. Mon mélange de profondeur et d'ironie. Mon, comment dire ?, humanisme dans la modernité.

Mes sicav. Les revenus de mes revenus. Mon rôle décisif dans cette affaire. Ma troisième étoile. Mon influence proprement internationale. Mes chances à l'Institut. Ma forme. Mon cher tennis. Le rachat de mes déficits par l'Etat, grâce à mes camarades de promo. Mon plan de restructuration. Ma douleur d'avoir à licencier, si vous saviez. Mon art de communiquer, d'envoyer des signaux forts. Mes concepts révolutionnaires. Mon électorat. Ma circonscription. Mes cumuls de mandats. Ma réélection. Ma légitime ambition de piloter la France. Mon destin national. Mes grandes orientations. Ma détermination. Ma main agitée à la portière. *Ma* connaissance du terrain. Mes anecdotes chez la préfète. Mon repose-tête en cuir souple. Mes 190 chrono. La France estime par ma voix que...

Comme je dis souvent. Mon avis est que nous vivons dans un monde en mutation, je dirai même : dangereux. Il nous faut des fonceurs comme moi. Mes avantages acquis. Mes abus de biens sociaux : preuve que j'agis. Ma mise en examen par un petit juge teigneux. Ma riche expérience de la prison. Né pour *commander, moi.* Ma modestie, au fond. Mon amour des bêtes, des fleurs, de mes petits-enfants. Ah ! ma famille ! Sacrée, ma famille ! Pas vous ? Mon préféré qui me ressemble. Le ferai entrer dans mon groupe, dans ma holding, mon cabinet. Dure, la vie, pour les jeunes, au jour d'aujourd'hui. Ira loin, tout le monde l'aime, moi craché. Il reprendra mon fauteuil, mon siège. Il a mes narines.

Mon, comment dire ?, humanisme dans la modernité

Ma succession. Mes assurances-vie. Ma loi Pons. Mon compte en Suisse (faut bien protéger mon pays contre un retour du collectivisme). Droit dans mes bottes. Quant à moi et en ce qui me concerne. Mon sens social, finalement. Mon bon contact avec les petites gens. Ma fidèle Maria. Mon rang de sortie, le rang de perles de ma chère épouse, notre rang, mon pauvre genou. Déjà parlé de mon rang ? Ma mémoire était si bonne, pourtant. Ma quoi ? Ma tombe toute prête derrière ma résid. sec. Cretonne et écossais, la maison. Mon chic naturel. Ma *sobriété*. Sur la tombe : juste deux dates. On ne fait que passer, comme je dis toujours. A quoi bon vouloir ma place ? Pensé qu'à moi ? Qu'à servir mon pays, au contraire. Mon mépris du pouvoir, en définitive, des honneurs, du fric (les moins doués n'ont que ce mot à la bouche !).

Que dites-vous ? Ma mauvaise oreille. Quoi donc ? « Que les dirigeants de ce pays vont crever de narcissisme et de mégalomanie » ? « Que vous en avez assez de nos « moa, moa, moa », de « nos bréchets de coqs, juchés sur la misère humaine »... ? Que voulez-vous : nous sommes la race des seigneurs ! Faites-en autant. La jalousie vous perdra. Ascenseur républicain, moi. A la sueur de mon.

Hein ? Quoi ? Des manifs ? Encore vos revendications conservatrices d'envieux ? « Nos salaires », dites-vous, « Nos emplois » ? Ça signifie *quoi, ces « nos »* ? « Tous ensemble », criez-vous ? « Ensemble » : quelle vulgarité !

L'ENA à l'heure des choix

par Raymond-François Le Bris

L'ÉCOLE nationale d'administration célébrait, il y a un an, le cinquantième anniversaire de sa création. Le conseil d'administration, les élèves en formation à l'Ecole, l'Association des anciens élèves et les personnels avaient, très spontanément, souhaité que cette date fût l'occasion de décrire une ambition – celle d'un fort engagement pour le service public –, et de rétablir des vérités : sur les parcours réels des élèves – à leur sortie de l'Ecole plus de 80 % d'entre eux accomplissent l'intégralité de leur carrière dans les administrations publiques –, sur la proportion de ceux qui s'engagent en politique – ils sont moins de 2 % par promotion –, sur la vie à l'Ecole...

Las !, il n'est pas de semaine qui ne véhicule son lot de formules vengeresses ou de propos assassins ayant comme cible l'ENA, ses élèves, ses anciens. Tantôt il faut la supprimer, tantôt la combattre, mais toujours la dénoncer.

Même en faisant la part de l'excès, des jalousies ou des rancoeurs dont ces critiques sont quelquefois porteuses, ces remarques traduisent un sentiment assez généralement partagé, même s'il est finalement assez peu argumenté : celui de la nécessité de réformer profondément une institution conçue il y a cinquante ans dans un contexte historique national et international fondamentalement différent de celui d'aujourd'hui.

Cette question, essentielle, appelle au fond trois réponses. Il faut :

– continuer d'attirer vers le service de l'Etat des candidats excellents et motivés – ce qui constitue une heureuse tradition française – mais en organisant de façon résolue une très grande diversification de leurs origines disciplinaires, sociales et géographiques ;

– concevoir et organiser la formation des élèves avant tout comme un véritable apprentissage des responsabilités ;

– faire de l'ENA un centre actif de formation continue, national et international.

Que l'ENA ait, en cinquante ans, formé des générations de hauts fonctionnaires compétents et intègres, peu de personnes en France ou à l'étranger songent sérieusement à le contester. Qu'en revanche, avec le temps, un décalage se soit établi entre le profil des candidats reçus aux concours – tout particulièrement ceux issus du concours externe –, et la réalité humaine, économique et sociale de notre pays, voilà qui paraît non moins évident. Quelques chiffres en portent témoignage : 25 % de femmes au total parmi les élèves d'une promotion (moins encore si on y ajoute les élèves étrangers), plus de 40 % des admis au titre du concours externe nés en Ile-de-France, 80 % d'entre eux issus de famille de cadres et plus de 80 % diplômés du prestigieux Institut d'études politiques de Paris... Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Pour faire évoluer une telle situation, il faut d'abord partir d'un constat : celui d'une France diverse, disposant de pôles universitaires régionaux, importants et de qualité. Il faut d'autre part s'inscrire dans une ambition politique : celle qui consiste à permettre à d'excellents étudiants de toutes disciplines (scientifiques, littéraires, juridiques ou de gestion...), recrutés sur critères académiques et soutenus par des bourses de service public, de se préparer efficacement aux concours d'entrée à l'Ecole dans des centres régionaux disposant à cet effet de moyens pédagogiques, matériels et humains organisés.

Cette ouverture de l'Ecole à de jeunes diplômés des universités issus d'horizons élargis suppose par ailleurs une évolution des concours eux-mêmes et le droit ouvert aux candidats de pouvoir composer dans la matière de leur spécialité, celle-ci étant elle-même affectée d'un coefficient élevé par rapport aux autres épreuves.

Cette diversification des origines disciplinaires des élèves ne répond pas, d'ailleurs, à une simple préoccupation sociale ou à un souci de meilleur aménagement du territoire universitaire. Elle est rendue indispendable par l'évolution profonde des missions de l'Etat aujourd'hui et demain. Mondialisation des échanges, constitution de grands ensembles régionaux, généralisation des nouvelles technologies, lutte contre les nouvelles formes de délinquance, montée des préoccupations en matière d'environnement... : autant d'évolutions auxquelles il convient de préparer activement les futurs cadres de l'Etat.

Il n'est pas de semaine qui ne véhicule son lot de formules vengeresses ou de propos assassins ayant comme cible l'Ecole nationale d'administration, ses élèves, ses anciens...

L'ENA est une école d'application. La force de cette affirmation ne peut pour autant masquer que la réalité est plus nuancée. Réaffirmer aujourd'hui ce principe, c'est en fait s'engager dans une quadruple direction :

– tout d'abord ancrer l'apprentissage des savoir-faire à l'Ecole à partir d'expériences multiples et dans une perspective doublement internationale : en continuant d'accueillir un nombre important d'élèves étrangers dont la scolarité, depuis cette année, se confond avec celle des élèves français et en développant plus activement la présence des élèves de l'Ecole en stage à l'étranger, dans les administrations ou les organisations internationales mais aussi dans les entreprises et notamment dans les PME-PMI françaises exportatrices.

– recentrer le rôle de l'ENA comme école d'application, c'est aussi développer l'acquisition par les élèves de savoir-faire techniques, à partir d'une relation nouvelle à construire entre les différents stages que suivent les élèves et les études.

– réaffirmer que l'ENA est une école d'application, c'est aussi faire de la scolarité à l'Ecole un moment où l'apprentissage du travail en groupe sur des thèmes essentiels et d'actualité (réforme de l'Etat, emploi, lutte contre l'exclusion, organisation des systèmes de protection sociale, aménagement du territoire...) permet aux élèves de développer les qualités qui conditionnent souvent la réussite d'un projet : imagination, sens de l'innovation, créativité, pratique de la négociation.

– c'est, enfin, développer un nouvel état d'esprit, où chacun s'enrichissant de sa différence avec les autres trouve dans l'accomplissement d'une scolarité partagée – entre Français et étrangers, entre élèves issus des différents concours (externe, interne et 3e concours) – un moment privilégié pour se préparer au moins autant à l'exercice des responsabilités qu'à sa seule réussite personnelle. Cette dernière ne saurait en effet s'inscrire une fois pour toute dans une scolarité quelquefois achevée à vingt-cinq ans...

Même si l'Ecole assure aujourd'hui une fonction, en général appréciée, en matière de formation continue de hauts fonctionnaires français et étrangers, force est de reconnaître qu'il s'agit là actuellement d'un domaine assez limité. Le champ à explorer, à cet égard, est considérable. Qu'il s'agisse de la préparation d'un administrateur à de nouvelles responsabilités qui vont lui être confiées, du passage à un niveau supérieur dans leur exercice, de l'actualisation des connaissances dans des domaines-clés de l'action administrative, les domaines à considérer et les moments auxquels s'impose une formation complémentaire sont multiples.

En affichant comme une priorité les actions à engager en matière de formation continue et en reconnaissant à l'ENA dans ce secteur un rôle privilégié et non exclusif, le conseil interministériel de la réforme de l'Etat du 29 mai dernier a donné aux missions de l'Ecole une dimension nouvelle. Le réseau de praticiens qui encadre les élèves de l'Ecole en formation initiale peut très rapidement permettre de donner à ce nouveau rôle de l'ENA un contenu plus substantiel. L'ENA y est prête et peut développer cette nouvelle orientation sur ses deux sites de Strasbourg et de Paris.

Raymond-François Le Bris *est directeur de l'Ecole nationale d'administration.*

AU COURRIER DU « MONDE »

BANNIR LA VIOLENCE

Les accords d'Oslo ont ouvert une page nouvelle dans notre relation avec le peuple palestinien. La reconnaissance mutuelle – pierre angulaire de cette savante construction au service de la réconciliation – a engendré une relation d'un type totalement nouveau, au regard de ce qui a caractérisé pendant tant d'années l'histoire de nos deux peuples : la violence, cette même violence qui avait été érigée en stratégie politique, est désormais bannie. La dynamique de la confrontation disparaît au profit de celle de la réconciliation.

C'est cela le processus de paix. Tout simplement. C'est d'avoir convergé vers le refus de la violence, le rejet du sang et de la mort, du terrorisme et de l'affrontement pour permettre à la négociation de venir à bout de tous les obstacles, de toutes les difficultés. [...]

Depuis trois ans, des petits pas en avant ont marqué la route de la paix. Une coopération politique, humaine, culturelle, économique et même militaire s'est instaurée entre les parties. [...] Du jour au lendemain, de par la force d'une audacieuse volonté d'entente, ceux qui se sont combattus pendant tant d'années concourent ensemble, côte à côte, à l'exercice du maintien de l'ordre, de la sécurité et de la prévention antiterroriste.

Tout au long de ces mois au cours desquels se construisait l'édifice du processus, la violence terroriste n'a eu de cesse de tenter d'en saper les fondements. La litanie des attentats est trop longue pour être énumérée ici, mais comment oublier ces images d'horreur, ces corps déchiquetés dans les rues de Jérusalem ou de Tel-Aviv, ces explosions dont les résonances ont retenti jusqu'à l'intérieur même du débat politique israélien ?

La tentation de répondre à la violence par la violence était très forte. Fidèles à nos engagements de rechercher la paix dans la négociation, nous avons résisté au vertige de la violence et de la terreur et avons privilégié le dialogue.

Voilà pourquoi les événements de ces derniers jours mettent en danger le processus de paix. Comment comprendre que les dirigeants palestiniens, à la première difficulté réelle du processus, se soient résolus à recourir à la violence pour parvenir à un résultat politique qui a fait resurgir des temps que l'on croyait révolus ?

Comment comprendre que les policiers palestiniens qui avaient la lourde charge du maintien de l'ordre et de la décrispation aient choisi délibérément de retourner leurs armes vers ceux-là mêmes qui étaient leurs partenaires dans le symbole de l'entente et de la paix, leurs camarades dans les patrouilles conjointes qui, une heure auparavant, sillonnaient ensemble les routes de l'Autonomie palestinienne ?

Comment comprendre que l'on justifie, voire légitime, le recours à la force comme l'expression d'une frustration ou d'un désespoir alors même que l'engagement premier de toutes les parties est justement de renoncer à la violence ?

Le processus de paix ne saurait tolérer qu'un seul combat : contre le terrorisme, contre toutes les forces obscures et rétrogrades qui dénient à nos peuples un avenir de paix. La route de la paix est longue et difficile. Ce n'est pas un pléonasme que de l'affirmer mais une mise en garde contre ceux qui voudraient en saper les fondements.

L'édifice est fragile. Justifier la violence et son usage, c'est rendre l'avenir encore plus incertain. Il nous faut tourner le dos définitivement à ces images sombres et affirmer avec courage notre engagement à la poursuite de la négociation, qui seule est de nature à surmonter les obstacles et à résoudre les litiges. C'est là le choix du gouvernement d'Israël.

Avi Pazner
ambassadeur d'Israël à Paris

RÉSULTATS La mauvaise conjoncture au premier semestre et les guerres des prix dans de nombreux secteurs ont laissé des traces profondes dans le bilan des entreprises. Sur plus de soixante groupes, plus de la moitié affichent des résultats en baisse, voire des pertes. ● LES SECTEURS du BTP, des biens intermédiaires et de la construction automobile sont les plus affectés par la situation au premier semestre. ● EN RAISON D'UNE CONCURRENCE accrue, les groupes n'ont pu préserver leurs marges. Beaucoup enregistrent une baisse de leurs résultats d'exploitation. Mais la diminution de leurs frais financiers et les cessions leur ont permis de *sauver leurs* résultats nets. ● LES SOCIÉTÉS, qui sont persuadées que *les prix* ne remonteront pas à leur niveau antérieur, se sentent condamnées à mener une politique continue de réduction des coûts.

La guerre des prix a mis à mal les comptes des entreprises au premier semestre

Les marges d'exploitation sont rognées. Constructeurs automobiles, BTP et biens intermédiaires sont les plus touchés. Même les fleurons comme LVMH ne sauvent leurs bénéfices qu'en se recentrant

LA DURETÉ de l'activité économique au premier semestre se lit dans les comptes des entreprises. Alors que les secteurs financier et *bancaire commencent peu à peu* à digérer la crise immobilière et à reprendre leur souffle, les groupes industriels et de services, eux, paient le prix fort de la médiocre conjoncture. Sur plus de soixante groupes dont nous avons retenu les résultats, près de la moitié affichent des baisses de leurs bénéfices, voire des pertes.

Seul le secteur pétrolier a été *épargné. S'appuyant* sur un cours élevé de l'or noir, supérieur à leurs prévisions, Elf et Total ont retrouvé des marges plus confortables, y compris dans *le raffinage*. L'un comme l'autre affichent des résultats semestriels en hausse de plus de 20 % et se classent aux premiers rangs des groupes bénéficiaires.

Tous les autres secteurs, même ceux qui paraissaient les plus résis*tants, comme l'agroalimentaire*, ont dû affronter la rigueur. L'absence de demande en France et en Europe, les guerres de prix féroces, la diminution des investissements de l'Etat comme les conséquences d'une mondialisation sans cesse plus poussée ont, à des degrés divers, pénalisé les entreprises. Pour nombre d'entre elles, la situation en ce début d'année a ressemblé à celle de 1993.

Très dépendant de la commande *publique, le BTP est le plus atteint.* Au premier semestre, tous les groupes qui ont déjà présenté leurs comptes sont en perte. Persuadé d'être entré dans une crise structurelle grave, chacun multiplie désormais les provisions pour restructurations, à l'image de ce qu'avaient entrepris Bouygues et la Générale des eaux en 1995. Pour la première fois, le secteur, jusqu'alors très discret sur sa gestion du personnel, annonce des plans sociaux massifs et des licenciements secs.

FIN DU DÉSTOCKAGE

En raison de la conjoncture, les industriels présents dans les biens intermédiaires ont aussi été touchés. Verriers, papetiers, sidérurgistes, producteurs d'aluminium, cimentiers ont vu leur activité et les *prix* baisser à des allures vertigineuses. Usinor Sacilor, Lafarge, Emin Leydier ont enregistré des chutes de résultat supérieures à 50 %. *La* fin du déstockage et une légère remontée des prix mondiaux depuis la fin de l'été leur laissent espérer un redressement dans les mois à venir. Les analystes boursiers semblent douter, toutefois, de leurs capacités de rebond. Depuis le début de l'année, les prévisions de bénéfices de ce secteur ont été révisées de 36 % à la baisse, selon le bureau d'analyse Associés en finance.

La défiance est aussi grande à l'égard de l'automobile. Les prévisions de bénéfices y ont également été revues en diminution de 36 % en neuf mois. Les résultats de Renault (- 90 %) et PSA (- 50 %) ont *déçu. Alors que le marché automo*bile français, dopé par la prime Juppé, était en forte croissance, cette dégradation des comptes des constructeurs illustrent leurs difficultés à s'adapter à la nouvelle concurrence par les prix. Renault a déjà prévenu qu'il perdrait de l'argent sur l'ensemble de 1996.

En comparaison, les équipementiers automobiles affichent leur *bonne santé. A l'exception de Som*mer Allibert, plombé par sa diversification dans l'habitat, et d'Ecia, filiale de PSA, tous enregistrent de fortes croissances de leurs résultats d'exploitation, preuve de leur bonne résistance au nouveau *contexte. A voir les comptes de* leurs équipementiers, les constructeurs s'irritent, et tout laisse présager qu'ils imposeront à leurs sous-traitants des réductions de prix importantes au cours des négociations de fin d'année.

*Ce retour aux discussions mus*clées entre donneurs d'ordre et sous-traitants risque de s'étendre à de nombreux secteurs. La plupart des fournisseurs s'attendent à des *« tours de vis »* sévères, leurs clients ne voulant plus assumer seuls les *conséquences de* la concurrence accrue.

DÉSENDETTEMENT

En quelques mois, tous les efforts entrepris pour diminuer les coûts ont été dévorés dans les baisses de *prix*. L'évolution des résultats d'exploitation témoigne de ces tensions. Eridania Beghin Say a vu son résultat d'exploitation dimi*nuer de 18 % au premier semestre*, pour atteindre 1,6 milliard de francs. Legrand a enregistré un résultat opérationnel en chute de 9,8 % à près de 800 millions de francs. Quant à Alcatel Alsthom, son résultat d'exploitation est passé de 1,4 milliard à 500 millions de francs en un an, même si ses pertes nettes ne représentent plus que 400 millions contre 1,2 milliard au premier semestre 1995.

Même les groupes qui affichent des bénéfices nets en hausse n'ont *pu se soustraire à ces difficultés*. Alors qu'Accor annonce un résultat net multiplié par 3,5, son résultat opérationnel est en baisse de 7,9 %. Frappé par l'effondrement des performances de son activité parfum, LVMH a vu son résultat opérationnel diminuer de 10,4 % à 2,6 milliards, tout en affichant un bénéfice net de 1,5 milliard, en hausse de 5,4 %. Rhône-Poulenc, qui affiche une croissance de 9 % de son bénéfice semestriel, voit son résultat courant diminuer de 8 %, en raison notamment des problèmes de son activité chimie.

Malgré la chute de leur activité, les entreprises ont réussi à mainte*nir leur profit en puisant dans leurs* ressources. Grâce à leur politique de désendettement entamée depuis plusieurs années, leurs frais financiers ont été réduits au minimum, ce qui leur a donné une petite marge de manœuvre. Elles ont aussi *poursuivi* leur politique de cessions pour se recentrer sur leurs métiers de base.

Echappant au déterminisme de leur secteur, les groupes qui affichent les plus fortes hausses de bénéfice sont ceux qui ont poussé à *fond cette politique de recentrage* et de restructuration. Ils en touchent aujourd'hui les dividendes. Vallourec, dans le secteur de la sidérurgie, a vu son bénéfice net multiplié par trois. Stafor Facom ou Roussel Uclaf ont vu leur profit augmenter respectivement de 59 % et 45 %.

Ces forts rebonds des résultats risquent de s'estomper dans les années à venir. *Les ajustements* puissants, décidés au coup par coup dans l'espoir de combler le retard, ne sont plus adaptés. Désormais, les entreprises, pour s'adapter à une concurrence sans cesse accrue, semblent condamnées à mener sans *relâche* une politique de réduction des coûts. Cette ligne de conduite leur paraît inévitable. Beaucoup sont persuadées que leurs prix ne remonteront plus, même si la conjoncture s'améliore.

Martine Orange

Résultats nets des entreprises au premier semestre

	Chiffre d'affaires	96/95	Résultat d'exploitation	96/95	Résultat net	96/95
1 VALLOUREC	3 904	-2,8%	137	+495,0%	86	+309%
2 ACCOR	13 840	-13,4%	441 (2)	-7,9%	104	+258%
3 STRAFOR FACOM	4 530	+6,1%	281	+20,6%	86	+59,7%
4 ROUSSEL-UCLAF	8 650	+4,6%	1 180	+28,7%	1 044	+44,8%
5 SLIGOS	1 950	+4,5%	NC	—	41	+41,4%
6 B. FAURE	7 225	+9,4%	397	+10,0%	175	+35,6%
7 SCHNEIDER	30 000	+2,9%	1 797	+3,5%	500	+26,7%
8 LYONN. DES EAUX	44 370	-8,2%	1 703 (1)	+15,0%	635	+25,5%
9 SAGAL	1 700	+17,2%	100	+4,4%	49,4	+24,6%
10 ELF AQUITAINE	113 300	+4,4%	10 380 (2)	+25,0%	3 560	+24,5%

(1) Résultat courant (2) Résultat opérationnel (NC) Non communiqué

	Chiffre d'affaires	96/95	Résultat d'exploitation	96/95	Résultat net	96/95
1 RENAULT	94 000	-2,2%	-225	NS	158	-90,9%
2 USINOR SACILOR	37 400	-10,1%	1 200 (1)	-68,4%	833	-64,7%
3 EMIN LEYDIER	573	-23,3%	41,6	-57,0%	15,8	-64,0%
4 LAFARGE	15 880	+0,4%	1 228	-26,0%	545	-52,6%
5 P.S.A.	89 000	+3,0%	1 336 (2)	-51,8%	602	-50,5%
6 SAINT-LOUIS	18 270	+3,7%	770	-49,6%	262	-44,0%
7 PECHINEY	32 900	-20,4%	1 703	-43,4%	426	-35,2%
8 SOMMER-ALLIBERT	7 132	+5,2%	331,8 (1)	-36,8%	141,9	-30,1%
9 CIMENTS-FRANÇAIS	5 820	-6,4%	748	-15,0%	36	-29,4%
10 BONGRAIN	5 000	+2,4%	250	-20,0%	129	-21,3%

(1) Résultat courant (2) Résultat opérationnel (NS) Non significatif

Gains et déficits

● **Les plus gros bénéfices.** Neuf groupes ont enregistré un bénéfice supérieur au milliard de francs au cours du premier semestre. Elf confirme sa première place au classement (3,5 milliards de francs), suivi par Total (2,6 milliards), Saint-Gobain (2 milliards), Danone (1,7 milliard), LVMH (1,5 milliard), Rhône-Poulenc (1,4 milliard), L'Air Liquide (1,3 milliard), Michelin (1,2 milliard) et Roussel-Uclaf (1 milliard).

● **Les plus grosses pertes.** *Le nombre d'entreprises affichant* des déficits au premier semestre s'est accru par rapport à 1995. Dans de nombreux cas, ces pertes comprennent des provisions pour restructurations. Eiffage, troisième groupe de BTP, est celui qui enregistre le déficit le plus important (890 millions de francs) ; Bull vient ensuite (avec une perte de 612 *millions), suivi* par Alcatel (400 millions), Colas (324 millions), EMC (149 millions), DMC (145 millions), VEV (24,4 millions), GTM-Entrepose (23 millions), Cascades (12 millions), Jean Lefebvre *(8 millions)*.

Syndicat et patronat de la métallurgie calment le jeu en Allemagne

COLOGNE
correspondance

A l'issue d'une rencontre au sommet, lundi 7 octobre, avec le syndicat IG Metall, l'association patronale de la métallurgie allemande Gesamtmetall a recommandé aux entreprises de la branche de renoncer, pour l'instant, à une diminution des indemnités de maladie, sujet qui avait provoqué des débrayages massifs ces derniers jours. En contrepartie, IG Metall suspend pour le moment toute forme de protestation.

Cet accord survient alors que le chancelier Helmut Kohl ainsi que le ministre des finances Theo Waigel avaient appelé les partenaires à faire preuve de bonne volonté. Gesamtmetall est revenu sur sa recommandation initiale d'appliquer la loi, votée le 13 septembre dernier, qui permet de réduire les indemnités pour maladie de 100 % à 80 % du salaire. Son président, Werner Stumpfe, s'est dit *« surpris par l'étendue des protestations »*, tandis que le chef d'IG Metall, Klaus Zwickel, évoque la poursuite des arrêts de travail dans les entreprises qui ne suivraient pas les nouvelles directives. Les négociations doivent se poursuivre le 10 octobre afin de fixer une *« réglementation acceptée par tous et pour tout le pays »* et désamorcer la tension dans les entreprises de la branche.

La semaine dernière, plus de 140 000 métallos avaient observé des arrêts de travail notamment chez Mercedes-Benz, Opel et Ford. Les syndicats estiment que cette réduction rompt les conventions collectives en vigueur. Ils n'ont aucun mal à mobiliser contre la mise en cause d'un droit obtenu après seize semaines de grève en 1956.

Premier groupe à avoir voulu appliquer la loi, dès son entrée en vigueur le 1er octobre, Daimler-Benz est revenu sur sa décision lundi, après négociation avec le conseil d'entreprise représentant les salariés : les indemnités de maladie *sont maintenues dans leur intégralité*.

Philippe Ricard

Les camions américains Paccar s'installent en Europe grâce à Daf

AMSTERDAM
de notre correspondant

Après les rachats des américains Freightliner par Mercedes Benz, de White par Volvo et de Mack par Renault, c'est au tour d'un constructeur d'outre-Atlantique d'acheter en Europe : *l'offre amicale de Pac*car sur le néerlandais Daf Trucks a reçu un accueil aussi favorable que surpris aux Pays-Bas. La direction du constructeur de camions s'est déclarée *« particulièrement satisfaite de se trouver sous le solide parapluie financier de Paccar, le plus gros producteur indépendant de camions aux Etats-Unis »*.

Les syndicats ont donné leur accord de principe, à condition que soit respecté l'engagement pris par Cor Baan, le patron de Daf, de maintenir les effectifs et le département recherche et développement. L'Etat néerlandais, actionnaire à 39 % de Daf, est en principe prêt à vendre. Mais le ministre des affaires économiques a déclaré, par l'intermédiaire de son porte-parole, qu'il demanderait un avis *extérieur* et que sa réponse prendrait en compte à la fois l'aspect financier, le respect de l'emploi et celui du statut de Daf.

Le camionneur fait partie de ces marques qui constituent *« la fierté nationale »* des Néerlandais. La nouvelle du rachat a *« éclaté comme un coup de tonnerre dans un ciel dégagé »*, selon un député social-démocrate membre de la commission industrielle du Parlement. Né des cendres de Daf NV après sa faillite en 1993, Daf Trucks est un petit constructeur à l'échelle mondiale, avec 17 000 camions construits par an. Une renaissance qui n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien des banques, des compagnies d'assurances, de l'Etat néerlandais et de la province belge de Flandre. Sans être en augmentation, les bénéfices de Daf Trucks devraient, en 1996, s'établir à un niveau voisin des 164 millions de florins (492 millions de francs) enregistrés l'an dernier.

Propriétaire de marques réputées outre-Atlantique (Peterbilt, Kenworth) et en Grande-Bretagne (Foden), Paccar déboursera 2,7 milliards de francs pour acquérir la totalité du capital de Daf Trucks, qui, de son côté, achètera pour 100 millions de francs les 25 % qui lui manquent du capital de sa filiale belge. La valeur nominale des deux sociétés est évaluée à 1,16 milliard de francs. *L'offre* est valable jusqu'au 15 novembre prochain.

20 % DU MARCHÉ AMÉRICAIN

Selon Cor Baan, *« Paccar n'a pas l'intention de développer un camion universel »*. La société conservera donc *« les marques Daf et Leyland Daf, ainsi que le management actuel, les effectifs, les centres de production et de recherche et développement »*. Aucun engagement ferme n'a été pris sur la stratégie en termes géographiques. Mais certains pensent, aux Pays-Bas, que Daf pourrait à terme faire son entrée aux Etats-Unis, à moins que Paccar n'utilise les moteurs développés à Eindhoven pour l'un ou l'autre de ses camions américains. De même, l'utilisation du réseau Daf comme tête de pont pour introduire en Europe les véhicules produits par Paccar est laissée dans le vague. Pour l'instant, il n'est question de synergie qu'au niveau des achats, des systèmes d'*information et de la logistique*.

Daf affirme représenter 9 % des parts de marché en Europe sur les véhicules supérieurs à 15 tonnes. Paccar annonce plus de 20 % du marché aux Etats-Unis, 20 % en Afrique du Sud, et serait *« leader en Australie et au Mexique »*. Paccar, qui emploie 14 000 salariés (contre 4 800 pour Daf), dispose d'unités de productions outre-Atlantique, en Australie, au Mexique *et* en Grande-Bretagne, et exporte au Proche et en Extrême-Orient. L'an dernier, le groupe a produit 54 000 camions, se plaçant ainsi à la troisième place mondiale pour les véhicules lourds. En 1995, son chiffre d'affaires atteignait 4,6 milliards de dollars (23 milliards de francs) pour un bénéfice net de 253 millions (1,2 milliards de francs). De l'avis général à Amsterdam, ce rapprochement va pouvoir assurer l'avenir de Daf.

Alain Franco

France Télécom affrontera bientôt un deuxième concurrent

LA CONCURRENCE sur le marché français du téléphone reste *insuffisante* aux yeux François Fillon, le ministre des télécommunications et de la Poste. Dans une interview à *La Tribune Desfossés*, mardi 8 octobre, il a appelé de ses vœux la création d'un *« troisième pôle »* généraliste, face à l'*opérateur public France Télé*com et à son compétiteur privé Cegetel (groupe Compagnie générale des eaux). Il a également affiché de grandes ambitions concernant la privatisation partielle de France Télécom, dont une première tranche de 20 % du capital, a-t-il annoncé, sera mise sur le marché dans la deuxième quinzaine du mois d'avril.

« Il ne me paraît pas souhaitable que s'installe un duopole », affirme le ministre, rappelant que seule la création d'un troisième réseau – piloté par Bouygues – a permis le décollage du marché du radiotéléphone, auparavant réduit à un face-à-face France-Télécom... Générale des eaux.

Autre explication : à la veille de l'ouverture totale du marché européen *des télécommunications* à la concurrence, en 1998, François Fillon estime que les acteurs français doivent prendre les devants. Même s'il est clair que toute concurrence nouvelle s'appuiera nécessairement sur un partenariat avec un groupe étranger. *C'est* déjà le cas pour Cegetel, allié au britannique BT et à l'allemand Mannesmann.

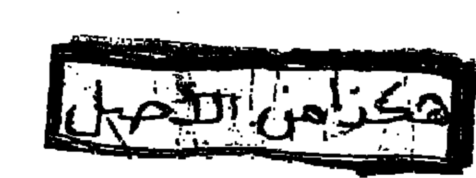
Qui est susceptible de répondre à cet appel ? Peut-être la Lyonnaise des eaux, qui fait actuellement une *entrée modeste* sur le marché des télécommunications en faisant passer des services téléphoniques sur ses réseaux de télévision par câble. Mais surtout Bouygues. Opérateur du troisième réseau de radiotéléphone GSM, le groupe de BTP ne commentait pas, mardi matin, les déclarations du ministre. Au siège du groupe, toutefois, on disait en avoir *pris* connaissance *« avec grand intérêt »*. En présentant ses comptes 1995 – en perte de 2,9 milliards de francs – Martin Bouygues n'avait pas fait mystère de son souhait de devenir à terme un *« généraliste »* des télécommunications.

MOBILISATION

Dans l'immédiat, cependant, c'est du côté de France Télécom qu'interviendront les changements les plus spectaculaires. En mettant en vente 20 % de son capital soit, selon certaines estimations, une bonne trentaine de milliards de francs, le gouvernement place la barre très haut. *Il* souhaite une véritable mobilisation sur ce projet, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise (le personnel pourra détenir jusqu'à 10 % des actions) que dans le grand public.

Cette *privatisation, pour par*tielle qu'elle soit, devrait être, selon le ministre, *« la plus grande opération d'actionnariat populaire jamais faite en France »*. Elle vise un objectif au moins aussi ambitieux que Deutsche Telekom, dont la privatisation sera intervenue d'ici là, courant novembre : au moins *« deux millions d'actionnaires individuels »*.

Anne-Marie Rocco



Le Crédit communal de Belgique et le Crédit local de France fusionnent dans Dexia

Le nouvel ensemble pèsera 40 milliards de francs de fonds propres

La fusion économique annoncée en mars entre le Crédit local de France (CLF) et le Crédit communal de Belgique (CCB) va prochainement devenir effective. Des assemblées générales d'actionnaires sont appelées le 9 et le 14 *octobre* à approuver les *modalités du rapprochement*. Le CLF et le CCB vont devenir des holdings et transférer tout leur contenu à deux sociétés opérationnelles dont chaque partenaire détiendra 50 %.

SOUS LA PRESSION d'une concurrence toujours plus vive et de la perspective de plus en plus crédible de l'Union monétaire européenne, le paysage bancaire français commence à se métamorphoser. Une évolution lente et difficile, même si certains groupes ont pris les devants, à l'image du Crédit local de France (CLF). L'assemblée générale de ses actionnaires est appelée à voter, mercredi 9 octobre, les modalités de sa *« fusion économique »* avec son homologue belge, le Crédit communal de Belgique (CCB). Cette alliance débouche sur un ensemble financier qui prend le nom de Dexia, de taille européenne, spécialisé dans le financement des équipements collectifs et fort d'une quarantaine de milliards de francs de fonds propres et de plus de 3 milliards de francs de bénéfice net annuel.

Le projet en avait été annoncé au mois de mars (*Le Monde* du 16 mars). Pierre Richard, président du CLF depuis sa création, en 1987, est convaincu que *« l'euro sera un tremblement de terre pour les banques. Les établissements de taille moyenne vont disparaître et on va assister à de gigantesques restructurations »*. Il veut *« prendre le train dès son départ »*. Le CLF aurait pu vivre sur *« ses succès »* : une part de marché des crédits aux collectivités locales de 40 % à 45 %, un résultat sur fonds propres de 12 % en moyenne et le désengagement final de l'Etat (qui vient de vendre ses derniers 8 %). Mais M. Richard veut *« un nouveau rebond »* qui assure, à nouveau, dix ans de croissance.

La fusion autorisera *« des économies d'échelle »*, selon M. Richard, pour le développement international des deux partenaires et pour les *conditions d'accès aux marchés financiers*. Dexia sera le sixième émetteur mondial et le deuxième privé derrière l'américain General Electric. Le CCB est, comme le CLF, créditeur des communes belges avec une part de ce marché de 20 %, mais il est, de surcroît, une banque de dépôts avec un excédent de 100 milliards de francs. En dépit d'une notation maximale par les agences de rating (triple A), le CLF aurait eu tôt ou tard des difficultés à assurer son développement compte tenu de ses besoins de financement. En se mariant avec le CCB, il trouve des dépôts pour contrebalancer ses engagements et équilibrer ainsi les deux groupes. Autre avantage : la fusion donne aux deux partenaires une identité européenne.

La fusion sera économique et pas juridique : le CLF et le CCB deviennent des holdings, transfèrent tout leur contenu (passif et actif) à deux sociétés opérationnelles dont chaque partenaire détiendra 50 %. Les deux holdings ne fusionnent pas elles-mêmes pour éviter de se poser le problème du pays d'accueil. Mais cette fusion aura lieu dès que l'adoption d'un statut européen sera juridiquement possible. Le management sera commun. Les holdings partageront huit administrateurs (quatre Français, quatre Belges) sur dix-huit ou dix-neuf au total. Ceux-ci formeront un *« comité stratégique »* au sein duquel les quatre dirigeants principaux seront Pierre Richard et François Narmon, présidents respectifs du CLF et du CCB, Luc Onclin, vice-président du CCB, et Rembert von Lowis, directeur du département marché du CLF.

Trouver un nouveau nom

Pour nommer le groupe commun né de la fusion, le CLF et le CCB ont fait appel à l'agence spécialisée Bessis, qui a « inventé » les noms de Clio, Safrane et autres Megane pour Renault, Tatoo pour France Télécom ou Organza de Givenchy. Le cahier des charges était de trouver un nom court, facile à prononcer dans les langues principales, qui fasse jeune et qui n'offre pas de référence directe au métier de financement des communes.

La recherche ne s'est pas faite par ordinateur, mais par « créatifs ». Après plusieurs tests et tris, le nom de Dexia a été retenu : le X central, *« masculin »*, évoque la multiplication et le lien, tandis que le A final, *« féminin »*, est signe de souplesse et de service.

DIVIDENDE EXCEPTIONNEL

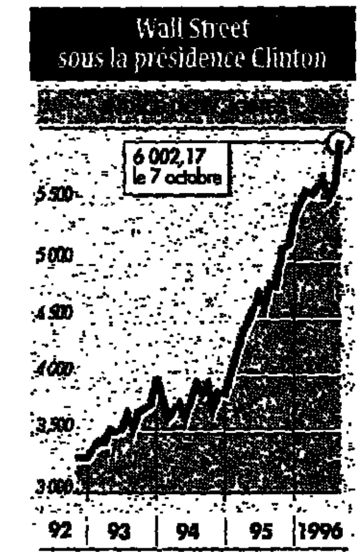
Comme les deux sociétés ne sont pas exactement de la même valeur (le CLF vaut 626 millions de francs de plus que la CCB), cette somme sera distribuée par le CLF à ses actionnaires sous la forme d'un dividende exceptionnel de 17 francs par titre. *L'opération ne devrait pas* avoir de conséquence sur l'emploi, les deux établissements (1 000 salariés au CLF et 3 700 au CCB) étant complémentaires géographiquement. *Le groupe franco-belge détiendra 8 % du financement des collectivités locales en Europe*, un marché estimé à 5 000 milliards de francs, qui se développe sous l'effet de l'environnement, de la cogénération (production d'énergie avec les déchets) et de la rénovation des transports publics.

Eric Le Boucher et Eric Leser

L'indice Dow Jones a franchi temporairement la barre des 6 000 points

Wall Street n'a pas peur de l'inflation

LE CAMP des *« bullish »* – des opérateurs qui croient à la hausse des cours – a remporté, lundi 7 octobre, *une victoire décisive sur celui des « bearish » – des intervenants baissiers –*. A 9 heures 52, heure de New York (15 heures 52 à Paris), l'indice Dow Jones des 30 valeurs vedettes de Wall Street, a franchi, pour la première fois de son histoire, la *barre des 6 000* points, à 6 002,17 points, avant de se replier en raison de prises de bénéfices (5 979,81 points en clôture).



L'annonce, vendredi, de 40 000 *pertes d'emplois aux Etats-Unis au mois de septembre, alors que les* analystes prévoyaient 166 000 créations, a été accueillie avec soulagement par les opérateurs. Ces statistiques ont conforté le scénario d'un *atterrissage en douceur de* l'économie américaine. Ce qui a été suffisant pour apaiser de façon spontanée les tensions inflationnistes récemment apparues aux Etats-Unis sans pour autant mettre en péril les profits des entreprises. Ils ont aussi donné raison, a posteriori, à la réserve fédérale américaine, qui avait choisi, mardi 24 septembre, à la surprise générale, de ne pas resserrer sa politique monétaire.

Alors que la campagne électorale bat son plein, l'excellente santé de Wall Street constitue, pour le candidat Bill Clinton, un argument de poids. En 1995, le *rendement total* des investissements des ménages américains en actions et en obligations avait été d'environ 3 000 milliards de dollars (15 500 milliards de francs), *soit* 60 % de leur revenu disponible. Il *devrait être supérieur* en 1996. Depuis le début du mandat du président Clinton, l'indice Dow Jones a presque doublé, contribuant directement au sentiment de *richesse et de bien être économique* qui prévaut aujourd'hui aux Etats-Unis. Reflet de l'engouement intact des citoyens américains pour Wall Street, le montant net des liquidités investies dans les fonds de *placements américains en actions* s'est envolé au mois d'août, pour s'établir à 17,93 milliards de dollars (93 milliards de francs), après 5,76 milliards de dollars en juillet.

René Barberye, président des Caisses d'épargne

« Il était difficile de mettre en œuvre les complémentarités avec le groupe CIC »

« *Les Caisses d'épargne ont annoncé lundi 7 octobre dans la soirée qu'elles n'étaient finalement* pas candidates à la reprise du groupe CIC. Pourtant, vous soulignez *dans* le communiqué « l'intérêt évident du *dossier* ». Pourquoi avez-vous quand même décidé de renoncer ?

– Cette décision a été prise avant tout en fonction de critères *propres aux Caisses d'épargne*. Le CIC reste un groupe intéressant. Nous aurions eu trois problèmes difficiles à résoudre si nous avions décidé d'être candidat. Le premier aurait *été de concilier l'image des* Caisses d'épargne et celle du réseau du CIC. Nous souhaitons conserver et même amplifier auprès du grand public notre image originale de groupe bancaire à vocation sociale. *Un* message que nous aurions eu plus de mal à faire passer.

» Il nous est apparu aussi difficile de mettre en œuvre les complémentarités bien réelles entre les *deux groupes*. Dans le secteur des particuliers, nos cibles sont proches, mais les Caisses d'épargne ont dans l'ensemble une clientèle plus modeste que celle du CIC. Un réseau qui se définit surtout à *nos yeux comme une* banque de l'entreprise. Elle détient 10 % du marché français des PME-PMI à comparer à nos modestes 2 %. Mais en fonction de quels critères aurait-il fallu aiguiller les clients ?

» Enfin, nous aurions eu un problème de gouvernement de banque. Il n'y a pas de précédent d'une entreprise bancaire intervenant sur les mêmes métiers, appartenant à un *même groupe*, et fonctionnant sous deux enseignes différentes. *La* BNCI et le Comptoir national d'escompte de Paris ont fusionné pour former la BNP. Le Crédit agricole et Indosuez, c'est plus simple, car d'un côté vous trouvez une grande banque commerciale et de l'autre une banque d'affaires.

» Même si nos clientèles sont un peu différentes entre les Caisses d'épargne et le CIC, il s'agit dans les *deux cas* de réseaux commerciaux. En *outre*, les *deux réseaux* ont des *statuts juridiques* différents, des organisations régionales très différentes (onze banques et trente et une Caisses) et des cultures différentes. On aurait pu tenter de gagner du temps et en *achetant* la Compagnie financière


RENÉ BARBERYE

du CIC, la *tête de réseau*, de *faire* seulement au *début* un *placement* financier. Mais c'était reculer pour mieux sauter. Les autres groupes décentralisés et mutualistes qui s'intéressaient au CJC se sont *heurtés aux mêmes problèmes* et ont fini *aussi par renoncer*.

– Est-ce que les réactions virulentes de l'Association française des banques (AFB) vous ont fait hésiter ?

– *Non, pas du tout. Je crois que* nous avons fait très peur à l'AFB et j'y vois d'une certaine manière une reconnaissance de la place sur le marché bancaire des Caisses d'épargne. On nous a fait finalement au *cours* des *dernières* semaines beaucoup de *publicité*.

– N'avez-vous pas renoncé aussi parce que prendre le contrôle du CIC, c'était pour les Caisses d'épargne s'engager dans une vaste négociation avec les pouvoirs publics avec *à la clé* un *changement de statut*, voire une banalisation du livret A ? Les syndicats de votre groupe craignaient beaucoup une telle éventualité et pour faire pression sur le *conseil de surveillance* ont même lancé une grève de vingt-quatre heures le jeudi 3 octobre.

– Les organisations syndicales étaient presque toutes hostiles au rapprochement avec le CIC parce qu'elles craignaient effectivement *un changement de statut* rapide des Caisses et du personnel. Je n'avais pas les mêmes craintes et le personnel dans son ensemble non plus puisque le mouvement de grève a été suivi seulement à 26 %. Contrairement à ce qui s'est dit et écrit un peu partout, nous n'avons *été soumis à aucune pression* des pouvoirs publics dans cette affaire. Une décision positive n'aurait pas été assortie d'un vaste marchandage.

– Pourtant le changement de *statut est jugé généralement inéluctable et souhaité par le Trésor*. Les Caisses d'épargne sont dans une situation un peu particulière puisqu'elles n'ont pas de véritables actionnaires ou propriétaires... *si ce n'est la nation*. Est-ce que vous étudiez un changement de statut et notamment la transformation en un groupe mutualiste à l'image des Banques populaires ou du Crédit mutuel ?

– Nous y réfléchissons *activement*. Notre statut n'est pas très commode et nous handicape à la fois pour diriger le groupe et pour nouer des politiques d'alliances. Il *n'est pas possible de procéder* à des échanges de capital avec d'autres Caisses d'épargne en Europe. Nous avons besoin d'un système moins singulier et ce qui est le plus proche dans l'esprit de ce *que nous sommes, ce sont les mutualistes*. Mais il vaut mieux préparer les choses pas à pas car sur le plan des structures financières un changement de statut serait complexe à mettre en œuvre. Enfin, il faut une loi pour le *réaliser*.

– Ce qui arrive aujourd'hui aux Caisses d'épargne n'est-il pas finalement la répétition de ce qui s'est passé au Crédit agricole ? Le groupe coopératif a renoncé en 1995 à *prendre le contrôle de la BFCE du fait de l'opposition des* caisses régionales et a fini cette année par mettre la main sur Indosuez. Est-ce que sur le plan culturel, l'idée d'opérations à *venir de croissance externe menées* par les Caisses *d'épargne* ne va pas faire son chemin ?

– C'est une première qui sera sans doute très utile. D'abord, sur le plan technique. Nous n'avions *jamais* réalisé une opération d'expertise *de ce type*. Sur le plan psychologique, *je crois* que la plupart des responsables des Caisses d'épargne sont aujourd'hui convaincus que nous devrons faire tôt ou tard de la croissance externe. Nous ne pouvons pas rester *à l'écart* de la *restructuration* du paysage bancaire français et nous voulons au contraire en être un acteur.

– Un marché bancaire qui va changer encore de dimension avec l'Union monétaire et l'apparition de la monnaie unique. Un bouleversement qui devrait avoir pour conséquences de rendre encore plus âpre la concurrence. Comment vous-y préparez-vous ?

– Le lancement de l'euro ne *peut conduire qu'à* une nouvelle *dégradation des marges de crédit*. Nous en faisons d'ores et déjà une petite expérience avec l'apparition dans le domaine du financement des grosses collectivités locales de *banques allemandes*. Elles ont pour l'instant une part de marché modeste, mais comme elles cherchent à s'implanter, elles nous obligent à nous aligner sur des taux très bas. Pour faire face à *cette concurrence européenne*, nous disposons d'un atout considérable : des partenaires naturels et puissants dans toute l'Europe que sont les autres réseaux de Caisses d'épargne. »

Propos recueillis par Eric Leser

DÉPÊCHES

■ **SNCF : le trafic ferroviaire était perturbé** mardi 8 octobre entre Dreux (Eure-et-Loir) et Paris-Montparnasse, suite à des mouvements sociaux en gare de Dreux. En revanche, les *trains régionaux circulaient* de nouveau normalement mardi dans la région lorraine après la décision des contrôleurs de la SNCF, en grève depuis samedi 18 h, de suspendre leur mouvement.

■ **REGIONAL AIRLINES : la compagnie aérienne française privée,** qui doit s'introduire sur le second marché parisien le 17 octobre, pourrait reprendre, début novembre, les liaisons en avions « turbopropulseurs » de la Deutsche BA, filiale allemande de British Airways, et s'installer sur le marché allemand.

■ **AIR LIBERTÉ : à cause de la dégradation des comptes** de la compagnie aérienne, mise en redressement judiciaire le 26 septembre, le dépôt des dossiers de reprise devra se faire avant le 14 octobre. Virgin Express et British Airways devraient faire une offre officielle dans la semaine (*Le Monde* daté 5 et 6-7 octobre).

■ **COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME : outre l'offre commune présentée** par la Compagnie maritime belge, les sud-africains de Saf Marine et Jean-Jacques Augier (*Le Monde* du 8 octobre), quatre autres sociétés, l'allemand Deutsche Africa Line, la CMA de Marseille, la CMAG (intérêts antillais) et Marseille-Fret (groupe de Raymond Vidil), se sont officiellement portées candidates au rachat de l'armateur.

■ **LE DOLLAR** s'échangeait à 111,05-111,07 yens, mardi en fin de séance, sur le marché des changes de Tokyo, en baisse sur la valeur affichée lundi soir à New York (111,13 yens).

■ **L'OR** a ouvert en hausse, mardi 8 octobre, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 380,50-380,80 dollars, contre 379,60-379,90 dollars lundi en clôture.

■ **L'INDICE FOOTSIE** des cent principales valeurs de la Bourse de Londres a terminé lundi en hausse de 6,7 points, soit 0,17 %, à 4 031,5 points, nouveau record de clôture.

■ **LA BOURSE DE FRANCFORT** a commencé la semaine comme elle avait terminé la précédente : sur un record. L'indice DAX affichant 2 702,64 points, soit une progression de 0,72 %.

■ **LES VENTES CONCERTÉES** des investisseurs ont fait plonger l'aluminium à son plus bas niveau depuis vingt-huit mois, lundi, sur le LME. La tonne a perdu 16 dollars à 1 342 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

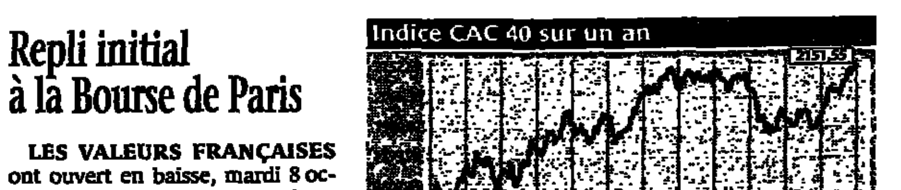
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Repli initial à la Bourse de Paris

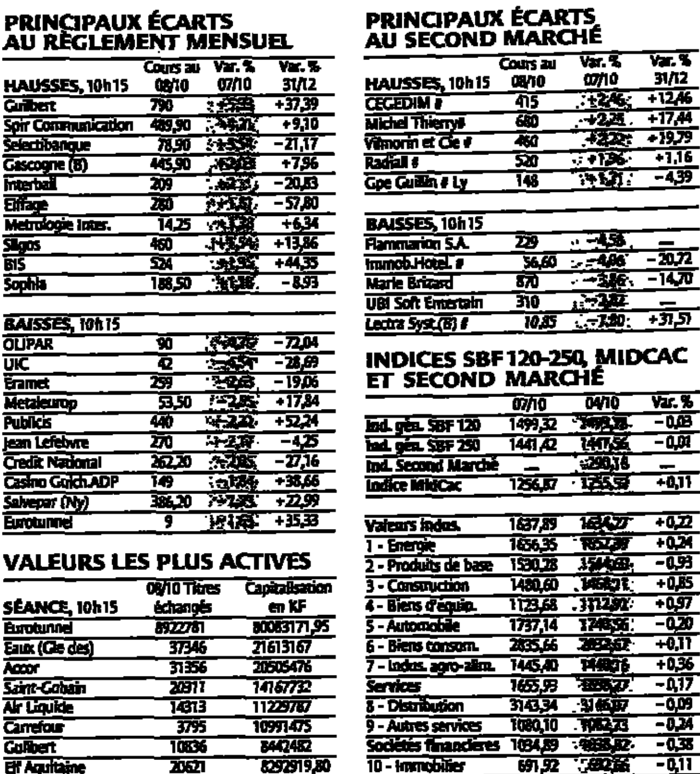
LES VALEURS FRANÇAISES ont ouvert en baisse, mardi 8 octobre, à la Bourse de Paris abandonnant 0,38 %, à 2 147,48 points dès les premiers échanges. Eurotunnel, dont la cotation reprenait ce matin, abandonnait 2,7 %, à 8,90 francs, après avoir reculé de près de 5 % en début de séance.

La veille, la Bourse de Paris avait terminé en très légère baisse à l'issue d'une séance de consolidation au cours de laquelle elle a fluctué à l'intérieur d'une étroite fourchette de 2 148,38 points à 2 160,16 points. Toutefois, selon des intervenants, l'optimisme reste de mise à court terme, l'environnement économique mondial favorable poussant les autres places – New York, Londres, Francfort ou Amsterdam – à voler de record en record.

L'indice CAC 40 a perdu 1,14 point (-0,05 %) à 2 151,55 points dans un volume de 4 milliards de francs dont 2,66 milliards pour les seules valeurs de l'indice de référence. « *Nous sommes peut-être allés un peu trop vite. Une légère consolidation pourrait avoir lieu mais le marché reste solide. Ce qui augure bien du niveau de fin de l'année, sauf accident* », déclarait un intervenant. Depuis le début de l'année, Paris a gagné près de 15 %, dont plus de 4 % depuis le début du terme boursier d'octobre.

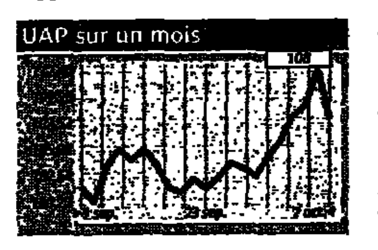


CAC 40 5 jours



UAP, valeur du jour

A LA VEILLE de la publication de ses résultats mercredi 9 octobre, l'UAP a terminé la séance en nette baisse, lundi 7 octobre, à la Bourse de Paris. L'action a perdu 3,91 %, à 108 francs, dans un volume de 967 038 titres, gonflé par une application sur 200 000 titres réalisée à 109 francs. L'UAP fait régulièrement l'objet d'achats autour de 100 francs et des ventes au-dessus des 110 francs, soulignait un intervenant. Le titre UAP avait gagné environ 9 % la semaine dernière grâce à la bonne tenue des marchés de taux et aux spéculations récurrentes sur son rapprochement avec AXA.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h15	Cours au 08/10	Var. % 07/10	Var. % 31/12
Guilbert	790	[illegible]	+37,39
Spir Communication	489,90	[illegible]	+9,10
Sélectibanque	78,90	[illegible]	−21,17
Gascogne (B)	445,90	[illegible]	+7,96
Interbail	209	[illegible]	−20,83
Eiffage	280	[illegible]	−57,80
Metrologie Inter.	14,25	[illegible]	+6,34
Sligos	460	[illegible]	+13,86
BIS	524	[illegible]	+44,35
Sophia	188,50	[illegible]	−8,93
BAISSES, 10h15			
OLIPAR	90	[illegible]	−72,04
UIC	42	[illegible]	−28,69
Eramet	259	[illegible]	−19,06
Metaleurop	53,50	−2,85	+17,84
Publicis	440	−2,22	+52,24
Jean Lefebvre	270	−2,37	−4,25
Credit National	262,20	[illegible]	−27,16
Casino Guich.ADP	149	[illegible]	+38,66
Salvepar (Ny)	386,20	[illegible]	+22,99
Eurotunnel	9	[illegible]	+35,33

VALEURS LES PLUS ACTIVES

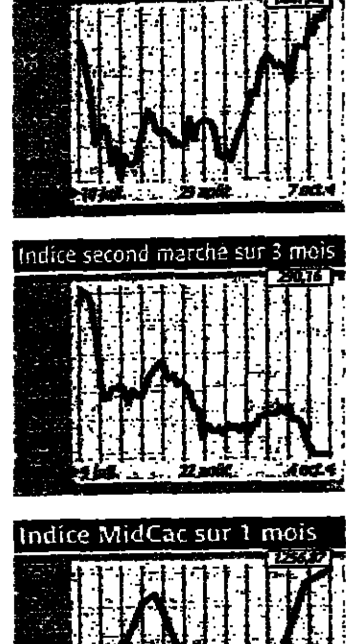
SÉANCE, 10h15	08/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eurotunnel	8922781	80083171,95
Eaux (Gle des)	37346	21613167
Accor	31356	20505476
Saint-Gobain	20911	14167732
Air Liquide	14313	11229787
Carrefour	3795	10991475
Guilbert	10836	8442482
Elf Aquitaine	20621	8292919,80
Societe Generale	13020	7331379
LVMH Moet Vuitton	6183	6988440

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 10h15	Cours au 08/10	Var. % 07/10	Var. % 31/12
CEGEDIM #	415	+2,46	+12,46
Michel Thierry#	680	+2,25	+17,44
Vilmorin et Cie #	460	+2,22	+19,79
Radiall #	520	+1,96	+1,16
Gpe Guillin # Ly	148	+1,21	−4,39
BAISSES, 10h15			
Flammarion S.A.	229	−4,56	—
Immob.Hotel. #	36,60	−4,96	−20,72
Marie Brizard	870	−3,86	−14,70
UBI Soft Entertain	310	−3,82	—
Lectra Syst.(B) #	10,85	−7,80	+31,51

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	07/10	04/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1499,32	[illegible]	−0,03
Ind. gén. SBF 250	1441,42	1441,56	−0,01
Ind. Second Marché	—	[illegible]	—
Indice MidCac	1256,87	1255,59	+0,11
Valeurs indus.	1637,89	[illegible]	+0,22
1 - Energie	1656,35	[illegible]	+0,24
2 - Produits de base	1530,28	[illegible]	−0,93
3 - Construction	1480,60	[illegible]	+0,85
4 - Biens d'equip.	1123,68	[illegible]	+0,97
5 - Automobile	1737,14	[illegible]	−0,20
6 - Biens consom.	2835,66	[illegible]	+0,11
7 - Indus. agro-alim.	1445,40	[illegible]	+0,36
Services	1655,93	[illegible]	−0,17
8 - Distribution	3143,34	[illegible]	−0,09
9 - Autres services	1080,10	[illegible]	−0,24
Sociétés financières	1034,89	[illegible]	−0,38
10 - Immobilier	691,92	[illegible]	−0,11
11 - Services financ.	1026,79	[illegible]	−0,57
12 - Sociétés invest.	1306,22	[illegible]	+0,17



Légère baisse à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en baisse, mardi 8 octobre, bien qu'elle se soit ressaisie à mi-séance, alors qu'elle avait franchi à la baisse le niveau des 21 000 points. L'indice Nikkei a perdu 0,58 %, à 21 038,53 points.

La veille, Wall Street avait franchi pour la première fois le cap des 6 000 points, mais avait cédé du terrain sous l'effet des prises de bénéfice. L'indice Dow Jones a perdu 13,05 points, soit 0,22 %, à 5 979,81 points. Pour Larry Wachtel, de Prudential Securities, l'actuelle progression de la Bourse semble être plus durable que celle du printemps.

En Europe, Londres a atteint de nouveaux sommets, l'indice Footsie finissant en hausse de 6,7 points, soit 0,17 %, à 4 031,5 points, nouveau record de clôture. La tendance était identique à Francfort, où la Bourse a commencé la semaine commme elle l'avait finie : sur un record. L'indice DAX a terminé à 2 702,64 points à la fin de la séance officielle, soit une progression de 0,72 %. Vendredi, le DAX avait déjà dépassé le seuil des 2 700 points sur Ibis.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 07/10	Cours au 04/10	Var. en %
Paris CAC 40	2151,55	2152,69	−0,05
New-York/DJ indus.	5983,91	[illegible]	−0,15
Tokyo/Nikkei	21161	[illegible]	+0,06
Londres/FT100	3907,50	3907,50	—
Francfort/Dax 30	2702,64	[illegible]	+0,72
Frankfort/Commer.	945,80	938,73	+0,75
Bruxelles/Bel 20	2121,42	2140,75	−0,91
Bruxelles/Général	1777,92	[illegible]	−0,91
Milan/MIB 30	972	972	—
Amsterdam/Gé. Cbs	402,50	[illegible]	+0,82
Madrid/Ibex 35	373,75	[illegible]	+0,40
Stockholm/Affarsal	1657,56	[illegible]	—
Londres FT30	2874,80	[illegible]	−0,30
Hong Kong/Hang S.	12133,10	[illegible]	+1,88
Singapour/Strait t	2126,66	2148,86	−1,04

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

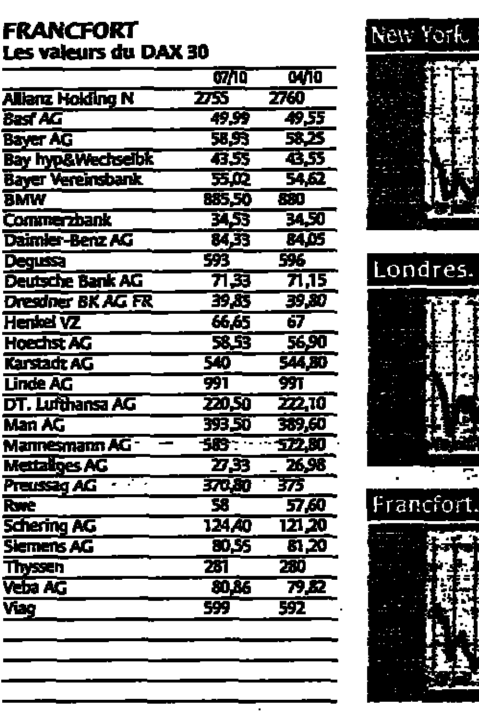
	07/10	04/10
Alcoa	58,37	60
American Express	47,75	47,50
Allied Signal	65,87	66,87
AT & T	40	39,75
Bethlehem	8,25	8,62
Boeing Co	98,50	97,87
Caterpillar Inc.	72,87	73,50
Chevron Corp.	65,37	64,50
Coca-Cola Co	50,37	50
Disney Corp.	64,12	64,25
Du Pont Nemours&Co	92,50	93,37
Eastman Kodak Co	75,37	78,62
Exxon Corp.	87,87	87,87
Gén. Motors Corp.H	49,25	49,12
Gén. Electric Co	94,12	93,62
Goodyear T & Rubbe	45,75	45,87
IBM	127,87	126,87
Intl Paper	42,62	43
J.P. Morgan Co	87,50	88
Mc Don Dougl	53,50	53,75
Merck & Co.Inc.	70,37	71,25
Minnesota Mng.&Mfg	70	70,37
Philip Moris	93,62	92,75
Procter & Gamble C	98,87	99,87
Sears Roebuck & Co	48	47,50
Texaco	96,75	95,62
Union Carb.	45,12	45,25
Utd Technol	121,50	121,87
Westingh. Electric	18,87	18,50
Woolworth	21,50	21,37

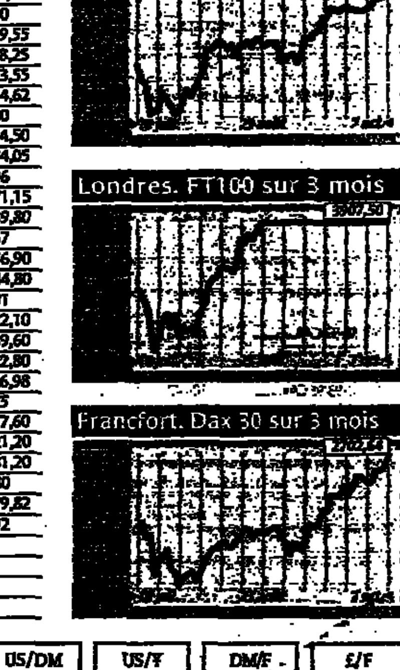
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	07/10	04/10
Allied Lyons	4,41	4,46
Barclays Bank	9,74	9,56
B.A.T. industries	4,23	4,28
British Aerospace	11,21	11,30
British Airways	6,01	5,94
British Gas	1,81	1,88
British Petroleum	7,01	6,87
British Telecom	3,58	3,61
B.T.R.	2,68	2,68
Cadbury Schweppes	5,11	5,08
Eurotunnel	1,12	1,12
Glaxo	10,28	10,28
Grand Metropolitan	4,78	4,75
Guinness	4,41	4,55
Hanson Plc	0,88	0,90
Great Ic	6,26	6,34
H.S.B.C.	12,19	12,07
Impérial Chemical	8,45	8,50
Legal	8,33	8,19
Marks and Spencer	5,03	5,07
National Westminst	7,11	7,01
Peninsular Orienta	6,37	6,43
Reuters	7,77	7,63
Saatchi and Saatch	1,13	1,13
Shell Transport	10,19	9,98
Tate and Lyle	4,68	4,68
Univeler Ltd	13,81	13,75
Zeneca	16,60	16,50

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	07/10	04/10
Allianz Holding N	2755	2760
Basf AG	49,99	49,55
Bayer AG	58,93	58,25
Bay hyp&Wechselbk	43,55	43,55
Bayer Vereinsbank	55,02	54,62
BMW	885,50	880
Commerzbank	34,53	34,50
Daimler-Benz AG	84,33	84,05
Degussa	593	596
Deutsche Bank AG	71,33	71,15
Dresdner BK AG FR	39,85	39,80
Henkel VZ	66,65	67
Hoechst AG	58,53	56,90
Karstadt AG	540	544,80
Linde AG	991	991
DT. Lufthansa AG	220,50	222,10
Man AG	393,50	389,60
Mannesmann AG	583	572,80
Mettallges AG	27,33	26,98
Preussag AG	370,80	375
Rwe	58	57,60
Schering AG	124,40	121,20
Siemens AG	80,55	81,20
Thyssen	281	280
Veba AG	80,86	79,82
Viag	599	592





LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Recul du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, mardi 8 octobre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait 16 centièmes, pour s'établir à 125,68 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,01 %, au même niveau que le rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, victime de prises de bénéfice après la forte hausse des derniers jours. Le taux du titre à trente ans s'était tendu, passant de 6,75 % à 6,79 %.

La Banque de France a maintenu inchangé, mardi, le taux de l'argent au jour le jour. Celui-ci avait été abaissé d'un seizième de point, la veille, et ramené de 3,44 % à 3,38 %.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 07/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,30	6	6,81	2,80
Allemagne	3	5,97	6,80	1,60
Grande-Bretagne	5,75	7,36	7,73	2,70
Italie	8,20	8,37	8,76	4,30
Japon	0,44	2,73	—	−0,20
Etats-Unis	5	6,50	6,75	3

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 07/10	Taux au 04/10	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,76	4,79	101,94
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,38	5,44	103,98
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,81	5,82	104,70
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,09	6,10	105,13
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,68	6,70	107,31
Obligations françaises	6,15	6,18	104,97
Fonds d'Etat à TME	−2,04	−2,02	101,41
Fonds d'Etat à TRE	−1,66	−1,65	101,48
Obligat. franç. à TME	−1,67	−1,84	101,13
Obligat. franç. à TRE	+0,10	+0,10	100,43

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 07/10	Vente 07/10	Achat 04/10	Vente 04/10
Jour le jour	3,4375	—	3,4375	—
1 mois	3,38	3,50	3,40	3,52
3 mois	3,40	3,52	3,47	3,59
6 mois	3,46	3,58	3,50	3,65
1 an	3,55	3,67	3,61	3,73
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5126	—	3,5126	—
Pibor Francs 3 mois	3,5625	—	3,5625	—
Pibor Francs 6 mois	3,6328	—	3,6328	—
Pibor Francs 9 mois	3,6895	—	3,6895	—
Pibor Francs 12 mois	3,7480	—	3,7480	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1823	—	4,1823	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2083	—	4,2083	—

MATIF

Échéances 07/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	71648	125,82	125,88	125,22	125,84
Mars 97	4844	125,78	125,80	125,20	125,78
Juin 97	2	124,70	124,70	124,70	124,70
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	9561	96,39	96,40	96,38	96,39
Mars 97	4175	96,39	96,39	96,36	96,37
Juin 97	2662	96,34	96,34	96,32	96,34
Sept. 97	1245	96,20	96,22	96,20	96,22
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1031	[illegible]	94,28	94,12	94,12
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 07/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 96	6514	[illegible]	2167	2154	2157,50
Nov. 96	73	2166	2169	2162,50	2162,50
Déc. 96	130	2171	2175	2166,50	2167,50
Mars 97	50	[illegible]	2188,50	2188,50	2185

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1785 | US/DM ↘ 1,5310 | US/¥ ↘ 111,2000 | DM/F ↘ 3,3818 | £/F ↘ 8,0940

Fermeté du franc

LE DOLLAR s'inscrivait en baisse, mardi matin 8 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5284 mark, 5,1650 francs et 111,10 yens.

Le yen s'était apprécié, durant la nuit, à la suite de la rumeur selon laquelle la Banque du Japon pourrait relever ses taux directeurs après les élections nationales du 20 octobre. Le niveau de l'escompte est fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995. En Europe, le deutschemark continuait à s'affaiblir, mardi matin. Il cotait 3,3820 francs, après être brièvement descendu, la veille, sous la barre des 3,38 francs. La lire, de son côté, restait très ferme, toujours soutenue par l'optimisme des investisseurs concernant l'avenir européen de l'Italie. Elle s'inscrivait à 992 lires pour un deutschemark. La livre sterling s'échangeait à 2,3886 marks et 8,07 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 07/10	% 04/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,1800	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,4705	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1785	[illegible]	4,8800	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4225	[illegible]	15,8600	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	301,3900	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4165	[illegible]	3,1600	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,2700	[illegible]	82,5000	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2855	[illegible]	7,9000	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,0940	[illegible]	7,6700	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1505	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	78,3800	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	412,1100	[illegible]	399	[illegible]
Norvège (100 k)	79,5600	[illegible]	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,0690	[illegible]	46,3500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0200	[illegible]	3,7400	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3450	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,8255	[illegible]	3,5000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6457	[illegible]	4,4400	[illegible]
Finlande (mark)	113,3900	[illegible]	106,5000	[illegible]

PARITES DU DOLLAR	08/10	07/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5310	[illegible]	−0,03
TOKYO : USD/Yens	111,2000	[illegible]	−0,49

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

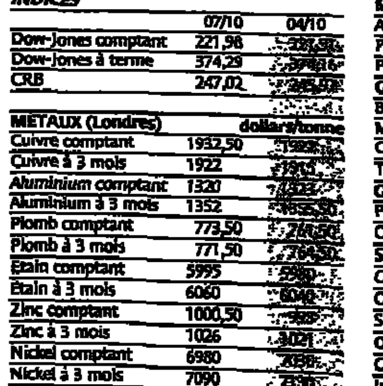
DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1765	[illegible]	5,1822	[illegible]
Yen (100)	4,6468	[illegible]	4,6477	[illegible]
Deutschemark	3,3844	[illegible]	3,3846	[illegible]
Franc Suisse	4,1231	[illegible]	4,1262	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4144	[illegible]	3,4150	[illegible]
Livre sterling	8,0940	[illegible]	8,1135	[illegible]
Peseta (100)	4,0206	[illegible]	4,0234	[illegible]
Franc Belge	16,436	[illegible]	16,450	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,47	3,50	3,59
Eurodollar	5,34	[illegible]	5,62
Eurolivre	5,81	[illegible]	6,12
Eurodeutschemark	3,06	3,09	3,09

L'OR

	cours 07/10	cours 04/10
Or fin (k. barre)	62800	62700
Or fin (en lingot)	63500	63450
Once d'Or Londres	380,70	380,10
Pièce française(20f)	364	362
Pièce suisse (20f)	364	362
Pièce Union lat(20f)	365	362
Pièce 20 dollars us	2500	2490
Pièce 10 dollars us	1350	1330
Pièce 50 pesos mex.	2330	2340



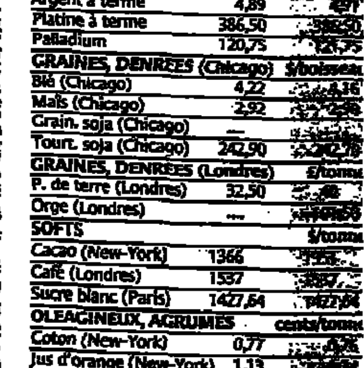
LE PÉTROLE

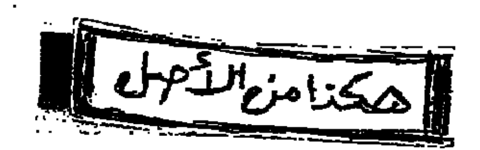
En dollars	cours 07/10	cours 04/10
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	07/10	04/10
Dow-Jones comptant	221,98	[illegible]
Dow-Jones à terme	374,29	[illegible]
CRB	247,02	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1932,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1922	[illegible]
Aluminium comptant	1320	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1352	[illegible]
Plomb comptant	773,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	771,50	[illegible]
Etain comptant	5995	[illegible]
Etain à 3 mois	6060	6040
Zinc comptant	1000,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1026	1021
Nickel comptant	6980	[illegible]
Nickel à 3 mois	7090	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,89	[illegible]
Platine à terme	386,50	[illegible]
Palladium	120,75	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,22	4,16
Maïs (Chicago)	2,92	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	242,90	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	32,50	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1366	[illegible]
Café (Londres)	1537	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1427,64	1427,64
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,77	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,13	[illegible]





RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 8 OCTOBRE
Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 10 h 15

CAC 40 ↘ PARIS
−0,24 %
CAC 40 : 2146,34

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	889	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	829	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Renault (T.P.)	1640	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1802	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1180	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	976	[illegible]	—	[illegible]
Accor	660	[illegible]	− 1,51	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	151,20	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Air Liquide	784	[illegible]	—	[illegible]
Alcatel Alsthom	438,50	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Axa	313,20	[illegible]	− 0,09	[illegible]
Axime	527	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Bail Investis	770	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	550	[illegible]	− 1,27	[illegible]
Bazar Hot. Ville	462	[illegible]	− 0,86	[illegible]
Bertrand Faure	187,80	[illegible]	− 0,42	[illegible]
BIC	704	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
BIS	517	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
B.N.P.	195	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Bollore Techno	490,50	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
Bongrain	2099	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Bouygues	475,60	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Canal +	1247	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Cap Gemini	225,50	[illegible]	—	[illegible]
Carbone Lorraine	769	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Carrefour	2905	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Casino Guichard	226,60	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Casino Guich.ADP	151,80	[illegible]	− 1,84	[illegible]
Castorama Dl (Li)	890	[illegible]	− 0,22	[illegible]
C.C.F.	231,40	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	46,70	[illegible]	—	[illegible]
Cegid (Ly)	483	[illegible]	—	[illegible]
CEP Communication	395	[illegible]	—	[illegible]
Cerus Europ.Reun	124,90	[illegible]	—	[illegible]
Cetelem	1107	[illegible]	− 0,09	[illegible]
CGIP	1145	[illegible]	—	[illegible]
Chargeurs Intl	202,80	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Christian Dior	616	[illegible]	—	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	176	[illegible]	− 0,05	[illegible]
Cipe France Ly #	567	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Clarins	685	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Club Mediterranee	370	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Coflexip	238,90	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Colas	689	[illegible]	− 0,87	[illegible]
Comptoir Entrep.1	9,90	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Comptoir Moder.	2434	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
CPR	419,30	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Cred.Fon.France	68,70	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Credit Local Fce	441	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Credit Lyonnais CI	136,30	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Credit National	267,70	[illegible]	− 2,05	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	218,50	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Damart	4019	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Danone	751	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Dassault-Aviation	958	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Dassault Electro	337,20	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Dassault Systemes	210,50	[illegible]	− 0,23	[illegible]
De Dietrich	194,50	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Degremont	379,70	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,40	[illegible]	− 0,90	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	156	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Docks France	1224	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Dynaction	129	[illegible]	—	[illegible]
Eaux (Gle des)	578	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Eiffage	275	[illegible]	+ 1,81	[illegible]
Elf Aquitaine	409	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Eramet	266	[illegible]	− 2,63	[illegible]
Eridania Beghin	787	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Essilor Intl	1345	[illegible]	—	[illegible]
Essilor Intl ADP	1032	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Esso	530	[illegible]	—	[illegible]
Eurafrance	2072	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Euro Disney	10,90	[illegible]	—	[illegible]
Europe 1	1050	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Eurotunnel ●	9,15	[illegible]	− 1,63	[illegible]
Filipacchi Medias	1033	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Fimalac SA	489,50	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Finextel	78,20	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Fives-Lille	472	[illegible]	—	[illegible]
Fromageries Bel	4498	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	1570	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
GAN	120,90	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Gascogne (B)	437	[illegible]	+ 2,03	[illegible]
Gaumont #	373	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Gaz et Eaux	2049	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Geophysique	328	[illegible]	—	[illegible]
G.F.C	412	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Groupe Andre S.A.	389	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	101,90	[illegible]	− 0,88	[illegible]
GTM-Entrepose	236,60	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Guilbert	750	[illegible]	+ 5,33	[illegible]
Guyenne Gascogne	1851	[illegible]	− 0,05	[illegible]
Havas	357	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Havas Advertising	574	[illegible]	—	[illegible]
Imetal	750	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Immeubl.France	316	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Ingenico	69,20	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Interbail	204,90	[illegible]	+ 2	[illegible]
Intertechnique 1	660	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Jean Lefebvre	276	[illegible]	− 2,17	[illegible]
Klepierre	625	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Labinal	754	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Lafarge	309	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Lagardere	126,30	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Lapeyre	267	[illegible]	− 0,74	[illegible]
Lebon	172	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	878	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Legrand ADP	543	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Legris Indust.	193,90	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Locindus	682	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
L'Oreal	1829	[illegible]	− 0,21	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1134	1132	− 0,17	13,75
Lyonnaise Eaux	459	457,40	− 0,34	11,50
Marine Wendel	470	470	—	55
Metaleurop	54,90	53,50	− 2,55	4
Metrologie Inter.	14	14,25	+ 1,78	—
Michelin	253	252,80	− 0,07	2,75
Moulinex	95,50	95,20	− 0,31	4
Nord-Est	127,70	128	+ 0,23	5,58
Nordon (Ny)	321	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	635	626	− 1,41	5,40
OLIPAR	94,50	90	− 4,76	[illegible]
Paribas	327	326,10	− 0,27	12
Pathe	1380	1379	− 0,07	[illegible]
Pechiney	214,60	213	− 0,74	3,30
Pernod-Ricard	283,10	285	+ 0,67	4
Peugeot	588	588	—	5
Pinault-Prin.Red.	1890	1893	+ 0,15	24,50
Plastic-Omn.(Ly)	476,50	475	− 0,31	7,50
Primagaz	565	556	− 1,59	7,60
Promodes	1401	1394	− 0,49	12
Publicis	450	440	− 2,22	4
Remy Cointreau	130	129	− 0,76	4,60
Renault	123,30	122,20	− 0,89	3,50
Rexel	1440	1445	+ 0,34	14,50
Rhone Poulenc A	143,30	142,60	− 0,48	3
Rochette (La)	25	25	—	1,28
Roussel Uclaf	1195	[illegible]	—	15,50
Rue Imperiale(Ly)	4600	4650	+ 1,08	108
Sade (Ny)	184,50	183,50	− 0,54	12,50
Sagem SA	3020	3025	+ 0,16	24,50
Saint-Gobain	700	699	− 0,14	16,50
Saint-Louis	1271	1265	− 0,47	[illegible]
Salomon (Ly)	4540	[illegible]	—	55
Salvepar (Ny)	393	386,20	− 1,73	18
Sanofi	446,90	445	− 0,42	6,30
Sat	1669	1665	− 0,23	29
Saupiquet (Ns)	728	[illegible]	—	10
Schneider SA	248,70	247,50	− 0,48	4
SCOR	200	200	—	5
S.E.B.	960	955	− 0,52	18,20
Sefimeg	389	389	—	14,20
SEITA	209	208,20	− 0,38	5,72
Selectibanque	76,20	78,90	+ 3,54	8
SFIM	1070	1076	+ 0,56	30
SGE	89,45	88	− 1,62	5
Sidel	303,50	302	− 0,49	16,60
Simco	438,90	438,10	− 0,18	20,36
S.I.T.A	1114	1122	+ 0,71	11
Skis Rossignol	139	140	+ 0,71	30
Sligos	453	460	+ 1,54	9
Societe Generale	567	563	− 0,70	16
Sodexho	2515	2525	+ 0,39	22
Sommer-Allibert	147,50	148	+ 0,33	18
Sophia	186,30	188,50	+ 1,18	12,25
Spir Communication	470,10	489,90	+ 4,21	14,80
Strafor Facom	395,10	397	+ 0,48	5
Suez	206,60	[illegible]	+ 0,04	8,20
Synthelabo	430	[illegible]	− 0,69	4,34
Technip	480	[illegible]	− 0,04	9
Thomson-CSF	161,10	161	− 0,06	2,50
Total	410,30	[illegible]	—	8,78
UAP	108	[illegible]	− 0,63	3
UFB Locabail	464	[illegible]	—	10
UGC DA (M)	240	240	—	3,54
UIC	44	42	− 4,54	25
UIF	419	420	+ 0,23	22
UIS	165	165	—	14,79
Unibail	514	514	—	28
Union Assur.Fdal	614	608	− 0,97	16
Usinor Sacilor	79,60	79,60	—	4
Valeo	286,40	286	− 0,13	2,70
Vallourec	241,50	241,10	− 0,16	5
Via Banque	139	138,20	− 0,57	12
Worms & Cie	260	262,50	+ 0,96	8
Zodiac ex.dt divid	1314	1320	+ 0,45	9
Elf Gabon	1135	1135	—	85,39

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	294,90	292,80	− 0,71	4,12
Adecco S.A.	1476	1475	− 0,06	—
Adidas AG #	480	487,90	+ 1,64	0,62
American Express	248	247,30	− 0,28	0,97
Anglo American #	329	330	+ 0,30	5,10
Amgold #	446	—	—	5,20
Arjo Wiggins App.	13,90	13,70	− 1,43	0,29
A.T.T. #	205,40	205,10	− 0,14	1,42
Banco Santander #	269,50	273	+ 1,29	2,10
Barrick Gold #	135,10	135,80	+ 0,51	0,27
B.A.S.F. #	169,40	168,70	− 0,41	34,59
Bayer #	198,70	198	− 0,35	37
Blenheim Group	35,45	38,60	+ 8,88	0,55
Cordiant PLC	9	9,05	+ 0,55	—
Crown Cork ord.	242	—	—	1,88
Crown Cork PF CV	237,20	—	—	2,03
Daimler Benz #	287,50	—	—	28,32
De Beers #	167,50	167,10	− 0,23	1,34
Deutsche Bank #	240,10	240,10	—	4,45
Dresdner Bank #	134,30	133,90	− 0,29	3,34
Driefontein #	61	62	+ 1,63	1,09
Du Pont Nemours #	482	476,60	− 1,12	2,45
Eastman Kodak #	405	389	− 3,95	1,72
East Rand #	2,67	2,66	− 0,37	0,10
Echo Bay Mines #	46,30	45,40	− 1,94	0,14
Electrolux #	303	—	—	5,76
Ericsson #	133	132	− 0,75	0,94
Exxon Corp. #	456,40	453,90	− 0,63	3,40
Ford Motor #	161,70	164,40	+ 1,66	1,66
Freegold #	50,30	50,20	− 0,19	1,27
Gencor Limited #	18,50	18,40	− 0,54	0,20
General Elect. #	484	486	+ 0,41	2
General Motors #	256,50	253,10	− 1,32	1,72
Gle Belgique #	400,20	—	—	14,31
Grd Metropolitan	38,50	—	—	0,45
Guinness Plc #	36,20	36,20	—	0,85
Hanson Plc	7,25	7,05	− 2,75	0,23
Harmony Gold #	43,60	43,50	− 0,22	0,47
Hitachi #	48,75	48,55	− 0,41	0,21
Hoechst #	197,80	198	+ 0,10	32,13
I.B.M #	659	660	+ 0,15	1,49
I.C.I #	69,70	—	—	1
Ito Yokado #	279,40	275	− 1,57	0,63
Matsushita #	85,75	86	+ 0,29	0,24
Mc Donald's #	239,10	240,10	+ 0,41	0,32
Merck and Co #	368	363,10	− 1,33	1,75
Mitsubishi Corp.#	61,95	—	—	0,15
Mobil Corporat.#	617	616	− 0,16	4,25
Morgan J.P. #	453,50	—	—	3,54
Nestle SA Nom. #	5840	5780	− 1,02	70,80
Nipp. MeatPacker #	69,20	—	—	0,62
Nokia A	238	237,80	− 0,08	3,18
Norsk Hydro #	244,90	246	+ 0,44	4
Petrofina #	1585	—	—	43,45
Philip Morris #	483,80	482	− 0,37	5,23
Philips N.V #	185,80	185,80	—	3,64
Placer Dome Inc #	123,80	124	+ 0,16	0,29
Procter Gamble #	516	—	—	1,94
Quilmes	312	314,90	+ 0,92	10,07
Randfontein #	32,80	—	—	0,85
Rhone Poul.Rorer #	387	383	− 1,03	1,36
Royal Dutch #	836	836	—	9,73
R T Z #	79,15	79	− 0,18	1,01
Sega Enterprises	223,10	—	—	0,59
Saint-Helena #	33	—	—	1,40
Schlumberger #	466,10	467	+ 0,19	1,90
SGS Thomson Micro.	232	236,90	+ 2,11	—
Shell Transport #	81,90	82,65	+ 0,91	1,62
Siemens #	272,10	270,10	− 0,73	32,52
Sony Corp. #	326	325,50	− 0,15	0,99
Sumitomo Bank #	91,30	90,70	− 0,65	0,16
T.D.K #	318,20	316,80	− 0,43	0,99
Telefonica #	99	98	− 1,01	1,40
Toshiba #	34,95	35,10	+ 0,42	0,19
Unilever #	822	814	− 0,97	10,57
United Technol. #	627	630	+ 0,47	2,37
Vaal Reefs #	440	—	—	11,43
Volkswagen A.G #	1980	—	—	14,86
Volvo (act.B) #	111,40	110	− 1,25	2,16
Western Deep #	169,10	169,60	+ 0,29	3,69
Yamanouchi #	108	108	—	0,35
Zambia Copper	5,80	5,80	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10 h 15
MARDI 8 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,41	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,15	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,75	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	117	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,81	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,66	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	118,33	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,49	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,42	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	121,30	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	—	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	116,90	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,77	[illegible]
Finansder 9%91-06#	120,85	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	115,55	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	103,20	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	107,03	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	102,16	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	109,19	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,77	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,63	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,59	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,69	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,15	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,57	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,40	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	949,50	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	◆	150	150
Bains C.Monaco		520	510
B.N.P.Intercont.		438	438
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	◆	351,40	351,40
Champex (Ny)	◆	16,50	16,50
CIC Un.Euro.CIP		377	368
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	1870	1870
Concorde-Ass Risq	◆	870	870
Darblay	◆	475	475
Didot Bottin	◆	841	841
Eaux Bassin Vichy	◆	3405	3405
Ecia		606	604
Ent.Mag. Paris	◆	1100	1100
Fidei		31,20	31,70
Finalens	◆	350	350
F.I.P.P.	◆	109,50	109,50
Fonciere (Cie)	◆	505	505
Fonciere Euris	◆	216	216
Foncina #	◆	420	420
France I.A.R.D.	◆	1006	1221 d
France S.A.		1270	1250
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Genefim	◆	136	136
Gevelot	◆	935	935
G.T.I (Transport)	◆	293	293
Immobail	◆	106	106
Immobanque		560	560
Lucia	◆	58	58
Monoprix	◆	168,30	168,30
Metal Deploye	◆	402	402
Mors #	◆	8,70	8,70
Navigation (Nle)	◆	70	70
Paluel-Marmont	◆	225,10	225,10
Exa.Clairefont(Ny)	◆	1198	1198
Parfinance	◆	236	236
Paris Orleans	◆	252	252
Piper Heidsieck	◆	1720	1720
Promodes (CI)	◆	915	915
PSB Industries Ly		310	310
Rougier #	◆	362,30	362,30
Saga	◆	90	90
Salins du Midi		420	425
Silic		689	694
S.I.P.H.	◆	219,70	198,40 o
Sofal	◆	53	53
Sofragi	◆	3963	3963
Sovabail	◆	230,60	230,60
Taittinger		1540	1467
Tour Eiffel	◆	270	270
Vicat		397	400

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10 h 15
MARDI 8 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	50	[illegible]
AFE #		518	[illegible]
Aigle #	◆	160	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	132,90	[illegible]
Altran Techno. #		1427	[illegible]
Montaignes P.Gest.	◆	730	[illegible]
Assystem #		397,90	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	550	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	◆	229,10	[illegible]
Bque Vernes	◆	197,50	[illegible]
Beneteau #	◆	554	[illegible]
B I M P	◆	54	[illegible]
Boiron (Ly) #		589	[illegible]
Boisset (Ly)#	◆	252,90	[illegible]
But S.A.		333,90	[illegible]
Cardif SA		710	[illegible]
C.E.E #	◆	210	[illegible]
CEGEP #	◆	250	350
Cermex # (Ly)	◆	338	338
CFPI #		224	224
Change Bourse (M)		271	275
Christ.Dalloz #	◆	1502	1502
CNIM CA#		170	171
Codetour	◆	299	299
Comp.Euro.Tele-CET	◆	419,90	419,90
Confiandey S.A.	◆	255	255
C.A.Haute Normand.	◆	347	347
C.A. Paris IDF		790	785
C.A.Ille & Vilaine		343,70	343,50
C.A.Morbihan (Ns)	◆	326,40	326,40
C.A.du Nord (Li)		529	529
C.A. Oise CCI	◆	268,10	268,10
Creeks	◆	32,90	32,90
Devanlay	◆	490	490
Devernois (Ly)	◆	440	440
Ducros Serv.Rapide	◆	66	66
Ecco Trav.Tempo Ly		440	440
Europ.Extinc.(Ly)#		292,90	296
Europ Propulsion		497	499
Expand s.a	◆	315	315
Factorem	◆	656	656
Faiveley #		312	309
Finacor		93	[illegible]
Fininfo	◆	537	537
Fructivie		608	608
Gautier France #		270	270
Gel 2000		52	52
GFI Industries #		615	620
Girodet (Ly) #	◆	34	34
GLM S.A.	◆	330	330
Grandoptic.Photo #		755	760
Gpe Guillin # Ly		145,50	[illegible]
Kindy #		149,90	149
Guerbet		275	275
Hermes internat.1 #		1315	1311
Hurel Dubois	◆	450	458
ICBT Groupe #	◆	208,90	208,90
I.C.C.	◆	136	136
Idianova	◆	75,40	75,40
Int. Computer	◆	106,30	117,10
IPBM	◆	83	83
M6-Metropole TV		450	449,50
Manitou #	◆	557	557
Manutan	◆	400	400
Marie Brizard		905	870
Maxi-Livres/Profr.		225	225
Mecelec (Ly)	◆	78,85	78,85
MGI Coutier		231	231
Monneret Jouet Ly#	◆	84	84
Naf-Naf #		46	46,75
NSC Schlum. Ny	◆	646	646
Onet #	◆	882	882
Paul Predault #		168	167
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #	◆	88,70	88,20
Pochet		830	825
Poujoulat Ets (Ns)	◆	230	230
Radiall #		510	520
Rallye(Cathiard)Ly		202,90	205
Reydel Indust.Li		1000	993
Robertet #		1162	1172
Rouleau-Guichard	◆	335	335
Securidev #		75,50	75,50
Smoby (Ly)#	◆	525	525
Sofco (Ly)	◆	85	85
Sofibus	◆	358	358
Sogepag #	◆	132,20	132,20
Sogeparc (Fin)		678	679
Sopra		296	292
Steph.Kelian #	◆	75	75
Sylea		535	535
Teisseire-France	◆	181,10	181,10
TF1-1		575	577
Thermador Hold(Ly)		272	271
Trouvay Cauvin #		70	70
Unilog		468	489
Union Fin.France		611	610
Viel et Cie #		117,90	117
Vilmorin et Cie #		450	460
Virbac		580	578

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 10 h 15
MARDI 8 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	118	118
Coil		229	231
Electronique D2		476	476
FDM Pharma n.		199	199,90
Genset		275	275
High Co.		230	230
Infonie		185	185
Joliez-Regol		99,55	99,55
Mille Amis		97	97,50
Picogiga		163	162
Proxidis		53,50	53,40
Stelax	◆	4,65	4,65

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 10 h 15
MARDI 8 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl	◆	735	735
Crédit Gén.Ind.	◆	29	29
Générale Occidentale	◆	67	67
Mumm	◆	1380	1380
Sema Group. SA	◆	750	750
Sté lecteurs du Monde	◆	131	131

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 7 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	122,61	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2458,24	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9541,81	[illegible]
Arbitr. Première	9424,35	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17502,44	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	864740	[illegible]
Natio Court Terme	13891	[illegible]
Natio Court Terme2	377252	[illegible]
Natio Epargne	2224,59	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16199,39	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2414,63	[illegible]
Natio Ep. Obligations	222,18	[illegible]
Natio Epargne Retraite	138,92	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10898,84	[illegible]
Natio Epargne Valeur	569,83	[illegible]
Natio France Index	1166,30	[illegible]
Natio Immobilier	1212,71	[illegible]
Natio Inter	1913,31	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5386,19	[illegible]
Natio Opportunités	158,05	[illegible]
Natio Patrimoine	1535,30	[illegible]
Natio Perspectives	1276,85	[illegible]
Natio Placements C/D	77218,94	[illegible]
Natio Revenus	1112,71	[illegible]
Natio Sécurité	11704,15	[illegible]
Natio Valeurs	1080,33	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	90322,71	[illegible]
Oblig. tres caté.	244,85	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	667,32	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	893,55	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2245,42	[illegible]
Patrimoine Retraite C	303,49	[illegible]
Sicav Associations C	2382,96	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19212,85	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18715,44	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	218,94	[illegible]
Ecur. Capicourt C	226,04	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	234,40	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D	10380	[illegible]
Ecur. Expansion C	81020,98	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2938,96	[illegible]
Ecur. Investis. D	179,15	[illegible]
Ecur. Monépremière	11081,01	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D	12804,85	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	314,94	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	2006,14	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	195,62	[illegible]
Géoptim C	12108,96	[illegible]
Géoptim D	11784,39	[illegible]
Horizon C	1766,22	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	101,67	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11598,17	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11671,50	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12434,01	[illegible]
CNCA (CRÉDIT AGRICOLE)		
Amplia ◇	117161,13	[illegible]
Atout Amérique	143,60	[illegible]
Atout Asie	100,47	[illegible]
Atout Futur C	613,01	[illegible]
Atout Futur D	584,76	[illegible]
Coexis	1880,21	[illegible]
Dieze	1912,81	[illegible]
Elicash ◇	929196,04	[illegible]
Epargne-Unie	172,14	[illegible]
Eurodyn	1919,13	[illegible]
Indicia ◆	1297,56	[illegible]
Moné.JC ◇	11717,12	[illegible]
Moné.JD ◇	11717,12	[illegible]
Oblifutur	515,94	[illegible]
Oraction	1730,63	[illegible]
Revenu-Vert	1224,04	[illegible]
Sévéa ◆	108,20	[illegible]
Synthésis	16856,93	[illegible]
Uni Foncier	1227,24	[illegible]
Uni France	679,63	[illegible]
Uni Garantie C	1787,47	[illegible]
Uni Garantie D	1453,34	[illegible]
Uni-Régions	1554,27	[illegible]
Univar C ◇	303,68	[illegible]
Univar D ◇	297,90	[illegible]
Univers Actions	191,37	[illegible]
Univers-Obligations	225,88	221,67
CIC BANQUES		
Francic	572,82	556,14
Francic Pierre	117,07	113,66
Francic Régions	1621,65	1574,42
CIC PARIS		
Cicamonde	1323,08	1284,54
Converticic	360,16	354,84
Ecocic	1471,74	1428,87
Oblicic Mondial	3444,15	3393,25
Oblicic Régions	1172,90	1155,57
Rentacic	167,81	165,33
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1355,07	1341,65
Lion 20000	16866,11	16866,11
Lion Association	11449,32	11449,32
Lion Plus	1474,37	1445,46
Lion Trésor	2429,72	2405,66
Oblifion	1893,93	1875,18
Sicav 5000	594,51	582,85
Slivafrance	998,13	978,56
Slivam	491,81	482,17
Slivarente	234,59	229,99
Slivinter	610,89	598,91
Trilion	5268,09	5200,48
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2138,63	2096,70
Créd.Mut.Act.France	127,51	124,10
Créd.Mut.Ep.Cour.T ◆	884,74	884,74
Créd.Mut.Ep.Ind. C	108,11	105,22
Créd.Mut.Ep.J	22541,53	22541,53
Créd.Mut.Ep.long.T	241,16	234,71
Créd.Mut.Ep.Monde	1265	1231,14
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1783,84	1748,86
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1107,34	1085,65
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	709,82	679,25
Saint-Honoré Capital	18706,45	18161,60
St-Honoré March. Emer.	662,31	633,79
St-Honoré Pacifique	758,75	726,08
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1803,31	1803,31
Stratégie Actions	974,77	937,28
Stratégie Rendement	1849,56	1791,34
LA POSTE		
Amplitude Monde C	822,70	802,63
Amplitude Monde D	801,45	781,90
Amplitude Europe C/D	117,56	114,69
Elancie D	136,40	133,07
Emergence Poste D	113,91	111,13
Géobilys C	636,53	627,12
Géobilys D	607,53	598,55
Intensys C	115,44	115,27
Intensys D	110,54	110,37
Latitude C	145,79	145,79
Latitude D	137,16	137,16
Oblitys D	600,88	592
Plénitude D	162,67	158,70
Poste Gestion C	43632,60	43632,60
Revenus Trimestr. D	5330,81	5278,03
Solstice D	2355,44	2349,57
Thésora C	941,42	932,10
Thésora D	856,91	848,43
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37286,97	37286,97
Actimonétaire D	31735,66	31735,66
Cadence 1 D	1084,35	1073,61
Cadence 2 D	1071,46	1060,87
Cadence 3 D	1059,29	1048,80
Capimonétaire C	403,55	403,15
Capimonétaire D	374,95	374,58
Sogeoblig C	8756,14	8669,45
Interoblig C	6661,73	6615,57
Intersélection France D	594,89	583,23
S.G. France opport. C	1688,05	1654,95
S.G. France opport. D	1627,85	1595,93
Sogenfrance C ◆	1510,64	1481,02
Sogenfrance D ◆	1394,15	1366,81
Sogépargne D	320,60	317,48
Soginter C	1835,11	1799,13
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1183,97	1160,75
Sogeliance D ◆	1655,12	1638,73
Sogenfrance Tempo D ◆	147,65	147,65

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

MUSÉOGRAPHIE **Le président de la République, Jacques Chirac, a annoncé, lundi 7 octobre, lors d'un comité interministériel la création d'un Musée des civilisations et des arts premiers, placé sous la double tutelle des ministères de la culture et de l'éducation nationale. ● AU TROCADÉRO, l'aile Passy accueillera le futur établissement public, qui occupera les espaces dévolus aux actuels Musées de la marine et de l'homme. ● CE PROJET, préparé par la commission Friedmann, est contesté par Henry de Lumley, directeur du Muséum national d'histoire naturelle (*Le Monde* daté 15-16 septembre). ● LES ETHNOLOGUES, derrière Claude Lévi-Strauss et Bernard Dupaigne, semblent suivre le président de la République, inspiré par Jacques Kerchache, connaisseur des arts dits primitifs. Cette importante opération devrait coûter 1 milliard de francs.** ***(Lire aussi notre éditorial page 14.)***

Le président de la République lance le Musée des arts premiers

Un nouvel établissement regroupera à Paris, au Trocadéro, le Musée des arts africains et océaniens et le Musée de l'homme, entraînant le déménagement du Musée de la marine. La conception de ce projet suscite de vives polémiques

JACQUES CHIRAC aime les arts non occidentaux. Les civilisations orientales, chinoise ou japonaise, ont sa faveur. Il est, paraît-il, un collectionneur avisé dans ce domaine. Les arts dits primitifs ne lui sont pas non plus étrangers. En 1994, lors de l'exposition « Taïnos » au Petit Palais, il avait fait un brillant exposé *devant les caméras de la télévision* sur les sculptures façonnées par ce peuple caraïbe anéanti par les conquérants espagnols au XVIe siècle. Le commissaire de l'exposition était Jacques Kerchache, ancien marchand, collectionneur et un des bons connaisseurs de ces « primitifs ». Il est le coauteur (avec Lucien Stephan et Jean-Louis Paudrat) d'une somme sur l'art africain (aux éditions Mazenod-Citadelle).

Depuis quelques années, Kerchache bataille ferme pour faire entrer ces « laissés-pour-compte » de l'art au Louvre, aux côtés de la Joconde et de la Vénus de Milo. Les conservateurs du « *plus grand musée du monde* » ont toujours refusé cette idée, en indiquant d'ailleurs que l'Asie est dans ses propres murs à Guimet et qu'elle s'en porte fort bien. L'Afrique, l'Océanie et l'Amérique sont bien moins loties, il est vrai. Les arts de ces continents sont présentés dans deux établissements disparates, le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO), à la porte Dorée, et le Musée de l'homme, au Trocadéro. Le premier relève du ministère de la culture et le second de l'éducation nationale. Tous deux, financièrement fort démunis, se plaignent d'être abandonnés de leur tutelle.

Jacques Kerchache a convaincu le président de la République de l'urgence d'une grande institution destinée à exalter ces civilisations négligées. Une commission a donc été diligentée par l'Elysée pour réfléchir au moyen de mettre en œuvre ce projet, qui devrait être la grande entreprise du septennat. La commission, pilotée par Jacques Friedmann, président de l'UAP, a accouché d'un rapport qui propose quelques axes pour le futur Musée *de l'homme*, des arts et des civilisations voulu par Jacques Chirac (*le Monde* daté 15-16 septembre).

Après trois semaines de réflexion, le président de la République a annoncé, lundi 7 octobre, la création du futur établissement, qui regroupera, au Trocadéro, à l'emplacement du Musée de l'homme et du Musée de la marine, les collections du MAAO et du département d'ethnologie du Musée de l'homme. Il aura également sa « vitrine » au Louvre. Cette annonce ne désarme pas les adversaires du projet. Du côté du Louvre, on fait savoir que la « *vitrine* » ne pourrait être que « *provisoire* », le temps des travaux du nouveau musée.

LA FRONDE DES ETHNOLOGUES

Henry de Lumley, *directeur du* Muséum d'histoire naturelle, dont dépendent les trois laboratoires (anthropologie, préhistoire, ethnologie) qui constituent le Musée de l'homme, est beaucoup plus radical. Il a fait partie de la commission Friedmann, ce qui ne l'a pas empêché d'élaborer un contre-projet, de croiser le fer avec Jacques Kerchache *et de rameuter autour de lui* une partie de la communauté scientifique. Les 3 et 4 octobre, deux motions votées par le conseil d'administration et le conseil scientifique du Muséum ont conforté les propositions de son directeur : « *L'homme et la nature sont inséparables*, indique l'un des textes. *En dissociant l'ethnologie du reste du muséum, on porte atteinte à ce principe de base et à l'intégrité de l'établissement.* »

Cette belle unanimité est mise à mal par le laboratoire d'ethnologie, situé au cœur du problème, puisqu'il possède l'essentiel des collections qui seront désormais exposées dans le nouvel établissement. Les ethnologues s'alignent en effet derrière la proposition de synthèse contenue dans le rapport Friedmann. Le 24 septembre, les membres de ce laboratoire se sont exprimés à bulletin secret. Par douze voix contre deux (et deux abstentions), ils ont « *demandé à pouvoir participer aux négociations, afin de réfléchir à la finalité du futur musée* ».

C'est une victoire pour Bernard Dupaigne, directeur de ce laboratoire et adversaire résolu des projets d'Henry de Lumley. « *Ceux-ci ne m'ont pas été soumis, pas plus qu'à aucun membre de mon laboratoire*, se plaint Bernard Dupaigne. *Il s'agit de propositions à court terme, incohérentes, inapplicables, contraires aux statuts du Musée de l'homme.* » Querelles personnelles ? Sans doute. Les deux hommes ne s'apprécient guère : « *Le directeur du Muséum m'a exclu, depuis août 1994, de toutes les réunions consacrées à la rénovation de l'établissement*, indique l'ethnologue. *Le règne d'Henry de Lumley se caractérise par la pensée solitaire, le refus de tout dialogue et l'exigence de la soumission immédiate.* »

Il s'agit aussi d'un problème de fond. Pour Bernard Dupaigne, la tutelle du Muséum d'histoire naturelle est d'autant plus lourde qu'il y a une incompréhension et une totale divergence de vue entre anthropologues et préhistoriens, d'une part, et ethnologues, de l'autre : « *Pour eux, les objets ne sont là qu'à titre d'illustration. Pour nous, ils ont en eux-mêmes une importance capitale. Y compris esthétique. Cet intérêt est parfaitement compatible avec la recherche.* » Ces ethnologues sont donc prêts à explorer la solution Kerchache. Ils y voient par ailleurs le moyen de travailler avec un vrai budget (le Musée de l'homme fonctionne aujourd'hui avec 5,5 millions de francs de ressources propres et 500 000 francs de subventions) et la possibilité d'enrayer la chute des visiteurs de leur établissement : 350 000 en 1985, 175 000 en 1995.

E. de R.

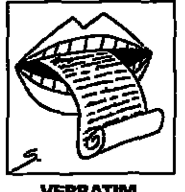
Masque frontal des Indiens Tsiham (Colombie-Britannique, XIXe siècle). (© MNHN.)

Un projet de 1 milliard de francs

Le nouveau musée, outre son antenne du Louvre (quelque 1 200 m²), occupera l'ensemble de l'aile Passy du palais du Trocadéro (31 000 m²), qui loge actuellement les Musées de l'homme et de la marine. Ce dernier devra déménager. Plus de 8 000 m² de réserves enterrées sont à créer. Le fond du futur établissement sera constitué à partir de 250 000 pièces du département d'ethnologie du Musée de l'homme et des 24 000 objets du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie. Les travaux nécessaires au Trocadéro sont évalués à 800 millions de francs, plus 200 millions de francs pour le déménagement du Musée de la marine. L'ouverture de l'antenne du Louvre (30 millions de francs supplémentaires) est prévue pour la fin de 1999 et celle du Trocadéro rénové pour la fin de 2002.

« Une synthèse judicieuse »

CLAUDE LÉVI-STRAUSS, président d'honneur de la commission Friedmann, a fait parvenir à son responsable, une lettre où il explique notamment :



VERBATIM

« (...) *La proposition de synthèse élaborée par la commission paraît judicieuse. Elle tient compte de l'évolution du monde depuis que fut créé le musée de l'Homme. Un musée d'ethnographie ne peut plus, comme à cette époque, offrir une image authentique de la vie des sociétés les plus différentes de la nôtre. A quelques exceptions près, qui ne dureront pas, les sociétés sont progressivement intégrées à la politique et à l'économie mondiales. Quand je revois les objets que j'ai recueillis sur le terrain entre 1935 et 1938 – et c'est aussi vrai des autres –, je sais bien que leur intérêt est devenu soit documentaire, soit aussi ou surtout esthétique. Sous le premier aspect, ils relèvent du laboratoire et de la galerie d'étude ; sous le second, du grand musée des arts et des civilisations que les Musées de France appellent de leurs vœux.*

» *En maintenant à ses côtés les laboratoires d'anthropologie physique et de préhistoire, la commission se montre néanmoins respectueuse de l'esprit du musée de l'Homme* (...) *que des expositions temporaires* (...) *permettront de perpétuer et d'illustrer.*

» *La commission se montre également consciente que des problèmes subsistent. Ainsi le caractère définitif ou provisoire de l'antenne du Louvre – sur ce point, je partage pleinement les vues de Mme Cachin et de M. Rosenberg* [directrice des Musées de France et directeur du Louvre, ils penchent tous deux pour une installation provisoire] – *et la place qui sera faite dans le palais de Chaillot aux expositions des deux laboratoires du Muséum. Ces expositions risquent d'être en discordance avec celles du musée, par le manque d'objets pour l'anthropologie physique devenue aujourd'hui génétique des populations, par leur monotonie pour la préhistoire (bien que des objets de ce type soient certainement des œuvres d'art* [...]). *Elles seront plutôt du style Palais de la découverte.* (...)

» *Enfin, j'incline à penser qu'à une époque où l'Europe est dans tous les esprits, l'ethnographie européenne serait mieux à sa place auprès du Musée des arts et traditions populaires* (...). »

Jacques Kerchache, inspirateur du nouveau musée

« Les Africains et les Amérindiens seraient-ils si différents de nous ? »

« Pourquoi récuser la présentation des collections du Musée de l'homme où les objets sont présentés dans leur contexte ?

– Y a-t-il besoin d'un contexte pour les œuvres exposées au Louvre ? La production artistique occidentale est présentée dans nos musées sans qu'on ait besoin d'évoquer le bagage génétique de leurs auteurs ou de rappeler les mœurs et coutumes des pays dont elle est issue. Les hommes nés sur le continent africain ou dans les îles du Pacifique seraient-ils si différents de nous qu'ils mériteraient de recevoir un traitement radicalement opposé ?

– Votre projet ne revient-il pas à démanteler les trois laboratoires qui constituent le Musée de l'homme ?

– Il consiste d'abord à rassembler en un même lieu les collections du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie avec celles du département d'ethnologie du Musée de l'homme. Les collections du département de préhistoire et d'anthropologie génétique seront sans doute séparées des premières, mais elles bénéficieront, sur place, de surfaces et d'instruments de travail comme elles n'en ont jamais eu. Cet établissement, qui ne sera pas un « musée de beaux-arts », au sens traditionnel du terme, servira aussi à l'enseignement et à la formation. Ses réserves devront être ouvertes aux chercheurs et aux étudiants.

– Quels seront les principes de la muséographie ?

– Les objets ou séries d'objets seront présentés par zone géographique, puis regroupés thématiquement autour d'un même sujet. Il existera bien sûr des thèmes transversaux. On tâchera de montrer comment un artiste a proposé, à travers une démarche artistique souvent originale, une identité à son groupe. Une iconographie – gravures ou photos – et un texte synthétique apporteront un éclairage supplémentaire aux visiteurs. A côté du grand art, l'art au quotidien et l'art populaire ne seront pas oubliés. Par ailleurs, le cinéma avec une programmation renouvelée et la musique avec la création d'un véritable salon de musique seront des points forts de ce nouvel établissement.

– Quel sera le sort des collections européennes ?

– Il faut les remettre dans le circuit. Mais n'est-ce pas l'occasion, comme le suggère Claude Lévi-Strauss, de créer quelque chose avec le Musée des arts et traditions populaires ? Isoler les collections françaises du reste de l'Europe est un peu dérisoire aujourd'hui.

– On vous reproche de vous tailler un établissement sur mesure...

– Je n'ai pas la moindre ambition d'être à la tête de ce futur musée. Aux yeux de certains, mon péché originel est d'avoir été un marchand d'art. Je n'ai pas à rougir une seconde de ce passé dont je suis plutôt fier. L'expérience que j'ai ainsi acquise m'est précieuse. J'ai pris des risques. Tout le monde ne peut en dire autant. Les attaques dont je fais parfois l'objet, et qui mettent en cause mon honnêteté, relèvent de la pure diffamation. Ces mauvaises querelles masquent de banals enjeux de pouvoir. Et on oublie que la création de ce musée, c'est aussi une forme de lutte contre la discrimination. »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

Henry de Lumley, directeur du Muséum national d'histoire naturelle

« L'ambition de Buffon est plus que jamais d'actualité »

« Vous prônez une non-séparation des trois départements du Musée de l'homme (préhistoire, anthropologie biologique, ethnologie). Pourquoi ?

– Le Musée de l'homme a toujours été un centre interdisciplinaire. Sans pour autant conférer à sa démarche un caractère impérialiste et universel, le Muséum défend sa propre identité : le Musée de l'homme constitue un témoignage et un outil irremplaçable, pour transmettre et développer une tradition qui appréhende l'homme dans sa totalité biologique, sociale et culturelle. Telle était d'ailleurs, dès le XVIIIe siècle, l'ambition de Buffon, qui donna ses fondations naturalistes et humanistes à l'anthropologie française.

– N'est-ce pas une position passéiste ?

– Elle me paraît au contraire de pleine actualité. Aujourd'hui, les débats sur la place de l'homme dans la nature, sur les relations qui l'unissent à cette nature selon les sociétés, occupent plus que jamais le devant de la scène. Dans le même temps, l'universalité du fait culturel est devenue une donnée fondamentale de la vie des individus et des sociétés humaines. Il paraît donc paradoxal de remettre en question l'établissement qui, depuis trois siècles, étudie tous les aspects des sciences de l'homme.

» Sa transformation en musée d'art et de civilisations, marginalisant l'anthropologie biologique et la préhistoire, relève d'un contresens. Le Musée de l'homme doit garder son intégrité.

– Vous vous élevez contre une présentation purement « esthétisante » des collections ethnologiques. Pourquoi ?

– Séparer ces objets de leur contexte, n'est-ce pas refuser au public la possibilité de les découvrir dans ce qui fait toute leur valeur ? N'est-ce pas le priver d'un partage culturel plus complet conjuguant l'art avec ses racines, faites de pratiques religieuses et de modes de vie ? C'est précisément parce que le Musée de l'homme associe recherche scientifique et présentation de ses collections qu'il est le mieux placé pour rendre accessibles les arts *premiers au non-initié*.

– En quoi consiste votre propre projet muséographique ?

– Sa vocation est de donner quelques réponses – et de prolonger les questionnements – aux trois points fondamentaux qu'étudient les laboratoires du musée : d'où vient l'homme ? Qui est-il, et quelle est sa place dans la diversité du vivant ? Comment vit-il en communauté, et quelles sont ses productions matérielles ?

» Cette exposition s'organiserait autour de trois axes : les principaux repères de la préhistoire mondiale ; la diffusion des *peuplements* sur la terre ; enfin, la connaissance de l'homme par l'homme, et l'histoire de la mise en contact des cultures, de la Renaissance à la décolonisation.

» L'idée est ainsi de créer un grand musée de la vie, tourné vers l'avenir, qui enseignerait à tous le respect des civilisations et des identités culturelles, dans toute leur diversité. Par sa charge symbolique, ce projet va bien au-delà du seul Musée de l'homme. Il implique une volonté politique, philosophique, d'ouverture et de tolérance. »

Propos recueillis par Catherine Vincent

Aux championnats du monde de Lugano, le cyclisme suisse espère mettre un terme à quarante-cinq ans de disette

La récente victoire du trio Zülle-Dufaux-Rominger dans le Tour d'Espagne est porteuse d'espoirs

Mercredi 9 octobre a lieu à Lugano (Suisse) le *contre-la-montre* dames, première épreuve des championnats du monde cyclistes. Les meilleurs coureurs doivent s'affronter jusqu'au dimanche 13 octobre, date de la course en ligne de 252 kilomètres. Une épreuve où les coureurs suisses espèrent mettre fin à une longue période d'absence des palmarès. En terminant au trois premières places du Tour d'Espagne, Alex Zülle, Laurent Dufaux et Tony Rominger ont fait naître des rêves chez les amoureux du vélo de la Confédération.

ALEX ZÜLLE, Laurent Dufaux et Tony Rominger ont réussi l'exploit : faire parler de la Suisse. En terminant aux trois premières places du Tour d'Espagne, qui s'est achevé le 29 septembre à Madrid, le trio a percé au grand jour un des secrets les mieux gardés dans la Confédération helvétique : son cyclisme. Depuis le temps que ces trois-là courent sous pavillon étranger, manient les langues aussi aisément que le braquet, on avait fini par oublier leur passeport. Ils figuraient jusque-là une bande de mercenaires plus ou moins apatrides, roulant pour eux et eux seuls.

Bien avant un arrêt Bosman qui ne les concerne a priori pas, ces coureurs si peu neutres dans le peloton ont fait de l'Europe leur patrie. Tony Rominger, Beat Zberg et Mauro Gianetti appartiennent à des formations italiennes ; Laurent Dufaux et Fabian Jeker roulent français ; Alex Zülle a fait toute sa carrière professionnelle en Espagne. Il a fallu l'organisation des championnats du monde à Lugano, du 9 au 13 octobre, pour faire naître une étincelle de chauvinisme.

« Quand la chance passe aussi près de chez vous... », dira Tony Rominger, qui voit là une occasion d'accrocher à son palmarès un des rares titres qui lui fassent encore défaut. Le Tessinois Mauro Gianetti ne saurait mieux définir ce rendez-vous mondial qui se déroule devant sa porte. Mais le Romand Pascal Richard n'a pas trouvé de motivations particulières à cette course perdue dans une vallée lointaine. Le champion olympique d'Atlanta, qui quittera cette année une équipe italienne pour une formation française, Casino, a déclaré forfait, s'estimant trop fatigué.

BUDGETS ÉTIQUES

C'est que ces hommes-là ont sans doute l'impression de ne pas devoir grand-chose à leur pays d'origine. La Suisse, qui possédait au début de l'année cinq coureurs dans les vingt-cinq meilleurs du classement de l'Union cycliste internationale, ne dispose plus depuis longtemps d'une équipe de haut niveau.

La dernière, Helvetia, s'est arrêtée à la fin de 1992. Depuis ne subsistent plus que des équipes au budget étique, même calculé en monnaie forte. L'abnégation des dénicheurs de talents amateurs comme Marcel Cheseaux ou Robert Thalmann, les vaines tentatives de Paul Koechli pour les retenir dans des équipes suisses dignes de ce nom ne sauraient suffire pour qu'une génération de coureurs se recommande d'une école. *« C'est plutôt un concours de circonstances »*, préfère souligner Laurent Dufaux.

Les faits semblent lui donner raison. Tony Rominger n'a appris à monter sur un vélo qu'à l'adolescence. Le Zougois a commencé la compétition à vingt et un ans, est passé professionnel en 1986 puis a connu le chômage avant de choisir l'exil. Mauro Gianetti est venu au cyclisme à douze ans parce qu'il avait impressionné un ami de son père, un chauffeur d'autobus qui l'avait vu à l'œuvre dans une côte. Laurent Dufaux ne pratiquait au départ la bicyclette que comme un entraînement estival dans le cadre de sa préparation de skieur.

Adepte des sports de neige également, Alex Zülle ne s'est mis en selle qu'à dix-huit ans, un jour qu'il souhaitait tromper l'ennui lors d'une longue convalescence. Au vu de ces exemples, il est difficile de parler d'une filière cycliste. L'arrivée en 1993 à la tête de l'équipe nationale amateur de Wolfram Lindner, qui a conduit pendant plus de vingt ans l'armada est-allemande, devait permettre de réviser quelque peu ce sport. Elle n'a pas encore permis d'obtenir des résultats tangibles.

Les foules helvétiques peuvent donc déguster les exploits de cette génération spontanée avec l'appétit de qui a connu la disette et pourrait la retrouver. La dernière victoire d'un Suisse aux championnats du monde remonte à 1951. Ferdi Kubler avait remporté le titre à Varèse, en Italie, l'année même où son compatriote Hugo Koblet s'imposait dans le Tour de France.

Ferdi Kubler avait lui-même remporté la Grande Boucle en 1950. Le contraste entre les deux K, l'un bête de somme, l'autre pédaleur de charme, allait marquer à jamais le cyclisme. Mais Tony Rominger, Alex Zülle et les autres ont aujourd'hui les moyens d'effacer quarante-cinq ans d'attente.

Benoît Hopquin

★ La sélection française. Course sur route (13 octobre) : Laurent Jalabert, Luc Leblanc, Richard Virenque, Laurent Brochard, Pascal Hervé, Lylian Lebreton, Emmanuel Hubert il Robin, Stéphane Heulot, Cédric Vasseur, Laurent Roux, Pascal Chanteur, Benoît Salmon. Contre-la-montre individuel (10 octobre) : Christophe Moreau et Christophe Bassons.

Le programme

● **Mercredi :**
10 h 00 : contre-la-montre dames (26,4 km)
13 h 30 : contre-la-montre espoirs, ex-amateur (31,6 km)
● **Jeudi :**
13 h 30 : contre-la-montre élite, ex-professionnel (40,4 km)
● **Samedi :**
9 h 00 : course en ligne dames (100,8 km, soit 6 tours)
13 h 00 : course en ligne espoirs (168 km, soit 10 tours)
● **Dimanche :**
10 h 00 : course en ligne élite (252 km, soit 15 tours)

Des footballeurs décident de soutenir Jean-Marc Bosman

UN AN APRÈS SA CRÉATION, l'Association internationale des footballeurs professionnels (AIFP) a réuni sa première assemblée générale, lundi 7 octobre à Paris. Une trentaine de joueurs d'une quinzaine de nationalités, sur la cinquantaine d'adhérents, étaient présents, dont l'Italien Gianluca Viali (Chelsea), son manager, le Néerlandais Ruud Gullit, le Belge Michel Preud'homme (Benfica), les Parisiens Bernard Lama, Raí et Vincent Guérin. Des entraîneurs tels que Michel Hidalgo, Alfredo Di-Stefano, Arsène Wenger et l'Argentin Jorge Valdano assistaient aux débats. Les présidents fondateurs, l'Argentin Diego Maradona et le Français Eric Cantona, étaient absents. Lors de cette *« réunion syndicale »*, ainsi qualifiée par Bernard Lama, les joueurs ont décidé d'organiser un match au profit du Belge Jean-Marc Bosman le 1er avril 1997. L'assemblée générale de l'AIFP a annonçé la mise en place de commissions pour réfléchir à ses structures et à son financement.

■ **Paolo Maldini a prolongé son contrat avec le Milan AC** jusqu'en 2001. Le défenseur international, âgé de 28 ans, a rendu publique sa décision, lundi 7 octobre, à Pérouse à l'occasion du stage de préparation de l'Italie qui doit affronter mercredi 9 octobre, la Georgie en match éliminatoire de la Coupe du monde 1998. Il a fait toute sa carrière professionnelle sous le maillot milanais. – (*AFP.*)

■ **FORMULE 1 : L'ancien champion du monde Jackie Stewart a recruté**, lundi 7 octobre, Jan Magnussen pour sa nouvelle écurie de formule 1. Agé de 23 ans, le pilote danois a signé un contrat de quatre ans avec l'écurie Stewart-Ford. Il y fera ses début lors du Grand Prix d'Australie de mars prochain. Magnussen a débuté en formule 1 pour l'écurie Mc Laren Mercedes, pendant le Grand Prix du Pacifique de l'année dernière, où il s'est classé 10e. – (*Reuter.*)

■ **Yamaha fournira un moteur à l'écurie Arrows TWR** la saison prochaine. Le constructeur japonais a annoncé, lundi 7 octobre, qu'il s'engageait pour un an auprès de l'écurie de Tom Walkinshaw, dont Damon Hill sera l'un des pilotes. Cette saison, Yamaha équipait Tyrrell. – (*Reuter.*)

La Turquie se prend de folie pour le foot

L'équipe nationale rencontre la France en match amical, le 9 octobre

ISTANBUL
de notre correspondante

La France domine actuellement l'agenda en Turquie. Cette notoriété n'est cependant pas due à un succès diplomatique exceptionnel, mais au football. Avec la rencontre France-Turquie mercredi 9 octobre au Parc des Princes à Paris, suivie huit jours plus tard par le match à Istanbul entre Galatasaray et Paris - Saint-Germain, la France est actuellement le pôle d'attraction des supporteurs turcs.

Le football est une affaire sérieuse en Turquie, un phénomène de masse qui entraîne même les plus réticents. Les matchs des quatre grands clubs, tels Galatasaray, Fenerbahce, Besiktas, tous trois d'Istanbul et Trabzonsport, se jouent régulièrement à guichets fermés. Face aux joueurs, les tribunes ploient sous l'enthousiasme de 35 000 à 40 000 supporteurs déchaînés.

Les rues des villes soudain désertes signalent aux non-initiés qu'une rencontre est en cours et que la population est installée devant le petit écran. Une victoire est généralement suivie par des célébrations qui durent jusque tard dans la nuit, souvent accompagnées par des débordements que les forces de l'ordre semblent peu enclines à limiter, bien que ces excès fassent régulièrement des victimes lorsque les tirs d'armes à feu viennent s'ajouter aux concerts de klaxons.

Peu de femmes parmi les supporteurs. Le football est une affaire d'hommes, un symbole de virilité. C'est du moins l'image qu'a choisie le journal sportif *Fanatik*, dont la campagne publicitaire est illustrée par la photo, en noir et blanc, d'un bébé dont les parties génitales sont peintes aux couleurs d'une équipe de football, avec pour simple commentaire : *« fanatique dès la naissance »*.

TROIS CLUBS A ISTANBUL

Rares sont en effet les Turcs qui n'ont pas pris parti pour un club, qui souvent n'est pas l'équipe locale. Les trois clubs d'Istanbul se partagent la majorité des fans, disséminés sur l'ensemble du territoire. La télévision joue dès lors un rôle majeur, alimentant à distance la ferveur des supporteurs.

L'accord d'exclusivité signé entre la Fédération de football et la chaîne de télévision codée Ciné5 menace cependant les longues soirées devant le téléviseur. Le décodeur nécessaire n'est, financièrement, pas à portée de tous les enthousiastes, qui se voient soudain privés de match.

Ce récent développement ne contribue pas à la paix des ménages turcs, puisque les hommes sont désormais forcés de se réunir dans les cafés et les bars ayant investi dans l'achat d'un décrypteur.

Contrairement aux équipes de basket-ball, un autre sport populaire en Turquie, qui sont largement financées par des compagnies comme Ulker (biscuits) et Efes (bière), le football est encore essentiellement financé par des individus, des hommes d'affaires. La vente des billets et de marchandises aux couleurs du club ne suffit pas pour acheter des joueurs de plus en plus coûteux, et le succès des clubs réputés dépend en grande partie de la bourse bien remplie de leurs présidents ou membres du comité directeur.

Le coût des joueurs étrangers – la Turquie attire des footballeurs talentueux, notamment trois membres de l'équipe nigérienne qui a remporté la médaille d'or à Atlanta, ainsi que plusieurs Roumains – et la valeur croissante des footballeurs turcs poussent cependant les clubs à envisager d'autres mesures. Ainsi, dans le dernier numéro du magazine *Para* (Argent), Fenerbahce a dévoilé des plans qui devraient transformer le club en un véritable holding, accordant des franchises pour l'ouverture de centres sportifs, d'écoles de basket-ball ou la vente de T-shirts ou d'équipements arborant les couleurs jaune et bleu de l'équipe.

Les joueurs, qui sont récompensés pour leurs victoires par des primes considérables, dans certains cas punis financièrement pour leurs erreurs, jouissent évidemment d'une extrême popularité. Leurs mariages, disputes domestiques ou divorces sont examinés sous la loupe des médias, au profit du public, auquel ils appartiennent.

Le football est en Turquie une forme de communion nationale. Toutes classes, toutes ethnies, tous âges confondus, les Turcs partagent un enthousiasme contagieux pour ce sport.

Quelque dix mille billets ont été réservés pour les fans turcs qui feront le déplacement pour la rencontre organisée à Paris, même si l'équipe turque, pour la troisième fois seulement sous la direction du nouvel entraîneur, Mustafa Denizli, a peu de chances de remporter la victoire.

Galatasaray, connu sous le nom de Cim-Bom, critiqué pour une performance généralement médiocre depuis le début de la saison, ne part pas non plus favori de la rencontre prévue avec Paris - Saint-Germain jeudi 17 octobre à l'occasion des huitièmes de finale de la Coupe des coupes dont le PSG est le tenant du titre. Mais, sur son terrain, l'équipe rouge et jaune peut se montrer redoutable. Les cris, les hululements de milliers de spectateurs ont désarçonné plus d'une équipe visiteuse, peu habituée à l'atmosphère surchauffée et au volume sonore du soutien accordé à l'équipe locale.

Nicole Pope

Les tricolores privés d'Alain Roche

Alain Roche a déclaré forfait pour la rencontre amicale France-Turquie, mercredi au Parc. Le défenseur du Paris Saint-Germain et de l'équipe de France souffre d'une douleur à la cheville. Il n'a pas exclu la nécéssité d'une intervention chirurgicale, pour soigner cette blessure chronique qui lui avait déjà valu de passer sur le billard, il y a six ans, lorsqu'il jouait à Marseille. De son côté, Marcel Desailly n'a pas pu s'entraîner normalement, lundi 7 octobre. Le milieu de terrain du Milan AC est victime d'une douleur au mollet. Pour pallier une probable défection, Aimé Jacquet, le sélectionneur national, a fait appel à Martin Djetou, le défenseur de Monaco. Parmi les dix-sept joueurs convoqués, ils sont désormais cinq à ne connaître aucune sélection en équipe de France (Christophe Revault, Vincent Candela, Alain Goma, Franck Gava et Martin Djetou). Jacquet devait annoncer la composition de l'équipe de France, mardi 8 octobre, dans la matinée.





L'ITF confirme la victoire du Brésil en Coupe Davis

THOMAS MUSTER est ressorti perdant mais indemne des bureaux de la Fédération internationale de tennis (ITF), lundi 7 octobre à Londres. L'ITF a confirmé la victoire du Brésil face à l'Autriche en match de barrage de la Coupe Davis, du 20 au 22 septembre à Sao Paulo, et s'est contentée de sanctionner financièrement les Autrichiens, qui avaient abandonné l'épreuve. Les incidents avaient eu lieu pendant le double, alors que les deux nations étaient à égalité, une victoire partout. Dans le cinquième set de ce troisième match, Thomas Muster, exaspéré par le comportement des supporteurs locaux, qu'il accuse de lui avoir craché dessus, lancé des quolibets ou des projectiles, avait quitté le court (*Le Monde* du 24 septembre).

Il a écopé de 8 000 dollars d'amende (environ 40 000 francs) pour ce geste. Le soir, l'Autriche refusait de disputer les deux derniers matches, en solidarité avec le numéro trois mondial. Pour cela, la fédération autrichienne devra payer 58 760 dollars (près de 300 000 francs). Elle rétrograde en deuxième division, laissant la place au Brésil dans le groupe mondial.

Dans le pire des cas, Thomas Muster et ses coéquipiers risquaient une suspension des épreuves de Coupe Davis. La fédération internationale a préféré les ménager en qualifiant leur comportement d'injustifié. *« Je regrette d'avoir quitté le court*, a expliqué Thomas Muster après l'audition, *mais c'est la situation la plus difficile à laquelle j'aie été confronté pendant toute ma carrière. Je craignais pour ma vie. J'ai dit au comité de mieux contrôler le tennis pour que ce sport ne devienne pas comme le football. »*

ACCUEILS VIOLENTS

Quelques incidents avaient déjà émaillé, sur le sol brésilien, des rencontres de Coupe Davis, en 1992 contre l'Allemagne et en 1993 contre l'Italie. En dépit de ces antécédents, Brian Tobin, président de l'ITF, qui avait réuni le comité de la Coupe Davis, composé de quatre sages, ne s'est pas rendu aux arguments des accusés, qui avaient étayé leur défense sur la base de films vidéo pris par des supporteurs autrichiens. *« C'est vrai qu'il y a eu autrefois des problèmes au Brésil*, a reconnu M. Tobin, *mais ils étaient dus à un défaut d'organisation, et la fédération brésilienne avait été sanctionnée en conséquence. Cette fois, le comité a estimé que des sanctions n'étaient pas nécessaires. C'est le public qui est intervenu bruyamment. La situation ne justifiait pas la décision autrichienne d'abandonner la rencontre. »*

En Coupe Davis, l'Amérique latine est connue pour ses accueils violents. Ainsi, en 1984, la France avait perdu au premier tour de la compétition contre le Paraguay après une rencontre qualifiée de *« guerre »* par Yannick Noah. Partout, et surtout en Europe, la ferveur atteint parfois les limites. Les arbitres de chaise sont formés en conséquence. *« L'ambiance, c'est aussi ce qui fait le charme de la Coupe Davis*, a poursuivi Brian Tobin. *Il faut savoir garder son sang-froid un peu plus que d'habitude. Nous espérons que ces sanctions financières serviront d'exemple aux cent vingt-sept nations qui doivent participer à la Coupe Davis en 1997. Les règles et les traditions de l'épreuve doivent être respectées. »*

B. M. (avec A.F.P.)

■ La Suède et les Etats-Unis seront respectivement têtes de série nº 1 et nº 2 de la Coupe Davis 1997, a annoncé lundi la Fédération internationale de tennis. La France, qui affrontera la Suède en finale en novembre, sera tête de série nº 3. Suivent l'Allemagne (nº 4), la République tchèque (nº 5), l'Italie (nº 6), les Pays-Bas (nº 7) et la Russie (nº 8). Les autres pays participant au groupe mondial sont l'Australie, le Brésil, l'Inde, le Mexique, la Roumanie, l'Afrique du Sud, l'Espagne et la Suisse.

Les versets gastronomiques

Douze ans après la dernière édition, le nouveau Larousse consacré à l'histoire et à l'actualité de la table sort en librairie. Une bible

LA CHAMBRE syndicale de la haute cuisine française vient de perdre brutalement une vingtaine de ses membres, tous chefs reconnus, tous arrachés à l'affection de l'organisation pour cause de démission. On se souvient qu'il y a quelques mois la corporation avait été secouée par une violente querelle dans laquelle les partisans de la ligne « terroir » s'étaient heurtés sans ménagement aux tenants de l'option « exotique ». On croyait l'affaire en voie de règlement, elle vire à la guerre de position.

Retour aux grands principes et à la tradition pour les uns, recherche et ouverture sur le monde pour les autres. La presse s'en mêle. On lit des articles incendiaires contre tel ou tel des protagonistes. La 17e chambre correctionnelle se prépare à recevoir les plaignants. Ça chauffe. Censeurs dangereux autant qu'incertains, les guides vont, eux aussi, avoir leur propre politique à mener dans ce débat que certains qualifient désormais de « sociétal ». Le « Rouge », notamment, accusé aujourd'hui d'entraîner les promus à leur perte et de faire régner la terreur et la désunion sur les fourneaux.

C'est dans ce moment de confusion que le mastodonte a choisi de débarquer : le Larousse gastronomique, version 1996 – la dernière édition remontait à 1984 –, vient de paraître. Cet exorbitant travail se propose d'« *aborder le prochain millénaire en toute connaissance de cause gourmande* ». Rien de plus, rien de moins. Alors, quelles sont ses grandes orientations et pourrait-il nous aider à y voir plus clair dans l'avenir de notre table ?

Les hommes d'abord. Le comité des sages qui a supervisé ce tour de force était présidé par Joël Robuchon. Robuchon est non seulement le cuisinier que l'on sait, désormais en retraite de « piano », mais celui aussi qui avait laissé partir son nom en caution du manifeste pour le retour à une cuisine résolument frappée de tricolore. Il était curieux de savoir sous quels termes on allait le définir dans cette encyclopédie toute neuve et, davantage, de quels propos on enroberait le travail d'Alain Senderens, commis d'office défenseur des élans modernistes par ses élèves et admirateurs. C'est aussi révélateur que finement fait. Pour le nouveau Larousse, Robuchon est dévoilé de la sorte : « *... de 1981, et jusqu'en décembre 1993, il est à la tête du restaurant Jamin, où il acquiert les trois étoiles Michelin. Celles-ci consacrent un sommet du classicisme rénové de la haute cuisine française* ». Fermez le ban. Senderens maintenant : « *... passionné de lectures gastronomiques, il possède une capacité d'invention à la mesure* [entre guillemets] « *des milliers de combinaisons et de mélanges qui n'ont pas été faits* ». *Associant produits, parfums et modes de cuisson, il réalise des plats qui comptent parmi les créations les plus originales* ».

On note la béatification sans partage qui auréole Robuchon et l'ironie en suspension dont est entourée la présentation de Senderens – chef par ailleurs admis comme majeur dans le chapitre consacré à la cuisine moderne. Mais l'ouvrage sera porté vers une orthodoxie bien comprise et évitera de s'engager dans les démonstrations trop hardies de la trop nouvelle vague. Livre de référence, il s'appuie sur des plats, des produits et des gestes qui ont un pedigree : quatre cents créations de grandes toques contemporaines y sont tout de même répertoriées.

Travail immense, répétons-le : trois mille recettes, quatre mille articles, six cents photographies. L'incollable. Son prédécesseur qui était robuste et ne calait pas souvent sous la question, lui paraît tout à fait invulnérable. Un pur plaisir. De « abaisse » (pâte que l'on étend sur un plan de travail fariné) à « zuppa inglese » (entremets mis au point par les pâtissiers-glaciers napolitains), pas un mot, pas un personnage, pas une expression, ne semble avoir échappé au terrible.

LE DERNIER CROQUEMBOUCHE

Savante à l'extrême, sobre absolument comme il faut, cette grosse bête nous fait voyager dans ce que nous avons connu, dans ce que nous connaissons et dans ce que nous ne connaîtrons jamais. Il y a autant de jubilation que de chagrin, autant de curiosité que d'interrogation. A-t-on jamais mangé une rougail sur place, ce condiment antillais ? Quel était le dernier croquembouche, de quel dernier dessert, de quel dernier mariage ? D'où vient le mot grog ? D'un salopard d'amiral anglais qui fit couper la ration de rhum de ses hommes avec de l'eau. Il s'appelait Vernon et portait un pèlerine de gros-grain (*grogram*) ; on le surnommait *Old Grog*.

Il n'est pas nécessaire d'aimer résolument la cuisine pour essayer d'en comprendre le sens. Les gourmets, les gastronomes, les fines gueules, du moins ceux qui, sans rire, osent se présenter comme tels, vivent leur vie dans un paradis pavé de soupirs et d'exténuations ravies qui ne font que les faire grossir. Le pli du ridicule et de l'obscène est vite pris dans la pratique de cet art bourgeois aujourd'hui exclusivement réservé à ceux qui ont encore les moyens d'avoir faim. Ce n'est pas l'histoire que raconte le Larousse.

Il récite, précise et met en fiches la lourde aventure des hommes essayant de trouver des arrangements avec le ciel pour passer leur temps sur terre en y ajoutant un peu de sel. L'amour avait cerné très tôt les limites de son infini territoire ; la table pas. Tant mieux ! Chacun aurait le droit d'y apporter sa touche, sa pierre. Ce fut long. Et puis l'Occident allait voyager ; s'ébahir à des exotismes multicolores. On ne pourra pas reprocher à ce Larousse-là de ne pas faire la part belle au reste du monde et de ne pas mettre en compétition – disons – nos avancées « technologiques » avec cette multitude de goûts arrivés d'au-delà de nos frontières.

Ce n'est pas le côté le moins sympathique de l'ouvrage, de nous éprouver aussi bien avec la terrifiante évocation du haggis écossais, et de sa panse de mouton farcie, que de nous enjôler, entre autres, avec quelques-unes des plus fines prestations italiennes, scandinaves ou chinoises. Larousse, gastronomique et universel.

Jean-Pierre Quélin

★ Larousse gastronomique, 1216 p., 720 F.

DESSINS DESCLOZEAUX

Le cassoulet en boîte

Quand on est « accro » au fer-blanc, il est difficile de décrocher. Une étude réalisée en 1993 montrait que 62 % des acheteurs de boîtes de conserve étaient fidèles à cette technologie. Et un tiers de ces mordus s'en régalaient visiblement, puisqu'ils effectuaient entre 50 % et 90 % de leurs achats sous cette forme. L'irrésistible appel de ce cylindre d'acier laminé se fait particulièrement sentir quand il s'agit de cassoulet. Près d'un plat cuisiné sur deux vendus en boîte dans notre pays cache en effet sous son couvercle métallique ce *grand classique de notre terroir*. A quelle école appartient-il ? Hélas à aucune, la plupart du temps. Si l'étiquette ne mentionne que le mot « *cassoulet* », sans aucune autre dénomination, mieux vaut prendre la fuite. Seuls les cassoulets dit « *supérieurs* » ont le droit de se parer d'un adjectif et pour un fois celui-ci n'est pas superfétatoire.

Qu'il se nomme « *de Castelnaudary* », « *de Toulouse* » ou « *du Sud-Ouest* », ce cassoulet est en effet bien plus réglementé que son faux frère. Le maître en matière d'esbroufe est sans nul doute William Saurin. Est-ce un hommage au fondateur de la marque, qui installa sa première usine dans l'ancien théâtre de la Baudinière, là où débuta Sarah Bernhardt ? Toujours est-il que c'est à une mise en scène des plus ubuesques que nous convient aujourd'hui ceux qui ont racheté son nom.

Jugez-en. Le cassoulet le moins cher qu'on puisse trouver dans une grande surface se négocie environ 3 francs la boîte de 420 grammes. Pour ce prix-là, le plat, fabriqué près d'Orléans, contient 200 grammes de haricots blancs et 90 grammes de « *garniture* ». De la poitrine de porc, des saucisses et saucissons amylacés, c'est-à-dire garnis de polyphosphates qui les empêchent de fondre normalement à la cuisson. Pour faire bonne mesure, le fabricant ajoute dans sa sauce phosphates et nitrite de sodium. Mais cela n'est rien en comparaison du cassoulet, standard lui aussi, que vend William Saurin. Pour un prix trois fois plus élevé en moyenne, la boîte, de même contenance, renferme un grammage identique de haricots et de garniture du même tonneau. Que nous fait-on payer alors plus cher ? Sans doute les gélifiants E 412, E 407 et E 415, à moins qu'il ne s'agisse du stabilisant E 450, du conservateur E 250, de l'acide ascorbique E 300 ou du colorant E 120 ?

Ceux qui veulent jouer au petit chimiste apprécieront sans doute. Pour les autres, sachez qu'il existe, et pour strictement le même prix que cette infamie, un formidable cassoulet du pays toulousain. C'est Carrefour qui commercialise sous son nom, depuis le mois d'août, ce cassoulet de catégorie supérieure. Saucisse de Toulouse au porc fermier, morceaux de cuisse de canards gras confits du Sud-Ouest, haricots lingots vendéen, ail rose de Lautrec, le tout sans conservateurs, ni stabilisants, ni colorants. La différence est claire. Le président Armand Fallières aurait sans doute apprécié. Originaire de Lot-et-Garonne, c'est lui qui, pendant son mandat, fit mettre le cassoulet une fois par semaine au menu de l'Elysée.

Guillaume Crouzet

★ Famille gourmande, cassoulet William Saurin, 8,90 F environ les 420 grammes. Cassoulet du pays toulousain, Carrefour. 17,95 F les 840 grammes.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE RÉCONFORT

■ Las de ne trouver d'établissement de leur goût, Alain Eoche et Guilhem Lemée-Pugens ont décidé un jour de créer de toutes pièces le restaurant de leur rêve. Le résultat est ce Réconfort, le bien-nommé, charmant bric-à-brac d'objets insolites, trouvés quelque part entre la Provence et l'Afrique du Nord. La cuisine obéit aux saisons et au marché : voici les champignons rôtis au fromage de chèvre, le foie gras maison, la tulipe de poissons aux petits légumes, le lapin de la garrigue et le blanc-manger. Quelques vins de propriétaires, une addition raisonnable. A la carte, compter 150 F.

★ **Paris, 37, rue de Poitou (75003). Tél. : 42-76-06-36. Fermé samedi midi, dimanche et lundi.**

CHEZ JOËL D., BISTROT DE L'HUÎTRE.

■ Le monde de l'huître est en émoi. Ici et là, on ne jurait que par un seul « éleveur ». Puis, cette saison, tout a changé et l'on s'aperçoit que l'huître de Quiberon, après un passage dans les abers, et aussi celle de Normandie, valent bien la « surfine » susnommée. Bref, la belle huître « spéciale » est l'objet d'une concurrence, qui peut être bénéfique. Chez *Joël D., bistrot de l'huître*, les bourriches arrivent directement de Bretagne ou d'Isigny. L'on ouvre le coquillage devant vous. Quiberons et normandes seront arrosées d'un brave saint-véran ; rien d'autre sur la carte et l'on risque de rester sur sa faim. La salle est petite, les clients sont au coude à coude, le service est rapide. Trop de frugalité pourtant nuit au plaisir de société. A la carte : compter 150 F.

★ **Paris, 285, rue Saint-Jacques (75005). Tél. : 43-54-71-70. Fermé le dimanche.**

L'ESCARGOT MONTORGUEIL

■ L'Escargot ? Un bistrot qui se pousse du col, mais qui au moins ne connaîtra pas le triste sort du Louis XIV, car il vient d'être « classé ». Après la disparition du Rocher de Cancale, l'Escargot reste, comme une photographie sépia délavée, le témoin d'une ancienne splendeur de Paris. Avec un beau menu d'automne, le chef montre ce que l'on sait faire sous une enseigne qui est celle de la famille Terrail. La gueusaille d'escargots à l'ail est une délicieuse petite pomme de terre farcie d'escargots sauce verte. La bavette d'aloyau est tendre et s'accompagne d'un graves léger de chez Mouex. On trouve aussi à la carte le canard à l'orange en deux services et autres préparations moins recherchées : le pied de porc grillé, la blanquette de volaille et veau à l'ancienne. Service de bonne maison qui a su s'adapter à la conjoncture. Menu 180 F. A la carte, compter 250 F.

★ **Paris, 38, rue Montorgueil (75001). Tél. : 42-36-83-51. Tous les jours.**

Brasseries

LE SAINT-AMOUR

■ Patrick et Sylvie Aurel ont repris un vieux bistrot près du Père-Lachaise, quartier mélancolique aux belles avenues. Ils ont établi une brasserie, nouvelle manière : une grande carte et l'ouverture sept jours sur sept, de 7 heures à minuit. Comme d'autres à Paris, ils ont axé leur recherche sur des vins de propriétaires, excellents et choisis. Les sept beaujolais, le Bordelais, la Bourgogne sont là, au comptoir, animé par les habitués. Un petit menu leur est réservé, à midi. Les plats du jour circulent au gré des diverses formules : soupe à l'oignon, moules de bouchot, fromage de tête et, bien sûr, les produits d'Auvergne, l'immortel tripoux avec l'aligot. De belles viandes françaises, mais aussi soles, haddock et saint-jacques. La salle est un espace clair sous une verrière colorée, tendu de belles étoffes. Un réel effort d'aménagement, des patrons jeunes et entreprenants, un quartier propice à la méditation. Menus : 60 F, 75 F et 120 F. A la carte, compter 200 F.

★ **Paris, 32, avenue de Ménilmontant (75020). Tél. : 47-97-20-15. Tous les jours**

LE VAUDEVILLE

■ Une brasserie brillante, bien dans le goût présent, et qui appartient à « l'empire » de Jean-Paul Bucher, un collectionneur de lieux de mémoire. C'est un heureux espace, ponctué de glaces, aux tables couvertes de nappes impeccables et qui ne désemplit pas dans le quartier de la Bourse. Plats du jour de circonstance, c'est le hachis parmentier ou bien le filet de thon au poivre. Ces plats se retrouvent, avec le cervelas rémoulade ou les huîtres chaudes au champagne, dans un honnête « menu faim de nuit », servi à partir de 22 heures et jusqu'à 2 heures (121 F). Salade de cresson aux queues d'écrevisses, rognons de veau de Corrèze grillés, andouillette de Troyes tirée à la ficelle, sont l'ordinaire d'une carte équilibrée et variée. Le très démocratique tartare de boeuf sera accompagné d'un simple gamay de Touraine. La curiosité sera bien placée dans un madère « malvoisie » de dix ans d'âge, servi au verre, avec le crumble aux pommes, glace vanille. Une clientèle jeune se presse au comptoir, pour qui cette forme de restauration prend un air de fête à moindre coût. L'esprit des brasseries n'est pas mort. Menus : 121 F et 189 F. A la carte, compter 220 F.

★ **Paris, 29, rue Vivienne (75002). Tél. : 40-20-04-62. Tous les jours.**

Gastronomie

AU PETIT MONTMORENCY

■ *La saison des champignons* bat son plein, pour quelques jours encore, chez Daniel Bouché, dont l'enthousiasme, au fil des ans, ne faiblit pas et se nourrit des produits de saison. La tête de cèpe est taillée en tranches épaisses, à peine grillées et servies avec une tartine de foie gras. « *C'est le cèpe pour le cèpe* », commente ce chef passionné. La soupe de cèpe est préparée sans aucun féculent, morceaux de champignons, céleri-branche, échalotes. Les huîtres chaudes au pomerol frémissent dans un coulis de réduction vineuse et de purée de cèpes montés au beurre. C'est la rencontre de la mer et du sous-bois, qui atteint sa plénitude avec le homard en cocotte aux cèpes. Ce n'est évidemment pas du homard canadien. On pourra compléter la série par les nouilles aux champignons sauvages, oeuf poché et vieux parmesan, un plat intéressant qu'aurait pu composer aussi Jean-Claude Ferrero, s'il ne s'était retiré l'an passé. Mais des cuisines du Petit-Montmorency, s'échappent déjà les fumets des premières marinades, celles qui présideront à la cuisson du lièvre en compote, la sauce liée au sang et présenté avec une tranche de foie gras. L'automne est ici la promesse d'une carte giboyeuse, arrosée de vins chaleureux. A la carte, compter entre 450 F et 600 F.

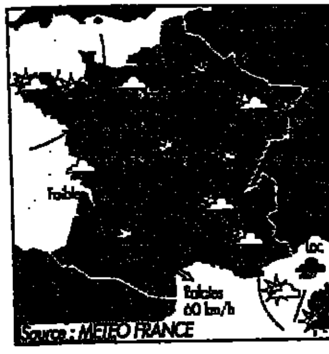
★ **Paris. 5, rue Rabelais (75008). Tél. : 42-25-11-19. Fermé samedi et dimanche.**

Jean-Claude Ribaut

Nuages et averses

NOTRE PAYS se trouve entre la dépression méditerranéenne qui continue à se déplacer lentement vers le sud de l'Italie et la perturbation atlantique qui a abordé hier la Bretagne ; celle-ci intéressera mardi la moitié ouest du pays. Dans un champ de pression encore élevée, elle apportera beaucoup de nuages, mais son activité pluvieuse restera généralement faible.

Mercredi, dans les pays de Loire, la Normandie et le Nord-Pas-de-Calais, la journée commencera sous un ciel couvert, accompagné de faibles pluies. Ce temps maussade persistera toute la journée.



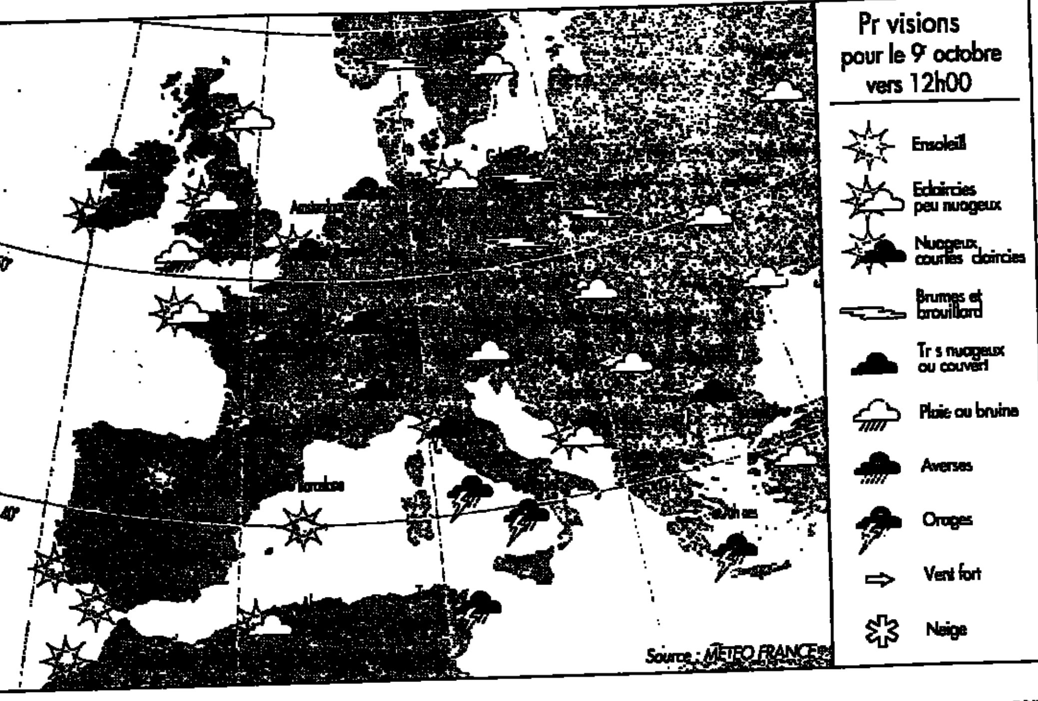
Pr visions pour le 9 octobre vers 12h00



De l'Aquitaine au Limousin, au Centre, à l'Ile-de-France et à la Picardie, de nombreux nuages et des bancs de brouillard locaux seront présents dès le début de matinée ; en cours de journée les pluies venues de l'ouest gagneront progressivement ces régions. En Bretagne le ciel sera partagé entre les nuages et les éclaircies. En Champagne, dans les Ardennes et en Bourgogne, on aura quelques formations brumeuses au lever du jour, ensuite la matinée sera assez bien ensoleillée ; l'après-midi, les nuages venus de l'ouest envahiront de nouveau le ciel. De la Lorraine à l'Alsace, à la Franche-Comté et au nord de la région Rhône-Alpes, le ciel sera très chargé le matin ; l'après-midi, quelques éclaircies se développeront. Dans la région Midi-Pyrénées, malgré quelques courts rayons de soleil, c'est un temps très nuageux qui dominera. En Corse beaucoup de nuages seront encore présents le matin et un risque d'orage isolé est encore possible ; l'après-midi, les éclaircies seront beaucoup plus nombreuses. Du sud de Rhône-Alpes au Languedoc-Roussillon et à Provence-Alpes-Cote d'Azur le soleil dominera largement et la journée sera bien agréable ; néanmoins quelques averses pourront se déclencher le long des Alpes frontalières. La tramontane soufflera jusqu'à 60 ou 70 km/h en rafales.

En Champagne, dans les Ardennes et en Bourgogne, les températures matinales seront généralement comprises entre 3 et 5 degrés, elles se rapprocheront parfois de 0 degré. Sur le pourtour méditerranéen, elles seront comprises entre 10 et 12 degrés ; ailleurs elles évolueront entre 8 et 10 degrés. Les températures maximales seront comprises entre 20 et 22 degrés sur le pourtour méditerranéen et en Corse ; dans les autres régions elles varieront entre 14 et 18 degrés.

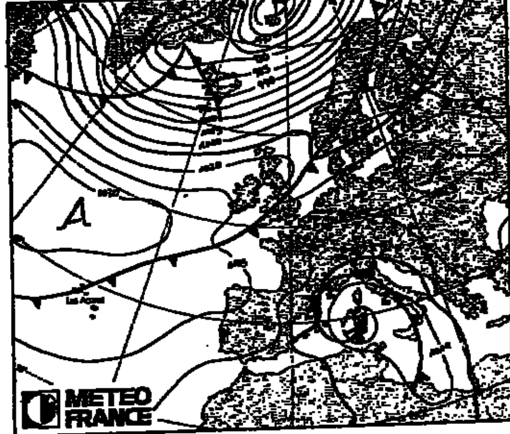
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



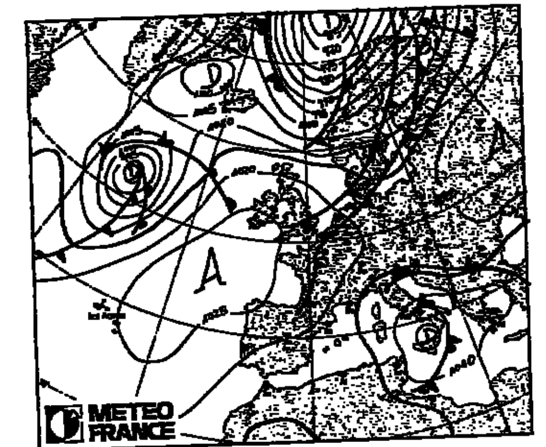


TEMPÉRATURES du 7 octobre maxima/minima

Ville	Max/min
FRANCE	
AJACCIO	20/10
BIARRITZ	16/6
BORDEAUX	17/5
BOURGES	15/4
BREST	16/12
CAEN	15/12
CHERBOURG	15/12
CLERMONT-F.	12/11
DIJON	13/11
FORT-DE-FR.	31/24
GRENOBLE	13/11
LILLE	17/5
LIMOGES	14/4
LYON	14/11
MARSEILLE	16/12
NANCY	14/11
NANTES	14/12
NICE	21/14
PARIS	17/8
PAU	13/5
PERPIGNAN	17/14
POINTE-À-PIT.	31/24
RENNES	16/12
ST-DENIS-RÉUNION	26/18
ST-ÉTIENNE	11/9
STRASBOURG	12/11
TOULOUSE	13/10
TOURS	17/6
ÉTRANGER	
ALGER	20/11
AMSTERDAM	16/7
ATHÈNES	24/17
BANGKOK	35/27
BARCELONE	19/13
BELGRADE	20/10
BERLIN	16/10
BOMBAY	31/24
BRASILIA	23/18
BRUXELLES	16/3
BUCAREST	18/11
BUDAPEST	21/10
BUENOS AIRES	27/17
CARACAS	26/18
CHICAGO	17/8
COPENHAGUE	13/7
DAKAR	31/22
DUBAI	35/25
DUBLIN	18/4
FRANCFORT	13/12
GENÈVE	13/10
HANOÏ	32/18
HELSINKI	11/11
HONGKONG	31/26
ISTANBUL	19/15
JAKARTA	30/23
JÉRUSALEM	-/-
KIEV	16/7
KINSHASA	31/22
LE CAIRE	30/18
LIMA	18/15
LISBONNE	22/14
LONDRES	17/13
LOS ANGELES	21/17
LUXEMBOURG	15/10
MADRID	19/5
MARRAKECH	27/12
MEXICO	19/12
MILAN	16/12
MONTRÉAL	17/6
MOSCOU	16/6
MUNICH	9/10
NAIROBI	22/14
NEW DELHI	31/22
NEW YORK	19/11
PALMA DE M.	16/13
PÉKIN	19/8
PRAGUE	13/10
PRETORIA	28/16
RABAT	22/9
RIO DE JAN.	22/19
ROME	18/11
SAN FRANC.	-/-
SANTIAGO	24/5
SÉVILLE	22/9
ST-PÉTERS.	11/10
STOCKHOLM	14/13
SYDNEY	16/13
TENERIFE	26/19
TOKYO	27/16
TUNIS	28/14
VARSOVIE	15/8
VENISE	17/13
VIENNE	17/11



Situation le 8 octobre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 10 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Les bonnes manières

Mme **SIMONE TÉRY**, pour laquelle *L'Humanité* réserve de cursifs italiques chaque matin, proposait dimanche une croisade de la politesse française. *« Nous, les communistes*, écrivait-elle, *nous avons toujours combattu le débraillé, la grossièreté, la mauvaise tenue... Si nous luttions pour la renaissance des bonnes manières ? »* Au risque de compromettre l'affreux bourgeois qui somnole en nous, nous nous croisons avec ardeur sous sa bannière.

Il est certain qu'en notre pays ridé par les épreuves les mœurs courtoises semblent avoir vécu, tant l'amertume dans le comportement social persiste. Sur le trottoir le mufle est roi, quand ce n'est pas Robert Macaire. Les hommes ne cèdent pas leur fauteuil quand une femme paraît – ce n'est pas nouveau. Mais ils ne se lèvent plus quand celle-ci leur adresse la parole – c'est moins civil et plus malhonnête. Le principal souci des garçons de café paraît être de ne vous servir point. Et celui des vendeurs de magasin de vous expédier vous, plutôt que vos emplettes.

Ne parlons pas des administrations, où la mauvaise humeur, depuis Courteline, est affichée comme raison d'Etat. Oui certes, dans tout cela une regrettable hargne, qu'observe sans mot dire l'étranger. C'est notre terrible travers de nous livrer peu et, malgré l'aménité foncière de notre peuple, de marquer les distances. A qui la faute ? Mme Simone Téry assure que la politesse est une vertu essentiellement prolétarienne. Faut-il entendre *a contrario* que les manières dites bourgeoises ne sauraient être l'apanage de nos plus modestes ménagères ?

A trop limiter les talents Mme Simone Téry risque ainsi d'effaroucher les bons camarades croisés. Néanmoins nous lui faisons gracieux hommage.

Olivier Merlin
(9 octobre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6926

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV				■					
V			■					■	■
VI					■				
VII		■				■	■		■
VIII									
IX						■			
X			■						
XI	■						■		

HORIZONTALEMENT

I. Doivent se contenter des restes. – II. Se fait parfois dans les grandes largeurs. – III. Bien fixée. – IV. Pas reconnu. Métriques, ce sont de très hautes fréquences. – V. Une approbation ancienne. Faire sauter. – VI. Coule en Afrique. Pas libre. – VII. Plus dans le coup. – VIII. Pour tuer le ver. – IX. Ses armées tentèrent de débloquer Paris. Casse la croûte. – X. Terme de jeu. Peut sauter aux yeux si elle est grossière. – XI. Récipient pour les « noirs ». Participe.

VERTICALEMENT

1. On se sucre quand on la mange. – 2. Adjectif parfois utilisé quand on est à la bourre. Ne dure qu'un temps. – 3. On y brûle de l'essence. Parle sans réfléchir. – 4. N'admit pas. Mortes, elles ne sont pas immergées. – 5. Etoffe rude. Pour un mari, ce que n'est évidemment pas sa moitié. – 6. Lieux de travail. Note. – 7. Est comme une perche. Baie du Japon. – 8. Se noya par chagrin. Réparation des bâtiments. – 9. Ville de France. Qui n'a pas été mis dans le bain.

SOLUTION DU N° 6925

HORIZONTALEMENT

I. Encenseur. – II. Malheurs. – III. Pie. Armer. – IV. Osmanli. – V. Usé. Titus. – VI. Sang. Gê. – VII. Sic. An. Pu. – VIII. Inespérée. – IX. Epuisé. – X. Remparts. – XI. Est. Eel.

VERTICALEMENT

1. Empoussiéré. – 2. Naissain. – 3. Clémence. Me. – 4. Eh ! Seps. – 5. Néant. Appât. – 6. Surligneur. – 7. Ermite. Rite. – 8. Usé. Pesse. – 9. Risquée.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **TRANSMANCHE.** Les compagnies de ferries P and O (britannique) et Stena Line (suédoise) vont fusionner leurs opérations sur les liaisons Douvres-Calais, Newhaven-Dieppe et Douvres-Zeebrugge (Belgique), qui seront desservies par quatorze bateaux, huit apportés par P and O et six, dont un navire rapide, par Stena Line. – *(AFP, Bloomberg.)*

■ **ALLEMAGNE.** Lufthansa, qui a décidé de concentrer son activité sur des lignes rentables, cessera de desservir le Venezuela et l'Equateur à partir du 31 mars. La compagnie allemande effectue actuellement deux vols Francfort-Caracas par semaine, l'un continuant vers Quito (Equateur), l'autre vers Lima (Pérou). – *(Bloomberg.)*

■ **CANADA.** Air Canada et Scandinavian Airlines System (SAS) ont conclu un accord pour augmenter le nombre de vols entre le Canada et les trois pays scandinaves. Cet accord entrera en vigueur en avril 1997. – *(Bloomberg.)*

■ **SUISSE.** Swissair va fermer deux de ses trois centres de réservations et de ventes par téléphone qui se trouvent à Zurich, Genève et Bâle. L'unique centre sera soit à Genève soit à Zurich. – *(Bloomberg)*

■ **LIBAN.** Le nombre de touristes qui se sont rendus au Liban au cours des huit premiers mois de l'année (284 562 personnes) a baissé de 3,2 % par rapport à la même période de 1995. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** L'aéroport international de Denver (Colorado), entré en service le 28 février 1995, a accueilli 11,1 millions de passagers au mois d'août, soit une augmentation de 7,4 % par rapport au même mois de l'année dernière.

■ **AUTRICHE.** La compagnie autrichienne Austrian Airlines a inauguré samedi une liaison Vienne-Dniepropetrovsk en Ukraine. La desserte de cette ligne sera assurée en coopération avec la compagnie ukrainienne Ukraine International Airlines, deux fois par semaine jusqu'à la fin du mois d'octobre, trois fois ensuite. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 10 octobre

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (55 F + prix d'entrée), 10 h 15, 158, boulevard Haussmann (Mathilde Hager).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture flamande au XVIIe siècle, 11 h 30 ; *Le Triptyque Braque*, de Van der Weyden, 12 h 30 ; peinture et théâtre au XVIIIe siècle, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE BOURDELLE** : Bourdelle et la mythologie (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *Un enterrement à Ornans*, de Courbet (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : un autre regard sur la peinture, les étapes de l'œuvre (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **LA CONCIERGERIE ET LE LOUVRE**, histoire des palais royaux (50 F), 14 h 30, sortie du métro Cité (Frédérique Jannel).

■ **LES COUVENTS DE LA RUE BLOMET** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Vaugirard (Le Passé simple).

■ **L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD** et la Bièvre (40 F), 14 h 30, sortie du métro Censier-Daubenton côté rue Mirbel (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE FAUBOURG-SAINT-ANTOINE** (50 F), 14 h 30, 1, rue du Faubourg Saint-Antoine (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **L'HÔTEL DE ROHAN** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 87, rue Vieille-du-Temple (Institut culturel de Paris).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** (45 F), 14 h 30, cour de mai derrière les grilles du palais (Monuments historiques).

■ **LE PARC MONCEAU** (35 F), 14 h 30, devant l'entrée côté boulevard de Courcelles (Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Choisy devant la BNP (Christine Merle).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE QUARTIER DE LA BUTTE-AUX-CAILLES** au-dessus de la Bièvre (45 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Tolbiac côté pair de l'avenue d'Italie (Monuments historiques).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL CAIL** et l'église Saint-Augustin (55 F), 15 heures, 3, rue de Lisbonne (Paris et son histoire).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** (50 F), 15 h 30, sortie du métro Cité (Claude Marti).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet :	http://www.lemonde.fr
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province :	36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CHANSON Voici deux chanteurs qui se ressemblent. Deux voix éraillées et profondes, de trop de fumées, d'alcool, de nuits blanches, de désespérance et d'amour. ● PHILIPPE LÉOTARD chante au Casino de Paris, où il présente au public les chansons de son dernier album, *Je rêve que je dors*. Tendre et désabusé, romantique et désespéré, Léotard est devenu aujourd'hui, sans l'avoir voulu, le chef de file d'une génération de poètes qu'en d'autres temps on disait maudits, enfant d'Edith Piaf, petit frère de Gainsbourg et de Ferré, et, aujourd'hui, un peu grand frère d'Arno ou Mano Solo. ● ARNO, le chanteur belge à l'accent à couper, a connu sa consécration parisienne à l'Olympia le lundi 7 octobre. Ancien rockeur, ancien routard des chemins de Katmandou, timbre rauque et cassé, il s'affirme comme l'un des bluesmen européens les plus originaux.

Philippe Léotard, à cœur et à tripes

Au Casino de Paris du 15 au 18 octobre, le comédien-chanteur présentera son nouvel album. Toujours en équilibre au bord du précipice, il est, à l'âge de cinquante-six ans, le chef de file d'une nouvelle génération d'interprètes écorchés

Casino de Paris, 16, rue de Clichy. Paris 9e. Mo Trinité. 20 h 30, du 15 au 18 octobre. Tél. : 49-95-99-99. De 100 F à 180 F.

Si on lui demande ce qu'il voudrait faire plus tard, Philippe Léotard répond : « *Clochard-académicien, le plus beau métier du monde. Comme Paul Léautaud, on a les mêmes initiales.* » Agé de cinquante-six ans, ce dompteur d'idées folles aurait pu aussi bien s'imaginer en pâtissier magicien ou en dormeur éveillé.

Tout cela eût été en conformité avec son destin, âpre chemin des extrêmes, tracé par une vieille dame lors de sa « présentation » au village, coutume corse qui voulait que les parents offrent le nouveau-né à la bénédiction de la doyenne dès ses premiers cris. Celle-là avait dit : « *Il sera clochard ou académicien.* » Lui, Philippe, a présenté, il y a sept ans, sa fille Faustine à Marco Ferreri, cinéaste, « *squale à gros bide* », installé à Bonifacio. Verdict : « *Elle est trop intelligente.* » Bon papa, Léotard encaisse. « *Il avait raison. Faustine, c'est mon radar, elle sent, elle comprend tout d'avance.* » Et commence son éducation en lui montrant, sur le zinc, les « *couleurs de la Catalogne : le pastis et la grenadine* ». La naissance, comme la mort à venir, est si douloureuse qu'il faut sitôt l'oublier. De ce brouillard de la mise bas reste à jamais « *la part maudite* », la face cachée de l'individu, l'inévitable caractère, que les vieilles dames en noir ou les cinéastes excessifs décèlent de leurs regards aiguisés. Clochard-comédien, pas encore académicien, quelques semaines avant son retour en scène, au Casino de Paris, Philippe Léotard fait terrasse à Montparnasse.

Il nous prie de ne pas ramener cet entretien aux méfaits de l'alcool sur un honnête acteur, cofondateur en 1964 du Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine, qu'il quitta en 1968. Il est certes boxeur dans l'âme – tout l'indique, le front plat, les arcades sourcillières amochées, le nez approximatif, le regard prompt. Mais il fut aussi professeur agrégé de lettres, un bagage qui l'amena à adapter *Le Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare pour le Théâtre du Soleil en 1968, à traduire les pièces du Britannique Arnold Wesker ou à incarner un jeune Platon dans *Le Banquet* filmé par Ferreri pour la télévision en 1990. On a pu aussi le voir dans *Combats de nègres et de chiens*, de Bernard-Marie Koltès, à Nanterre.

DESSIN MARC TARASKOFF

LA LOI DE LA VÉRITÉ

« *Je prends un verre, et ils veulent m'envoyer en clinique. Hypocrites !* » Ceux qui boivent en douce, se piquent en catimini, se « *bourrent les narines* » en cachette n'ont pas compris la loi de la vérité. Dans la maison Léotard (Philippe), on ne triche pas. La dignité est une valeur suprême. Ni les rides ni l'attrait du suicide lent ne détournent Philippe Léotard de sa tâche : dire les choses en face. Montrer du doigt les marchands et leurs otages, le vrai-faux parler juste, cette société si dangereuse que « *je préviens les jeunes : attention, vous entrez dans un monde sans implication d'amour. Nous quittons un univers où l'amour était obligatoire, parfois dangereusement, jusqu'à Sade, jusqu'à l'Inquisition. Et nous faisons aujourd'hui un saut vertigineux où l'amour ne va plus exister* ».

Au cinéma, Philippe Léotard, anti-vedette, toujours excellent dans des rôles où il cerne les personnages, a incarné des individus troubles : *dealer* sans courage et sans âme (*La Balance*, de Bob Swain, le film qui l'a fait connaître du grand public en 1982), Ténardier sans moralité (*Les Misérables*, de Claude Lelouch, en 1995). C'est, en 1987, par la chanson qu'il dénude la misère humaine, le cynisme, la course à la mort annoncée. Mort en 1991, Gainsbourg a laissé un vide dans le champ du mépris de la morale commune et des conventions. Un an avant la disparition de Serge, Léotard reprend le flambeau de l'anti-conformisme avec *A l'amour comme à la guerre* (Columbia), album profession de foi. Plus tard, Léotard, le « *grand brûlé* [qui répand] *cette poignante odeur des fraîcheurs primordiales* », selon Claude Nougaro, trouve un frère chez le chanteur congolais Zao, dont il adapte en scène le superbe et infiniment cruel *Ancien combattant*, ou en Léo Ferré, l'anarchiste écorché.

Chez Léotard, point de cynisme à la Jacques Dutronc. Là où Dutronc dénonce les petites turpitudes égoïstes (façon *Tous les goûts sont dans ma nature*, titre de l'une de ses dernières chansons), Léotard pousse la sensualité jusqu'au dénuement. Album intimiste et personnel, *Je rêve que je dors* (Columbia), paru au début de ce mois d'octobre, est, dit-il, « *l'histoire d'un homme sans femme, un homme qui résiste, et ne devient pas misogyne, là où tous les autres le seraient. C'est l'histoire d'un homme maladroit qui n'a pas su aimer. Un homme qui aime encore. Elle aurait pu s'arranger, mais en gros, c'est ma faute. Les filles sont plus « couteaux » quand elles quittent – tchac ! c'est net. Les hommes s'aperçoivent souvent qu'ils aiment leur femme quand elle part. Ils les supplient de rester, mais c'est trop tard. Elles disent :* « Je t'avais prévenu. » *Je n'ai jamais rien déserté, surtout pas les femmes. Là, à celle-ci, qui m'a quitté, je lui dis :* « Je suis à côté de toi, je ne dors pas, je ne peux pas, tu vas te réveiller et je vais ronfler comme un tas. » Adepte de la virginité des sentiments, de la dignité (*la fidélité entre autres*), Philippe Léotard conclut : « *Le plus difficile dans la vie, c'est baiser la femme qu'on aime.* »

La beauté humaine flirte avec la décrépitude. Fréhel, Edith Piaf, Serge Gainsbourg, Léo Ferré, ou aujourd'hui Arno, Mano Solo, tous d'une lignée dont Léotard-chanteur est membre à part entière, savaient ou savent qu'entretenir son propre suicide, mettre sa déchéance en scène – l'âge, la folie, la maladie, la drogue, l'alcool, le sida – est un art contraignant, exigeant, mais nécessaire. « *François d'Assise choisit d'embrasser les lépreux, c'est risqué, cela peut être grave. Mais ne pas le faire peut être à l'origine de tas de petits maux tout aussi mortels. Je voudrais être un saint de l'amour pur.* » Et à sa mort, que voudrait-il que l'on gravât sur sa pierre tombale ? « *Il a aimé.* »

« GUERRE CONTRE LE PEN »

Un être qui s'abîme est effrayant. Il peut être magnifique. Léotard prend ses lunettes dans sa poche de veston. Pour regarder quoi ? Le monde ? « *Il est partout.* » Deux jeunes filles « *virginales* » qui boivent un café matinal ? Les titres des journaux – ce jour-là, l'inégalité des races selon Le Pen : « *Il faut déclencher la guerre contre Le Pen. Dès 1958, on aurait dû lui dire :* « *Je vous vire* » – ou la carte des consommations ? La monture est cassée, il faut réconcilier deux morceaux de plastique en équilibre sur le bout du nez. « *Voilà, ce matin, j'aurais dû me dire : si je ne les casse pas aujourd'hui, je vais les oublier sur une table. Et les donner tout de suite.* » Léotard, c'est un cours de philosophie appliquée, dont les jeunes, venus soutenir ardemment son interprétation de Ferré, ont besoin pour s'y retrouver dans l'hypocrisie du monde.

Philippe Léotard ne brûle pas les billets de 500 francs en public. Il ne remanie pas *La Marseillaise* en reggae, n'a jamais épousé d'Anglaise diaphane, ni étalé les vertus de la révolution sexuelle sur des disques. C'est un pudique, un partisan de l'intimité des sentiments voilés. Un fidèle. Gainsbourg était son ami, « *quelqu'un à qui l'on ne parle pas, sinon c'est un journaliste* ».

Mais c'est avec Serge Gainsbourg qu'il a commencé à chanter, *You Rascal You*, « *sur le coin d'un piano* », avant d'apprendre la musique avec l'accordéoniste Philippe Servain, et de s'attaquer aux chansons de Léo Ferré. « *Des hommes debout* », commente Philippe Léotard, qui rappelle que les deux piliers de sa culture sont l'hellénisme et la corsitude, ou encore, l'épopée et le bon sens. Hérodote au village. Les Spartiates à Corte. « *Quand je me suis engagé dans la Légion, je suis allé voir ma grand-mère. Je lui ai dit :* « *Demain, je vais à Bonifacio.* » *C'était en 1958, elle a compris que j'allais m'engager, c'était l'Algérie, elle me dit :* « *Ou tu reviens mort, ou tu reviens vainqueur. Chez nous, les vaincus, on ne les reçoit pas* ». *Comme les guerriers antiques : tu reviens avec ou sur ton bouclier, pas sans.* »

Il y a trois ans, Philippe Léotard, dont le frère, François, était alors ministre de la défense, avait trouvé cette ravissante formule : « *Moi, je pourrais être ministre de la défonce. Chacun son truc. Il vendra des missiles et moi des pétards. Pour nous distinguer, ce n'est pas difficile, lui, c'est Léotard. Moi, c'est Monsieur Léotard* ». Aujourd'hui, l'insolence anti-militariste et fratricide s'est émoussée. Etiqueté, épinglé, « *alcoolo-frère de...* », Philippe Léotard a comme une lassitude dans la voix. Son frère, président du Parti républicain, est son « *meilleur pote. Mon dernier ami depuis la mort de Serge* ». Mais encore ? « *Je suis encore un homme libre, pas mon frère : je peux encore me mettre nu devant deux mille personnes. Pas lui. Moi je ne suis pas président du PR et je n'ai pas le droit d'escroquer le public. Il regrette lui-même ce qu'il est, mais il est fier, il ne l'avouera point.* » Sur ou avec le bouclier. Comme les Spartiates.

Véronique Mortaigne

Chaque dimanche à la télévision

Philippe Léotard n'est pas l'homme d'un rôle. Dans la société française des années 90, il en joue plusieurs : dénonciateur pervers, commentateur frivole, contradicteur lucide ou partisan de l'ordre amoureux. Victime de ses désordres internes, l'acteur n'est pas en odeur de sainteté au cinéma. Il est pourtant chaque dimanche soir sur les écrans de la chaîne publique France 2, présentateur de documentaires dans « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? ». Sorte de passant concerné, passager des errances humaines, Philippe Léotard distribue des bons points aux professeurs, « *ce n'est pas une sinécure, ce serait plutôt un sacerdoce* », dénonce le « *manque tragique de sens* » qui préside à l'émergence de sectes telles que le Temple solaire. Dans un reportage sur les mannequins et avec des intonations de sage à la Jean Gabin, il *s'en prend violemment* à la dictature des marchands « *de poupées glacées, de beauté théorisée. Les rabatteurs de top models, au siècle dernier, cela s'appelait des négriers* ».

A l'Olympia, Arno casse le bal du samedi soir

AVEC SES JEUX de mains mécaniques et tendus, sa façon arrondie de se balancer d'un pied à l'autre, Arno, formidable chanteur de scène tout de noir vêtu, ressemble à une machine de Tinguely saisie par l'esprit du yéti.

Belge d'Ostende, ce Flamand flambeur s'exprime en criant (dans les chansons), ou en bégayant (entre les couplets). Cette hésitation amusée, charmante au demeurant, ne l'empêche pas d'appeler un chat un chat, de se moquer sans limites, d'user de la dérision à l'instar de Philippe Léotard, autre bluesman européen à la voix éraillée et au punch entretenu aux alcools forts. Léotard, né à Nice, imite l'accent corse avec un savoir-faire atavique. Arno, c'est un monument d'accent flamand. Autant dire un monument d'exotisme. Ici, les moules et les frites ne sont plus des sujets de plaisanterie plate, elles dansent une gigue bizarre, s'éclatent dans les brouillards, roulent en cascade, comme les *â*, les *r*, les râles et les « bâzarrrs » d'Arno. « *Je suis parti vers ma destinée/Et voilà qu'une odeur de bière/de frites et de moules marinières/M'attire dans un estaminet/ Le barman a dix-huit ans.* » C'est Ferré qui l'écrit, c'est Arno qui le chante (*Comme à Ostende*, Ferré/ Caussimon).

Ainsi, Arno Hintjens, ancien de Katmandou – « *Une époque de roi. Les poulets tombaient tout rôtis dans la bouche* » –, vient-il de remplir l'Olympia, de le faire tanguer au son de *La Paloma* (version destroy) et des *Filles du bord de mer*, chef-d'œuvre du double sens composé par le dandy du blazer croisé, Adamo le Sicilien wallon. Ainsi, le 7 octobre, Arno vient-il de recevoir sa consécration parisienne, vingt-cinq ans après ses débuts musicaux (du rock, du rock, du rock, du vrai, et en anglais). « *La musique m'a sauvé la vie* », dit Arno, le prolo, admirateur de Bob Dylan et anti-héros de la *working class*, né dans un port « *où le ciel a une odeur, une couleur de pomme bleue-verte* ».

UNE BRUTALITÉ FÉLINE

« *On voyait les chevaux de la mer/Qui fonçaient la tête la première/Et qui fracassaient leur crinière/ Devant le casino désert* » : n'espérez pas entendre ces mots de Ferré, Arno n'a pas la diction claire. Il en a la vision et la transmet avec une brutalité féline. Ces phrases traînées dans la rocaille d'une voix indisciplinée comme le reste sont des éclairs. Pour Brel, le traitement est le même : « *Toi, si t'étais le bon Dieu/Tu f'rais valser les vieux/aux étoiles* » (*Le Bon Dieu*, Jacques Brel).

Brel aimait encore la mélodie. Les temps ont changé, la ville a gagné, il faut hurler pour se faire entendre. Arno a du souffle. Son accordéoniste, un Italien – « *C'est très belge* » – rétablit la musique dans ses droits. Cette action de grâce déposée sur l'autel du goût commun (bal du samedi soir, flonflons, javas, tangos chaloupés) n'ôte pas l'envie aux autres (guitare, basse, claviers, batterie) de jouer les Tarass Boulba de l'électricité.

« *Je viens d'un pays très surréaliste, qui a inventé Rubens, Magritte, Waterloo et la musique techno* (honte aux Américains qui « *l'ont pillée* ») *et où l'on peut aujourd'hui regarder quarante-cinq chaînes de télévision en continu.* » En 1980, Arno, qui chante en anglais au sein du groupe TC Matic, fait un *hit* en français : « *Putain, putain, nous sommes tous des Européens* », leitmotiv dansant sur fond de musique *trash* (bruyante, crade, style racaille).

Après des détours par le cinéma (notamment la musique de *Merci la vie* de Bertrand Blier et de *Suite 16* de Dominique Deruddere), Arno applique les recettes du punk à la Belgique (ou la France) profonde avec sa reprise des *Filles du bord de mer* (sur l'album *Idiot savant*, Delabel/Virgin). Maastricht est encore loin, mais l'Europe est déjà lisse. Si c'est ça la vie, nous dit Arno, cassons-là. D'abord, allons boire une bière sur une terrasse, un lieu où Arno, quarante-sept ans, deux enfants (francophones), aime regarder les « *mademoiselles* » (la prononciation, rieuse, est assez germanique).

« *Je ne suis pas un provocateur* » : Arno décline la responsabilité de la réputation que sa timidité (airs ébahis à la télévision, bafouillements amnésiques à la radio, l'anti-baratin incarné) et ses excès liquoreux lui ont conférée. Il fait pleurer les foules avec *Les Yeux de ma mère*, personnage-clé de la mythologie populaire, ici oscillant entre « *mamie suppositoire* » pour fiston malade et Jocaste dévoreuse (album *Arno à la française*, Delabel/Virgin). Il compose des pamphlets anti-politiciens, que le public, dans la salle, connaît par cœur : « *T'inquiète pas, t'inquiète pas/Ils crèvent tous comme toi et moi.* » C'est du rap, du NTM repatiné par les brouillards du rock breton de Christophe Miossec.

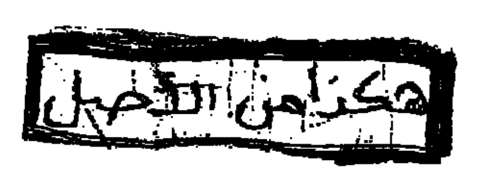
« DEVENIR OSCAR WILDE »

La Belgique a aussi inventé le Vlaams Blok, parti nationaliste, « *assez intelligent pour prendre un look décontracté* », et qui profite de l'affaire Dutroux – au passage, Arno rappelle que pendant des années « *on a violé des enfants en ex-Yougoslavie sans que cela remue la Belgique* » – pour mener des campagnes de morale.

« *Devant les victoriens, j'ai envie de devenir Oscar Wilde.* » L'absinthe en moins ? Sur scène, Arno donne la recette pour éviter le *delirium tremens* du brasseur : « *Mes copines, elles me disent : attention* (tapotant sur son estomac) *avec l'âge...* » Arno s'essuie le front d'un geste de travailleur, la bouche d'un revers de poignet, prend un harmonica pour façonner une fois encore le blues d'Ostende. De la main, il dessine un ventre rond et des bretelles : « *Je vais vous faire une chanson pour un type qui est en grève, ou qui est endormi, c'est un capitaliste qui s'appelle Dieu...* ».

V. Mo.

★ Arno en tournée : les 9 et 10 octobre à Nantes, le 12 au Havre, le 19 à Nancy, le 22 à Annemasse, le 26 à Saint-Brieuc, le 27 à Saint-Quentin.





La Foire du livre de Francfort a été marquée par la présence des éditeurs d'Europe centrale et orientale

Les exposants français se sont plaints d'une mauvaise localisation de leurs stands

Un certain agacement des éditeurs français s'est fait jour à la Foire du livre de Francfort, en raison de la nouvelle distribution de l'espace qui les a exilés loin des éditeurs anglo-saxons. Le marché a été « *calme* » pour les exposants français, alors que les maisons d'édition d'Europe centrale et orientale arrivent en force sur le marché. Enfin, l'engouement pour le livre électronique a montré un net ralentissement.

FRANCFORT
de notre envoyée spéciale

La 48[e] Foire du livre de Francfort s'est terminée, lundi 7 octobre, après avoir décerné à Mario Vargas Llosa son traditionnel Prix de la paix. Victime de son succès – 9 000 exposants, 105 pays (*Le Monde des livres* du 4 octobre) –, la Foire s'étendait sur une surface accrue, afin d'accueillir le nombre toujours croissant d'éditeurs électroniques. Une expansion qui allait de pair avec une totale redistribution de l'espace, la Foire voulant devenir, selon son directeur Peter Weidhaas, « *un ensemble de foires en un grand tout symbiotique* ».

Les Français n'ont cessé de pester contre ce nouvel agencement qui les a repoussés loin des Anglo-Saxons et surtout des Allemands, dans le même bâtiment que l'Estonie ou le Vatican. Ils ont vu reportés ou annulés « *un nombre significatif de rendez-vous* ». « *Si nous n'obtenons pas de proposition pour l'année prochaine*, a regretté le président du Syndicat national de l'édition, Serges Eyrolles, *je pense que beaucoup de Français ne reviendront pas.* »

EUPHORIE POLONAISE

Francfort, comme à l'habitude, était d'abord une démonstration d'éclat de l'édition allemande bien que la plus prestigieuse de ses maisons, Suhrkamp, qui publie notamment Hesse et Brecht, traverse une période de turbulences. A soixante-douze ans, le numéro un de la maison, Siegfried Unseld, a rompu avec son fils et laisse aujourd'hui partir son dauphin présumé, Gottfried Honnefelder. Beaucoup s'interrogent sur le maintien de l'indépendance de la maison. Sur son stand, dédicaçant son ouvrage sur Goethe, Siegfried Unseld assurait tranquillement que « *tout allait bien* » et préférait parler des livres à venir comme un nouveau Peter Handke ou les œuvres complètes de Heiner Müller...

Autre trait marquant de la foire : la montée en puissance de l'édition d'Europe centrale et orientale. Comment ne pas remarquer la qualité des ouvrages polonais et leur modernité ? Le stand de la Pologne était aussi grand que celui de l'Espagne, remarquait un Français « *sidéré* ». Vendredi, avec l'obtention du prix Nobel par Wislawa Szymborska, c'était même l'effervescence. A la hâte, on photocopiait, on pliait, on distribuait la biographie de la poétesse. Le passant chanceux pouvait même repartir avec son dernier recueil (en polonais !), *Koniec i Poczatek, Fin et Commencement*.

Même si la foire a été « *calme* » pour les éditeurs français, un certain nombre d'affaires se sont pourtant conclues. Paul Otchakovsky-Laurens, l'éditeur le plus heureux de la rentrée grâce à *Truismes* de Marie Darrieussecq, a vendu ce premier roman à quatre pays supplémentaires (seize en tout). Ivan Nabokov, chez Plon, a acheté à Mondadori les droits de *Canone Inverso*, de l'Italien Paolo Maurensig, qu'il a « soufflé » à Gallimard, tandis que le Seuil a cédé à The New Press l'ultime roman d'Elisabeth Gille, *Un paysage de cendres*. Bonne nouvelle enfin : l'Institut culturel de Francfort devrait s'agrandir pour devenir une vitrine permanente de l'édition française.

Florence Noiville

L'édition électronique face à ses incertitudes

FRANCFORT
de notre envoyé spécial

Malgré un nombre d'exposants et une surface de stands en très nette hausse par rapport à 1995, l'édition électronique montre des signes d'incertitudes. L'euphorie du début des années 90, reposant sur la certitude d'un avenir du livre sur ordinateur et sur l'alliance inéluctable de l'écran et du papier, paraît bien lointaine. A l'origine de ce revers, un marché atone, incapable de susciter une demande claire du public. Les créations de livres sous forme multimédia, même richement dotées d'images, n'ont pas suffi à capter la clientèle. Ces versions sont trop souvent de simples traductions électroniques de collections existant sous forme traditionnelle. Dans ce cas, le surcoût du support électronique par rapport à la création papier est difficilement justifiable. Seuls les dictionnaires, encyclopédies, méthodes d'enseignement des langues ou catalogues des musées et d'expositions, rencontrent un réel succès. L'interactivité, alliée au texte, aux images et au son, joue ici pleinement son rôle.

Tout en confirmant la faible pénétration des micro-ordinateurs multimédias dans les familles – notamment en France –, l'étude stratégique publiée par la direction chargée des médias électroniques à la Commission européenne (DG 13) confirme par ailleurs que la demande passera certainement plus par la diffusion sur un réseau de type Internet que sur CD-ROM. Les éditeurs électroniques devront évoluer du rôle de producteurs de contenus à celui de développeurs de véritables services en ligne. Un point de vue grandement partagé outre-Rhin si l'on en juge par la profusion de sites Web à Francfort, essentiellement à caractère éducatif et scientifique.

Sortir des chemins battus de la première génération de programmes multimédias, parvenir à séduire un public de plus en plus exigeant : voilà les enjeux auxquels les professionnels sont désormais confrontés. Ainsi Gallimard complète sa collection de livres « jeunesse » par une série de CD-ROM, dont l'un, consacré aux instruments de musique, utilise des techniques d'images de synthèse en trois dimensions, jusqu'ici réservées aux jeux vidéo. Autre exemple, Cryo, éditeur français spécialisé dans les programmes de consoles de jeux, s'est associé à la Réunion des musées nationaux et à Canal Plus, pour créer un château de Versailles en images de synthèse habité par une trentaine de personnages historiques. L'utilisateur peut, au choix, se laisser guider dans une visite de Versailles ou participer à un jeu d'aventures. Louis XIV en trois dimensions vaut vraiment le détour !

Denis Fortier

Le Prix Nobel de littérature demande un répit aux médias

LA POÉTESSE polonaise Wislawa Szymborska, prix Nobel de littérature 1996, prise dans la tourmente médiatique, a demandé aux journalistes un répit, déclarant ressentir « *de l'angoisse et de l'embarras* ». « *Je sais qu'au moins deux excellents poètes polonais méritaient ce prix* », a-t-elle poursuivi, sans citer les noms de Zbigniew Herbert et de Tadeusz Rozewicz. « *Je préfère considérer la distinction offerte à mon œuvre comme une marque de reconnaissance adressée à l'ensemble de la poésie polonaise contemporaine, dont il se révèle qu'elle a quelque chose d'important à dire au monde des lecteurs.* »

Invoquant la fatigue de ses cordes vocales, mises à l'épreuve par des centaines d'interviews et de déclarations, Wislawa Szymborska a décidé de se reposer « *quelque temps* ».

Le Félix du meilleur acteur européen à Emily Watson et Ian McKellan

EMILY WATSON, la révélation britannique du film du Danois Lars von Trier *Breaking The Waves*, qui sort mercredi 9 octobre en France, et Ian McKellen, qui joue le rôle titre du *Richard III* du Britannique Richard Loncraine, ont été désignés pour recevoir le Félix d'or récompensant les meilleurs acteurs européens de l'année. Ils recevront leur prix le 8 décembre à Berlin.

Le jury présidé par le metteur en scène italien Ettore Scola a par ailleurs annoncé les nominations pour le Film européen de l'année. Il s'agit de *Breaking The Waves*, *Kolja*, du Tchèque Jan Sverak et *Secrets et mensonges* du Britannique Mike Leigh. Le Félix du scénariste européen de l'année a été attribué à Arif Aliev, Sergei Bodrov et Boris Giller pour *Le Prisonnier du Caucase* de Sergueï Bodrov (Russie/Kazakhstan).

DÉPÊCHES

■ **PATRIMOINE : le bâtiment des Pompes funèbres municipales, 104,** rue d'Aubervilliers, dans le 19[e] arrondissement parisien, va être protégé. A la demande du maire (PS) Roger Madec, la Commission régionale du patrimoine historique archéologique et ethnologique a donné un avis favorable pour l'inscription du bâtiment à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cet édifice construit en 1873 est un témoignage de l'architecture industrielle du XIX[e] siècle. Roger Madec désire transformer une partie des 15 000 mètres carrés du site en pôle multiculturel (*Le Monde* du 10 août).

■ **CINÉMA : l'ARP (Société civile des auteurs réalisateurs producteurs)** a désormais sa vitrine à Paris, au 7, avenue de Clichy, dans le 18[e] arrondissement. A partir du 23 octobre, dans les anciens locaux de Pathé, l'ARP prend la gestion de trois salles de cinéma, d'une capacité respective de 314, 93 et 71 places. Baptisées le *Cinéma des cinéastes*, ces salles seront dédiées aux rétrospectives des réalisateurs français ou européens, aux films délaissés par les distributeurs où fictions et documentaires se côtoieront.

■ **LIBRAIRIES : le maire du 6[e] arrondissement,** Jean-Pierre Lecoq, a réagi à l'article du *Monde des livres* du 27 septembre annonçant les négociations entreprises par les éditions Gallimard, propriétaires de la librairie Le Divan, pour céder à Christian Dior le droit au bail de cette enseigne de Saint-Germain-des-Prés. Dans une lettre ouverte à Antoine Gallimard, le maire exprime son souhait de voir Gallimard « *revenir sur* [sa] *décision* ». Il estime « *essentiel que les entreprises de haute couture mettent leur comportement en accord avec leurs propos et ne contribuent pas à faire disparaître les librairies de ce quartier* ».

Les facéties du maestro Esa-Pekka Salonen enthousiasment le public du Châtelet

Steven Stucky : *Boston Fancies*. Jouni Kaipainen : *Carpe diem !* *Esa-Pekka Salonen : Floof.* Arnold Schoenberg : *Symphonie de chambre nº 1.* Anu Komsi (soprano), Lorin Levee (clarinette), Los Angeles Philharmonic New Music Group, Esa-Pekka Salonen (direction). Théâtre du Châtelet, samedi 5 octobre.

Esa-Pekka Salonen a révélé très tôt sa volonté d'aider à la diffusion de la musique contemporaine. Ainsi a-t-il favorisé en Finlande, au début des années 80, le développement d'une association, Korvat auki, dont le mot d'ordre – *« Ouvrez vos oreilles ! »* – aurait bien pu également figurer en exergue du concert donné par le Los Angeles Philharmonic Group. Pour inviter à une ouverture sans risque de traumatisme, le choix de *Boston Fancies* se justifie pleinement. Cette œuvre écrite il y a plus de dix ans par Steven Stucky – conseiller musical de l'ensemble californien – ne témoigne pas en effet d'une audace exceptionnelle en alternant consciencieusement l'animation (un *Ritornello* dont la motricité rappelle celle de Samuel Barber) et la méditation (des *Fancies* de plus en plus improvisées et creuses). Une semblable dialectique, investie avec plus de subtilité, se trouve également à la base de *Carpe diem !*, de Jouni Kaipainen, un ancien de Korvat auki.

Ce *Concerto* pour clarinette en forme de fantaisie moderne passe constamment d'une expression informelle (traduite de manière récurrente par un glissando très félin du soliste) à une élocution extrêmement mesurée (par le biais d'une pulsation insistante de l'orchestre) sans jamais céder à l'esprit de système. Mal à l'aise avec certains modes de jeu inventés par le créateur de l'œuvre de Kari Kriikku, Lorin Levee a assuré son solo avec délicatesse, mais en limitant le principe de l'étirement de la matière sonore, qui en constituait l'essence. Dans ces conditions, Salonen a éprouvé aussi quelque difficulté à présenter l'œuvre comme un corps à corps élastique entre le clarinettiste et le groupe, mais s'est rattrapé dans les séquences motoriques (hybrides d'Igor Stravinsky et de Steve Reich) à vocation de *swing*.

DÉFI DE VIRTUOSITÉ

Comme Kaipainen (le programme était donc fort intelligemment conçu), Salonen combine, dans *Floof*, temps suspendu et rythmique carrée. Très expérimentale, car destinée à l'ensemble finlandais Toimii ! (« Ça marche ! », autre groupe fondé par Salonen), cette courte pièce pour soprano et cinq instruments s'inscrit dans la descendance de l'historique *Sequenza nº 3* pour voix féminine de Luciano Berio. Clownesque mais nullement dérisoire, *Floof* multiplie les facéties (les instruments prennent des inflexions moqueuses). Les mimiques et l'agilité d'Anu Komsi au service d'un Salonen espiègle et enjôleur déchaînèrent l'enthousiasme du public « ouvert » du Châtelet.

De même que l'interprétation pourtant débridée de la *1re Symphonie de chambre* de Schoenberg, le maestro ayant décidé de l'aborder comme un défi de virtuosité. Au lieu d'assister à un passage de témoin permanent entre quinze musiciens solistes, l'on dut ainsi subir la vacillante prestation d'instrumentistes veillant, chacun pour soi, à ne pas basculer du train (d'enfer) lancé par Salonen dans la première moitié de l'œuvre. La densité affichée à l'occasion des larges courbes *rallentendo* et la suavité obtenue dans les stations lyriques ont vraiment fait regretter le caractère extrémiste de l'option initiale.

Pierre Gervasoni

Laurent Langlois, directeur d'Octobre en Normandie

« Programmer, ce n'est pas vouloir faire plaisir à tout le monde »

Le fondateur de la manifestation continue de défendre la création contemporaine musicale et chorégraphique

En 1991, Laurent Langlois décide que le Festival d'été de Seine-Maritime, qu'il dirige depuis 1982, aura lieu désormais à la rentrée, et qu'il s'appellera Octobre en Normandie. Cette manifestation qui se déroule simultanément à Rouen, à Dieppe et au Havre est l'expression d'un homme discret, passionné, qui défend la création contemporaine musicale et chorégraphique, en voulant donner les clés pour comprendre et encourager le dialogue entre les artistes et les spectateurs. Conscient qu'un public ne se forme pas en un mois, il vient aussi d'inventer Octobre Avant-Première, afin de prolonger tout au cours de l'année les effets bénéfiques d'Octobre en Normandie. La manifestation, qui a placé cette année le Japon au cœur de sa programmation, a su remplir les salles dans une région manquant, par ailleurs, de relais et d'infrastructures culturels.

« Quelle est la spécificité de cette programmation 1996 ?

– Octobre en Normandie est conçu comme une locomotive qui annonce la saison. Au cœur de la programmation 1997 : le Japon. Avec un hommage au compositeur japonais Toru Takemitsu, décédé en février 1996, à soixante-six ans. Un maître. C'est aussi le compositeur de la musique du film *Kwaïdan*, de Masaki Kobayashi, et de celle de *Ran*, d'Akira Kurosawa.

» En danse, nous nous étions engagés avant même qu'elle ne soit créée à Tokyo, en juin 1996, à programmer la comédie musicale de Philippe Decouflé, inspirée d'une légende japonaise : *Dora, le chat qui vécut un million de fois*. Toutes les places ont été vendues dès l'ouverture de l'abonnement. Il y a aussi le buto de Carlotta Ikeda et la danse mécaniste de Saburo Teshigawara.

– Pensez-vous qu'une manifestation ponctuelle, même très réussie, peut être formatrice à long terme de publics nouveaux ?

– Non. Il faut être présent toute l'année. C'est pourquoi nous lançons une série d'activités artistiques, en dehors d'Octobre en Normandie, sous le titre d'Octobre Avant-Première. Dans ce cadre, le pianiste Pierre-Laurent Aimard a donné, le 12 septembre, des extraits de son concert à l'hôpital de Rouen. En septembre encore, nous avons présenté *L'Atelier en pièces* de Mathilde Monnier, certains que des lycéens, proches des danseurs à les toucher, se sentiraient concernés par ce travail, fondé sur le comportement d'enfants autistes.

– En quoi cette politique diffère-t-elle d'actions pédagogiques classiques ?

– Je ne veux pas faire de l'abattage, avec des cars entiers d'enfants qui débarquent. La qualité de l'approche est essentielle pour aimer un art, ou le détester à jamais. Pour moi, programmer, c'est faire partager mes passions. Ce n'est pas vouloir faire plaisir à tout le monde... Je pars assister à une initiation à la musique de John Cage prévue pour les enfants entre six et douze ans. Cette approche débutera par des musiciens adultes qui joueront sur des pianos d'enfant, des jouets, pour lesquels Cage a écrit. Les projets d'Octobre Avant-Première s'élaborent en direction des écoles, lycées, universités, mais ils sont appelés à s'étendre aux banlieues.

> « La qualité de l'approche est essentielle pour aimer un art ou le détester à jamais »

– Ces actions d'Octobre Avant-Première sont-elles comprises dans votre budget d'Octobre en Normandie ?

– Le budget d'Octobre en Normandie s'élève à 14 millions de francs, dont 10 millions viennent du conseil général de Seine-Maritime. Octobre Avant-Première a un budget qui s'élève à 1 million de francs.

– Comment le Théâtre des Arts/Opéra de Normandie, que dirige Marc Adam, prend-il le relais à Rouen ?

– Le dialogue entre l'opéra et la cité a quelques difficultés à s'établir. Il manque un projet artistique global. Peut-être devrait-il se centrer moins sur l'opéra traditionnel, s'ouvrir davantage aux concerts. Il est vrai qu'avec un budget de 45 millions pour l'orchestre et le ballet la marge de manœuvre est étroite. Maintenant que nous avons constitué un public et une identité à Octobre en Normandie, nous pouvons jouer un rôle à l'année. Lors de son concert du 29 septembre, Pierre Boulez, qui dirigeait l'Ensemble InterContemporain, a été agréablement surpris par les huit cents personnes qui se pressaient pour l'écouter dans la chapelle du lycée Corneille.

– Après Anne Teresa de Keersmaeker, de quel autre chorégraphe voudriez-vous programmer l'ensemble de l'œuvre ?

– Anne Teresa m'a fait aimer la danse, à cause de son intelligence musicale aiguë. Une rétrospective Jan Fabre, dans un genre plus marginal, pourrait m'intéresser. J'aime Decouflé, ce grand enfant qui rêve... »

Propos recueillis par Dominique Frétard

Le festival s'ouvre aux sons inédits du Japon

Alban Berg : *Sonate op. 1.* Anton Webern : *Variations op. 27.* Arnold Schoenberg : *Cinq pièces op. 23.* Claude Debussy : *Estampes.* Toru Takemitsu : *Piano Distance.* Olivier Messiaen : *Iles de feu I* et *II.* György Ligeti : *Trois études de rythme.* Pierre-Laurent Aimard (piano). Hôtel du département.
Musique traditionnelle Gagaku. Toshio Hosokawa : *New Seeds of Contemplation.* Ensemble Yuseï. Théâtre des Deux-Rives. Edgar Varèse : *Intégrales.* Pierre Boulez : *Dérive 1* et *2.* Olivier Messiaen : *Oiseaux exotiques.* Toru Takemitsu : *Tree line.* *Arnold Schoenberg : Suite op. 29.* Florent Boffard (piano), Ensemble InterContemporain, Pierre Boulez (direction). Chapelle du Lycée Corneille, Rouen, le 29 septembre. Concerts jusqu'au 31 octobre. Tél. : 35-15-87-87.

ROUEN
de notre envoyé spécial

La mode est à la thématique nationale dans les festivals de musique contemporaine. Elle est aussi au décloisonnement des esthétiques puisque y voisinent fréquemment musique savante et musiques populaires. En prenant le Japon comme fil rouge de sa programmation (trente-huit concerts comportant quarante créations), Octobre en Normandie suit la tendance générale tout en la transcendant grâce à des œuvres de compositeurs nippons qui conjuguent avec bonheur des concepts antinomiques (tradition/modernité, Orient/Occident) ailleurs platement déclinés. Figure de proue de la musique japonaise contemporaine, Toru Takemitsu (décédé en février à l'âge de soixante-six ans) se retrouve donc de manière quasi permanente à l'affiche du festival.

L'œuvre choisie par Pierre-Laurent Aimard a dû surprendre, car au lieu d'opérer une fusion attendue des valeurs asiatiques et européennes, elle s'inscrit dans la descendance évidente de l'Ecole de Vienne, citée en référence par le pianiste en début de récital. Et c'est donc chez Debussy (les fameuses *Estampes*) qu'il fallait faire son plein de japonisme. On se serait cru dans un de ces jardins sophistiqués qui ont souvent inspiré Takemitsu. Hélas !, de nombreux signes d'une rare trivialité nous rappelaient régulièrement que l'artiste se produisait dans le hall d'un bâtiment administratif. Si de telles conditions avaient incontestablement nui à l'exécution des pièces des trois Viennois, elles devinrent négligeables dans le cas des *Etudes de rythme* de Messiaen, servies avec autorité, et plus encore dans celui des *Etudes* de Ligeti, restituées avec un haut degré d'illusionnisme.

PORCELAINES FROTTÉES

L'illusion était également au rendez-vous du concert donné par l'Ensemble Yuseï sous l'appellation (de plus en plus incontrôlée) de « musique du monde ». Allait-on participer à une séance de dépaysement comme en offrent régulièrement les festivals aujourd'hui ou bien à un rite bouddhiste pratiqué sur un tapis de culte évoquant le Mandala ? En fait, ni à l'un ni à l'autre car l'œuvre de Toshio Hosokawa, présentée à cette occasion en première française, n'était qu'« une » simple mais magnifique pièce de musique contemporaine. Pour en percevoir toute l'originalité, il n'avait été cependant pas inutile d'écouter auparavant une demi-heure de *gagaku*. *New Seeds of Contemplation* utilise en effet une base caractéristique de ce répertoire (autour notamment du *shô*, l'orgue à bouche, ancêtre de l'accordéon) mais dans un tout autre contexte puisque quatre moines bouddhistes se joignent aux musiciens (puis disparaissent) pour assurer la trame incantatoire d'un parcours des saisons ponctué de sons inédits obtenus en frottant des porcelaines ou en caressant une coupe de laiton avec un archet.

De telles subtilités n'ont jamais intéressé Edgar Varèse, adepte d'une musique cataclysmique pourtant également conçue comme un rituel vertigineux et visionnaire. Pierre Boulez sait bien que les visées de ce moderniste reposent sur des impulsions délibérément primitives, et conserve ainsi aux *Intégrales* de 1925 le statut d'œuvre non encore apprivoisée. Son diptyque intitulé *Dérive* relève au contraire d'une extrême sophistication, idéalement rendue par l'Ensemble InterContemporain. Dans un programme brillamment bouclé par la *Suite op. 29* de Schoenberg mais orienté vers le Japon, les *Oiseaux* de Messiaen se devaient d'être exotiques. Florent Boffard les a dotés d'une séduction colorée qu'a vainement recherchée Takemitsu dans *Tree Line*, œuvre de la dernière manière, vaporeuse et kitsch à l'excès.

P. Ge.

Luciano Berio réalise son idée du « métathéâtre » avec l'opéra « Outis »

A la Scala de Milan, une « action musicale » passionnante contrariée par une mise en scène trop réaliste

OUTIS, « Action musicale en cinq cycles », musique de Luciano Berio. Texte de Luciano Berio et Dario Del Corno. David Robertson : direction. Roberto Gabbiani : maître de chœur. Graham Vick : mise en scène. Alan Opie (Outis), Tatiana Poluetkova (Emily), Luisa Castellani (Ada), Luca Canonici (Steve), Monica Bacelli (Marina), Yelda Kodally (Olga), Elena Brilova (Samantha), Dominique Visse (Guglielmo), Donald Maxwell (le metteur en scène), Swingle Singers. *SCALA DE MILAN.* Prochaines représentations : mardi 8 et mercredi 9 octobre, 20 heures ; jeudi 10, 14 heures et 20 heures. Durée du spectacle : 2 h 20. De 20 000 lires à 200 000 lires (1 000 lires = 3,4 F). Tél. : 19 (39)-2-88791.

MILAN
correspondance

La recherche du père, le désir de le tuer, de l'aimer. *Outis* – le nom par lequel Ulysse trompe le Cyclope Polyphème – donne son titre à l'« action musicale » de Luciano Berio, qui a finalement été créée samedi à la Scala après deux représentations annulées au dernier instant pour cause de grève. *Outis* ne raconte pas une histoire, mais nous plonge dans un « flux de conscience » qui fait songer à James Joyce. Le livret unifie plusieurs langues, des citations d'auteurs différents, de Celan à Auden, des comptines populaires, des invocations archaïques dans les dialectes de la grande Grèce.

CHAOS ORGANISÉ

Bien plus que dans *La Vera Storia* (1982) et *Un Re in Ascolto* (1984), Berio réalise ici son idée du « métathéâtre », dans lequel la musique, le texte et la scène peuvent – mieux, doivent – exprimer des émotions différentes dans un même instant, dans le refus des unités aristotéliques sacrifiées ici à une conception circulaire du temps. Un souffleur essaie de nous informer de l'action : *« Cet homme est, était Outis. Il était ou peut-être est encore époux d'Emily... »* Peut-être. Au début de chacun des « cinq cycles », dans lesquels l'opéra est organisé, Isaac tue Outis, son père. Mais le corps seulement meurt, l'âme vit encore et se métamorphose plusieurs fois, dans le temps, dans l'espace de la mémoire et de l'histoire de la musique, unique trace capable de donner unité au désordre : chacun des « cycles » commence avec un intervalle de tierce (si bémol-ré), consonance qui devance et résout le chaos. Et dans tous les cycles nous retrouvons Ada (Luisa Castellani), une couturière qui coupe et coud : la culture se reflète dans les métiers les plus simples.

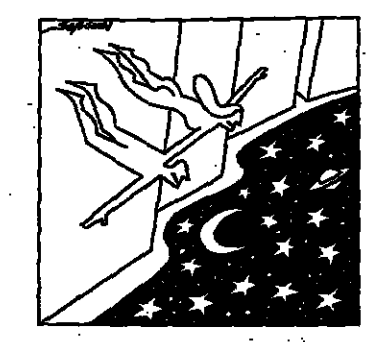
Outis est un chaos bien organisé, qui nous transporte du cœur d'une fête populaire où l'on vend Blanche-Neige et Superman, dans un salon de la Bourse qui soudain devient un bordel. Les *brokers* sont de violents maquereaux, les corps d'hommes et de femmes s'offrent nus, dans un marché du sexe désespéré, négation de l'éros qui survit dans le duo d'amour d'Olga et de Samantha, une des femmes (peut-être) d'Ulysse : le seul duo de l'« action », car autrement tous les personnages sont condamnés à chanter pour eux-mêmes, Outis surtout (Alan Opie). Le bordel nous prépare au cycle du supermarché, qui se transforme en une terre désolée (ex-Yougoslavie, évidemment), où les déportés avancent vers le public, dans un chœur obsédant comme un thrène, doux comme un espoir qui ne meurt pas. Les analogies avec l'itinéraire du *Regard d'Ulysse*, le film de Theo Angelopoulos, sont frappantes.

Le chant passe comme une pellicule à la Moviola : on entend les ornements du *bel canto*, la *coloratura*, le *declamato*, le timbre perdu des castrats (Dominique Visse), qui donne voix à l'enfance. La mer, enfin : présente du début à la fin, dans les projections visuelles et dans le dernier cycle, qui se passe à bord du *Titanic*. On chante, dans le gouffre de la tempête. Avide et généreux comme un Méphistophélès, Berio ne trahit pas ses amours de toujours pour le cirque et les clowns (avec un formidable trio de violon, trombone, accordéon), pour les parodies voyelles de Swingle Singers, le jazz, le tap dance. Et la musique, très bien orchestrée par David Robertson, chantée par une troupe excellente, est la véritable maîtresse. Dans ce souci heureux de simplification, le compositeur demande à l'électronique de se confondre avec l'orchestre. Si la partition accentue, surtout dans les chœurs, le désir, le regret de l'absence du sacré dans notre société, la mise en scène de Graham Vick choisit un réalisme exaspéré. L'emploi de projections d'images est parfois gratuit. La technologie, seule, ne remplace pas les idées.

Sandro Cappelletto

Tommy Flanagan, pianiste

Le jazzman américain joue à Paris, en trio



POUR *qui se demande ce* qu'est un club (un bar d'hôtel confortable), ce qu'on y entend (la plus belle musique du monde), *jouée par qui* (un seigneur, un prince, la délicatesse faite homme, un accompagnateur de grandes chanteuses – Ella Fitzgerald, c'est tout dire –, un *élégant*, un discret, la fleur de la culture américaine que l'Amérique a refusée, un homme qui a connu l'époque où il n'avait pas le droit de circuler dans les bus des autres Américains, de boire dans les mêmes bars, de dormir dans les mêmes hôtels). Thomas Lee Flanagan, pianiste de Dexter Gordon, John Coltrane, Miles Davis ou Sonny Rollins (est-ce que cela suffit ?), est à Paris. C'est un honneur pour nous. Il jouera à cette occasion avec un trio dont la composition annoncée est la suivante : Alvin Queen à la batterie et Reggie Johnson à la basse.

★ **Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoît, Paris-6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. 20 h 30 et 23 heures, les 9, 10, 11 et 12. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 140 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Mad In Paris, Mister Gang
Sans doute les deux *groupes* les *plus* excitants de la scène groove parisienne. Mad In Paris, champion des performances sudatoires mêlant go-go music, rap et funk charnu. Mister Gang, *plus attiré par* les *rythmes* percutants du rock-fusion, sculpte de façon très personnelle reggae, rage hip-hop et cuivres rhythm'n'blues.
Ivry, petit chapiteau, parc des Cornailles. 20 heures, le 9.
Tél. : 45-15-07-07. 30 F et 100 F.

Soundgarden
D'abord méprisé par la frange la plus *punk du grunge*, Soundgarden, *attiré* plus que Nirvana et Pearl Jam par les noirceurs du heavy metal, est devenu le plus populaire des groupes de Seattle.
Son tube, *Black Hole Sun*, a prouvé le potentiel mélodique de la dépression.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin.
20 heures, le 9. Tél. : 42-08-60-00. 140 F.

Gemini Gemini
Une interprétation savante, détachée et imaginative de la musique de Thelonious Monk par un trio rythmiquement funk (1 CD *The Flavors of Thelonious Monk*, chez ITM Pacific).
Jamaaladeen Tacuma (ex-Ornette Coleman Prime Time) est à la basse électrique, Wolfgang Puschning (Vienna Art Orchestra, AM4, Alpine Aspects...) aux saxophones. *Le batteur change* régulièrement : cette fois c'est Dennis Alston.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. 21 heures, le 10.
Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Alvin Ailey
American Dance Theater
Depuis la mort d'Alvin Ailey, c'est l'immense Judith Jamison qui a pris la direction d'un ballet créé en 1958 pour célébrer les racines de la culture noire. La troupe donnera la pièce fondatrice, *Revelations*, qui sera suivie de créations récentes (de 1992 à 1996), pour la plupart chorégraphiées par Judith Jamison, celle qui fut à Broadway l'inoubliable *Sophisticated Lady*.
Mogador, 25, rue Mogador, Paris-9e. Mº Trinité. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; samedi et dimanche à 15 h 30. Jusqu'au 20 octobre.
Tél. : 53-32-32-00. De 100 F à 320 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Le Bourgeois gentilhomme
de Molière, mise en scène de Jérôme Savary, avec Catherine Jacob, Jérôme Savary, François Borysse, Michel Dussarrat, Nanou Garcia, Mona Heftre, Yves Jacques, Maxime Lombard, Carlos Pavlidis, Jean-Noël Cnokaert, Alain Poisson, Isabelle Serbu, des danseurs et des musiciens.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. A partir du 10 octobre. Du jeudi 10 au samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 h 45. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 28 décembre.*

Cartes blanches aux auteurs
avec Catherine Anne, Jean-Daniel Magnin, Serge Kribus et Arlette Namiand.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, Paris 18e. Mº Blanche. Du lundi 14 au jeudi 17, à 18 h 30. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 heure. Entrée libre. Jusqu'au 17 octobre.

Chasse aux rats
de Peter Turrini, mise en scène de Michel Didym, avec Catherine Kocher-Matisse, Jean-Claude Leguay, en alternance Pierre Ascaride et Laurent Vacher.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les vendredi 11, samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. Durée : 1 h 30. 85 F et 115 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Démons
de Lars Noren, mise en scène de Gérard Desarthe, avec Marianne Basler, Christine Boisson, Gilles Gaston-Dreyfus et Jean-Pierre Malo.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. A partir du 11 octobre. Les vendredi 11, samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 15 h 30. Tél. : 45-13-19-19. Durée : 3 h 20. De 55 F à 100 F. Jusqu'au 3 novembre.*

L'Enfant
d'après Jules Vallès, mise en scène de Jeanne Champagne, avec Tania Torrens et Denis Léger-Milhau.
Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot, 92 Vanves. A partir du 9 octobre. Du mercredi 9 au samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 15 heures. Tél. : 46-45-46-47. Durée : 1 heure. 60 F et 80 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Les Fausses Confidences
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Catherine Samie, Gérard Giroudon, Andrzej Seweryn, Cécile Brune, Florence Viala, Michel Robin, Laurent d'Olce, Nicolas Lormeau, Jean-Pascal Abribat et Roch-Antoine Albaladejo.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les jeudi 10, vendredi 11, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 14 h 30. Tél. : 44-58-15-15. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 3 mai 1997.

Ile du Salut
d'après Franz Kafka, mise en scène de Mathias Langhoff, avec Amiran Amiranachvili, Facundo Bo, Marcial Di Fonzo Bo, Jean Lambert-Wild et Jean-Marc Stehlé.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. A partir du 8 octobre. Du mardi 8 au samedi 12, à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. Durée : 2 heures. 95 F et 140 F. Jusqu'au 8 novembre.*

La Légende de Kaïdara
d'après Amadou Hampâté Bâ, avec Claude Bowré Gnakouri, Luis Marquès, Mathurin Nahounou, Vaber Douhoure, Dji Nessere et Paulin Siaou, Youssouf Traore, Dikité Satignouman et Mori Diabate (musiciens).
Théâtre international de langue française (parc de la Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Le mercredi 9, à 14 h 30 ; le jeudi 10, à 20 h 30 ; les vendredi 11 et samedi 12, à 14 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche 13, à 16 heures. Tél. : 40-03-93-95. Durée : 1 h 30. De 35 F à 110 F.*

L'Ombre de la vallée ;
Les Noces du rétameur
de John Millington Synge, mise en scène de Martine Colcomb, avec François Chattot, Gilles Privat, Martine Schambacher, Luc Schillinger et Marie-Paule Sirvent.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. A partir du 8 octobre. Du mardi 8 au samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 15 h 30. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 1 h 30. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 10 novembre.*

La Puce à l'oreille
de Georges Feydeau, mise en scène de Bernard Murat, avec Jean-Paul Belmondo, Cristiana Reali, Sabine Haudepin, Pierre Vernier, Jean-Paul Bordes, Laurent Gamelon, Arlette Didier, Annie Gregorio, Brigitte Chamarande, Paul Bandey et Serge Berry.
Théâtre des Variétés, 7, boulevard Montmartre, Paris 2e. Mº Rue-Montmartre. A partir du 12 octobre. Le samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 15 heures. Tél. : 42-33-09-92. Durée : 3 heures. De 60 F à 300 F. Jusqu'au 30 décembre.

Le Roman de Lulu
de David Decca, mise en scène de Didier Long, avec Sandrine Kiberlain, Gérard Darmon, Roger Van Hool et Laurent Bateau.
Petit Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mº Trinité. A partir du 8 octobre. Du mardi 8 au samedi 12, à 21 heures ; le dimanche 13, à 15 h 30. Tél. : 42-80-01-81. Durée : 1 h 45. 170 F et 220 F. Jusqu'au 31 décembre.

Se la vy
d'après Robert Desnos, mise en scène de François Roy, avec Gérard-Henri Durand et Viviane Maupetit.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 157, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Rambuteau. Du mardi 8 au samedi 12, à 21 heures ; le dimanche 13, à 16 heures. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 1 heure. 40 F et 50 F. Jusqu'au 20 octobre.*

SÉLECTION

A la porte
de Jean Gabriel Nordmann, mise en scène de Bruno Abraham-Kremer, avec Andrée Tainsy, John Arnold, Valérie Grail, Michel Grand, Sophie Hermelin, Sylvie Huguel, Mukuna Kashala, Alain Macé, Bruno Sermonne et Serpentine Teyssier.
Théâtre Firmin-Gémier, place Firmin-Gémier, 92 Antony. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 46-66-02-74. Durée : 1 h 40. 80 F et 110 F.*

Bataille du Tagliamento
de François Tanguy, mise en scène de l'auteur, avec Frode Bjornstad, Branlo, Laurence Chable, Patrick Condé, Jean-Louis Coulloc'h, Katja Fleig, Yves-Nël Genod, Karine Guex-Pierre, Nigloo, Jean Rochereau, François Tanguy et Nadia Vonderheyden.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi 8 au samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 16 heures. Tél. : 41-32-26-26. Durée : 1 h 50. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 23 octobre.*

Bonbon acidulé
de Ricardo Sued, mise en scène de l'auteur, avec Rosario Audras, Marie-Laure Dougnac, Jean-Claude Fernandez, Nathalie Ortéga, Adriana Pegueroles, Jérôme Kircher et David Michel.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 10. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Le Faiseur
d'Honoré de Balzac, mise en scène de Françoise Petit, avec Jean-François Balmer, Clotilde de Bayser, Stéphane Bierry, Philippe Boudet, Auguste Bruneau, Paul Crauchet, Dominique Daguier, Isabelle Fontaine, Sylvie Genty, Eric Laugérias, Stéphanie Noël, Matthieu Rozé et Maurice Vaudaux.
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-38-07-54. Durée : 2 heures. De 50 F à 200 F. Jusqu'au 17 novembre.

L'Ile des esclaves
de Marivaux, mise en scène d'Elisabeth Chailloux, avec Emile Abosso M'Bo, Fabrice Michel, Catherine Mongodin, William Nadylam Yotnda, Nathalie Newton et Amédée Douadou Gadié et Akonio Dolo (musiciens).
Théâtre Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry. Du mardi 8 au samedi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 16 heures. Tél. : 46-72-37-43. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 3 novembre.*

Ne tue ton père qu'à bon escient ;
Solomonie la possédée
de Gilbert Lely, mise en scène de Christian Rist, avec Jean-Michel Deliers, Christian Fournier, Laure Huselstein, Serge Le Lay, Hélène de Saint-Père, Richard Sammel, Veronika Varga, Denis Zaidman, Hélène Leroux et Isabelle Morane.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 157, rue rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Rambuteau. Du mercredi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 2 heures. 80 F et 120 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Passagers clandestins
de Philippe Genty et Mary Underwood, mise en scène des auteurs, avec Russel Garbutt, Meredith Kitchen, Jennifer Newman-Preston, Brian Parker et Simon Rann.
Théâtre de la Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 42-08-00-32. Durée : 1 h 15. De 100 F à 220 F. Jusqu'au 17 novembre.

Slaves !
de Tony Kushner, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Isabelle Carré, Luc-Antoine Diquero, Jean-Claude Jay, Maria Verdi, Isabelle Sadoyan, Michel Peyrelon, Yann Collette, Isabel Karajan et Axelle Grelet.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du mardi 8 au samedi 12, le mardi 15, à 20 h 30 ; le dimanche 13, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée: 1 h 35. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 1er décembre.*

La Station Champbaudet
d'Eugène Labiche, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Laurence Février, Philippe Lebas, Didier Lesour, Claude Guedj, Andréa Retz-Rouyer, Dimitri Radochevitch, Jacques Bondoux, Frédérique Lazarini et Irène Chauve.
Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mº Voltaire. Le mardi, à 20 h 30 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 1 h 30. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Tite et Bérénice
de Pierre Corneille, mise en scène de Patrick Guinand, avec Claude Mathieu, Michel Favory, Isabelle Gardien, Jean-François Rémi, Olivier Dautrey, Alain Lenglet, Eric Génovèse et Coraly Zahonero.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 15. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 3 novembre.*

Variations énigmatiques
d'Eric-Emmanuel Schmitt, mise en scène de Bernard Murat, avec Alain Delon et Francis Huster.
Théâtre Marigny, carré Marigny, Paris 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, á 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-56-04-41. Durée : 1 h 45. De 60 F à 290 F. Jusqu'au 30 décembre.

(*) Tarif réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
Film français de Raymond Depardon, (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

ANNA OZ
Film français d'Eric Rochant, avec Charlotte Gainsbourg, Gérard Lanvin, *Sami Bouajila, Grégori Derangère*, Emmanuelle Devos, Jim-Adhi Limas (1 h 38).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; *Gaumont* Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

L'APPARTEMENT
Film français de *Gilles Mimouni*, avec Romane Bohringer, Vincent Cassel, Monica Bellucci, Jean-Philippe Ecoffey, *Monica Bellucci, Sandrine Kiberlain* (1 h 56).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation* : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Normandie, *dolby, 8e ; Paramount* Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, *dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation* : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC* Maillot, 17e ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
Film finlandais d'Aki Kaurismäki, avec Kati Outinen, Kari Vaananen, *Elina Salo, Sakari Kuosmanen*, Markku Peltola, Matti Onnismaa (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *Gaumont* Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

INDEPENDENCE DAY
Film américain de Roland Emmerich, avec Will Smith, Bill Pullman, Jeff Goldblum (2 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Maillot*, 17e ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

PARTY
Film français de Manoel De Oliveira, avec Michel Piccoli, Irène Papas, Leonor *Silveira, Rogerio Samora* (1 h 30).
Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; *Gaumont* Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).

LA RENCONTRE
Film français d'Alain Cavalier, avec Florence Malraux, Françoise Widhoff (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE ROI DES AULNES
Film franco-allemand de Volker Schlöndorff, avec John Malkovich, Armin Mueller-Stahl, Gottfried John, Marianne Sägebrecht, Volker Spengler, Heino Ferch (1 h 58).
VO : *Gaumont* les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; *George-V*, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, *dolby*, 19e (réservation : 40-30-20-10).

URI
Film britannique de Ken *Russell*, avec Ishai Golan, Terence Stamp, Hetty Baynes, Delphin Forrest, *Rachel Elner, Rafi Tabor* (1 h 34).
VO : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

A TOUTE VITESSE
de Gaël Morel,
avec Elodie Bouchez, Pascal Cervo, Stéphane Rideau, *Meziane Bardadi*.
Français (1 h 26).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *Gaumont* Opéra Impérial, *dolby*, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; George-V, dolby, 8e ; *UGC Lyon Bastille*, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Gaumont Alésia*, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
de Todd Solondz,
avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Daria Kalinina, *Matthew* Faber, Angela Pietropinto, Bill Buell.
Américain (1 h 27).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Odéon, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

CINQ JOURS, CINQ NUITS
de José Fonseca e Costa,
avec Victor Norte, Paulo Pires, Ana Padrao, Canto e Castro, Teresa Roby, Miguel Guilherme.
Portugais (1 h 40).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES CORNEILLES
de Dorota Kedzierzawska,
avec Karolina Ostrozny, Kasia Szczepanik, Anna Prucnal, Malgorzata Hajewska, Ewa Bukowska, Paul Verkade.
Polonais (1 h 06).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; *Saint-Lambert*, dolby, 15e (45-32-91-68).

DARKLY NOON
de Philip Ridley,
avec Brendan Fraser, Ashley Judd, Viggo Mortensen, Loren Dean, Grace Zabriskie, Lou Myers.
Britannique (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er.

LES DIABLES, LES DIABLES
de Dorota Kedziezarwska,
avec Justyna Ciemny, Pawel Chwedoruk, Grzegro Karabin, Monika Niemczyk, Danuta Szaflarska, Krzysztof Plewka.
Polonais (1 h 26).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ÉLÈVE
d'Olivier Schatzky,
avec Vincent Cassel, Caroline Cellier, *Jean-Pierre Marielle, Caspar Salmon*, Sandrine Le Berre, Sabine Destailleur.
Français (1 h 32).
UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ENCORE
de Pascal Bonitzer,
avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni-Tedeschi, Natacha Régnier, Laurence Côte, Hélène Fillières, Michel Massé.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC* Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : *40-30-20-10*) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : *40-30-20-10*) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : *UGC Ciné-cité les Halles, dolby*, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Gaumont Ambassade*, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; *Gaumont Opéra Français*, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; *Gaumont Gobelins Fauvette*, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; *14-Juillet* Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (*39-17-10-00 ; réservation* : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, *Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva*, Konstantin Yeremeev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

FOURBI
d'Alain Tanner,
avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier.
Suisse (1 h 54).
Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LONE STAR
de John Sayles,
avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Ron Canada, Kris *Kristofferson, Stephen Mendillo*.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Reflet Médicis, *salle Louis-Jouvet*, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

MIKHAÏL KOBAKHIDZE
CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PONETTE
de Jacques Doillon,
avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton, Delphine Schiltz, *Leopoldine* Serre, Luckie Royer, Carla Ibled.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, *dolby*, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Hautefeuille, *dolby, 6e (46-33-79-38)* ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont *Ambassade, 8e (43-59-19-08* ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Majestic Bastille*, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79); Gaumont Convention, dolby, 15e (*48-28-42-27 ; réservation* : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Pathé Wepler, dolby*, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; *réservation* : 40-30-20-10).

LES SABLES MOUVANTS
de Paul Carpita,
avec Beppé Clerici, Daniel San Pedro, Guy Belaidi, Ludivine Vaillat, Philippe Dormoy, Laurence Ragon.
Français (1 h 45).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

SECRETS ET MENSONGES
de Mike Leigh,
avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Marianne Jean-Baptiste, Claire Rushbrook, Elizabeth Berrington.
Britannique (2 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : *40-30-20-10*) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; *Majestic Passy*, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : *40-30-20-10*).

LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel *Auteuil, Julien Rivière*, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, *dolby*, 14e (réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

BELLISSIMA
de Luchino Visconti,
avec Anna Magnani, *Walter Chiari*, Tina Apicella, Gaston Renzelli, Alessandro Blasetti, Tecla Scarano.
Italien, 1951, noir et blanc (1 h 53).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

LE CRIMINEL
d'Orson Welles,
avec Edward G. Robinson, Orson Welles, Loretta Young, Philip Merivale, *Richard Long, Byron Keith*.
Américain, 1946, noir et blanc (1 h 35).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE MYSTÈRE PICASSO
d'Henri Georges Clouzot,
avec Pablo Picasso.
Français, 1956 (1 h 18).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

(**) Films interdits aux moins de 16 *ans*.

Michel Bavastro quitte la présidence de « Nice-Matin »

LE PDG de *Nice-Matin*, Michel Bavastro, a annoncé dans une lettre à ses salariés, datée du 5 octobre, qu'il avait *« pris la décision de résilier sans plus attendre ses fonctions de président-directeur général »*. *« Le 14 octobre, le conseil d'administration élira mon successeur »*, écrit-il. Agé de quatre-vingt-neuf ans, Michel Bavastro dirigeait *Nice-Matin* depuis sa création, en 1945. Son mandat expirait à la fin décembre, les statuts du journal fixant, après plusieurs prolongements demandés par M. Bavastro, la limite d'âge du président à quatre-vingt-dix ans. Il devrait proposer son fils, Gérard, actuel directeur général, pour lui succéder. Mais un autre actionnaire du journal, Michel Comboul, rédacteur en chef adjoint, pourrait se porter candidat. Ce retrait de M. Bavastro intervient dans le cadre d'un conflit d'actionnaires, alors qu'Havas et Hachette s'intéressent au quotidien.

■ **Une perquisition a eu lieu**, lundi 7 octobre, au siège de *La Dépêche du Midi*, à Toulouse. En milieu de matinée, le juge Henri Cabrol, accompagné de magistrats du parquet ainsi que d'une dizaine de policiers de la brigade financière du SRPJ de Toulouse, a demandé à rencontrer Jean-Michel Baylet, PDG du journal, et lui a signifié qu'il venait saisir un certain nombre de pièces comptables concernant la gestion de l'entreprise. Des perquisitions ont aussi eu lieu aux domiciles de M. Baylet et de sa mère, Evelyne-Jean Baylet. Le juge agirait dans le cadre d'une information judiciaire concernant une affaire financière pouvant relever de l'abus de biens sociaux.

Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et président de Télévision par satellite

« Sur TPS, il y aura du football ainsi que les programmes de France Télévision »

CANNES
de notre envoyé spécial

Le bouquet de programmes numériques *Télévision par Satellite* (TPS) a été présenté officiellement, lundi 7 octobre, au Marché international des films et des programmes pour la télévision (MIPCOM) qui a lieu du 7 au 11 octobre à Cannes. TPS sera articulé en trois modules vendus de moins de 100 francs à moins de 150 francs. Les chaînes hertziennes seront distribuées gratuitement et en exclusivité par TPS. Après Paramount, TPS a acquis pour cinq ans renouvelables et *70 millions de francs* par an les droits de diffusion en paiement à la séance et le catalogue du studio américain MGM.

– « Le bouquet TPS sera lancé après celui de Canalsatellite. Comment se démarque-t-il de cette concurrence ?

– Nous avons un principe de base : être simple à comprendre pour l'abonné. Celui-ci ne peut pas s'y retrouver avec un catalogue de quarante options. Dans TPS, il y a toujours deux éléments de base dans toutes les offres : les chaînes généralistes avec le son et l'image de qualité numérique, et l'accès au paiement à la séance. Le tout coûte un peu moins de 150 francs. Au cas où la chaîne thématique ne vous intéresse pas, vous pouvez choisir l'option cinéma qui sera commercialisée moins de 90 francs. L'option chaîne thématique sera tarifée moins de 100 francs. Mais dans tous les cas de figure, l'abonné aura droit aux chaînes de base et au paiement à la séance.

– TPS semble beaucoup miser sur le paiement à la séance ?

– Il est très important de proposer d'emblée le paiement à la séance. Je crois qu'il s'agit d'une des vraies grandes consommations du futur, même si elle évolue lentement. A l'avenir, le téléspectateur choisira entre les grandes chaînes (TF 1, France 2, France 3, M 6), dans lesquelles le choix est fixé par le programmateur – exemple : à telle heure vous regardez cela parce que l'on pense que c'est bon pour vous, mais c'est gratuit –, ou bien décidera de payer pour avoir le maximum de liberté. Si l'abonné paie, il n'acceptera pas que l'on fixe son choix.

– France 2 et France 3 seront-ils en exclusivité sur TPS ?

– Xavier Gouyou-Beauchamps, président de France Télévision, a répondu clairement à cette question. L'objet du service public est d'être reçu partout, gratuitement, *par tout le monde. Aujourd'hui*, tous les Français qui le souhaitent peuvent recevoir France 2 ou France 3. La mission de service public est donc remplie. France Télévision a choisi de s'associer à TPS : Il est normal qu'elle en tire bénéfice. Celui-ci étant que l'ensemble des chaînes du service public sont en distribution numérique exclusive sur TPS. Cela n'a rien à voir avec la mission de service public.

– La double diffusion de France 2 et France 3 sur TPS et Canalsatellite constituerait donc un coup dur pour vous ?

– La question ne se pose pas. Je ne crois pas que la situation évolue à court terme. Il n'y a pas de raison. Mais on ne peut pas reprocher à Canal Plus de lancer une offensive de ce genre.

– Vous annoncez qu'il y aura aussi du football sur TPS ?

– Contrairement à ce qu'a dit Charles Biétry, responsable des sports à Canal Plus, il y aura du football sur TPS [*Le Monde* daté 6-7 octobre]. Avec la diffusion des rencontres de Coupe de France et de Coupe de la Ligue, il y aura au moins une vingtaine de soirées de football sur TPS. Canalsatellite pourra aussi retransmettre ses matches. Seule la Coupe d'Europe des clubs champions, la Champion's League, sera diffusée en exclusivité sur TPS car, l'an prochain, deux clubs français seront qualifiés pour cette compétition. Un match sera retransmis sur TF 1, l'autre sera diffusé en paiement à la séance sur TPS. En ce qui concerne la division un, je pense que la raison prévaudra. C'est l'intérêt du football.

– Quel est le positionnement de TPS ?

– Le positionnement de TPS est doublement concurrentiel. Des produits de l'offre TPS ne seront jamais sur Canalsatellite, non parce qu'ils sont sur TPS mais parce que Canalsatellite ne peut cannibaliser sa maison mère, Canal Plus. Dans TPS, nous offrirons des films en exclusivité totale.

– Quelles sont les conditions du contrat que TPS a signé avec Paramount ?

– Ce sont les conditions commerciales habituelles. Sauf exception, le service public ne diffuse pas de films Paramount. En revanche, France Télévision traite depuis longtemps avec la Fox, autre catalogue américain. Donc les droits de diffusion en clair de Paramount étaient exclusivement détenus par TF 1. Signer un contrat de plusieurs années, cela représente beaucoup d'argent. Il faut donc des engagements financiers. Trois partenaires, TF 1, M 6 et la CTL, ont décidé de créer la structure financière qui permet de porter ces droits.

– Il s'agit seulement d'un arrangement financier ?

– Ce n'est pas une concurrence déloyale à l'encontre de France Télévision.

– A l'avenir TPS pourra-t-il accueillir d'autres partenaires ?

– Aujourd'hui, la question ne se pose pas, car le capital de TPS est structuré autour d'un actionnariat important, assez solide et soudé. Les actionnaires travaillent beaucoup ensemble. *Mais, comme toute* société commerciale, TPS évoluera.

– Les Américains pourraient-ils faire leur arrivée sur le marché français ?

Les major compagnies américaines se disent que, si TPS ou Canalsatellite sont des réussites, il peut être intéressant d'en faire partie. Dans le cas où nous ferions entrer un studio dans notre capital, les autres nous demanderaient d'y être associés au même niveau, au prétexte qu'ils ont été des vecteurs de notre réussite. C'est la seule contrainte qu'ils imposent, mais elle est normale. Ils ne veulent pas avoir contribué à notre succès et en laisser le bénéfice à leurs concurrents.

– Comment allez-vous alimenter TPS en films français ?

– Nous avons passé un accord avec UGC-Droits audiovisuels qui possède en portefeuille plus de 50 % des films français diffusables, soit plus de la moitié du marché des films français. Quant aux films nouveaux, ils seront traités au cas par cas. Désormais, un producteur de films français sait qu'il peut s'adresser à TPS s'il veut vendre ses droits pour la télévision payante. Les producteurs français n'ont donc pas à être inquiets. Au lieu d'avoir Canal Plus pour seul acheteur, ils en ont deux grâce à TPS. Que peut-on espérer de mieux ? »

Propos recueillis par Guy Dutheil

La loi sur l'audiovisuel présentée le 30 octobre

Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture en charge de la communication, a indiqué, à l'inauguration du Mipcom, que le projet de loi sur l'audiovisuel serait présenté en conseil des ministres le 30 octobre. Ce projet, qui prévoit la fusion d'Arte et de la Cinquième, définira un régime pour les chaînes diffusées par satellite, en tâchant de *« préserver le pluralisme des offres mises à disposition du public sous forme de bouquet »* et *« en donnant au Conseil supérieur de l'audiovisuel le pouvoir de conventionner les services diffusés par satellite »*.

MARDI 8 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.45 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Le pouvoir de la volonté.
15.30 Hôtel. Série. La crème fouettée.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.00 Club Dorothée.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. Déprime en prime.
18.10 Le Rebelle. Série. La cavale de Dutch.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

LAST ACTION HERO ■ ■
Film de John McTiernan avec Arnold Schwarzenegger (1992, 130 min). 83770088
Un projectionniste donne un billet magique à un jeune cinéphile et lui fait visionner le dernier film d'action de son héros préféré.

23.05

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (100 min). 7505408
Une famille, toutes générations confondues, réagit à l'actualité et fait part de ses craintes et de ses espoirs en rencontrant des personnalités politiques ou du spectacle.

0.45 Journal, Météo.
0.55 Reportages (rediff.). 1.25 et 2.05, 3.05, 3.45, 4.35 TF 1 nuit. 1.35 et 3.15, 3.55, 5.05 Histoires naturelles. 2.15 L'Equipe Cousteau en Amazonie. 4.45 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Angoisse. Série.
14.55 Le Renard. Vieux camarades. Série.
16.00 et 5.00 La Chance aux chansons. Le retour de Charles Dumont.
17.00 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 Sauvés par le gong. Abus de boisson. Série.
17.55 Hartley cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Chanson de l'échelle.
19.25 et 1.55 Studio Gabriel. Invités : Gad Elmaleh, Jackie Berroyer.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LA FEMME DE MON POTE ■
Film de Bertrand Blier avec Coluche (1983, 99 min). 2313446
Blier disserte sur le ménage à trois et les femmes briseuses d'amitié. En greluche, Isabelle Huppert est épatante.

22.45

TARATATA
Variétés présentées par Alexandra Kazan. Invitée : Maurane. Avec Pascal Obispo, Michel Fugain, Harry Connick Jr. (60 min). 6314601
23.45 Journal, Bourse, Météo.
0.05 Le Cercle de minuit. Magazine. Actualité du cinéma. Invités : Jackie Berroyer ; Bertrand Tavernier ; Philippe Léotard (80 min). 5717170
1.25 Histoires courtes. Nadine, de Marc Salmon avec Sabine Bail, Catherine Erhardy, Vincent Château. 2.25 Eurocops. Un taxi pour l'enfer. Série. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 4.30 Aux marches du Palais. J.F. Kennedy [1 et 2/2].

France 3

12.32 Journal.
13.31 Keno.
13.40 Parole d'Expert !
14.35 Le Quart d'heure de Faut pas rêver.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Larousse gastronomique.*
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

CES MERVEILLEUX FOUS VOLANTS DANS LEURS DRÔLES DE MACHINES ■
Film de Ken Annakin avec Sarah Miles, Stuart Whitman (1965, 125 min). 83762069
En 1910, le directeur d'un grand journal anglais organise, pour des raisons publicitaires, une course aérienne Londres-Paris. Générique avec savoureux dessins de Ronald Searle, effets spéciaux, avions d'époque. A part cela, pas formidable.

23.00 Journal, Météo.
23.30 Couleur pays. Magazine. Programme des treize télévisions régionales (90 min). 37514
1.00 Saga-Cités (rediff.). 1.30 Sidamag (rediff.). 1.45 Capitaine Furillo. L'héritage. Série. 2.35 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième

13.00 Chercheurs d'aventure. [2/12]. 13.30 Demain les jeunes. 14.00 Le Portugal. 15.00 Ozone, cancer du ciel. 16.00 Vaisseau Terre. Air conditionné [5/10]. 16.30 La Magie du climat. La neige. 17.30 Alf. 18.00 Histoire personnelle de la littérature. Proust. 18.15 L'Œuf de Colomb. Le pont. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [22/52] Le bandit manchot, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 4359
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger. L'escroquerie de la scientologie (30 min). 6330
20.00 Archimède. Paradis d'amour ; parfum ; attraction universelle ; phéromones ; confusion sexuelle (30 min). 3243
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LA VIE EN FACE : ALGÉRIENNES, TRENTE ANS APRÈS
Documentaire d'Ahmed Lallem (50 min). 5611595
Trente ans après avoir tourné un film avec des lycéennes d'Alger, Ahmed Lallem en a retrouvé quatre. Elles parlent du temps passé, d'aujourd'hui et de demain. Et du devoir de parole.

21.35

SOIRÉE THÉMATIQUE : IRLANDE, L'ÎLE AUX TROIS COULEURS
21.36 L'Irlande à la foire aux livres. Reportage (29 min). 100552576
22.05 Family : John Paul. Téléfilm de Michael Winterbottom, avec S. McGinley (1994, v.o., 45 min). 9496514
22.55 Irlande, l'île aux conteurs. Documentaire de B. Dickenberger (v.o., 45 min). 6241243
23.40 Whiskey in the Jar. Documentaire. L'étoffe dont on fait les chansons, de Michael Lorenz (30 min). 5859866
0.10 Les Couleurs de l'Irlande. Documentaire. Le peintre Jack B. Yeats (40 min). 9611064
0.50 Bibliographie.
1.00 L'Ile au trésor ■ ■ Film de Victor Fleming, d'après R. L. Stevenson (1934, N., v. o., 105 min). 3332996

M 6

13.25 Le Prix de la tyrannie. Téléfilm de David Greene, (88 min). 5467040
15.05 Drôles de dames. Série. [2/2] Ces dames s'amusent.
16.55 Télé casting. Musique.
17.00 et 3.50 Faites comme chez vous. Invitée : Véronique Sanson.
18.00 Space 2063. Série. [2/2] Episode pilote.
18.50 Highlander. Chantage. Série.
19.45 et 2.15 Mode 6. Christian Dior.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Une vie de rêve. Série.
20.35 E = M 6 junior. Magazine. Les avions.

20.55

DOCTEUR QUINN, FEMME MÉDECIN
Série (110 min). 4169972
Le projet d'Emma. *Matthew semble avoir trouvé chaussure à son pied.*
Le marchand de froid. *Des escrocs sévissent à Colorado Springs.*

22.45

UNE DANGEREUSE HISTOIRE D'AMOUR
Téléfilm de Jerry London, avec Pierce Brosnan, JoBeth Williams (88 min). 3966717
Une psychologue tombe sous le charme d'un professeur de littérature. Mais une de ses malades lui déclare être persécutée par un homme qui ressemble étrangement à celui qu'elle connaît...
0.20 Zone interdite. Magazine présenté par Patrick de Carolis (rediff.).
2.20 Culture pub. Magazine. 2.50 Best of 100% français. Musique. 4.40 Hot Forme. Magazine. 5.05 Sous le signe de l'eau. Documentaire (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Prêtre ■ Film d'Antonia Bird (1995, 105 min). 1782514
15.20 Surprises.
15.30 Pas si vite (rediff.).
15.35 Les Evadés ■ ■ Film de Frank Darabont (1995, 137 min). 1215514
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma. Magazine.

20.35

DANGER IMMÉDIAT ■
Film de Phillip Noyce avec Harrison Ford (1994, 136 min). 9359137
Espionnage, affrontements violents et spectaculaires, Harrison Ford en héros intègre.
22.50 Flash d'information.

22.55

MAVERICK ■
Film de Richard Donner avec Mel Gibson (1994, v.o., 122 min). 2007392
Un joueur professionnel parcourt le vieil Ouest en s'arrangeant pour éviter tout affrontement physique. Il se prépare pour un tournoi de poker sur un casino flottant et rencontre une belle joueuse provocante.
1.00 Le Journal du hard. Magazine.
1.05 Devil in miss Jones 5. Film classé X de Gregory Dark (1995, 74 min). 4064712
2.15 Surprises (45 min).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Henri Tomasi, 1901-1971. Le voyageur immobile (2).
20.30 Archipel médecine. Cancer et chirurgie.
21.30 Grand Angle. (rediff.). Les inventeurs.
22.40 Nuits magnétiques. Sur un air d'opéra (1).
0.05 Du jour au lendemain. Marc Rombaut (Le Chat noir laqué). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journées des 29 et 30 mars 1945 (1). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Autour d'Elias Canetti (1) ; 1.57, Entretiens avec Léopold Sédar Senghor (1) ; 3.58, Représentations de l'ingénieur depuis la Renaissance ; 6.11, Colette Cosnier, écrivain.

France-Musique

20.00 Concert. Donné en direct du Châtelet. Symphonie d'instruments à vent, symphonie en ut, symphonie de psaumes, de Stravinsky, par le London Sinfonietta Voices, dir. Terry Edwards ; Symphonie en trois mouvements, de Stravinsky, par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. Esa-Pekka Salonen.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Nigg, Sallinen.
23.07 Atout Chœur. Œuvres de Messiaen, Grisey.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de JS Bach, Pujol, Ohana. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert. Enregistré le 11 mai, au Théâtre de la Ville, par le Quatuor Takács. Quatuor nº 2, de Haydn ; Quatuor nº 15, de Schubert.
22.30 Les Soirées... (Suite). Faust symphonie, de Liszt, par la Chorale du Festival de Tanglewood et l'Orchestre symphonique de Boston, dir. Bernstein, Riegel, ténor. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial (France 2 du 3/10/96)
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. Invitée : Brigitte Bardot (France 2 du 4/10/96).
23.45 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).
1.00 Journal (RTBF).

Planète

20.10 Trinidad, prix Nobel de carnaval.
20.35 La Légende des bateaux volants. [2/6].
21.30 Golda Meir.
22.30 Transantarctica. [2/3].
23.20 Louise Bourgeois.
0.10 L'Examen ou la Porte.
1.05 La Danse du singe et du poisson (45 min).

Paris Première

20.00 et 0.15 20 h Paris Première. Invité : Francis Veber.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 ▶ Le J.T.S.
22.25 Le Blé en herbe ■ ■ Film de Claude Autant-Lara (1953, N., 110 min) 53209663
1.10 Stars en stock (25 min).

France Supervision

20.00 L'Hiver des grands créateurs.
20.20 Ciné Actu.
20.30 Hot Shots. Film de Jim Abrahams (1991, 80 min) 85346069
21.50 Concert : Sonates de Ludwig van Beethoven (100 min). 15404972
23.30 Sur la piste de l'aigle. De Patrick Barberis et Alain Lasfargues.
0.50 Concert : Cheb Mami. (95 min). 85752002

Ciné Cinéfil

20.30 Les femmes accusent ■ Film de Ferreri, Baldi, Macchi, Musso, Maselli, etc. (1962, N., 90 min) 1018214
22.00 Les Démons de l'aube ■ Film d'Yves Allégret (1945, N., 115 min) 3042430
23.55 Rendez-moi ma femme ■ Film de Harmon Jones (1951, N., v.o., 75 min) 78725578

Ciné Cinémas

20.30 *Le Pas suspendu de la cigogne* ■ ■ ■ Film de Théo Angelopoulos (1991, 110 min) 3267476
22.45 D.O.A. : Mort à l'arrivée ■ ■ Film de Rocky Morton et Annabel Jankel (1988, v.o., 90 min) 1639069
22.20 Festival de Deauville 96.
0.15 Gladiateurs ■ Film de Rowdy Herrington (1991, 100 min) 39485595

Série Club

20.45 Les Champions. L'homme de fer.
21.40 et 0.40 Médecins de nuit. Disco.
22.30 Colonel March. Le vœu du silence.
23.00 L'Homme du Picardie.
23.50 Quincy. Double meurtre (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui est mort dans l'appartement du dessous.
21.25 Le Fugitif. Le proscrit.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Portrait de Loretta Lynn. De Dawn Hathaway.
23.05 VR5. La cryogénie.
23.55 Earth Two. Arrêt sur image.
0.40 Mister Gun. Jeu dangereux (25 min).

Eurosport

21.00 Boxe. En direct. Combat poids lourds : Derrick Banks (E-U) - Auguste N'Gou (Afrique) ; Boswell (E.-U.) - Yelistratov (Ukr.). (120 min). 492683
23.00 Football.
0.00 Snooker (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 A fond la caisse. Film de Greg Beeman (1988, 90 min). Avec Corey Haim. *Comédie.*
22.00 Sphinx. Film de Franklin J. Schaffner (1980, 115 min). Avec Lesley-Ann Down. *Aventures.*
0.10 Auguste. Film de Pierre Chevalier (1961, N., 90 min). Avec Fernand Raynaud. *Comédie.*

TMC

20.35 Salammbô. Film de Sergio Grieco (1959, 100 min). Avec Jeanne Valérie. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



« La Marche du siècle » reçoit les juges anticorruption

Le 1er octobre, sept magistrats lançaient à Genève un appel à l'« abolition des protectionnismes en matière judiciaire ». Jean-Marie Cavada reçoit quatre d'entre eux

L'UNION SACRÉE DES JUGES contre la corruption... Vaste sujet, beau plateau ! Jean-Marie Cavada invite quatre des sept juges qui ont lancé le 1er octobre à Genève un « appel » et publié le livre *La Justice ou le Chaos*, de Denis Robert (aux éditions Stock), cri d'alarme et pavé dans la mare politique. Une émission à ne pas manquer donc, même si c'est la cinquième que le présentateur et son équipe consacrent au thème de la corruption.

D'abord, parce que le sujet est loin d'être épuisé. Sur le même plateau, en novembre 1994, deux grands patrons et Pierre Méhaignerie, alors ministre de la justice, s'étaient appliqués à relativiser l'importance de la corruption politico-financière en France. La presse avait été accusée d'amplifier un phénomène limité, voire en voie d'extinction. Deux ans plus tard, les affaires n'ont pas cessé. Pierre Méhaignerie, touché par le scandale du financement de son parti, le CDS, en sait quelque chose.

Ensuite, c'est la première fois que Renaud Van Ruymbeke et Bernard Bertossa, les deux hommes qui ont le plus bataillé pour mettre au jour les réseaux par lesquels circule l'argent de la corruption entre la France et l'étranger (en particulier la Suisse), acceptent de participer à visage découvert à une grande émission. Le conseiller à la cour d'appel de Rennes et le procureur de Genève s'étaient jusqu'à présent tenus à l'écart de la scène médiatique. S'ils en prennent aujourd'hui le risque, c'est qu'ils n'en peuvent plus de se taire sans se faire complices de l'injustice. Ces deux magistrats et les cosignataires de l'« appel de Genève » ont des choses graves à dire. Non contents de constater les méfaits de la corruption qui mine nos démocraties, ils accusent les dirigeants européens de ne rien faire pour lutter contre les paradis fiscaux et les sociétés panaméennes. Voire de freiner délibérément la coopération judiciaire entre magistrats pour protéger des réseaux financiers auxquels ils sont parfois soupçonnés d'être associés. S'il existe une « union sacrée », c'est plutôt là qu'il faut la chercher.



Les deux reportages qui alimenteront le débat sont consacrés l'un à la fraude, l'autre aux juges milanais. Le premier montre avec quelle facilité on peut s'adresser à l'une des quatre cents sociétés fiduciaires de Genève pour placer discrètement des fonds. En vingt minutes, grâce à Internet, le client devient le bénéficiaire de comptes panaméens dans plusieurs pays. Vingt petites minutes pour un circuit qu'un magistrat mettra plusieurs années à identifier...

Le deuxième sujet nous fait vivre quelques journées de magistrats bien dans leur peau à Milan. Indépendants, dotés de moyens adéquats, organisés en équipes, ils ont constitué une force de frappe efficace. Rien là de bien sorcier. Il en va pourtant différemment en France. Le résultat ? D'un côté, la grande lessive de « Mani pulite » : 3 000 mises en examen et 600 condamnations. De l'autre, à peine quelques « affaires », découvertes par hasard, qui traînent dans les méandres des procédures. La mise sur pied d'un pool à l'italienne pour enquêter sur les turpitudes des élus de la région parisienne n'est pas pour demain. Pas plus que la coopération détendue et efficace entre juges et journalistes italiens à laquelle nous assistons.

Pour répondre au « J'accuse » des juges et aux questions soulevées par ces reportages, les candidats ne se sont pas bousculés. Ce fut même, apparemment, la grande dérobade ! Tous les hommes politiques, élus et grands patrons invités sur le plateau ont préféré décliner. Premier concerné par cette charge, le ministère de la justice fera donc figure de grand absent. C'est d'autant plus regrettable que les uns et les autres ne manquent pas d'arguments. Pour pallier cette désertion, ce seront finalement deux journalistes, Franz-Olivier Giesbert et Edwy Plenel, respectivement directeurs de la rédaction du *Figaro* et du *Monde*, qui se retrouveront « face aux juges ».

Roland-Pierre Paringaux

★ « La Marche du siècle », France 3, mercredi 9 octobre, 20 h 50.

Au bazar des cagoulés

par Agathe Logeart

COMME on s'en doutait déjà, c'est bien le FLNC-canal historique qui a transformé les lambris de la mairie de Bordeaux en petit bois haché menu. Cette fois, pour mieux signer leur acte, les terroristes ont eu l'obligeance d'adresser à leur public une missive du plus gracieux effet, tapée à la machine sur du papier à en-tête.

Le texte (« REVENDIQUONS : Attentat mairie de bordeaux le 06/10/96 ») est en effet inscrit sur du papier à lettres décoré de deux dessins jumeaux représentant un homme au visage masqué, un genou à terre, et pointant sur le lecteur le canon de son arme. On ne sait si la mention « canal historique », rédigée en travers en lettres manuscrites, est gravée sur le papier ou s'il s'agit d'un rajout a posteriori. On ne sait pas non plus si la lettre est arrivée directement dans les rédactions, ou si ce sont les autorités de l'Etat, celles dont on nous serine qu'elles feront comme d'habitude leur possible pour que *« force reste à la loi »*, qui l'ont obligeamment communiquée. Mais le résultat est là : pour les entomologistes qui se penchent sur les rites élaborés des poseurs de bombe corses, exégètes de leurs peintures de guerre et de leurs danses du ventre devant les émissaires plus ou moins secrets, le passage du communiqué transmis sous le manteau à ce papier à lettres semi-officiel marque à l'évidence un tournant.

Le FLNC pose peut-être – et même sûrement – des bombes, mais il sait vivre. Disposer d'une rame de papier ainsi décorée est une manifestation, pour ceux qui en auraient douté, du haut degré de civilisation de cette tribu que l'on aurait tort de considérer comme arriérée. Ce nouvel élément, ajouté à la traditionnelle panoplie de treillis et rangers, dit assez que l'on a désormais affaire à des professionnels de la profession, qui ont appris, comme tout bon publicitaire qui se respecte, à communiquer dans les règles de l'art. Après le *mailing*, on s'interroge sur ce que sera la phase suivante de la campagne publicitaire : des figurines de plastique (ou de plastic) moulé pour les enfants des cibles, ou des coupons détachables donnant droit à des réductions chez les vitriers ? Au grand bazar des cagoulés, on n'arrête pas le progrès.

Sans transition, comme aiment le dire certains présentateurs dont les tics finissent par déteindre chez ceux qui consomment de la télévision sans modération, Claude Sérillon a livré sur France 2 le deuxième chapitre de son émission bimensuelle « C'est à suivre ». Les accidents du travail, les cantines scolaires, la difficulté pour les collectivités locales d'encourager les créations d'emploi : ce n'est peut-être pas sexy-sexy, mais cela concerne tout le monde. Enfin une émission où chacun parle à son tour, un présentateur plus journaliste qu'animateur qui connaît ses dossiers sur le bout du doigt et n'a besoin ni de sondages ni de famille française-type pour faire de l'information, drue, dense, roborative. Une émission civique, en somme. Pourvu qu'elle ne soit pas trop bien pour que ça dure !

MERCREDI 9 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.45 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa, top modèle. Série. Le verdict.
15.35 Superclub Dorothée. Les Années fac ; Power Rangers ; BC-BG ; Le Hit 99 ; L'Un contre l'autre.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. L'agent ne fait pas le bonheur.
18.10 Le Rebelle. Série. Le procès de Reno Raines.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.30

FOOTBALL
En direct du Parc des Princes. Match amical : France-Turquie. 20.45, Coup d'envoi ; 21.30, Mi-temps, Météo ; 21.45 2e période (130 min). 7348460
Un match perturbé par l'absence d'un grand nombre de joueurs français blessés.

22.40

LE DROIT DE SAVOIR
Magazine. Cris d'enfants : l'inceste devant la justice (75 min). 8148809
Le témoignage de trois jeunes femmes, victimes de pères ou beau-père incestueux.
23.55 Ushuaïa. Venezuela, bains de couleurs à Los Roques. Beau comme un camion ; Clive et les rhinocéros... (60 min). 7782880
0.55 Journal, Météo.
1.05 et 3.10, 5.00 Histoires naturelles. 2.00 et 3.00, 4.05 TF 1 nuit. 2.10 L'Equipe Cousteau en Amazonie. 4.15 Cas de divorce. 4.50 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.45 Derrick. Jeu de mort. Série.
14.50 Le Renard. Série. Une femme a disparu.
15.55 Tiercé.
16.10 et 5.10 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong. Querelle d'amis. Série.
17.50 Hartley cœurs à vifs. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Changements de prénoms.
19.20 et 1.35 Studio Gabriel. Invitée : Elsa.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LA GRANDE FILLE
Téléfilm de Jean-Paul Salomé, avec Zabou, Christian Charmetant (100 min). 8834712
Une mère de famille, architecte de trente-sept ans au chômage, sombre dans l'alcoolisme.

22.35

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Comment s'en sortir sans savoir lire ? (88 min). 715422
0.03 Journal, Bourse, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. Magazine présenté par Laure Adler. International. Invité : Francesco Biamonti (Attente sur la mer). Thèmes : les élections américaines ; Le tabac est-il une drogue comme une autre ? (70 min). 9219478
2.05 Emissions religieuses (rediff.). 3.05 Chasseurs de cyclone. 3.30 24 heures d'info. 3.40 Météo. 4.30 Outremers (rediff.).

France 3

12.32 Journal, Keno.
13.35 Mike Hammer. Série. Une balle, trois cibles.
14.30 Y a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Le cirque.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.47 Un livre, un jour. *Une ville bâtie en l'air,* de Jean-Marie Planes.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par J.-M. Cavada. Corruption : l'union sacrée des juges. Van Ruymbeke et trois juges européens parlent. Invités : Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la cour d'appel de Rennes ; Bernard Bertossa, procureur général de Genève ; Benoît Dejemeppe, procureur du roi à Bruxelles ; Edmundo Bruti-Liberati, secrétaire général de l'association des magistrats italiens ; Franz-Olivier Giesbert, directeur de la rédaction du « Figaro » ; Edwy Plenel, directeur de la rédaction du « Monde ». (110 min). 986828
● Lire ci-dessus
22.40 Journal, Météo.
23.15 Un siècle d'écrivains. André Gide, de Jean-Denis Bredin et Jean-Pierre Prévost (50 min). 2800977
Portrait du prix Nobel de littérature 1947, un écrivain souvent qualifié de "scandaleux". Avec un témoignage de Marc Allégret.
0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 0.55 Capitaine Furillo. Au travail, les filles. Série. 1.45 Musique Graffiti (20 mn).

La Cinquième

12.25 Santé et travail. 12.30 Va savoir. Un couteau de corne et d'acier. 12.55 Image et science. 13.00 Planète blanche. 13.30 Demain le monde. La sécurité. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Michel Drucker. 15.00 Singes tamarins, lions du Brésil.
16.00 Deux ans de vacances. Feuilleton [1/6].
En Nouvelle-Zélande, huit collégiens sont invités à passer leurs vacances à bord d'un voilier. Mais une découverte les entraîne dans de « drôles » d'aventures...
18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [23/52] Western Circus (30 min). 7783
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger. Afghanistan : Les armes du Coran (30 min). 6064
20.00 Libellules et demoiselles. Documentaire (30 min). 3977
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES COMPLICES D'HITLER
Documentaire. [2/6] Himmler, l'exécuteur, de Guido Knopp (55 min). 1320828
Himmler régna sur les SS, sur la Gestapo et sur l'organisation des camps d'extermination. Le bras droit du Führer restera attaché aux pires entreprises du IIIe Reich.

21.40

MUSICA. CARMINA BURANA
De Carl Orff, livret de Mathias Kaiser, chorégraphie de Birgit Scherzer. Avec Barbara Hendricks, Jeffrey Black, Michael Chance, l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Franz Welser-Möst, les danseurs Anke Glasow, Sven Grützmacher, Roman Frischknecht, Ute Brühmann et les élèves de l'école du ballet du Staatstheater de la Sarre (85 min). 7915064
23.05 Contes cruels de la jeunesse ■ ■ Film japonais de Nagisa Oshima avec Yusuke Kawazu, Miyuki Kuwano (1960, v.o., 96 min). 7887278
Une adolescente fait de l'auto-stop avec des inconnus, rencontre un beau et mauvais garçon qui la viole et avec lequel elle part en cavale et commet des délits.
0.40 Une enfance en Flandre. Film danois d'Erik Clausen avec Morten Gundel, Anders Forchhammer (1994, v.f., 126 min). 67996478

M 6

12.20 Les Routes du paradis. [1/2] La grande classe.
13.15 M 6 Kid. *Kidimot : Oscar. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; Robin des Bois junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.*
16.40 Hit Dance. Magazine.
17.00 et 1.45 Faites comme chez vous. Invité : Jango Edwards.
18.00 Space 2063. Série. Cavalier seul.
18.50 Highlander. Vendetta. Série.
19.45 et 0.30 Mode 6. Issey Miyake et Thierry Mugler.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50

SEULEMENT PAR AMOUR, CLARA
Téléfilm d'Andrea et Antonio Frazzi, avec Barbara De Rossi, Jean Dalric, Pierre Malet [1/2] (84 min). 889441 [2/2] (89 min). 1948996
A Rome, une psychologue pour enfants et le propriétaire d'une agence de publicité forment un couple idéal depuis près de huit ans. Le bonheur est à son comble lorsque la jeune femme annonce à son mari qu'elle est enceinte. Mais à la suite d'une fausse couche, elle se réfugie dans l'alcool et doit être hospitalisée.
0.05 Sexy Zap.
0.40 Best of pop-rock. Musique.
2.30 Turbo. Magazine. 2.55 La Croisière rouge. Documentaire. 3.35 L'Ile aux plongeuses nues. Documentaire. 4.00 E = M 6. Magazine. 4.25 Fréquenstar. Magazine. 1 AM (45 min).

Canal +

▶ *En clair jusqu'à 13.35*
12.30 La Grande Famille
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Les Superstars du catch.
15.30 Flairs ennemis. Téléfilm de Robin Davis, avec Samuel Labarthe (90 min). 51647
17.00 Football américain. Championnat de la NFL.
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat. Dessin animé.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Steve Buscemi, Nadia Farès.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

MOTHER'S BOYS ■
Film d'Yves Simoneau avec Jamie Lee Curtis (1994, 93 min). 4751828
Film d'angoisse sans originalité foncière mais bien ficelé, et qu'on n'a pas envie de quitter en route.
22.35 Flash d'information.

22.40

L'ÂME DES GUERRIERS ■ ■
Film de Lee Tamahori avec Rena Owen (1995, v.o., 99 min). 9584286
Le portrait d'une lutteuse en plein conflit familial, humain, sociologique, dans la misère d'une banlieue-ghetto.
0.20 Le Regard d'Ulysse ■ ■ Film de Théo Angelopoulos avec Harvey Keitel (1995, v.o., 170 min). 39681300
Un cinéaste grec exilé aux Etats-Unis revient dans sa ville natale pour la projection d'un de ses films controversé.

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Henri Tomasi, 1901-1971. Le voyageur immobile (3).
20.30 Antipodes. Les deux faces de la Caraïbe.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Bernard Crettaz, ethnologue et conservateur du musée ethnographique de Genève (2). Une émission de la Radio Suisse Romande.
22.40 Nuits magnétiques. Sur un air d'opéra (2).
0.05 Du jour au lendemain. Eduardo Manet (*Rhapsodie cubaine*). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journées des 29 et 30 mars 1945 (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Autour d'Elias Canetti (2) ; 1.57, Entretiens avec Léopold Sedar Senghor (2) ; 3.56, La route des fleurs ; 5.35, Michel Collot (Œuvres poétiques complètes) ; 6.05, La petite fabrique du bonheur.

France-Musique

20.00 Concert. (rediff.). Festival de Salon-de-Provence. Donné le 5 août, au Château de l'Empéri : Sérénade pour deux clarinettes, deux cors et deux bassons K 375, de Mozart, Paul Meyer et Philippe Berrod, clarinettes, Gilbert Audin et Gustavo Nunez, bassons, Ab Koster et Stefan Dohr, cors ; Quintette pour hautbois, clarinette, basson, cor et piano op. 16, de Beethoven, François Meyer, hautbois, Philippe Berrod, clarinette, Ab Koster, cor, Gustavo Nunez, basson, Frank Braley, piano ; Œuvres de Janacek, Ravel, Connesson.
22.30 Musique pluriel. Préludes pour bande magnétique, de Mimaroglu.
23.07 Musicales comédies. Œuvres de George et Ira Gershwin.
0.00 Jazz vivant. Festival Banlieues Bleues. Le groupe Prosodie, de Aldo Romano (batterie) avec Paolo Fresu, Stefano Di Battista, Jean-Michel Pilc et Michel Benita. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Salomé, de R. Strauss, par l'Orchestre de l'opéra de Lyon, dir. Nagano, Huffstodt (Salomé), Dupouy (Hérode), Van Dam (Jokaan), Jossoud (Hérodias), Viala (Narraboth).
22.40 Les soirées... (Suite). Œuvres de Bach, Pergolese, Haendel, Gluck, Beethoven, Wolf, R. Strauss, Mozart, R. Schumann, Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 Strip Tease.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Coeur, à corps, à cris. [1/3].
23.20 Comment ça va ?
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Jamais sans ma Barbie.
21.10 Trinidad, prix Nobel de carnaval.
21.35 La Légende des bateaux volants. [2/6].
22.30 Golda Meir.
23.30 Transantarctica. [2/3].
0.20 Louise Bourgeois.
1.15 L'Examen ou la Porte (55 min).

Paris Première

21.00 Paris modes à Milan.
21.55 ▶ Le J.T.S.
22.25 Concert : Juliette Gréco (60 min). 2636462
23.25 Yma Sumac. D'Annie Amsellem.

France Supervision

20.30 World Music. De Jimmy Glasberg. Papa Wemba.
21.25 Concert : Michel Fugain. Enregistré à La Rochelle en 1996 (90 min). 75249441
22.55 Contes et légendes de Bretagne.
23.45 Concert : Sonates de Ludwig van Beethoven (95 min). 53738080

Ciné Cinéfil

20.30 Miranda ■ Film de Ken Annakin (1947, N., v.o., 80 min) 68698538
21.50 Le Cirque ■ ■ ■ Film de Charles Chaplin (1928, N., 70 min) 25864083
23.00 Une journée de plaisir ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1919, N., 25 min) 8018354
23.25 Fra Diavolo ■ ■ Film de Charles Rogers et Hal Roach (1933, N., v.o., 85 min) 86872606

Ciné Cinémas

20.30 Jason's Lyric ■ Film de Doug McHenry (1994, 115 min) 6112147
22.25 Flic Story ■ Film de Jacques Deray (1975, 110 min) 37594793

Série Club

20.20 Mon amie Flicka. Les emigrants.
20.45 Flash. Le saut dans le temps.
21.40 et 0.40 Médecins de nuit. Les Marglis.
22.30 Colonel March. Missel diabolique.
23.00 Les Champions. L'homme de fer.
23.50 Quincy. Drôles de vacances (50 min).

Canal Jimmy

20.30 VR5. La cryogénie.
21.15 Quatre en un.
21.45 Mister Gun. Jeu dangereux.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Décalage.
22.40 Friends. Celui qui est mort dans l'appartement du dessous.
23.00 Father Ted. Ah les filles ! Ah les filles !
23.30 The New Statesman. Convocation impérative chez madame Selway.

Eurosport

16.00 Tennis. En direct d'Autriche. Tournoi messieurs de Vienne (180 min). 83987557
20.00 et 22.45 Football.
20.45 Football. En direct de Paris. Match amical : France - Turquie (120 min). 949460

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 L'Extrême Limite. Film de James Harris (1993, 95 min). Avec Wesley Snipes. *Policier.*

RTL 9

22.15 Article 99. Film de Howard Deutch (1991, 100 min). Avec Ray Liotta. *Comédie dramatique.*
0.40 Les Evadés. Film de Jean-Paul Le Chanois (1955, N., 115 min). *Aventures.*

TMC

22.50 A la poursuite de l'étoile. Film d'Ermanno Olmi (1983, 150 min). Avec Alberto Fumagalli. *Chronique.*

TSR

21.20 Rien que pour vos yeux. Film de John Glenn (1981, 130 min). Avec Roger Moore, Carole Bouquet. *Suspense.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
MERCREDI 9 OCTOBRE 1996

Naufragé de l'Antarctique

par Pierre Georges

IL Y EUT un temps, heureusement révolu, où, à propos d'un véhicule sortant d'usine et présentant de menus défauts, l'on parlait de *« voiture du lundi »*. L'expression supposait que la reprise du travail au lendemain du week-end pouvait être parfois douloureuse.

Eh bien, autant avouer, toute honte bue, que ce fut hier une chronique du lundi ! Bien loin du zéro défaut. Pour anticiper les lettres et sarcasmes qui ne manqueront pas d'affluer, car les vigiles sont féroces, confessons deux erreurs de fabrication.

La première fut orthographique, lamentablement orthographique. A propos des travaux de la Cour des comptes et de la fameuse piste d'atterrissage construite en terre Adélie, on en est venu à écrire *« Antartique »*. Une pure horreur. Presque l'enseigne d'une station-service sur la banquise. *« Antarctique »* s'imposait davantage. Du latin *articus*. Du grec *arktikos*, lui-même issu de *arktos*, ours. Le pire est qu'on le savait, le *« c »*, pas l'ours, et qu'on a mangé ce *« c »* dans un bel acte manqué orthographique. Cela arrive. Et même les correcteurs qui trouvent, chaque matin, un client de choix ne purent, dans l'urgence de la chaîne, sauver le naufragé de l'Antarctique.

Il était dit d'ailleurs que la terre Adélie serait fatale, et pas seulement aux comptes du pays. Deuxième erreur, de crasse ignorance celle-là, une confusion terrifiante entre manchots et pingouins. Dans un bel élan, on a fait cohabiter ces petites bêtes en terre Adélie.

Ce qui valut, à peine le journal sorti du four, les moqueries d'une lectrice de qualité. Vous apprendrez, mon cher, que le manchot est antarctique. Aussi sûrement que le pingouin reste arctique. Que le premier est un oiseau palmipède de l'espèce des Sphéniscidés. Et que le second entend rester un oiseau palmipède de l'espèce des Alcidés. Me copierez cent fois le petit Buffon illustré !

Tout cela pour dire que l'on a inventé ni l'orthographe, ni le savoir. Pas même la recette du Coca-Cola. La preuve, cette information réjouissante dans le *Wall Street Journal* : cancéreux et fort démuni, Frank Robinson, un descendant du fondateur de la compagnie Coca-Cola, menace de tout dire. Et notamment de vendre, au plus offrant, la recette secrète de la dive boisson. Frank Robinson dit tenir de son père, et par écrit, la dite-recette connue des initiés sous le code ténébreux de 7X. Secret d'Etat, secret d'entreprise, secret de famille. Cette recette est enfermée à triple secret, dans un coffre d'Atlanta, au siège de la maison-mère.

Donc le coca-coleur, sentant sa fin prochaine, et plutôt que de faire don à son fils du legs 7X, entend révéler le grand secret. Mme Frank Robinson, l'ex-épouse, divorcée, à laquelle le jour de leur mariage son mari avait confié le secret – comme quoi l'amour peut faire des miracles – ne l'entend pas de cette oreille. Elle s'oppose à la vente. Quant à la firme Coca-Cola, elle ne s'émeut pas outre-mesure, affirmant qu'il y a 7X et X7 et que la vraie recette est au coffre.

Voire ! Pour nous faire pardonner et montrer qu'on n'est pas totalement manchot, voici, selon des investigations poussées, le grand secret. 7X contiendrait : du citron ; de l'orange ; de la coriandre ; du néroli ; de la noix de muscade ; de la cannelle ; du jus de limette ; de la caféine ; des feuilles de coca ; du sucre. Et avec cela, faut-il vous l'emballer ?

Le groupe Ugine a-t-il produit du gaz Zyklon B durant les années 40 ?

La revue « Etudes et documents » refuse l'article d'une historienne

LE GROUPE CHIMIQUE français Ugine participa-t-il, durant la seconde guerre mondiale, à la fabrication du gaz zyklon B utilisé par les nazis dans les camps d'extermination ? Une historienne de l'université de Toulouse, Annie Lacroix-Riz, spécialiste des aspects financiers et bancaires du deuxième conflit mondial, l'affirme dans une étude de soixante-deux pages remise en avril 1994 à la rédaction de la revue *Etudes et documents*, publiée sous l'égide du ministère de l'économie et des finances. L'étude a été officiellement refusée en janvier 1995. L'historienne s'appuyait en particulier sur la participation soudaine de techniciens allemands à la société anonyme Duferrit-Sofumi, créée en février 1941, et à l'accroissement exceptionnel des crédits en février et octobre 1943 pour fabriquer cet « insecticide », soi-disant destiné aux vermines animales. *« Le doute se glisse*, écrit-elle, *et comment expliquer autrement la montée en flèche du capital de la société ? »*. Un capital qui aurait été multiplié par quinze en deux ans.

L'historien Maurice Lévy-Leboyer, membre du comité pour l'histoire économique et financière de la France, dans une lettre adressée au comité et publiée par *L'Humanité* du mardi 8 octobre, qui révèle cette affaire, justifie ce refus en invoquant *« le risque »* d'une telle publication. Marie-Ange Sanparelli, qui assure la coordination du comité responsable de la publication d'*Etudes et documents*, revue connue par ailleurs pour son sérieux, nous a déclaré : *« Chaque article est soumis avant publication aux membres d'une commission scientifique. A propos de l'article en question, nous avons reçu six avis défavorables dont ceux de Raymond Poidevin et de Maurice Lévy-Leboyer. »*

Annie Lacroix-Riz, professeur à l'université de Toulouse et membre du PCF, se heurte depuis dix ans à des censures relatives à ses travaux. Elle affirme ainsi avoir été empêchée par René Rémond de publier un travail sur les relations entre le Quai d'Orsay et le Vatican entre les deux guerres dans *La Revue historique* ; elle fait paraître ces jours-ci, après beaucoup de difficultés, un ouvrage sur la stratégie pro-allemande du Vatican intitulé *Vatican, l'Europe et le Reich* (Armand Colin). Aujourd'hui, Annie Lacroix-Riz rompt le silence sur l'affaire Ugine et sur le refus de publication de son étude, en raison des tracts et menaces reçus par elle depuis plusieurs mois, émanant des milieux négationnistes. Cette affaire soulève une fois de plus la question du libre accès aux archives en France. Annie Lacroix-Riz a dû, pour poursuivre ses recherches, puiser dans les archives allemandes, américaines et anglaises.

Jean-Luc Douin et Patrick Kéchichian

Jean Paul II a été opéré

LE PAPE a été opéré, mardi 7 octobre, à la polyclinique Gemelli de Rome. L'intervention, pratiquée par le docteur Francesco Crucitti, a duré au total deux heures et demie. Un bulletin de santé devait être publié mardi en fin de matinée. Le pape est entré vers 7 heures au bloc opératoire et en est ressorti vers 9 h 30. Selon plusieurs agences de presse, citant des sources médicales, l'intervention chirurgicale a eu lieu *« sans complications »*.

Officiellement, cette intervention avait pour but de procéder à l'ablation de l'appendice (appendicectomie) afin de chercher remède aux épisodes digestifs douloureux dont Jean Paul II souffre depuis un an et qui l'obligent à cesser toute activité. Les accès de fièvre et les graves malaises intestinaux dont souffre le pape seraient, selon ses médecins, la conséquence d'une inflammation récurrente de l'appendice.

Si elle n'est pas inconnue des traités de pathologie digestive, l'*« appendicite chronique »* semble ici un diagnostic de circonstance. Selon d'autres informations, cette intervention aurait pour objet de faire un bilan de l'extension des lésions cancéreuses après l'ablation, en juillet 1992, d'une tumeur du côlon alors présentée comme bénigne (*Le Monde* du 8 octobre).

Il n'y a pas eu, durant cette intervention, de vacance du Saint-Siège. Publiée en février, la Constitution apostolique sur la vacance du Siège apostolique ne prévoit pas le cas d'une incapacité temporaire du pape à gouverner l'Eglise. En cas d'incapacité prolongée, le gouvernement de l'Eglise catholique pourrait être confié au collège des cardinaux, qui ne ferait alors qu'expédier les affaires courantes.

Le Sénat examine le pacte de relance pour la ville

LE SÉNAT commence, mardi 8 octobre, en première lecture, la discussion du projet de loi relatif au pacte de relance pour la ville. Ce texte, pour lequel le gouvernement a demandé l'urgence, avait été adopté avec célérité par l'Assemblée nationale le 20 juin. Il prévoit la création de trente-huit zones franches urbaines en métropole et six dans les DOM-TOM, bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales.

Présidée par les sénateurs Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine) et Gérard Larcher (RPR, Yvelines), la commission spéciale, constituée pour examiner le projet de loi, a obtenu l'aval préalable du gouvernement sur nombre d'amendements déposés qui ont fait l'objet d'un ultime arbitrage lundi soir à Matignon. Naturellement conciliant vis-à-vis de ses amis sénateurs, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire et de la ville, a obtenu gain de cause sur les principales dispositions *« dépensières »* introduites par le Sénat et âprement combattues par Bercy. Ainsi des exonérations sociales dans les futures zones franches que les sénateurs souhaitaient étendre aux cotisations personnelles des commerçants et artisans. Ils ont avancé, sans l'inscrire dans leur amendement, le taux de 50 %.

Le ministère de l'économie a évalué le coût global d'une telle mesure à 250 millions de francs, estimation contestée par les conseillers de M. Gaudin. Matignon a tranché en faveur d'une extension, dont la forme sera discutée en séance, le cabinet de M. Gaudin suggérant, pour les petits commerçants et artisans exerçant dans les zones franches, une exonération totale des cotisations minimales, c'est-à-dire des charges forfaitaires acquittées avant d'avoir déclaré le nombre d'heures travaillées.

L'Etat s'étant engagé à compenser les pertes de recettes des collectivités locales dues exonérations d'impôts locaux prévues, les sénateurs avaient demandé que les modalités de cette compensation soient inscrites dans le texte. Matignon leur a donné satisfaction. Le gouvernement devrait combattre l'amendement de la commission spéciale allongeant de trois années la durée d'exonération de l'impôt sur les sociétés dans les zones franches – initialement fixée à cinq ans – pour permettre une « sortie dégressive » du dispositif. Et il s'opposera à ce que l'Etat perde la majorité dans l'établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA). Il approuve la création de comités d'orientation et de surveillance dans les zones franches urbaines, instances chargées d'étudier la mise en œuvre des mesures dérogatoires prévues et de prévenir les distorsions de concurrence.

C. M

Le franc continue à s'apprécier face au deutschemark

MARDI 8 OCTOBRE dans la matinée, le franc est monté jusqu'à 3,3750 francs pour un deutschemark, son cours le plus élevé depuis le milieu du mois de mai. Si le calendrier fixé par le traité de Maastricht est respecté, le deutschemark perdra dès le 1er janvier 1999 les privilèges qui sont associés à son actuel statut de devise refuge en Europe. Dans cette perspective, de nombreux investisseurs préfèrent d'autres monnaies offrant des niveaux de rémunération plus élevés, comme le franc, la peseta ou la lire. Celle-ci, à 988 lires pour un deutschemark, a atteint lundi son cours le plus élevé depuis l'été 1994. La Banque de France a pu ainsi, lundi, réduire très légèrement (un seizième de point) le niveau de l'argent au jour le jour, ramené de 3,44 % à 3,38 %, son plus bas niveau depuis vingt-cinq ans.

La Bundesbank met en garde les candidats à la monnaie unique

« IL EST IMPORTANT dans la sélection que les pays membres n'atteignent pas seulement les critères par un brutal effort à court terme avec des mesures conjoncturelles rapidement prises », a averti le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, lundi 7 octobre, à Koenigswinter, près de Bonn. Ces propos traduisent l'inquiétude de la Buba après l'adoption par l'Italie et l'Espagne de mesures pour réduire coûte que coûte leur déficit budgétaire en 1997 afin de faire partie, dès 1999, des pays qui adopteront la monnaie unique européenne.

Le Nobel de médecine aux professeurs Doherty et Zinkernagel

LE PRIX NOBEL de médecine 1996 a été décerné conjointement, lundi 7 octobre, à l'Australien Peter C. Doherty et au Suisse Rolf M. Zinkernagel pour leurs travaux sur *« la spécificité de la défense immunitaire à médiation cellulaire »*. Ils ont notamment aidé à comprendre comment l'organisme humain peut reconnaître un virus *via* les cellules spécialisées. Au-delà de leur caractère fondamental, les travaux des lauréats ont eu de nombreux prolongements thérapeutiques dans différentes spécialités médicales. Le professeur Zinkernagel, cinquante-deux ans, dirige le département de pathologie à l'Institut d'immunologie expérimentale de l'université de Zurich. Le professeur Doherty, cinquante-cinq ans, exerce quant à lui au Saint Jude's Research Hospital de Memphis (Tennessee).

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 8 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+5,89
Honk Kong index	12133,10	+1,91	+21,35

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 07/10	Var. en % 04/10	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2151,55	−0,05	+14,94
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	1801,89	+0,42	+17,78
Milan MIB 30	1074	−1,10	+15,35
Francfort Dax 30	2700,02	+0,62	+19,79
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1471,33	+0,96	+0,94
Madrid Ibex 35	372,27	+0,48	+16,30
Amsterdam CBS	399,20	+0,55	+24,16

Tirage du *Monde* daté mardi 8 octobre 1996 : 494 681 exemplaires

Le Monde des INITIATIVES
MERCREDI 9 OCTOBRE 1996
EMPLOI




GÉRARD MARTY

dossier

Françaises ou européennes, les réglementations nouvelles agissent sur le marché du travail. En positif et en négatif

Les lois créent ou... détruisent des emplois

TANDIS que l'on s'interroge sur les résultats, pour l'emploi, de la moindre décision de politique économique, on devrait s'intéresser de plus près aux effets que peuvent avoir des lois sur l'emploi. Paradoxale pour tous ceux qui croient aux vertus des seules orientations macro-économiques, la thèse vaut pourtant d'être défendue. Loin de l'interventionnisme que prônent certains pour résoudre les difficultés d'une croissance qui ne crée pas assez d'emplois, sans rapport non plus avec les mécanismes libéraux de l'économie de marché, il arrive que des textes législatifs aient indirectement un impact. Alors qu'ils n'avaient pas été conçus dans cette perspective, ils démontrent que la contrainte, en modifiant les règles, a des conséquences sur le marché du travail. En positif, comme en négatif. Cela peut paraître anodin, dans le cas des experts géomètres. Cette profession aux effectifs limités, qui a subi le contrecoup de la crise de l'immobilier, peut maintenant espérer un développement grâce à deux lois.

Par la première, ils sont désormais autorisés à pratiquer l'« *entremise immobilière* ». Par la seconde, il est prévu que la mention de la surface habitable, certifiée, devienne obligatoire pour tout acte de vente. Ce qui entraînera une augmentation de l'activité.

Ce devait être plus sérieux avec la création du métier de coordinateur de sécurité, sur les chantiers du BTP (bâtiment et travaux publics), en vertu de la loi du 31 décembre 1993, entrée en application depuis janvier. A l'origine, il était escompté de 30 000 à 60 000 emplois, qui ne sont pas encore au rendez-vous pour cause de secteur en plein désarroi. Plutôt que de licencier, on a pour l'instant reconverti dans cette nouvelle fonction, mais tous les espoirs restent permis.

En revanche, il est certain que le renforcement des réglementations qui touchent à l'environnement, au traitement de l'eau ou à la gestion des déchets a eu un rôle déterminant pour l'emploi et, parallèlement, pour l'émergence de nouveaux secteurs d'activité. A tel point que l'on comptabilise 418 000 emplois en France, directs ou indirects, et que l'on évoque la constitution, prometteuse, d'une éco-industrie. Le gisement serait même intarissable, les normes étant appelées à se multiplier et à se faire plus draconiennes.

A l'inverse, le bilan de la « balladurette » puis de la « juppette » est plus partagé au regard de l'emploi. Si les constructeurs automobiles y ont gagné en production jusqu'à la fin septembre, les salariés n'ont pas forcément mesuré l'incidence. L'emploi a certes été maintenu, mais les coups d'accordéon du chômage technique ont été nombreux. Surtout, les artisans garagistes ou les carrossiers ont été pénalisés qui ont pu perdre jusqu'à 20 % de leur chiffre d'affaires. En compensation, la profession des casseurs a amélioré son image de marque. Ils sont devenus des « récupérateurs », et la filière correspond à un vrai marché.

Bien que le pire ne se soit pas encore produit, nombre d'experts craignent cependant que la décision de limiter la superficie des magasins de la grande distribution n'entraîne des réductions d'effectifs. Ne pouvant poursuivre, en France, leur développement par la croissance interne, créatrice d'emplois, les grandes surfaces sont conduites à un processus de concentration pour acquérir des parts dans un marché stable, à l'image d'Auchan, qui a racheté Docks de France. A terme, cela signifie la mise en œuvre de rationalisations pour améliorer la profitabilité et la suppression des doublons, notamment dans les centrales d'achat. Si des lois ont donc des conséquences sur l'emploi, soit en le dopant, soit en le diminuant, encore faut-il observer que leur influence ne s'arrête pas là. Outre qu'elles ne sont pas neutres, elles ont le plus fréquemment pour effet à la fois de structurer un marché naissant et, au final, de permettre la professionnalisation d'un secteur donné. Cela se vérifie aussi bien pour les métiers liés à l'environnement que pour la récupération sélective des déchets ou des automobiles.

La fin des décharges publiques et la généralisation du recyclage des ordures ménagères et industrielles, qui sera effective en 2002, en est l'exemple le plus frappant. Il a fallu mettre au point des procédés industriels coûteux et s'adjoindre des compétences techniques de plus en plus élevées. Déjà, collectivités locales et grands groupes privés s'affrontent pour ce qui va constituer une source de profits et d'activités. Là où travaillent parfois de nombreux CES (contrats emploi-solidarité), dans des métiers dévalorisés, apparaissent de nouvelles fonctions qui vont justifier le recours à des qualifications importantes. Le ripeur qui court derrière la benne va se transformer en technicien, maillon indispensable dans la chaîne de la valorisation des déchets.

L'ironie de tout ceci, c'est que l'impulsion a été donnée, la plupart du temps, par des directives européennes. Tandis que les programmes européens pour l'emploi sont soupçonnés d'inefficacité ou différés, les contraintes nées de directives puis de leur transcription en textes de loi agissent, parfois involontairement, sur l'emploi et son contenu.

Alain Lebaube

Lire pages II et III







Dans le bâtiment-travaux publics, le nombre de créations d'emplois reste flou

Le recours obligatoire à des coordinateurs de sécurité sur les chantiers n'est pas à la hauteur des espérances

DIX-HUIT mois après l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1993 obligeant les maitres d'ouvrage à recourir à un *coordonnateur de sécurité* dès lors qu'au moins deux entreprises doivent intervenir sur un chantier de BTP, *le bilan des créations d'emplois* induites est flou. D'une part, parce que les coordonnateurs, qui doivent être expérimentés dans certains domaines (architecture, conduite de travaux, etc.), exercent souvent leur mission à temps partiel, en parallèle avec leur activité d'origine. D'autre part, parce que l'application de cette loi qui résulte de la transposition d'une directive européenne a été échelonnée. Elle ne s'applique en fait de plein droit, pour toute opération nouvelle, que depuis janvier 1996.

De même, la formation des coordonnateurs, dispensée par des organismes agréés par le ministère du travail, a été progressivement rendue obligatoire : à partir de janvier 1997 pour les plus gros chantiers, dits de niveau 1 ; jusqu'à janvier 1999 pour les plus petits, de niveau 3. Aussi, en 1995 et 1996, des coordonnateurs non formés ont exercé, dont nul ne connaît le nombre. Cependant, des formations ont débuté dès la fin 1995. A ce jour, *« 102 organismes ont été agréés et 1 500 coordonnateurs formés et enregistrés »*, selon Hervé Conan, du ministère du travail ; 90 % d'entre eux ont suivi une formation de niveau I. Mais si l'on ajoute ceux qui sont formés mais non encore déclarés, *« ils sont vraisemblablement 3 000, voire 4 000 ou 5 000 »*, reprend Hervé Conan, en précisant qu'environ 10 % étaient au chômage. Selon plusieurs sources, 10 % d'entre eux travaillent en indépendants. Ce qui équivaudrait donc à des créations d'emplois, entre 300 et 500. Autres débouchés : les bureaux de contrôle, qui ont fortement embauché. Le bureau Véritas, par *exemple*, *emploie* 145 coordonnateurs, dont 120 ont dû être recrutés.

Ascensoristes en hausse

Parfois, la conséquence est nette : 200 emplois ont été créés chez **les ascensoristes à la suite du décret du 30 juin 1995 sur la sécurité des travailleurs intervenant pour la maintenance des ascenseurs, selon la Fédération des ascenseurs. Ce texte impose la réalisation, tous les cinq ans, d'une étude recensant les risques de chaque installation. L'ensemble du parc, soit plus de 400 000 ascenseurs, devant disposer d'une première étude avant la fin de l'an 2000. La plupart des créations d'emplois concernent des postes d'*« auditeurs de sécurité »*, comme les a baptisés la Fédération. Pourvus en interne, ils ont nécessité le recrutement d'agents de maîtrise pour les remplacer. Quant à la mise en conformité des installations, elle devrait générer également des emplois, mais le délai accordé est plus long.**

« Parmi eux, 50 % sont d'anciens demandeurs d'emploi », assure Angus Mc Michael, responsable du recrutement. Enfin, face à la grave crise du secteur de la construction, des cabinets d'architecture, des bureaux d'ordonnancement, pilotage et coordination de travaux (OPC) et des gros constructeurs ont créé des cellules de coordination pour y reconvertir du personnel *plutôt que* de le licencier. A l'instar de cette entreprise de BTP de 8 000 salariés qui dispose de 40 coordonnateurs. *Mais* ils ne pratiquent la coordination qu'à quart-temps. Soit dix emplois sauvés seulement...

L'évaluation du nombre de créations d'emplois de formateurs n'est guère plus aisée. Certes, seuls l'Office professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) sont habilités à former des formateurs. Fin 1996, 380 formateurs environ en seront sortis, dont 350 issus de l'OPPBTP. Parmi eux, près de 10 % étaient au chômage. *« Soit ils ont créé leur propre société de formation ou de coordination, soit ils ont été embauchés dans des structures existantes »*, indique l'OPPBTP, qui n'a cependant pas de statistiques précises.

MARCHÉ DÉSORDONNÉ

Une chose est sûre : on est loin des 30 000 à 60 000 coordonnateurs *annoncés lors de la présentation du* projet de loi à l'Assemblée nationale. Il est vrai que cette estimation du ministère du travail avait été calculée *« rapidement, à 2 heures du matin, en réponse à la question d'un député »*... Reste que ce chiffre, repris par tous, a conduit certains à croire à la poule aux œufs d'or. Après une rapide montée en puissance du marché de la coordination, beaucoup constatent aujourd'hui un repli. *« Il y a trop de formateurs »*, remarque Jean-Marc Romanello, secrétaire de l'Association des formateurs de coordonnateurs (Formaco). Du coup, *« des centres de formation tournent au mercantilisme pour remplir leurs stages »*, déplore la Fédération nationale du bâtiment (FNB). *« Les coordonnateurs ont parfois du mal à trouver des missions »*, ajoute Gérard Muhlac, président de l'Association française des coordonnateurs (AFCO). Paradoxe : le bureau Véritas, *qui n'embauche plus depuis* juillet, prévoit cependant une pénurie de coordonnateurs formés début 1997. Bref, le *marché est en* plein désordre. Plusieurs éléments pourraient le relancer. D'une part, les échéances de *1998* et 1999 pour les formations de niveaux 2 et 3. D'autre part, une meilleure information auprès des maîtres d'ouvrage. Enfin, il faudrait que cessent les dérives. Gérard Muhlac dénonce ainsi le *« surbooking de certains coordonnateurs qui ne peuvent réaliser correctement toutes les missions qu'ils acceptent »*. Certains accusent les indépendants, d'autres *« les grandes structures dotées de commerciaux très agressifs »*, comme l'indique Jean-Marc Romanello, qui souhaite un contrôle *accru des chantiers et du* contenu des missions par l'inspection du travail. *« Si les textes étaient respectés*, souligne Gérard Muhlac, *il y aurait beaucoup plus d'emplois créés. »*

Francine Aizicovici

Le traitement des déchets occupe déjà 50 000 personnes

Les nouvelles réglementations devraient contribuer à augmenter les effectifs

EN 2002, seuls les déchets non valorisables, dits déchets ultimes, seront acceptés en décharge. D'ici à cette date, les collectivités locales et les entreprises doivent se mettre à l'heure de la collecte sélective, comme le prévoit la loi du 13 juillet 1992. Transposant la directive européenne de mars 1991 dans le droit français, cette loi fait désormais du recyclage et de la valorisation des déchets une priorité.

Depuis une quinzaine d'années déjà, le secteur de la gestion des déchets connaît de profondes mutations. Celui-ci ne se résume plus à la seule collecte des ordures ménagères. Les préoccupations *environnementales croissantes* ont conduit, en aval, au développement de procédés industriels d'enfouissement et de destruction des déchets. Une évolution qui a nécessité, dans ce secteur où l'emploi est longtemps resté peu qualifié, de nouvelles compétences techniques pour la recherche et l'encadrement sur les sites de décharges et dans les usines d'incinération.

Introduisant une nouvelle étape dans le traitement des déchets, la loi de 1992 suscite en effet de nouveaux besoins en personnels. Jusqu'alors les déchets collectés *étaient directement mis en* décharge ou partaient vers des usines d'incinération. Désormais, *une fois collectés, ils devront être* dirigés vers un centre de tri où seront isolés ceux qui sont susceptibles d'être valorisés. Cette opération induit nécessairement la création d'emplois d'agents de tri, de gardiens de déchetterie et de techniciens de maintenance.

« L'emploi a toujours été et reste une composante majeure de notre métier », relève Henri Proglio, PDG de la CGEA, filiale du groupe Générale des eaux, spécialisée dans la propreté urbaine. Il précise : *« Si la mise en place de ces nouvelles infrastructures de tri génère des créations nettes d'emplois, celles-ci restent limitées. »* La filière occupe aujourd'hui quelque 50 000 personnes. 30 000 sont salariées du secteur privé. 20 000 sont directement employées par les collectivités locales assurant la gestion de leurs déchets en régie directe. Le secteur privé a pour sa *part enregistré 445 créations* d'emplois en 1994 et 200 en 1995.

PROFESSIONNALISME

S'inscrivant en faux contre la dévalorisation de leur métier trop souvent associé à des CES ou à des contrats d'insertion, les industriels du secteur tiennent à rester prudents. Ils affirment créer de vrais emplois. *« Les nouveaux emplois générés par le tri ne représentent qu'une croissance de 1 % à 2 % de nos effectifs, mais nos métiers exigent un professionnalisme de plus en plus grand »*, souligne Elie Sultan, directeur des relations sociales du groupe *SITA*, pôle propreté de la Lyonnaise des eaux. Si 80 % des personnes travaillant dans ce secteur n'avaient jusqu'alors pas ou peu de qualification, ces évolutions impliquent désormais la maîtrise de compétences techniques et commerciales importantes. *« Au niveau de la collecte, les "rippeurs" se voient notamment de plus en plus dotés d'un rôle d'information auprès de la population*, illustre Elie Sultan. *Il leur faut en effet expliquer au public en quoi consiste la collecte sélective pour éviter les mélanges. Cette information concourt à l'augmentation du tonnage des déchets susceptibles d'être recyclés. »*

Nouvelle réglementation ou pas, le secteur n'échappe toutefois pas aux lois du marché. Le développement de la collecte sélective reste en effet avant tout tributaire des moyens dont disposent les collectivités locales et les entreprises. Valoriser les déchets signifie investir dans du matériel de collecte performant et des centres de tri et de traitement adaptés aux besoins. *« Le rythme des équipements est plus lent que prévu, les collectivités locales étant soumises à des restrictions budgétaires*, relève Dominique Pin, directeur général de SITA et président du Syndicat national des activités de déchets (SNAD). *Le marché de la collecte sélective est loin d'être saturé. Mais nous continuerons à créer des emplois si l'effort en faveur de l'environnement se poursuit. »*

Fervent défenseur de la valorisation des déchets, Yves Piétrasanta, *maire de Mèze*, dans l'Hérault, et corapporteur des questions d'environnement à l'Association des maires de France (AMF), affirme que *« seule l'innovation est capable de créer vraiment des emplois »*. Il a suscité, sur le bassin de Thau, la création d'un laboratoire industriel de recyclage de plastique. *« Il convient*, explique-t-il, *de réaliser des études sur la valorisation des matières pour faire des produits à valeur ajoutée. En développant ainsi le recyclage, nous créerons davantage d'emplois. »*

Laetitia Van Eeckhout

Environnement : des mesures prometteuses

L'ÉPOQUE *où certains disaient* que les mesures prises en faveur de l'environnement *faisaient* obstacle à la croissance, détournaient les investissements vers des dépenses « improductives », voire provoquaient des fermetures d'usines et des licenciements, n'est pas si loin. Comme l'explique Jérôme Roch dans son étude *Environnement et emploi. Vers une observation statistique des emplois dans le domaine de l'environnement* (Institut français de l'environnement, janvier 1996), la critique de l'environnement a véritablement surgi dans les années 70, dans un contexte de crise économique consécutive au premier choc pétrolier. La polémique, qui se calme dans *les années 80*, réapparaît au tournant de la nouvelle décennie 90, avec le retour de la récession. Mais entretemps quelque chose a changé.

La Commission européenne promeut une nouvelle politique de l'environnement (annonce du cinquième programme d'action en 1992). Elle propose une série d'actions visant à concilier protection de l'environnement et croissance économique (par un système de prélèvements du type pollueur-payeur par exemple). C'est la politique du « gagnant-gagnant » ou du « double dividende ».

Résultat, les mesures nationales sur l'environnement, déjà nombreuses, se sont étoffées. Or il existe une forte corrélation entre le niveau de réglementation en environnement d'un pays et la taille de son secteur environnement, explique Jérôme Roch dans son étude. Les normes nationales semblent obliger les entreprises éco-industrielles à acquérir un savoir-faire qui leur donne un avantage face à la concurrence internationale, tandis que l'application de ces normes induit de nombreux emplois dans les collectivités locales et les administrations centrales.

Il ressort même de certaines études que les investissements environnementaux publics et privés ont un impact plus favorable sur l'emploi que les dépenses réalisées dans d'autres secteurs. En novembre 1994, la société britannique de consultants Ecotec a publié un rapport selon lequel un million d'emplois pouvaient être créés dans le domaine de l'environnement dans l'Union européenne avant l'an 2000, si les initiatives politiques étaient poursuivies. Conclusion : les politiques de l'environnement seraient *globalement* créatrices d'emplois même si elles génèrent des effets négatifs pour certaines industries polluantes (alourdissement des coûts de production).

Emplois directs dans l'environnement

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	82 000
ASSAINISSEMENT-ÉPURATION	57 000
MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU	36 000
BRUIT	23 000
RÉCUPÉRATION	22 000
CADRE DE VIE	21 000
PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE	15 000
AIR	11 000
NON RÉPARTIS (personnel administratif)	3 000
TOTAL	270 000

source : ministère de l'environnement

GISEMENTS

Les choses se compliquent quand il s'agit de traduire l'effet des normes en créations d'emplois. En France le recensement statistique des emplois de l'environnement est encore balbutiant et figure d'ailleurs parmi les objectifs prioritaires de l'Institut français de l'environnement. Mais des données existent. Le ministère *concerné recense 418 000 emplois* environnement, dont 270 000 directs et 148 000 indirects. *« Ces emplois peuvent être considérés comme une incidence des politiques de l'environnement (dépense publique, réglementation) et des activités qui en découlent sur le marché de l'emploi. Mais les postes concernés ne sont pas forcément occupés par des personnes en prise directe avec les problèmes d'environnement »*, commente Jérôme Roch. Par exemple le mécanicien régleur dans une industrie produisant des équipements anti-pollution sera bien comptabilisé dans les emplois liés à l'environnement. 73 % des emplois se situent dans le domaine des déchets (38,5 %) et de l'eau (34,5 %), en particulier le traitement des eaux usées. Le secteur d'activité dominant est celui des éco-industries, qui représentent aujourd'hui 110 000 emplois directs environ (120 000 *dans* les collectivités locales).

En revanche, n'entrent pas dans le *calcul de ces emplois* les « professions de l'environnement », qui, elles, renvoient à une pratique de l'environnement dans le poste de travail et sont en général qualifiées, par exemple le métier de directeur d'espace naturel.

Les études macro-économiques, qui mesurent les effets directs et indirects d'une variation de la dépense publique, constituent un second indicateur, avec ses limites. Mesurer l'effet d'une dépense sur l'emploi dans un secteur donné s'avère difficile, car les emplois ont tendance à se disséminer dans l'ensemble de l'économie et à se recouper avec *d'autres activités de production*. Les chiffres doivent donc être interprétés avec précaution. Cela dit, en France, *le Commissariat général au Plan* a mesuré l'effet du sixième programme des agences de l'eau (1992-1996), consécutif à une directive européenne de 1991 : l'injection de 37,1 milliards de francs d'investissements a créé 33 000 emplois directs et indirects, dont 24 700 dans le secteur du BTP.

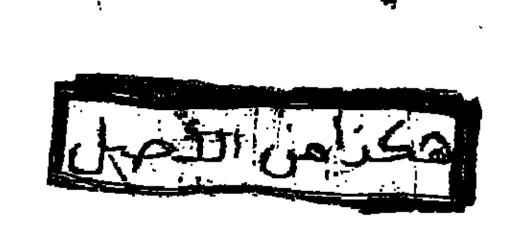
Surtout, l'environnement représente, selon la formule consacrée, un « gisement d'emplois ». Selon certaines études, les emplois et les activités professionnelles dans les territoires ruraux semblent les plus prometteurs. Une enquête de la Commission européenne, intitulée *Les Initiatives locales de développement et d'emploi*, publiée en mars 1995, identifie quatre domaines-clés : *gestion des déchets*, *gestion de l'eau*, protection et entretien des zones naturelles, contrôle de la pollution et des installations correspondantes. En France, la mise en place des contrats verts en janvier 1994 offre un exemple récent de ce type d'initiative. L'opération vise à créer 35 000 emplois en deux ans *dans le domaine* de l'entretien de la nature. A cet effet, 200 millions de francs ont été distribués aux régions dans un but de développement de l'emploi et de l'apprentissage, et 100 millions de francs répartis dans les directions de l'environnement (Diren). En janvier 1995, on recense le financement de 1 242 projets représentant 14 726 emplois sous contrat vert. Mais nombreux sont ceux qui invitent à la *prudence* : une part importante de ces emplois est précaire (75 % de contrats emploi-solidarité dans le cas des contrats verts), d'où la question de l'insertion à long terme et de la qualité de ces emplois.

Clarisse Fabre

Mots-clés

● Emplois environnement : postes de travail occupés dans des structures ayant pour activité principale l'environnement. Evalués à 270 000, ces emplois peuvent être considérés comme une *incidence des politiques de* l'environnement. Ils doivent être distingués des métiers – ou *professions* – de l'environnement, qui ont pour activité principale l'environnement et sont occupés par des personnes qualifiées (entre 30 000 et 60 000 en 1992, selon l'APEC).

● Eco-industries : industries qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement. On en recense 1 500 en France (*PME* et grands groupes comme la Générale des eaux), contre 4 000 en Allemagne.





GÉRARD MARTY

Concentration en vue dans la grande distribution

La loi limitant l'expansion des grandes surfaces pourrait pénaliser l'emploi

PRÉSENTÉE en conseil des ministres en février 1996, la loi *« sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales »* s'est donné un objectif clair de limiter le développement des grandes surfaces dans l'Hexagone. Réformant la fameuse loi Royer du 23 décembre 1973, le texte adopté par l'Assemblée nationale le 28 mars ramène en effet de 1 000 mètres carrés à 300 le seuil à partir duquel une autorisation est nécessaire pour créer ou étendre des magasins. Résultat : gelées depuis le mois d'avril – dans l'attente des décrets d'application qui devraient être publiés à la mi-octobre –, les implantations d'hyper et de supermarchés, comme celles des *hard-discounters*, vont être considérablement freinées.

Quelle peut être l'incidence sur l'emploi d'une telle mesure ? Le premier volet du débat tourne autour d'une interrogation : les grandes surfaces détruisent-elles plus d'emplois dans le petit commerce qu'elles n'en créent elles-mêmes ? Autrement dit, en freinant l'expansion des hyper et supermarchés, va-t-on globalement favoriser l'emploi dans le secteur ? La plupart des experts parient d'un *« effet neutre »* entre les deux phénomènes, la grande distribution s'étant révélée fortement créatrice d'emplois au cours des quinze dernières années.

« Sur une longue période, le grand commerce a vu très régulièrement grossir ses effectifs, précise Jérôme Bédier, président de la Fédération des entreprises de commerce et de la distribution (FCD). *En 1995, par exemple, les créations nettes d'emplois se sont élevées à 23 800. »* Les hypermarchés connaissent, eux, une progression de 8 000 salariés supplémentaires par an depuis 1982. Certes, mais *« ce tableau est à nuancer*, indique de son côté Jean-François Milliat, secrétaire national de la branche commerce de la CFDT. *En effet, plus d'un emploi sur trois dans les grandes surfaces est un travail à temps partiel, et beaucoup de ces contrats sont subis par les salariés »*.

Second volet du débat : *« La mesure décidée par le gouvernement va immanquablement accentuer les concentrations au sein des différents groupes de grande distribution »*, poursuit Jean-François Milliat. De la même façon, les politiques de développement à l'étranger risquent, à l'image de ce que pratique Carrefour depuis de nombreuses années, d'avoir la faveur des stratégies d'investissements, entraînant *« un certain manque à gagner en termes de création d'emplois pour la France »*.

QUI-VIVE

Dans l'Hexagone, à partir du moment où la croissance des géants du secteur ne pourra que très exceptionnellement s'appuyer sur la création de nouvelles superficies, les stratégies de croissance externe – par rachat de concurrents – vont devenir incontournables. La toute récente OPA (offre publique d'achat) d'Auchan sur Docks de France vient d'en faire la démonstration. Et certains maillons faibles, comme Casino ou Cora, pourraient être amenés à en faire les frais prochainement.

Concentration, rationalisation : cette perspective va-t-elle se révéler destructrice d'emplois ? *« Je ne pense pas qu'on puisse établir un lien direct entre concentration et réduction d'effectifs*, indique Jérôme Bédier. *En revanche, la décision du gouvernement va freiner la dynamique forte de modernisation et d'augmentation des effectifs que nous avons connue jusqu'ici. »* Un avis que ne partage pas Jean-Claude Tufféri, secrétaire général de la fédération commerces et services de la CGT. *« Dans ce secteur, comme dans beaucoup d'autres, concentration et destruction d'emplois ont toujours marché de pair »*, précise-t-il.

Il est vrai que des exemples récents de concentration peuvent étayer cette logique. Qu'il s'agisse du rachat d'Euromarché par Carrefour, en 1991, voire de l'absorption de Rallye par Casino, l'année suivante, dans les deux cas *« ces fusions ont conduit à des suppressions d'emplois*, poursuit Jean-Claude Tufféri. *Certains magasins peu rentables ont été fermés. La logistique de nombreux entrepôts, lorsqu'ils étaient proches les uns des autres, a conduit à des fermetures, un siège social au moins disparaît, quant aux centrales d'achat, elles fusionnent le plus souvent. Autant dire que nous restons sur le qui-vive... »*

Olivier Piot

Les garagistes victimes de la « juppette »

Coup d'accélérateur pour les concessionnaires comme pour les casseurs, coup de frein probable pour les réparateurs : à-coups et contrecoups d'une aide à l'industrie automobile

DU côté des constructeurs automobiles, pas d'hésitation : les deux primes successives offertes aux personnes qui ont remplacé leur vieille voiture par un véhicule neuf ont été pain bénit. Mais si Louis Schweitzer, le PDG de Renault, se montre critique face à certaines conséquences de ces primes, d'autres ont espéré jusqu'au bout en obtenir une nouvelle version dans les mois qui viennent. Et tant pis si dans les ateliers, ces incitations font alterner surcharges et périodes de creux.

Au bout du compte, la production y a indiscutablement gagné, jusqu'à retrouver ces derniers temps son haut niveau du début des années 90. Ce sont des centaines de milliers de voitures supplémentaires qui ont été vendues. De février 1994 à juin 1995, environ 875 000 personnes ont bénéficié de la « balladurette », prime à la destruction décidée par le gouvernement Balladur. Si l'on déduit les véhicules qui auraient de toute façon été envoyés à la casse, le gain en ventes a été de l'ordre de 575 000 unités. Quant à la « juppette » que l'actuel gouvernement a imaginée pour prolonger pendant un an ce « boom » des ventes à partir d'octobre 1995, elle a provoqué le versement de 600 000 primes, dont au moins 250 000 ont correspondu à un supplément de ventes, donc de production.

Vue en termes d'emploi, la situation n'est pas vraiment bonne pour autant. Ne serait-ce que parce que les automobiles de fabrication étrangère ont davantage profité de ces cadeaux publics que les françaises. Les licenciements ont donc continué dans l'industrie automobile ; et chaque période de primes débouche, par contrecoup, sur des temps de chômage technique. Mais, souligne-t-on au Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), *« l'année 1993 avait été très mauvaise, les deux suivantes médiocres. S'il n'y avait pas eu ces mesures, on pouvait craindre le pire »*.

BALLON D'OXYGÈNE

D'autre part, l'activité commerciale a, elle aussi, profité de ce ballon d'oxygène. C'est du moins ce qu'assurent les constructeurs. Les concessionnaires sont, quant à eux, beaucoup moins affirmatifs. Ils ont, convient Jean-Pierre Hénaut, président du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) – organisation qui représente plus de 400 000 salariés de la distribution et de l'entretien automobile –, fait *« beaucoup de volume »*, mais pour un maigre profit : *« Nos résultats ont été voisins de zéro, car les constructeurs sont venus prendre une partie de nos marges, dans nos poches, en nous faisant participer financièrement aux campagnes de promotion qu'ils lançaient. »*

L'incidence sur l'emploi des deux primes n'a été chiffrée par personne, mais Jean-Pierre Hénaut note que le traitement administratif des dossiers a souvent occupé à lui seul un salarié par concession. Ce qui laisse penser qu'un certain nombre de personnes ont été embauchées en contrat à durée déterminée, ou en intérim, à cette occasion. En revanche, il y a eu *« une baisse sensible des entrées en réparation »*, du fait de la mise hors circuit de plusieurs centaines de milliers de véhicules de plus de huit ans. Mais les adhérents du CNPA n'ont pas été, et de loin, les plus touchés par cette diminution : ce sont en effet pour une bonne part des concessionnaires qui réparent et entretiennent principalement des automobiles récentes, encore couvertes par la garantie des constructeurs.

Ceux qui ont vraiment vu leur charge de travail baisser sont les artisans garagistes, car ils se consacrent pour l'essentiel à la réparation et à la vente des véhicules d'occasion. Dans un communiqué de presse en date de 5 septembre 1996, qui prenait la forme d'une lettre au premier ministre, René Rigaud, président de la Fédération nationale de l'artisanat automobile (FNA), dénonçait *« les effets néfastes voire désastreux »* des primes gouvernementales. *« balladurettes et juppettes nous ont fait beaucoup de mal*, explique Gérard Binois, secrétaire général de cette organisation. *En retirant du parc roulant les voitures de plus de huit ans, on nous a ôté le pain de la bouche. »*

Même son de cloche de la part du Groupement national des carrossiers-réparateurs : *« La juppette a aggravé notre situation économique qui était déjà médiocre*, dit Pierre Vérot, le secrétaire général. *C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Beaucoup de voitures peu coûteuses ont été envoyées à la casse après une collision alors qu'elles étaient parfaitement réparables. Nous y avons perdu de 15 % à 20 % de notre chiffre d'affaires. »* Mais, dans ces petites structures on se serrait la ceinture plus qu'on n'a licencié.

Au bout du compte, c'est du côté des casseurs que l'emploi a probablement le plus varié. Les centaines de milliers de voitures supplémentaires envoyées à la ferraille sont brusquement venues enrichir qualitativement autant que quantitativement leur domaine d'intervention. Et cela à un moment où l'occasion prenait une valeur nouvelle, parce que les constructeurs font payer de plus en plus cher les pièces de rechange.

PIÈCES DÉTACHÉES

« On ne parle désormais plus de "casseurs", commente Gérard Binois, *mais de "récupérateurs" ou de "déconstructeurs". De plus en plus d'entreprises se spécialisent dans ce type d'activité. On y trouve désormais, comme chez les grossistes, un comptoir, des casiers et un service informatique qui répertorie les pièces. »*

Et ce marché a toutes les chances de continuer à se développer : *« Le bond en avant est d'autant plus important que nous avons tenu à ce que l'ensemble de nos entreprises se mettent aux nouvelles normes européennes*, explique Jean-Pierre Hénaut, *la plupart sont en train de faire de très gros investissements, notamment en matière de dépollution. D'ici deux ans, la France de la démolition automobile aura complètement changé ! »*

Pour ce qui est du recyclage des pièces juste bonnes pour la casse, si l'on en croit Patrick Poincelet qui exerce le métier à Fère-en-Tardenois, dans l'Aisne, *« on y viendra, puisqu'un accord-cadre a été signé en 1993, mais il faut d'abord que des filières rentables se créent avec l'aide des constructeurs, des plasturgistes, de tous les acteurs, et c'est encore loin d'être fait »*.

Mais on a là l'exemple type d'une branche d'activité nouvelle liée à la protection de l'environnement, qui devrait générer bientôt un nombre appréciable d'emplois. Et cela indépendamment de toutes balladurettes ou juppettes. N'y a-t-il pas au moins 1 million et demi de véhicules détruits chaque année en France ?

Marie-Claude Betbeder



t r i b u n e

La deuxième mort de Condorcet

par Hubert Bouchet

L'ÉMANCIPATION des humains passe par la lutte contre l'ignorance pour que chacun trace son chemin vers la liberté. Une partie de l'héritage du grand révolutionnaire tient dans ces quelques mots.

Ceux qui jusqu'à lui n'accédaient pas au savoir et à la connaissance savent gré à Condorcet d'avoir éclairé les raisons de s'instruire. Si le combat contre l'ignorance est devenu premier dans la lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est notamment à lui qu'on le doit.

On sait que Jules Ferry fut inspiré par Condorcet dans l'œuvre que la Troisième République accomplit pour l'instruction de la jeunesse et l'ancrage de la République.

Au-delà, le souci de l'instruction en France pour l'émancipation allait s'emparer des moins jeunes par ce qu'ici on baptisa promotion sociale et promotion supérieure du travail, alors qu'au Québec, et dans les pays nordiques par exemple plus récemment, la formule d'éducation des adultes recouvrait la même réalité. Sous d'autres formes parfois, les Bourses du travail et aussi des mouvements d'obédiences diverses, concoururent au même objectif. Ce souci de s'instruire a concerné des multitudes d'hommes et de femmes désireux de « s'en sortir ». Cours du soir et autres endroits de perfectionnement convergeaient dans un désordre de bonne volonté à l'objectif le plus souvent imprécis. Certains individus allaient connaître une ascension sociale dont les études au Conservatoire national des arts et métiers seraient l'apogée.

En 1968, les événements que l'on sait devaient, chez nous, donner le coup de fouet destiné à transformer les élans de bonne volonté individuelle en phénomène collectif. C'est de ce creuset-là que sortit l'idée qui allait nourrir les syndicats et le patronat puis le gouvernement. Le constat, jamais signé, de Grenelle, porte témoignage du rôle moteur des syndicats et notamment de Force ouvrière dans la construction de l'éducation permanente.

Les accords de 1970 et les lois de juillet 1971 ont traduit l'idée. Accords et lois métamorphosaient l'héritage de l'éducation populaire par la place donnée à l'individu au cœur du dispositif. Le vent libertaire soufflait alors avec assez de force pour que l'on subordonnât la formation professionnelle continue à l'éducation permanente.

Pour bien ancrer l'ambition et afficher la rupture, le pilotage de la politique justifia la création du secrétariat général de la formation professionnelle et de plusieurs instances interministérielles spécifiques directement placées sous l'autorité du premier ministre.

C'est alors que le mouvement prenait de l'essor et de l'ampleur – chacun n'allait-il pas être invité à apprendre pour son propre compte et son plaisir – que le dispositif né des accords et des lois dévia définitivement de sa trajectoire sous la pression de la crise. La machine à émanciper était enrayée pour de bon, on ne parlerait plus de deuxième chance et de plaisir d'apprendre. On allait mettre les moyens au service de l'amortissement de la crise. Au résultat, ce qui devait devenir la tête faîtière de l'édifice déjà en gestation chez les Lumières, s'est progressivement transformé. Il ne sera plus question d'émanciper mais de former et de conformer ! On n'appellera de l'individu que ce que la conjoncture considérera comme monnayable. Un innombrable clergé s'est constitué et mis à l'œuvre. Les premières décisions qui ont enregistré le début de la dérive fatale remontent aux années 1975. Le gouvernement d'alors créa des « stages-parkings ». Ils étaient destinés à accueillir les jeunes que l'activité économique en crise – passagère croyait-on – ne pouvait accueillir alors qu'ils avaient quitté le système scolaire. On ne dira jamais tout le mal du coup de poignard ainsi donné à l'une des belles idées du siècle ! La fréquentation du stage de formation allait devenir le moyen de faire patienter les jeunes. Ainsi fut mise en branle une démarche qui allait concerner tous ceux dont l'économie ne voulait plus ou ne voulait pas. La formation exonérera la collectivité, croyait-on, de la nécessaire réflexion sur le travail et l'emploi. Elle sera bouc émissaire quand viendra le temps des comptes et de la lucidité. Alors adieu le préventif, place au curatif, en attendant le *palliatif* !

> « La formation exonérera la collectivité, croyait-on, de la nécessaire réflexion sur le travail et l'emploi. Elle sera bouc émissaire quand viendra le temps des comptes et de la lucidité »

Depuis 1975, mesure après mesure, un détricotage progressif a été opéré. Il y eut d'abord la déqualification de l'ensemble du dispositif qui allait quitter le niveau interministériel pour être placé auprès du ministre du travail. Plus récemment, deux événements attestent la poursuite de l'œuvre de déconstruction. D'un côté, l'Institut national d'éducation de la jeunesse et de l'éducation populaire est dans le collimateur de Bercy qui ne pense qu'en termes d'économies et songe à le supprimer.

Fondé au dix-neuvième siècle sur l'idée que chaque individu a droit d'accéder à l'éducation et à la culture, sans condition d'origine ou de classe sociale, l'Injep est à l'origine des cours du soir et des universités populaires.

De l'autre, au nom de la modernisation de l'Etat, le ministre du travail a récemment décapité la délégation à la formation professionnelle pour la placer sous la tutelle de la délégation à l'emploi. Ne serait-ce pas là l'affirmation de l'inversion des valeurs et l'application du concept d'utilitarisme et d'employabilité à l'individu ? L'inversion des valeurs est désormais totale et l'individu n'est plus considéré pour ce qu'il est mais pour ce à quoi il peut servir. Imaginons un instant qu'il soit fait pareil dans le domaine voisin de la santé du corps, cette fois, et non de la matière grise. On n'assurerait alors du soin qu'aux individus nécessaires au travail existant avec l'abandon de tous ceux considérés comme non productifs… Imaginons ce qui en découlerait par exemple aux différents âges de la vie…

C'est réactionnaire et suicidaire.

Réactionnaire parce que fondé, consciemment ou non, sur l'idée fausse que l'avenir peut être connu et décliné dans ses conséquences pour un individu qui doit s'y conformer.

Suicidaire, parce que, ce faisant, on obère inévitablement les facultés d'invention qui existent en chacun. La surcapacité mondiale à produire les biens traditionnels invite à concevoir ceux qui n'existent pas si l'on veut éviter le « cannibalisme économique ». Ceux-là naissent d'abord de la capacité à inventer. Cette capacité puise à la matière grise qui a partie liée avec la liberté de l'individu éclairé et instruit. Alors oui, continuer sur la voie actuelle revient à assassiner une nouvelle fois Condorcet. Donner son nom à des Entretiens qui viennent de se dérouler à Paris ne doit pas faire illusion. Le fait qu'un clergé dévoué se consacre à une tâche ne légitime pas automatiquement celle-ci. Comme tout clergé, celui de la formation professionnelle continue grogne mais avale des couleuvres et contine à célébrer.

***Hubert Bouchet** est secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs Force ouvrière*

l e c t u r e s

L'anti-mythe du créateur

L'ENTREPRENEURIAT
de Pierre-André Julien et Michel Marchesnay
« Gestion poche » Economica, 112 p., 49 F.

IL n'y a pas de profil-type de l'entrepreneur : « *Cet être mythique n'existe pas.* » Vous n'êtes donc pas tenu, pour réussir, de commencer par bricoler une invention quasi géniale dans votre garage ; ni, *a contrario*, d'être le patron hyper-dynamique d'une entreprise bien pourvue en recherche-*développement*. Ce livre fait œuvre de réalisme en décrivant les conditions et l'environnement dans lesquels la création d'entreprise et l'innovation peuvent s'exercer. S'il réserve peu de surprises, il prodigue des analyses claires et refuse la facilité du conseil simpliste. Il tord aussi le cou à quelques schémas largement répandus comme celui qui impose de grossir et *d'étoffer ses services internes* en passant par des « *seuils critiques* ». En fait, le parallélisme avec une croissance biologique est trompeur : « *La plupart des petites entreprises demeurent petites, tout en évoluant à des rythmes le plus souvent différents les unes des autres et tout en étant très performantes.* »

Itinéraire d'un organisme

MÉMOIRE DE LA FORMATION (Histoire du CESI)
de Richard Lick.
Editions du CESI, Paris, 350 p., 180 F.

L'AUTEUR brosse le parcours d'un organisme de formation, né à la régie Renault dans les années 50 pour combler un déficit en techniciens supérieurs de fabrication et qui prit ensuite son indépendance. Il situe cet itinéraire dans l'évolution de la formation des adultes. Il nous fait ainsi toucher du doigt les ambiguïtés auxquelles celle-ci est confrontée : vocation anti-élitiste et nécessité de se référer à des savoirs consacrés, volonté de changement social et inscription dans l'économie de marché, participation à la lutte pour la compétitivité des entreprises et au combat contre l'exclusion. Dans l'effort de connaissance de l'entreprise et de ses acteurs, l'histoire est nettement moins présente que la sociologie. Richard Lick propose, à juste titre, de lui redonner toute sa place.

Professionnels vigilants

LES MÉTIERS DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ
de Daniel Harmand.
Le Monde Editions – Marabout, 158 p., 38 F.

SI vous voulez devenir douanier, pompier, policier, militaire ou surveillant de prison, voilà ce qui vous attend… Niveau de départ requis, *conditions d'accès aux concours*, formation, caractéristiques d'exercice de la profession aux différents niveaux de responsabilité. Parmi de nombreuses indications pratiques, on apprend ainsi, notamment, qu'il faut mesurer au moins 1,71 mètre pour prétendre effectuer son service national dans la police, mais 1,68 mètre seulement dans la gendarmerie. *Une cinquantaine de métiers sont passés en revue dans* ce guide, essentiellement dans la fonction publique mais aussi, pour ce qui concerne la sécurité et la surveillance, dans le privé. Ils sont de plus en plus techniques, et la sélection à l'entrée se renforce en raison de l'augmentation du nombre de candidats.

Daniel Urbain

d é v e l o p p e m e n t

Boom de l'assistance téléphonique en informatique

L'essor des services de « help desk » offre de nouveaux débouchés aux techniciens

RÉDUCTION des coûts, gains de productivité : avec la généralisation des postes de travail informatisés, cette double logique a conduit, en quelques années, à l'explosion du marché français de l'« assistance téléphonique » auprès des entreprises utilisatrices de réseaux informatiques. Eviter les incidents techniques, optimiser l'efficacité au travail des utilisateurs de micro-ordinateurs, telles sont les missions de ce secteur spécialisé que les Anglo-Saxons connaissent bien sous l'expression de « help desk ».

« *Les entreprises françaises ont conscience aujourd'hui que la maîtrise du flux des demandes d'assistance et de support émanant des utilisateurs passe par la mise en place d'un service de "help desk" performant, capable de gérer les appels au secours et de résoudre automatiquement les incidents* », souligne Emmanuelle Paul, responsable de recherche chez Input. Spécialisée dans le marketing des services liés aux technologies de l'information, cette société de conseils vient de réaliser une étude intitulée « Les enjeux du help desk : 1996-2001 ». La croissance annuelle du marché professionnel y est estimée à 30 % d'ici à 2001 ; quant au marché grand public, sa progression pourrait atteindre 60 % par an au cours des cinq prochaines années. Le secteur connaît donc un véritable boom.

Mais qui sont donc ces hommes et ces femmes dont le métier consiste à secourir, à distance, le particulier ou le salarié désemparé devant son clavier d'ordinateur ? L'activité des « help desk » génère des modes d'organisation, de recrutement et de formation très variés. Le métier, bien sûr, draine de nombreux techniciens en informatique, mais il offre également une chance de reconversion à des personnes dont les compétences initiales n'étaient pas liées directement – ou uniquement – aux techniques informatiques.

Le Crédit mutuel de Loire-Atlantique et Centre-Ouest (LACO) fait partie de ces nombreuses entreprises à avoir développé un service interne d'assistance directe aux utilisateurs (ADU). Située au siège, à Nantes, la cellule « help desk » gère environ 300 appels/jour. Parmi les onze personnes qui l'animent, plus de la moitié sont devenues des « moniteurs » du dispositif, par voie de mobilité interne. « *Beaucoup d'entre eux sont issus des agences*, précise Philippe Marcou, chef du département ADU. *Leur bonne connaissance des problèmes bancaires est un atout important dans la communication avec nos utilisateurs de micro-ordinateurs en agence.* » Douze à dix-huit mois de formation dispensée en interne et voilà, par exemple, d'anciens responsables administratifs d'agence transformés en « moniteurs » de la « hot line » informatique.

RASSURER LE CLIENT

Mais toutes les entreprises n'ont pas eu les moyens – ou fait le choix – de développer en interne un tel service d'assistance. Beaucoup s'adressent à des sociétés extérieures, parmi lesquelles on retrouve des constructeurs de matériel informatique, des sociétés de maintenance et d'ingénierie, des spécialistes de l'assistance téléphonique, jusqu'à des opérateurs de télécommunication (France Télécom et British Telecom). La règle, chez ces prestataires, est de faire appel beaucoup plus systématiquement à des techniciens en informatique. Mais des formations complémentaires s'imposent.

C'est le cas notamment dans l'entreprise Mayday, spécialisée dans « *l'assistance téléphonique logicielle* ». « *Nous sommes très peu satisfaits des profils que nous trouvons sur le marché*, souligne François Lambert, PDG de Mayday. *Aussi avons-nous créé en 1993 un institut interne qui forme nos "techniciens support juniors" aux méthodes de la téléphonie. Rassurer le client, savoir employer les bons mots, apprendre à poser les bonnes questions selon un débit adapté, tout cela représente 50 % de la satisfaction du client.* » Même son de cloche du côté de British Telecom (BT), à qui Apple a sous-traité la totalité de son système de « help desk » en Europe. « *L'orientation des clients est assurée par des* "call directrices" *à qui nous demandons avant tout d'avoir le sens de l'accueil*, précise Jeannette Mc Convile, responsable du centre d'Apple assistance, et salariée de BT. *Le reste de l'équipe est constitué de techniciens déjà formés en informatique (BTS ou bac + 4). Mais ils ne deviennent opérationnels qu'après avoir suivi une formation sur la relation avec la clientèle et les techniques de conduite d'appels.* »

Dans tous les cas, la morosité du marché du travail dans le secteur informatique a largement stimulé le recrutement de ces prestataires. « *Depuis quelques années, la crise a ramené les salaires prohibitifs des informaticiens à des niveaux classiques pour une industrie*, indique François Lombard. *Cela nous est bien sûr favorable…* » Quant à Jeannette Mc Convile, elle reconnaît volontiers « *qu'il n'est pas rare de voir jusqu'à des ingénieurs en informatique nous solliciter, ce qui aurait été impensable dans la période précédente* »…

O. P.

e n b r e f

DÉBATS

■ SPORT ET EMPLOI

L'emploi sportif : quel marché et quelles contraintes pour demain ? Quelle évolution au sein des collectivités locales ? Quels sont les rapports entre les politiques publiques et privées de l'emploi sportif en France et à l'étranger ? Quelle est la nature des liens entre professionnels et bénévoles ?

Ces questions seront débattues les 16 et 17 octobre à Saint-Chamond (Loire) par des spécialistes et des enseignants invités par l'Association nationale des directeurs d'installations et des services des sports (Andiss) au cours de deux journées d'étude.

Andiss. Tél. : 05-63-04-63-88. Télécopie : 05-63-04-29-28.

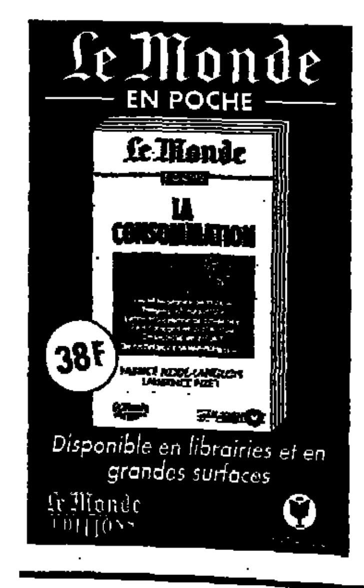
ANNIVERSAIRE

■ FORMATION PROFESSIONNELLE

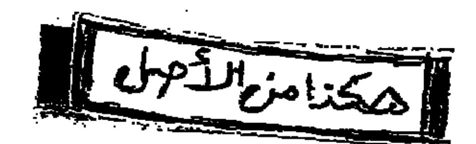
Le centre Inffo a consacré un numéro exceptionnel de son bimensuel *Inffo-flash* aux vingt-cinq ans de la formation professionnelle continue. Cet ouvrage, qui s'adresse principalement aux professionnels et aux spécialistes, dresse un bilan de ce quart de siècle de la formation continue au travers de témoignages d'anciens ministres, de partenaires sociaux, de praticiens et de théoriciens.

Pour n'en citer que quelques-uns, Jacques Delors, par exemple, explique comment fut élaborée la loi de 1971 constituant le socle d'un droit permanent des salariés à la formation ; Nicole Catala s'intéresse au fossé qui continue de séparer scolarité et vie active ; Michel Giraud écrit sur l'exigence de la transparence et Hugues de Jouvenel sur la prospective.

Renseignements : centre Inffo. Service clientèle. Tour Europe Cedex 92049 Paris la Défense. Tél : 01-41-25-22-22.







Organisation et gestion des entreprises

Le Monde des Cadres

Important groupe bancaire recherche pour Marseille

Rédacteur crédits PME/PMI

Vous avez une expérience confirmée (au minimum 5 ans) dans la gestion bancaire de la clientèle PME/PMI (CA supérieur à 50 millions).
Vous êtes rompu aux pratiques du :
- financement court, moyen et long terme,
- financement du négoce international,
- financements spéciaux.

L'étude de rentabilité de la clientèle est dans votre domaine de compétences.

Vous souhaitez valoriser cet acquis dans une banque de tout premier plan. Rapidement intégré à notre équipe engagement, vous serez chargé de l'analyse des financements PME/PMI présentés par le réseau de nos agences.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous réf. 91 235, à Media System, 46 bd Longchamp, 13001 *Marseille, qui transmettra.*

MEDIA SYSTEM

ALAIN GAVAND CONSULTANTS Conseil en recherche de cadres et dirigeants. Pilotage de carrière. Bilans de compétences depuis 10 ans, a le plaisir d'accueillir

Sieglinde Boch-Louzeau

Consultante Senior

De formation Sciences Po Paris • Une expérience de 15 ans dans le domaine des ressources humaines • Dirigeante d'un cabinet de conseil en ressources humaines pendant 10 ans • Responsable du personnel en entreprise dans les secteurs de l'électronique et de la plasturgie.

ALAIN GAVAND CONSULTANTS
LE SENS DES RESSOURCES HUMAINES

34 bd Haussmann 75009 Paris Tél. 01 48 01 47 36 — 10 av. Maréchal Foch 21000 Dijon Tél. 03 80 41 48 88 — Espace Valentin 25048 Besançon Tél. 03 81 50 56 56

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avignon et de Vaucluse
recherche son

Responsable du développement aéroportuaire

Membre de l'Equipe de Direction, vous rendrez compte au Directeur Général et au Président de la CCI basée à Avignon.

Vous serez responsable :
- du développement de l'Aéroport
- *du marché des lignes régulières et du fret*
- du développement du marché loisirs et tourisme
- *de la négociation commerciale à tout niveau*
- de l'animation et de la gestion de l'ensemble du personnel.

Formation exigée : bac + 4 commerce/marketing. Le candidat devra faire la preuve d'une connaissance réelle du potentiel et de l'évolution des enjeux du monde aérien.

IDEC — Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite de motivation, CV, photo et prétentions) sous réf. DA/LM à Philippe LEMOINE - Cabinet IDEC - 2 avenue Marceau - 75008 PARIS.

Établissements de santé privés de l'Est de la France, de traditions chrétiennes, recherchent leur :

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le(la) candidat(e), de formation supérieure hospitalière, ayant une expérience réussie de Direction d'un groupe hospitalier, devra être capable de conduire un projet d'Entreprise ambitieux et de mener à bon port une importante opération de restructuration.

Ce poste est à pourvoir début 97.

Une rémunération adaptée et des perspectives d'évolution pourront être envisagées.

Merci d'adresser votre dossier, CV + lettre + Photo + Prétentions au journal sous n° 9044
MONDE PUBLICITÉ - 133, avenue des Champs-Élysées, 75409 Paris Cedex 08

Semaine de la publicité
du 14 au 20 octobre 1996

Les annonces sont vos *emplois...*

Vous cherchez un emploi,
vous souhaitez évoluer dans votre métier,
élargir vos compétences.
Chaque semaine les entreprises vous proposent des opportunités.
Ne passez pas à côté.
Lire et répondre aux annonces dans la Presse, c'est gérer votre carrière, construire votre vie professionnelle.



Le Monde

CHAQUE SEMAINE VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE AVENIR



Le Monde des Cadres

Du marketing achat à la négociation



Brasseries Kronenbourg

Numéro 1 français de la bière avec un CA de 5,7 Mds de F et 2 300 personnes, nous produisons dans nos 4 usines 10 millions d'hectolitres pour des marques solidement implantées : Kronenbourg, 1664, Kanterbrau, Gold, Tourtel, Force 4, K...

Connaissance pointue des marchés, partenariat complet et confiant avec nos clients internes et nos fournisseurs pour favoriser l'innovation et l'optimisation des coûts, talent et professionnalisme dans les négociations, telles sont les forces de notre direction des achats, acteur important des performances de l'entreprise.

Responsable marché emballages

A 30 ans, vous possédez une formation supérieure et, si possible, un troisième cycle spécialisé dans la fonction achats. Votre expérience acquise dans un contexte d'achat d'industrie à industrie vous donne le poids et la crédibilité nécessaires pour assumer la responsabilité d'un volume d'achat important – *400 MF* – sur des marchés très variés. *Réf. A3092/6M*

Acheteur matières premières

Débutant ou première expérience achats avec une formation supérieure commerciale et/ou gestion, vous serez responsabilisé d'emblée sur un volume d'achat significatif – 50 MF – pour prouver votre valeur et développer vos compétences. Réf. 39A3093/6M

Dans chacun de ces postes, votre envergure personnelle, votre ouverture et votre vision stratégique, vos qualités relationnelles en interne comme en externe, votre efficacité de négociateur vous ouvriront des perspectives de carrières dans l'entreprise et le groupe.

Postes basés à Strasbourg.

Merci d'adresser votre candidature sous référence choisie à Etap, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE **DANONE**

MEDIA SYSTEM



© 1994 ISL TM

Responsable Edition/ Information

Le Comité Français d'Organisation de la Coupe du Monde de Football 1998 recherche pour renforcer sa structure :

Rattaché au Directeur de la Communication, vous serez chargé de mettre en place et de coordonner toutes les actions de communication écrite (support papier et électronique) du Comité à destination du grand public ou de cibles spécifiques.

Concepteur et rédacteur de nos publications, vous coordonnez également la réalisation, de la mise en fabrication jusqu'à la mise à jour des rééditions, dans le respect du plan d'édition et d'information.

Véritable "plume" du Comité, vous maîtrisez également les nouveaux supports de communication (Minitel, Internet), proposez et mettez en oeuvre des actions innovantes de communication.

Agé de 30/35 ans, de formation Ecole de Journalisme, CELSA, IEP Paris, vous avez acquis une expérience significative d'au moins 5 ans dans un poste de conception/rédaction en presse/édition et vous maîtrisez les techniques de fabrication.

Disponible, imaginatif, ayant un excellent relationnel, votre connaissance de l'univers sportif et du football en particulier, vous permet d'être rapidement opérationnel dans ce poste.
La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 961016 (à préciser sur lettre et enveloppe) à Evidence - 16, rue Baudin 92300 Levallois-Perret, qui transmettra.



Evidence

S'investir dans le conseil, pour investir dans l'homme

ALEXANDRE TIC, filiale du Groupe mondial ADECCO (ECCO - ADIA), est une référence incontournable dans le domaine du Conseil en Ressources Humaines. Entreprise de Conseil, spécialiste de l'investissement dans l'homme, c'est ainsi que nous nous définissons. Nous plaçons nos clients au cœur de notre métier et c'est pour leur assurer la meilleure qualité que nous avons voulu et obtenu la certification ISO 9001.

Au sein de nos équipes, intégrées dans les tissus économiques régionaux, nous cultivons des valeurs communes de cohérence, d'équité et de transparence, et nous formons un ensemble multispécialiste et performant qui a le goût de la réussite.

Au cours de votre expérience professionnelle, vous avez acquis la notion précise du service client et de la négociation commerciale. Vous comprenez les enjeux liés au recrutement et au développement des ressources humaines, aimez faire partager vos convictions et savez décider rapidement. Vous n'avez peut-être jamais exercé le métier de conseil, mais votre expérience et votre sensibilité vous motivent à faire notre métier.

Vous souhaitez rejoindre une grande entreprise et vous intégrer au sein d'équipes très professionnelles et organisées. L'anglais est nécessaire. Si vous partagez notre vision du conseil,

merci d'écrire à Paul-André FAURE, Directeur Général, sous référence 138/M



ALEXANDRE TIC SA
9, RUE ROYALE - 75008 PARIS

TOULOUSE

ÉCOLE D'INGÉNIEURS RECRUTE POUR SON DÉVELOPPEMENT

Le groupe d'enseignement supérieur privé de l'École supérieure d'agriculture de Purpan associe formation d'ingénieurs (700 étudiants), recherche, conseil et pépinière d'entreprises.
Nous sommes passionnés par la formation des hommes et leur accompagnement pendant leur temps de formation.
Nous travaillons en équipes pour répondre à des enjeux économiques.
Nous vous demanderons d'allier l'excellence professionnelle à une éthique portée naturellement vers le service des personnes et du corps social.
Nous recherchons :

Enseignant-Chercheur en droit agricole et rural (réf. DAR)

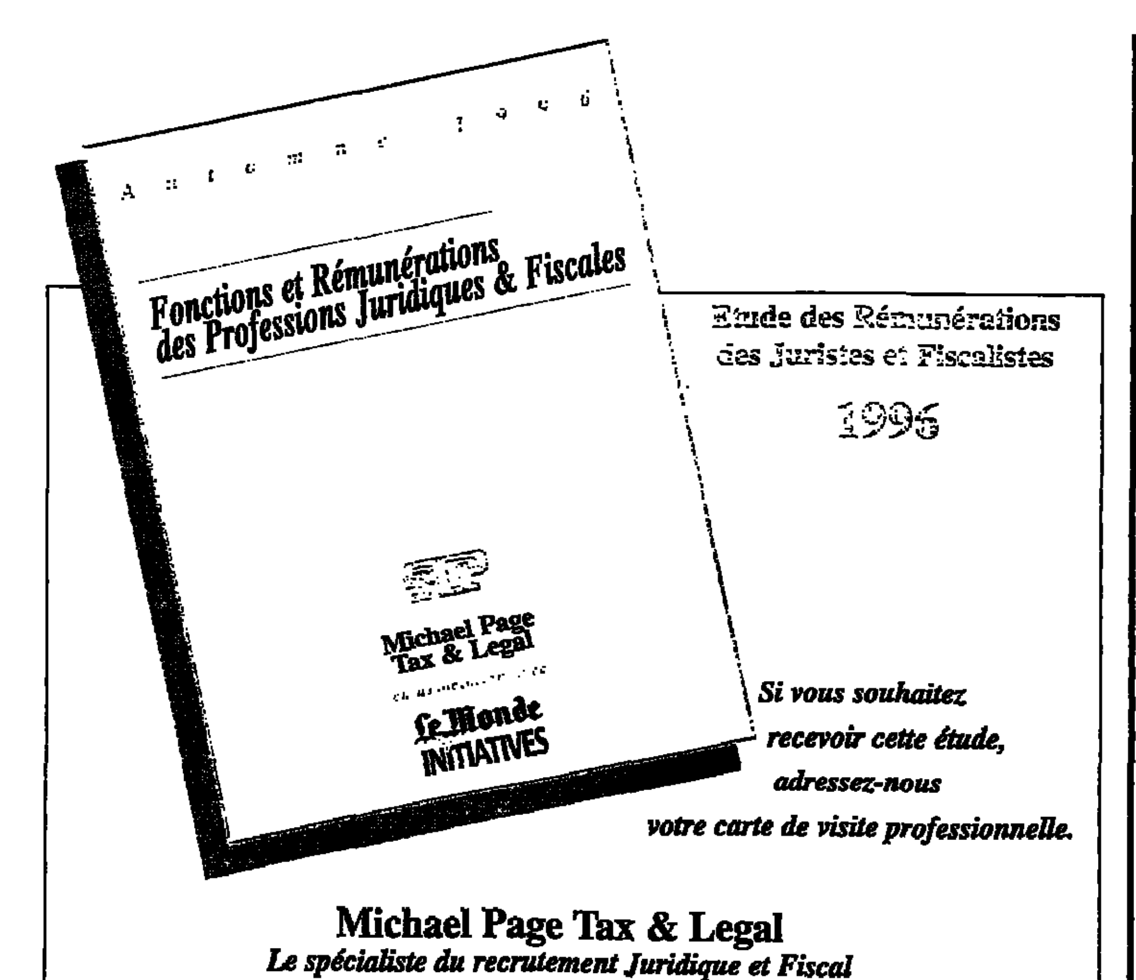
Ce poste conviendra à un professionnel déjà expérimenté en questions juridiques agricoles et rurales (*niveau doctorat ou expérience équivalente*), à un juriste souhaitant développer cette nouvelle compétence (*bac + 5 au minimum*) ou à un jeune agronome passionné de questions juridiques, prêts à entreprendre un doctorat. Ce juriste aimera envisager sa discipline en étroite collaboration avec une équipe de Sciences de gestion. Sa tâche comportera enseignement, recherche et conseil.

Responsable des relations internationales (réf. RRI)

Reconnaissable par nos partenaires étrangers comme universitaire professionnel (doctorat, de préférence en agronomie/biologie ou expérience particulière), il / elle aura pour mission, dans une école où l'international est, de longue date, une priorité, de développer les multiples formes d'action internationale de l'école : programmes internationaux pédagogiques ou scientifiques, mise aux normes européennes du cursus, doubles diplômes, projets de recherche, expertises internationales.
Minimum trilingue, habitué(e) à l'autonomie créative, il / elle aura des aptitudes certaines aux négociations interculturelles et aux partenariats avec des donneurs d'ordre internationaux (UE, Banque Mondiale, FAO...).

Envoyer CV, photo, lettre de motivation circonstanciée, aspirations, sous référence choisie, à : Ecole supérieure d'agriculture de Purpan, Secrétariat du directeur, 75 voie du Toec, 31076 Toulouse Cedex.

MEDIA SYSTEM



Groupe important de protection sociale (Retraite, Prévoyance, Santé, Assurance) pour les salariés et les retraités d'un important secteur d'activité. Nous réalisons, en partenariat avec plus de 400 000 entreprises adhérentes, un chiffre d'affaires de 23 milliards de francs. Nous recherchons des jeunes candidats diplômés à fort potentiel, pour occuper dans un premier temps les postes de :

Responsable des services clients

Lyon
(Réf. 251 D)

Rattaché(e) au directeur régional, vous animerez une équipe de 50 personnes chargée de traiter les relations avec les entreprises et les adhérents dans un souci d'efficacité et de qualité de service.
Vous proposerez et mettrez en place de nouveaux modes de fonctionnement permettant d'améliorer les pratiques et de motiver les collaborateurs.

Chef de projet organisation

Nice
(Réf. 251 E)

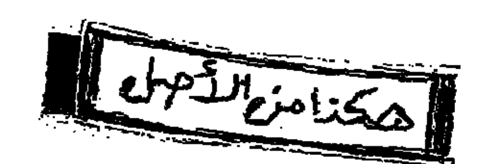
Rattaché(e) à la direction administrative centrale, vous interviendrez en organisation et prendrez en charge l'élaboration de nouveaux systèmes de traitement. A l'interface entre les opérationnels et la direction informatique, vous serez responsable de la pertinence des fonctionnalités nouvelles développées et validerez leur qualité.

Nous souhaitons rencontrer des candidats diplômés de grandes écoles de commerce ou d'ingénieur qui auront acquis une première expérience (2 ans) dans des missions similaires en entreprise de service (assurance, banque...) ou en cabinet de conseil en organisation.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (CV + lettre manuscrite) en mentionnant la référence du poste choisi à notre Conseil : **PSYNERGIE** - 2, rue Saint Thomas d'Aquin - 75007 PARIS.

EURO RSCG





Conseil et Audit



Créé en 1988, notre cabinet a acquis un savoir-faire reconnu dans les composantes du management : stratégies de changement, valorisation des hommes et des femmes, organisation, systèmes d'information, communication interne…

Cette maîtrise nous vaut aujourd'hui la confiance durable de nos clients dans les secteurs aussi variés que la finance, l'énergie, l'industrie, la grande distribution, les services, les télécommunications…

Aujourd'hui, pour étoffer notre équipe de 80 consultants,

nous recherchons des consultants confirmés et très confirmés

Autrement dit…

Depuis sa création, Altis cultive avec soin une différence fondée sur une organisation où l'individualité est vécue comme une vertu de groupe, où la stratégie collective s'enrichit des projets de chacun.

Contre tout dogme établi, chaque consultant est appelé à mettre en pratique ses idées personnelles, tant pour la réussite de ses missions qu'au sein du cabinet.

Cette vraie liberté lui permet de proposer à ses clients des approches réellement novatrices appuyées par un engagement total.

Afin d'aller jusqu'au bout de cette philosophie, Altis a créé une activité de capital-risque permettant à chacun de cultiver un esprit d'entrepreneur.

Au terme de deux à huit ans passés dans un cabinet de conseil, vous aspirez à une certaine liberté de pensée et d'action. C'est sans doute le moment de nous rencontrer pour envisager une autre manière de construire votre avenir.

Prenez contact avec Laurence Saunier au (1) 41 41 45 45 - Altis, 40-42 quai du Point du Jour 92659 Boulogne Cedex.

Auditeur confirmé

BRANCHE INTERNATIONAL ET FINANCE

Intégré au sein de la branche International et Finance, vous aurez à conduire des missions d'audit, en France et à l'étranger, pour les activités de marché (tous métiers, tous produits, cash et dérivés) et le corporate finance (ingénierie financière, M & A, financements…). Vous interviendrez dans le domaine du contrôle des risques de marché, de contrepartie, des risques juridiques et fiscaux, et vous évaluerez la conformité comptable et administrative.

Diplômé de l'enseignement supérieur (école de commerce + formation comptable de type DESCF), vous avez, au cours de ces trois dernières années, démontré vos compétences professionnelles et votre aisance relationnelle au sein d'un cabinet d'audit.

La maîtrise de l'anglais courant est indispensable ainsi qu'une réelle disponibilité. Ce poste requiert des déplacements fréquents et prolongés (plusieurs semaines) à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions) sous la référence OM/AC à Odile Mohan, Société Générale, Service du recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 45 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.

GENERALI

CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA SYSTEM

Avez-vous ce **plus** qu'attendent nos clients des secteurs télécommunications et medias ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Écrivez-nous : le Conseil avec KPMG Peat Marwick, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux

Nos professionnels connaissent le métier de nos clients et ont pour mission de faire aboutir leurs projets. Ils possèdent des compétences reconnues en stratégie, gestion, organisation, systèmes d'information, pilotage du changement et s'appuient sur 75 000 collaborateurs dans 142 pays.

Ils accompagnent les projets de nos clients des secteurs **télécommunications** et **medias** en forte croissance au sein de notre cabinet.

Au-delà de leur compétence, c'est leur discernement, leur esprit d'équipe et leur enthousiasme qui font la différence.

Diplômé(e) d'une grande école, vous parlez anglais et possédez une expérience réussie de trois à huit ans dans ces secteurs.

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Bénédicte de Durand vous remercie de lui adresser votre candidature, sous la référence 546, à KPMG Peat Marwick - Tour Framatome - 1, place de la Coupole - 92084 Paris-La Défense Cedex.

KPMG Peat Marwick

Évidence

Consultant Senior

Spécialisés dans le conseil en recrutement de cadres et la gestion des carrières, nous recherchons pour accompagner notre croissance un nouveau consultant.

Responsable du développement et du suivi de vos clients, vous bénéficiez des moyens qu'offre notre structure et d'une méthodologie basée sur le professionnalisme et la rigueur.

Vous avez 35 ans environ, une formation supérieure et une expérience des ressources humaines acquise en cabinet ou en entreprise. Passionné par notre métier, vous souhaitez évoluer dans un cadre de travail convivial et efficace.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier sous réf. CO/LM à ETHIKA - 7 rue Victor Hugo - 69002 LYON, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

Ethika

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

CONSULTANT Futur Associé

Recherche et Sélection de Cadres et de Dirigeants

Notre Cabinet, adossé à un Groupe important, a, en quelques années, acquis une solide réputation de qualité et de professionnalisme.

Pour accompagner notre développement, nous souhaitons aujourd'hui coopter un CONSULTANT, FUTUR ASSOCIÉ.

Issu d'une grande Ecole ou de l'Université, vous avez, à 40 ans environ, une double expérience réussie en Entreprise et en Cabinet. Professionnel reconnu et apprécié dans vos secteurs d'intervention (Finance, Télécom, Santé,… par exemple), vous réalisez régulièrement des missions internationales.

Partageant notre éthique et notre exigence de qualité, vous développerez et mènerez vos missions en toute autonomie, dans un climat convivial. Nous serons heureux de vous associer pleinement à notre équipe et de partager avec vous les fruits du succès commun.

Pour découvrir nos complémentarités, merci de faire parvenir votre dossier complet (CV, photo, lettre manuscrite) sous la référence D.COA.02/M à Christiane TRILLOT, qui le traitera en toute confidentialité.

LINCOLN ASSOCIES

38, rue Vauthier - 92774 Boulogne-Billancourt Cedex

Lincoln Paris / Londres / New York / Francfort / Milan / Madrid / Utrecht



Conseil et Audit

Depuis 26 ans, IDRH a développé une expertise et un savoir faire auprès des grands Groupes en les accompagnant dans leurs évolutions. Il dispose d'une forte notoriété dans l'optimisation des performances des équipes et des structures. Pour renforcer notre département Banque, nous recherchons un

Consultant Organisation Management et Ressources Humaines

A 30 ans environ, vous avez acquis une expérience réussie de 3/4 ans du métier de **Conseil en Organisation et en Ressources Humaines.**

Une bonne connaissance du secteur des **banques de réseau** serait un plus.

Vous disposez d'un sens des réalités opérationnelles, d'une bonne capacité de jugement et d'une grande rigueur intellectuelle.

Vous aurez une large autonomie dans la conduite de vos missions et votre sens du «service client» vous permettra de participer, à moyen terme, au développement commercial de ce département.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et rémunération actuelle en mentionnant sur l'enveloppe la référence 163 à **CYRIASELECTION** - 103 rue de la Boétie 75008 PARIS.

IDRH

Consultants Marchés et Stratégies

ENST (Paris, Bretagne), Mines, Ponts, Centrale, Supelec, HEC, ESSEC, ESCP, EP Paris

EXPERTEL, filiale de FCR (groupe France Telecom), est leader sur le marché français du Conseil en Technologies de l'Information. La Direction du Conseil Marketing, qui accompagne les grands acteurs du secteur dans leurs décisions stratégiques et la mise en place de celles-ci, est confrontée à une forte croissance de son activité.

Vous êtes débutant ou bénéficiez d'une première expérience réussie dans le Marketing des Technologies de l'Information.

Vous êtes passionné par les usages des Nouvelles Technologies et par les mutations économiques et industrielles qu'ils engendrent.

Vous souhaitez évoluer dans un métier exigeant, qui associe initiative, rigueur et créativité.

Merci d'adresser votre candidature sous référence LM/CLB/EXP10B à FCR - DRHA Service Recrutement - 124 rue Réaumur 75091 PARIS Cedex 02.



France Telecom
FCR

PROGENIA S.A.

recherche

Consultants Marchés de Capitaux

Société de conseil, filiale de SEMA Group, PROGENIA S.A. est spécialisée dans le domaine des marchés de capitaux.

Notre équipe, constituée d'une vingtaine d'experts des systèmes d'information et des marchés financiers, réalise pour ses clients (*banques, institutions financières, institutionnels*) des missions de conseil, d'organisation, d'audit et de mise en oeuvre de systèmes d'information. Nous recherchons :

Consultants confirmés

Votre excellente connaissance des marchés de capitaux et votre expertise des progiciels et systèmes salles de marché vous permettront de prendre en charge ou d'encadrer des missions à forte valeur ajoutée.
Expérience internationale et mobilité géographique recherchées (places financières européennes ou asiatiques).

Consultants juniors

Diplômé d'une grande école ou d'une grande université européenne, vous avez acquis, au sein d'un établissement financier, d'une société de conseil ou d'un éditeur de logiciels, une première expérience des systèmes d'information des marchés de capitaux en front-office, back-office ou middle-office.
Une personnalité affirmée, ainsi qu'une bonne aptitude à communiquer, vous permettront de mettre en oeuvre vos compétences et d'intégrer une équipe exigeante et performante.
Expérience client/serveur, SGBD relationnels et technologie objet appréciée.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, cv et niveau de rémunération) à :

PROGENIA S.A.
36, rue de Laborde 75008 PARIS

Consultants en Organisation Bancaire

Un cabinet de Conseil en Management, Organisation et Systèmes d'Information en très forte croissance renforce ses équipes d'intervention dans le secteur bancaire.

Vous participerez à des projets variés : Reengineering de Processus, Planification d'entreprise et Conduite du Changement, Efficacité commerciale, Qualité Totale.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de commerce, vous avez nécessairement acquis une expérience d'au moins trois ans dans la pratique de l'organisation bancaire au sein d'un Cabinet de Conseil ou d'une Banque (Organisation, Contrôle de Gestion, Inspection,...).

Vos qualités individuelles allieront rigueur, esprit de synthèse, adaptabilité et mobilité. Votre sens des responsabilités et votre esprit d'initiative vous permettront d'évoluer rapidement.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence CO/BG à Altaïr Conseil, Bruno Gourévitch, 33 rue Vivienne, 75002 PARIS ou par E-Mail : Altair@club-internet.fr

Altaïr Conseil

Nous sommes une importante organisation professionnelle située en Rhône-Alpes, nous créons dans le cadre de notre développement le poste de

Consultant en Organisation et Management

Ingénieur, vous avez une **expérience significative en milieu industriel**. Les différents postes à responsabilités que vous avez occupés, vous ont donné une **vision globale de l'entreprise**. Votre sens de **l'analyse** allié à une excellente **capacité d'écoute** et à un fort **pragmatisme**, vous permet de cerner rapidement les forces et les faiblesses d'une organisation.

Votre **discernement** et votre **charisme** vous permettent d'établir avec les dirigeants des PME que nous conseillons, des diagnostics pertinents qui les aideront à **améliorer les performances** de leur entreprise.



COHERENCE
PARIS-GRENOBLE

Si la perspective de **créer** ce poste au sein de notre structure vous intéresse,
adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo, salaire actuel) sous la réf. MCO1 à notre conseil qui vous garantit une totale discrétion.
COHERENCE - 43 boulevard des Alpes - 38240 Meylan.

MEDIAPA

Cabinet Conseil en Stratégie et Management souhaite intégrer, pour accompagner son développement continu auprès d'entreprises leaders (85 % de son CA).

3 CONSULTANTS EXPERTS

Stratégie - Management - Organisation

Vous avez une expérience professionnelle réussie dans le conseil depuis 10 ans, et souhaitez poursuivre l'accompagnement des dirigeants dans la conduite stratégique du changement pour :
- le renforcement compétitif de leur entreprise,
- consolider la cohérence et la cohésion des équipes de direction,
- élaborer et relier la stratégie de l'entreprise à l'action terrain.

Vous aurez à concevoir et conduire avec succès les réponses aux problématiques confiées, dans le cadre d'une vision globale, d'une qualité relationnelle et de confiance fortes ; et ce, dans une grande diversité d'enjeux et de situations.

Vous voulez valoriser et développer vos savoir-faire en vous impliquant au sein d'une équipe pluridisciplinaire en stratégie, management, organisation, marketing et communication, appréciée pour la qualité et l'efficacité de ses interventions, son éthique, l'originalité de ses approches et son implication.

Vous disposez comme nous, de compétences reconnues, d'une autorité naturelle, d'un portefeuille de clientèle à la hauteur de vos ambitions, d'un enthousiasme et d'un esprit d'entrepreneur.

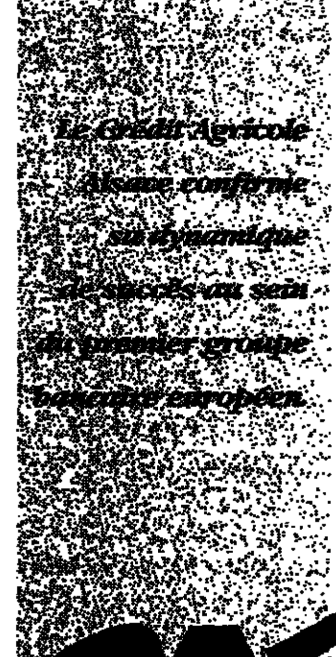
Si vous répondez à ces critères et que ce challenge vous intéresse, nous serons heureux de vous faire partager nos valeurs et participer à notre développement.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature complet (CV, photo et prétentions) à : **DMHE**, Développement et Management des Hommes et des Entreprises.

DMHE 29, RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS



Juristes - Ressources Humaines



Région Parisienne

Rattaché au Directeur Juridique de la filiale, assisté par un autre juriste, vous interviendrez sur des dossiers internationaux et français, principalement en matière de contrats (appels d'offres, contrats d'entreprise, coopération, co-traitance, sous-traitance, achats, contrats informatiques,...) mais également en droit des sociétés.

Agé de 30 ans environ, de formation juridique supérieure (3e cycle - droit privé) vous parlez et écrivez couramment l'anglais et justifiez de 5 à 6 ans d'expérience en matière de contrats, notamment internationaux, mais également en droit des sociétés, acquise au sein d'un groupe industriel (travaux publics, mécanique, nucléaire,...).

Des déplacements en France et à l'étranger sont à prévoir.

Rigoureux et dynamique, excellent juriste, vous aimez le travail en équipe, les contacts et souhaitez vous investir au sein d'un groupe offrant de réelles perspectives de carrière.



RESPONSABLE SERVICE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

A 30/40 ans environ, de formation juridique supérieure (Bac +4/5), vous avez impérativement acquis une spécialité en droit bancaire.

Vous disposez d'une expérience confirmée dans un poste similaire et connaissez parfaitement les circuits de recouvrement.

Responsable de notre service juridique et contentieux (16 personnes), vous êtes l'interlocuteur privilégié de la Caisse Régionale en matière de conseil et d'assistance juridique.

A ce titre, vous prenez en charge la gestion des dossiers contentieux (traitement, négociations, procédures ...), en relation avec les contre-parties ou leurs avocats et pilotez l'ensemble des activités juridiques (études, analyses ...).

De plus, vous opérez une veille juridique de notre environnement légal et réglementaire, intervenez dans la rédaction d'actes ...

Votre curiosité d'esprit, votre aisance relationnelle et votre habitude de la gestion des priorités font de vous le candidat que nous souhaitons rencontrer.

Ce poste est à pourvoir à Strasbourg.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions), sous la référence RJG, au Crédit Agricole Alsace, Direction des Ressources Humaines, 1 Place de la Gare, 67000 Strasbourg.

L'Imagination dans le Bon Sens

MEDIAPA

BANQUE FRANÇAISE DE TOUT PREMIER PLAN

recherche pour son siège situé à PARIS un

Jeune Juriste

Droit Financier

Au sein de la Direction Juridique, dans le cadre d'une équipe de professionnels reconnus, il participera à la mise en place de produits, aux négociations de montages financiers, aux études juridiques et à la rédaction d'actes.

Une solide formation juridique de 3ème cycle (Droit des Affaires, Droit privé, banque finance... ; double formation et mention appréciées), une première expérience acquise dans un établissement financier, un cabinet d'avocats ou le département juridique d'un cabinet d'audit anglo-saxon et l'anglais courant sont impératifs.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV sous référence 164 à CYRIASELECTION 103 rue La Boétie - 75008 PARIS.

CyriaSélection

OC

GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL RECHERCHE UN

Juriste Contrats Internationaux h/f

Rattaché à la Direction Juridique Centrale, vous participerez à l'analyse, à la rédaction et aux négociations des différents types d'accords (contrats nationaux et internationaux, joint venture) réalisés par les différentes entités du groupe.

Souple, pragmatique, vif, homme/femme de contact sachant s'adapter à toutes les situations, vous conseillerez et assisterez les entités au sein des équipes concernées.

Agé de 30/40 ans, anglais courant, de formation de type IEP ou équivalent, votre expérience acquise dans un cabinet ou en entreprise vous permet de maîtriser le droit des affaires.

Pour ce poste basé à Paris, l'allemand serait apprécié.

Adresser CV, lettre manuscrite et prétentions sous référence JCI 0810 à notre Conseil : EGGO Conseil 10, rue de Pouy - 75013 PARIS. Discrétion totale assurée.

OC

EGGO Conseils

Notre cabinet conseil en recrutement, dynamique et solidement implanté dans sa région recrute dans le cadre de son développement un

Consultant Senior h/f

Il devra contribuer au développement du portefeuille clients du cabinet (grands comptes et PME/PMI), conduire ses missions de recrutement dans leur intégralité. A 28/35 ans, il disposera d'une expérience (tant en recrutement que commerciale) de plus de 3 ans. La connaissance du secteur informatique sera un plus certain, de nombreux éditeurs de logiciels, SSII et directions informatiques nous confiant des missions. Une forte capacité de travail, une grande rigueur intellectuelle, le sens du service sont indispensables pour ce poste. La rémunération sera directement liée à la réussite du candidat.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature + photo à Arcanes Conseil, 24 allée de Stalingrad - 94170 Le Perreux-sur-Marne.

Arcanes Conseils

Evidence

Laboraroire pharmaceutique en développement et leader dans ses spécialités – effectif 1 000 personnes, 1 MdF de CA – recherche :

Adjoint au DRH

(création de poste)

Vous assurez la gestion du personnel de l'un des sites industriels (400 personnes) et celle du siège (100 personnes) : recrutement (en forte expansion), relations avec les partenaires sociaux, formation, communication interne, conseil aux opérationnels et gestion de l'emploi... Vous participez activement à la mise en place d'outils de gestion prévisionnelle au sein de cette structure en évolution constante.

Agé de 30-40 ans, diplômé de l'enseignement supérieur (bac + 4/5), vous justifiez de plusieurs années d'expérience opérationnelle de la fonction acquise dans l'industrie pharmaceutique, chimique ou agro-alimentaire...

Vous possédez une bonne connaissance de la législation sociale. L'anglais constitue un atout supplémentaire.

Le poste est basé en région parisienne.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite + CV complet, sous réf. 24.909 à notre conseil : Onoma, 29, rue de Berri 75008 Paris.

Onoma

GROUPE COURTAUD



Nous sommes une Société d'Editions professionnelles de 1er plan, spécialisée en Droit de l'Entreprise : fiscal, social, affaires. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un(e) :

Juriste confirmé (e)

Rédacteur Droit Social

- Directement rattaché(e) au Rédacteur en Chef de notre Rédaction Sociale, vous participerez, en liaison avec les deux équipes de cette rédaction, à la réalisation de l'ensemble de leurs publications et ouvrages : revues d'actualités, de jurisprudences, mémentos, encyclopédies, ouvrages nouveaux...
- Agé(e) de 30/32 ans environ, de formation 3ème cycle en Droit Social, vous justifiez de 5 à 7 ans d'expérience en tant que Rédacteur ou Praticien (en Entreprise, Cabinet ou Organisme professionnel) qui vous confèrent une très bonne connaissance du Droit Social.
- Rigoureux, fort d'une grande capacité analytique et d'un esprit de synthèse certain, vous avez le goût du travail en équipe et saurez approfondir nos méthodes de rédaction spécifiques pour vous investir dans une démarche de long terme.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions à UN des TROIS Ressources Humaines - 101, rue Saint-Lazare 75009 Paris, sous la référence ME 96/09/07.

UN des TROIS

Conseil en dynamique Humaine

RLA

La propriété industrielle : une arme stratégique

L'Institut National de la Propriété Industrielle joue un rôle primordial en France dans la protection des marques, brevets, dessins ou modèles. Cette mission, propice au développement du commerce international, nécessite des équipes de juristes hautement spécialisées.

Juristes

Division des marques

Titulaire d'un DEA ou d'un DESS de propriété industrielle avant fin 1996, vous justifiez si possible d'une expérience dans ce domaine (CDD de 3 ans renouvelables).

Affaires juridiques et contentieuses

Chargé de mission auprès de la Direction, vous êtes titulaire d'un troisième cycle en droit de la propriété industrielle, avec une formation en droit public. Vous aurez notamment pour mission de participer à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires, d'assister les services dans leur application et d'assurer la défense des décisions du directeur général de l'INPI devant les cours d'appel compétentes (CDI).

Nous offrons pour ces postes une rémunération à partir de 170 KF environ brut/an selon l'expérience.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et CV) à l'INPI, Service des ressources humaines, 26 bis rue Saint-Pétersbourg, 75008 Paris.



MEDIA SYSTEM



Carrières Internationales

Juristes Ressources Humaines



Gestion - Finance

Notre groupe s'est imposé comme leader mondial dans le domaine du service aux entreprises. Nous sommes solidement implantés sur l'ensemble des continents grâce à une politique active de développement interne et externe.

Afin de poursuivre notre croissance, nous renforçons les structures de la holding financière du groupe et créons le poste de

Directeur Financier

Au sein d'une petite équipe et directement rattaché au Directeur Général, votre mission vous amène à superviser les audits d'acquisition des filiales, à assurer la consolidation du reporting filiales et la gestion de la trésorerie.

Vous développez efficacement les relations avec la communauté financière et supervisez le juridique. Enfin, vous assurez la gestion patrimoniale du Président.

Votre formation de base est de type Ecole de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP...) complétée par le DESCF. Vous disposez de 5 à 10 ans d'expérience professionnelle acquise idéalement dans un grand cabinet d'audit, puis en entreprise dans le domaine des services.

Nous privilégions les qualités d'ouverture et de communication qui vous permettront de devenir un manager opérationnel au sein d'un groupe en très forte croissance.

Le poste est basé à Paris.

Merci d'écrire à notre Conseil, Pascal DEVOULON, sous réf. 6230/LM



ALEXANDRE TIC SA
2, RUE DE L'EGLISE - 92200 NEUILLY S/SEINE

CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES

Organisme central bancaire, financier et technique du groupe BANQUE POPULAIRE, recherche un

Ingénieur technico-commercial

Au sein du service Back Office Titres, vous prendrez en charge le suivi et la préparation de la migration technique des données du fichier central vers notre nouveau logiciel et serez amené à travailler sur la monnaie unique.

De formation supérieure, vous avez une bonne maîtrise de l'outil informatique et si possible des techniques de Back Office.

Vous êtes capable de vous adapter à des interlocuteurs variés et avez le sens du contact.

Les candidatures d'ingénieurs ayant suivi un cursus complémentaire en finance seront très appréciées.

***Pour ce poste à pourvoir en CDD de 18 mois,** merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, curriculum vitæ et photo), sous réf. ITC, à Valérie Bourmeau, DRH, CCBP, 10/12 Av. Winston Churchill, 94677 Charenton-le-Pont Cedex.*

BANQUE POPULAIRE

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

MEDIAPA

Groupe industriel de tout premier plan recherche dans le cadre de son développement à l'international un

Directeur Financier

Chine — **Package attractif**

Rattaché au directeur général, vous occupez une fonction polyvalente qui vous conduit à superviser les domaines suivants :

- Contrôle de Gestion
- Reporting
- Comptabilité
- Trésorerie

Vous avez également pour objectif d'améliorer et/ou de mettre en place les procédures de contrôle interne et les systèmes d'information.

Vous parlez le mandarin couramment et justifiez d'au moins 5 ans d'expérience, de préférence en environnement de production.

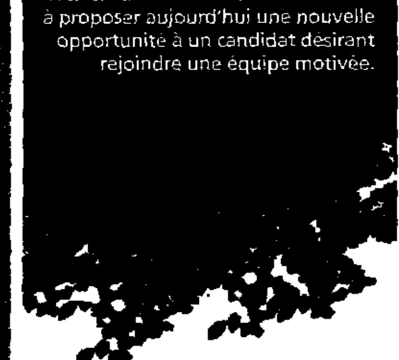
Merci d'adresser CV + Photo + N° de tél + rém. actuelle à **Sylvain Rougeau, Michael Page Finance** 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou de **taper votre CV sur 3617 code MPage** sous réf. SR14813



Michael Page Finance
Le spécialiste du recrutement Financier

Atlas Copco

Integré au Groupe d'envergure internationale Atlas Copco, Atlas Copco Mines et Travaux Publics S.A. *est leader dans sa spécialité. Société* dynamique et tournée vers l'avenir, sa culture organisationnelle est résolument axée sur l'amélioration continue de ses procédés et la qualité totale. *Sa forte croissance la conduit* à proposer aujourd'hui une nouvelle opportunité à un candidat désirant rejoindre une équipe motivée.



Contrôleur de gestion

Rapportant directement au Directeur Général, vous encadrez l'équipe du service comptable et avez pour missions d'elaborer le budget, d'analyser les résultats, d'établir le reporting destiné à la *maison-mère, d'assurer la liaison entre* les services comptables et l'ensemble de l'organisation, d'œuvrer à l'amélioration continue des pratiques et méthodes comptables.

Vous avez complété votre formation supérieure en finances et en commerce par 5 ans d'expérience. Vous maîtrisez parfaitement l'outil informatique et la langue anglaise.
Autonome et dynamique, vous avez un excellent sens des contacts et de la communication.

Poste basé dans le Val d'Oise (95) à Franconville.
Rémunération adaptée à votre compétence.

Merci d'adresser, dans les meilleurs délais, votre candidature (CV + lettre de motivation) à Atlas Copco Mines et Travaux Publics S.A., Eric Allain, Service du Personnel, 326 rue du Général Leclerc, BP 48, 95132 Franconville Cedex.

MEDIAPA

Filiale d'une entreprise publique de l'audiovisuel, notre Antenne est bien connue des auditeurs du Moyen-Orient. Dans le cadre de notre nouvelle organisation, nous recherchons pour notre siège parisien notre

Secrétaire Général

Arabe courant

■ Sous l'autorité de la Direction Générale, vous assumerez les responsabilités suivantes :
- mise en place des procédures budgétaires et suivi des dépenses,
- management des ressources humaines (structure d'environ 50 personnes),
- soutien administratif et logistique du Directeur d'Antenne.

■ Agé de 35 ans, de formation supérieure (HEC, ESCP...), vous êtes gestionnaire d'expérience et manager de tempérament. Rigoureux, doté d'un réel esprit de décision, vous êtes un homme d'action volontaire et déterminé. Vous êtes bilingue français/arabe et maîtrisez l'anglais.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la référence F1071 à notre Conseil KRENO S.A. - Jacques FROISSANT 86, rue du Dôme - 92514 Boulogne Cedex ou par fax au 46.20.24.11.

KRENO S.A.

Société HLM, nous gérons sur la région parisienne un patrimoine diversifié (près de 3 500 logements), avec 80 collaborateurs dont 30 administratifs.

Afin de poursuivre notre développement et accroître notre efficacité, nous créons le poste de

Responsable Administratif h/f

Coéquipier du Directeur Général, vous mettez en place une gestion rigoureuse de l'organisation, élaborez les procédures et les outils de contrôle interne. Vous supervisez les services comptable et contentieux (10 personnes), conduisez le projet informatique.

A 32-45 ans, de formation supérieure, vous avez acquis de solides compétences en gestion/comptabilité/informatique en PME et êtes attaché à l'action sociale. Votre rigueur, votre pragmatisme, votre loyauté sont des gages de réussite.

Notre Consultante, Marie-Claude Tessier, vous remercie de lui écrire sous référence 139/LM



ALEXANDRE TIC SA
3, RUE ROYALE - 75008 PARIS

---

gestionnaires de bilan

Premier établissement du groupe Banque Populaire, la Bred va toujours plus loin dans la satisfaction de ses clients et dans *la performance de ses* produits financiers et bancaires. Nous recrutons aujourd'hui pour notre siège à Paris. Vous aimez les chiffres. Vous aimez bien les traiter, vous savez *vous en servir pour forger vos convictions et faire* progresser l'entreprise. Habitué(e) aux mécanismes des mathématiques financières, vous détestez les *situations de déséquilibre et pour vous une projection mathématique* est déjà une stratégie financière répondant aux exigences des marchés. Vous pouvez alors beaucoup compter pour la Bred. *Vous intégrez une petite équipe d'experts et inter*venez sur : • la gestion actif/passif de la banque (gestion des risques de taux et des grands équilibres financiers • la gestion de la tarification (analyse des marges et relations avec les directions commerciales) • le reportage financier et les prévisions budgétaires • les études et les simulations *financières nécessaires aux prises de décisions.* De formation bac + 3/4 à dominante financière ou économique, de préférence école d'ingénieur ou grande école de commerce, vous possédez une expérience de 2 à 4 ans dans la fonction. Rigoureux, autonome et méthodique, vous avez le sens de l'organisation et aimez le travail en équipe. *La maîtrise de l'outil informatique* est indispensable (réf. GBC). Un autre poste s'adresse à un débutant extrêmement motivé par la gestion financière (réf. GBD).

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et photo, en précisant la référence choisie, à la Bred, Direction financière, Monsieur Jacquot, 18 quai de la Rapée, 75604 Paris Cedex 12.

BRED



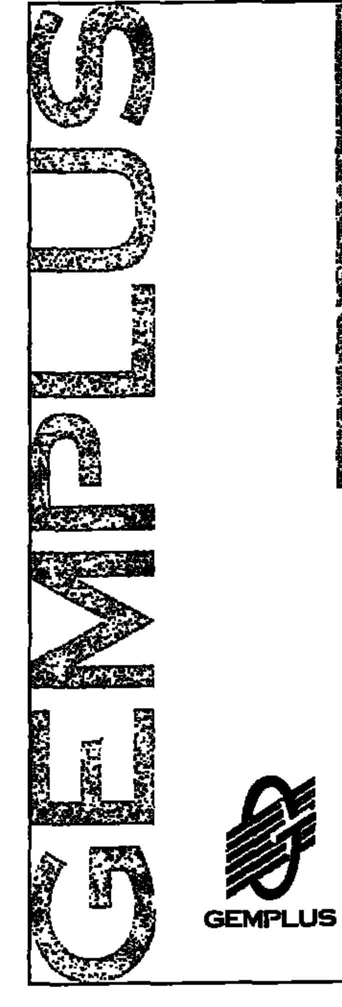
MEDIA SYSTEM







Gestion - Finance



Le groupe GEMPLUS, numéro 1 mondial de la carte à puce, 2 600 personnes, 2 milliards de francs de CA dont plus de 80% à l'international, recherche pour son département Contrôle de Gestion :

Contrôleur de gestion « Business Division »

Vous créez la fonction et l'équipe (2 personnes), pour apporter un conseil permanent aux responsables des Business Divisions qui pilotent la croissance ou la progression du groupe sur un segment de marché.

Diplômé d'une Grande Ecole de Commerce, vous avez 3 à 6 ans d'expérience dans un grand groupe structuré en «Business Division». Réf.1002.

Contrôleur de gestion « Industriel »

Vous prenez en charge le suivi de *nouvelles* activités industrielles en très forte croissance, en relation avec les sites francais et internationaux.

De formation ingénieur ou ESC, vous avez impérativement une expérience significative (3 à 5 ans) en contrôle de gestion au sein d'un groupe industriel. Réf.1003.

Contrôleur de gestion « R & D »

Vous mettez en place avec les responsables R & D des outils de pilotage de cette activité en très forte croissance.

Avec une formation de type ESC ou ingénieur, vous avez 3 ans d'expérience en contrôle de gestion dans une activité de développement High Tech. Réf.1004.

Pour ces postes basés à proximité d'Aix-en-Provence, l'anglais courant est nécessaire, ainsi qu'une mobilité pour des déplacements à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et photo), en précisant la réf. du poste choisi et vos prétentions, à notre conseil : LAHURE & ASSOCIÉS, 4 rue Gaston de Saporta, 13100 Aix-en-Provence. Email : s.lahure@pacwan.mm-soft.fr.

MEDIA SYSTEM

La FONDATION ROYAUMONT

1ère fondation privée de France dans son secteur *(35 km au nord de Paris)*, recrute son

Directeur Administratif et Financier H/F

Rattaché au directeur général, vous aurez les responsabilités suivantes :

- supervision de la comptabilité générale, clients/fournisseurs, paie (3 personnes)
- contrôle de gestion (élaboration des budgets, reporting mensuel, contrôle budgétaire)
- fiscalité
- trésorerie, financements, relations avec les banques
- gestion des ressources humaines
- gestion des contrats et des problèmes juridiques
- management des systèmes informatiques (environnement Mac et PC, réseaux)
- gestion financière et administrative des investissements

35 ans environ, de formation supérieure (grande école de gestion ou équivalent), doté d'une solide culture générale, vous venez idéalement d'une entreprise du secteur tertiaire où vous aurez exercé avec succès des responsabilités dans la fonction gestion/finance.

Soucieux d'adhérer à un projet culturel fort, adaptable à des activités *aussi variées que le management du domaine* artistique, l'accueil de séminaires ou la gestion d'un patrimoine immobilier et financier, vous êtes rigoureux, doté d'un solide sens de l'analyse et de synthèse et pourvu de capacités relationnelles certaines.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prétentions à :
M. le Directeur Général
Fondation Royaumont
95270 Asnières-sur-Oise





pour sa Direction des Comptabilités, de la Fiscalité et du Plan

Vous participerez à :
- l'établissement du reporting financier et comptable,
- l'élaboration des arrêtés trimestriels,
- la définition des outils et des procédures,
- la réalisation d'études spécifiques.

Issu d'une Ecole Supérieure de Commerce ou de Gestion (option Comptabilité ou Finance), vous bénéficiez d'une expérience significative acquise en comptabilité, consolidation ou contrôle de gestion.
Une bonne pratique de l'anglais est indispensable.
Vous alliez aisance relationnelle, capacités rédactionnelles et rigueur.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. *CTC/BC* à *EUROMESSAGES* - 78 Bd de la République 92514 Boulogne Cedex.



Dirigeants

Futur Directeur de Centre de Profit

Services aux collectivités. Notre entreprise, qui occupe une place de leader sur son marché, celui de *l'exploitation d'espaces publicitaires, connaît un fort* développement lié à une politique de croissance interne et externe. Notre direction générale souhaite recruter auprès d'elle un collaborateur qui prendra en charge la *supervision des filiales françaises et étrangères*. En cas de bonne insertion, la direction d'un centre de profit pourra lui être confiée. Ce poste convient à un ESC ou à un ingénieur, de 35 ans environ, ayant une expérience *commerciale, de gestion et de management*. La connaissance de l'univers des collectivités publiques et la pratique de l'espagnol et/ou de l'italien seraient des plus appréciés. Le candidat doit être à la fois un excellent animateur d'hommes et un gestionnaire rigoureux. Le poste, basé à **Paris**, nécessite des déplacements en Europe.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous demandons d'adresser votre candidature sous la référence 1867 96 M mentionnée sur l'enveloppe à notre conseil Chantal Baudron s.a., 61, boulevard Haussmann, 75008 Paris.



Chantal Baudron. s.a.

Membre de Syntec

